

26

RAYNAL

HISTOIRE

PHILOSOPH

II

D22


R272

v. 11


1820-26

supl.

006609

INTER FOLIA FRUCTVS

J. M. ANDRADE


1080016929


EX LIBRIS
HEMETHERII VALVERDE TELLEZ
Episcopi Leonensis



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS
DANS LES DEUX INDES.

SUPPLÉMENT. — ONZIÈME VOLUME.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ÉTAT
DES COLONIES

ET DU COMMERCE

DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES,
DEPUIS 1783 JUSQU'EN 1821,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS ET DU COMMERCE
DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES, DE RAYNAL;

PAR M. PEUCHET.

PREMIÈRE PARTIE.



Capilla Alfonso
Biblioteca Universitaria

CE

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEON
FOLIO 100 A 100 B



DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N° 15.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEON

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS,
AMABLE COSTES ET C.^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE BRAUNNE, N° 2, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1821.



VAL 2554
FOLIO 100 A 100 B

D22

R 272

v. II

1820-21

Supl.



Biblioteca General de la Universidad Autónoma de Nuevo León



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

PRÉFACE.

Le célèbre auteur de *l'Histoire philosophique* avait posé la plume en 1783. Depuis lors de grands changemens s'étaient opérés dans le régime des colonies ainsi que dans le commerce qu'elles font avec leurs métropoles. Il fallait faire connaître ces changemens pour épargner au lecteur des méprises sur la situation du commerce des deux Indes pendant cette période. C'est la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous avons dû recueillir les nouveaux documens, les connaissances positives que les voyageurs, les publicistes, les économistes et les actes des divers gouvernemens nous ont offerts. Aucun historien n'avait encore rassemblé dans un corps d'ouvrage les faits et les données propres à offrir le tableau complet des révolutions qui, depuis trente-sept ans, ont changé la face des colonies; nous signalons les causes qui les ont tour à tour fait passer d'une domination à une autre, qui ont agrandi leur existence politique au détriment de leur existence commerciale, ou agrandi leurs relations commerciales en diminuant leur importance politique; nous

006309

suivons les progrès des établissemens fondés sur des plages nouvellement découvertes; nous observons la progression toujours croissante de l'industrie qui a étendu ses mille bras sur toutes les parties du globe, et fait jaillir du sein des terres incultes les sources de la vie et de la civilisation.

Notre opinion sur quelques points pourra différer de celle de certains esprits pour qui toute idée nouvelle est suspecte, et doit être proscrite sans examen, par cela seul qu'elle est nouvelle.

Appuyé de quelque expérience au milieu de la guerre des partis et des opinions qui a tristement signalé la dernière moitié du dix-huitième siècle, nous avons cru pouvoir nous exprimer franchement sur les libertés que réclame le commerce, mais que la faiblesse et l'irrésolution craignent d'affranchir de ses entraves.

Nous n'avons pas cru que la volonté changeante des hommes pût utilement pour les peuples remplacer la stabilité des institutions fondées sur la raison; et si la liberté du travail nous a paru l'âme de l'industrie et la première richesse des nations, nous avons pensé aussi, avec les monarques les plus éclairés de nos jours, qu'elle

doit être également la source la plus pure de la civilisation et la base la plus solide des empires.

Nous désirons avoir fait un livre digne de son objet, et avoir contribué ainsi aux progrès des connaissances utiles et à l'établissement des vrais principes de l'ordre social; c'est du moins le motif qui nous a déterminé à écrire cet ouvrage. Puisseons-nous avoir réussi!

PEUCHET.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Nous avons d'abord annoncé que nous donnerions en un seul volume le tableau de tous les changemens qui ont eu lieu dans les colonies depuis que l'abbé Raynal a cessé d'écrire; mais l'auteur, en élaborant les nombreux et intéressans matériaux qu'il avait rassemblés sur cet objet, a reconnu l'impossibilité de les renfermer dans un seul volume, à moins de ne donner que des notions tout-à-fait superficielles et insuffisantes sur les colonies. Il s'est donc attaché à donner au supplément de l'*Histoire philosophique* tous les développemens qu'il a jugés propres à mieux faire connaître l'histoire des colonies, à tempérer la sécheresse des calculs ou des détails statistiques auxquels il a dû se livrer, et à établir de justes proportions entre le nouvel ouvrage et l'*Histoire philosophique*.

Le travail de M. Peuchet étant ainsi mis en harmonie avec son modèle, dont il est la suite et le complément, a produit deux volumes, qui forment les tomes xi et xii de l'*Histoire philosophique*. Nous nous plaisons à croire que le public nous saura quelque gré de cette augmentation, qui tourne tout entière à l'avantage de l'ouvrage. Les personnes qui, *jusqu'à ce jour*, ont souscrit à cette nouvelle édition, ne paieront pas ce douzième volume. Le seul désir de présenter un ouvrage complet nous a décidé à faire ce sacrifice.

ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE

DES DEUX INDES,

OUVRAGE FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE

DE G. T. RAYNAL.

INTRODUCTION.

LE commerce n'est plus une profession obscure destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de quelques hommes actifs et entreprenans; il fait partie des ressources nationales: et l'étude de ses élémens comme de ses moyens de prospérité entre dans la science de l'administration des états et de la politique moderne. Cette importance explique l'intérêt qu'inspirent depuis un siècle les ouvrages consacrés à en simplifier les connaissances comme à en inspirer le goût et en étendre la sphère.

Tout a contribué à cette révolution dans la marche des idées et des intérêts des peuples. Les découvertes géographiques, les progrès de l'in-

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Nous avons d'abord annoncé que nous donnerions en un seul volume le tableau de tous les changemens qui ont eu lieu dans les colonies depuis que l'abbé Raynal a cessé d'écrire; mais l'auteur, en élaborant les nombreux et intéressans matériaux qu'il avait rassemblés sur cet objet, a reconnu l'impossibilité de les renfermer dans un seul volume, à moins de ne donner que des notions tout-à-fait superficielles et insuffisantes sur les colonies. Il s'est donc attaché à donner au supplément de l'*Histoire philosophique* tous les développemens qu'il a jugés propres à mieux faire connaître l'histoire des colonies, à tempérer la sécheresse des calculs ou des détails statistiques auxquels il a dû se livrer, et à établir de justes proportions entre le nouvel ouvrage et l'*Histoire philosophique*.

Le travail de M. Peuchet étant ainsi mis en harmonie avec son modèle, dont il est la suite et le complément, a produit deux volumes, qui forment les tomes xi et xii de l'*Histoire philosophique*. Nous nous plaisons à croire que le public nous saura quelque gré de cette augmentation, qui tourne tout entière à l'avantage de l'ouvrage. Les personnes qui, *jusqu'à ce jour*, ont souscrit à cette nouvelle édition, ne paieront pas ce douzième volume. Le seul désir de présenter un ouvrage complet nous a décidé à faire ce sacrifice.

ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE

DES DEUX INDES,

OUVRAGE FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE

DE G. T. RAYNAL.

INTRODUCTION.

LE commerce n'est plus une profession obscure destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de quelques hommes actifs et entreprenans; il fait partie des ressources nationales: et l'étude de ses élémens comme de ses moyens de prospérité entre dans la science de l'administration des états et de la politique moderne. Cette importance explique l'intérêt qu'inspirent depuis un siècle les ouvrages consacrés à en simplifier les connaissances comme à en inspirer le goût et en étendre la sphère.

Tout a contribué à cette révolution dans la marche des idées et des intérêts des peuples. Les découvertes géographiques, les progrès de l'in-

dustrie, les rivalités des nations européennes, de nouveaux besoins sont venus soutenir et fortifier ce penchant aux relations commerciales qui forment aujourd'hui un lien général entre toutes les parties du globe.

Une philosophie sévère pourrait peut-être trouver une fâcheuse compensation des bienfaits du commerce dans les guerres qui en ont été la suite; dans cet amour du gain qui a enchaîné des peuplades entières aux vues mercantiles de quelques compagnies privilégiées, enfin dans ce trafic des esclaves dont avec tant de peine et de difficulté nous voyons aujourd'hui commencer l'abolition.

Sans doute tout n'est pas pur dans le principe moteur du commerce; des motifs peu dignes de notre estime souillent quelquefois des entreprises marquées au coin des plus habiles combinaisons; mais un grand résultat n'échappera pas aux yeux du philosophe judicieux: le commerce est enfant de la liberté, et par cela même intéressé à défendre sa mère et à en proclamer les droits partout où il porte son influence active. Le commerce a rompu le charme attaché au despotisme de la propriété; on a cessé de confondre le droit du propriétaire avec celui de maître des hommes, depuis qu'une carrière aussi vaste que celle du commerce a été ouverte au génie de l'indépendance et du travail. En vain de dangereuses entreprises reportent dans les institutions politiques modernes ce système du droit exclusif des pro-

priétaires au partage de l'autorité législative; une force puissante, celle de la raison, appuyée des services rendus à la patrie par tous les genres d'industrie et par les prodiges du commerce, ramènera à la jouissance de tous des prérogatives dont, par une exception injuste, on a fait le droit du nombre favorisé.

Tel est donc un des bienfaits du commerce, qu'en égalisant autant qu'il est en lui les moyens de bonheur et d'aisance parmi les hommes, il influe encore sur leur existence politique en portant les mêmes principes de justice et d'égalité de partage dans la participation aux droits que réclame le mérite du travail et des services rendus à la société.

Et en effet, est-il un sujet de l'état plus intéressé que l'homme industriel, que l'agent du commerce, au repos et à la stabilité des états? Plus son existence est artificielle, et plus elle tient au repos public et au maintien sévère des lois. Où trouver des partisans plus zélés de l'ordre que ceux dont l'existence est tout entière dans le maintien de la tranquillité au-dedans et de la paix au-dehors? Le propriétaire terrier, confiant dans la nature de sa fortune, dans les ressources de ses domaines, craint peu les orages politiques; il ne semble tenir au souverain que par l'orgueil de son titre, par le caractère de la seigneurie de fait attachée à la possession territoriale. Le négociant, l'armateur, l'homme industriel, y sont liés par

l'intérêt de leur fortune et le besoin de soutenir leur famille et les charges de l'état.

On l'a dit : l'histoire de la propriété serait celle de la tyrannie, à commencer par les patriciens de l'ancienne Rome jusqu'aux exemples qu'elle a offerts dans nos temps modernes. Était-ce donc après de semblables leçons qu'on pouvait s'attendre à voir un tel système prédominer dans la législation du dix-neuvième siècle ? Et le commerce, l'industrie, ces instrumens de toutes les richesses, ces moyens de toutes les jouissances dont l'influence a agrandi le domaine de l'homme, pouvaient-ils s'attendre à l'exhérédation dont ils ont été frappés ? Le temps apprendra jusqu'à quel point la sagesse s'est égarée, et comment on a pu asseoir l'ordre sur une des bases dont la chute a entraîné de si violentes secousses.

Ces considérations ne sont point étrangères à l'objet qu'on se propose ici ; elles serviront d'explication à quelques doctrines que l'enchaînement des faits nous conduira à établir dans la suite. Il était juste de signaler d'avance à nos lecteurs qu'en donnant notre assentiment aux institutions politiques ou aux lois qui régissent quelques contrées de l'Europe, nous étions loin d'adopter le principe qui a concentré la prérogative civile, et les droits politiques, entre les mains de ceux pour qui les périls de l'état, la servitude ou l'essor des talens, la prospérité publique ou la ruine des fortunes ne sont que des accidens se-

condaires qui ne font qu'accroître leur suprématie territoriale ou fortifier leur orgueil. Ce contresens dans la législation moderne intéressait trop le commerce pour ne pas le signaler au début d'un ouvrage comme le nôtre, lorsque nous n'avons pas seulement pour objet de faire connaître ce qu'il est aujourd'hui, mais encore ses rapports avec la civilisation, et de montrer l'influence des gouvernemens sur les relations commerciales, et particulièrement celles que l'Europe entretient avec les deux Indes.

La tâche que nous nous sommes imposée ici se présente à nous avec une telle étendue, que nous sommes effrayés, nous l'avouons, de l'avoir entreprise. Les colonies, le commerce, les intérêts divers qui en résultent, les voies à suivre pour en tirer tout l'avantage possible, après les changemens qu'ont éprouvés les deux mondes ; la nécessité de guider le commerçant à travers un dédale d'institutions renversées ou reprises ; éparses dans le Nouveau et l'Ancien-Monde, ouvrent une carrière immense que complique encore la variété des opinions sur les droits et les prétentions des nations entre elles, sur ceux des peuples et des rois, des diverses classes de propriétaires ou de salariés de la société. L'histoire du commerce et la statistique de sa situation se composent aujourd'hui de tant d'éléments divers, que ce n'est qu'à l'aide de leur rapprochement qu'on peut en reculer les limites ou en étendre les connaissances.

Telle n'était pas la difficulté qu'eut à surmonter le savant auteur de *l'Histoire philosophique des deux Indes*. Tout était encore fixe au moment où il écrivait. Le gouvernement absolu régissait encore l'Europe et les colonies; le commerce était soumis à des lois positives ou à des privilèges connus, et son histoire se trouvait tracée en quelque sorte par les progrès mêmes des établissemens à décrire. Un coup-d'œil sur l'aspect des choses montre combien nous sommes loin aujourd'hui d'une aussi grande uniformité dans la marche de nos recherches. Des états se forment, d'autres succombent à la vétusté ou aux folles mesures de leurs maîtres; le commerce s'essaie sur des points où il suivait précédemment une routine consacrée; là il espère, ailleurs il craint; d'un côté la liberté semble lui promettre de nouveaux marchés, d'un autre le changement d'intérêts lui laisse peu d'espoir de voir sa prospérité s'étendre. Cependant, au milieu de cette confusion de vues et d'idées, l'industrie le presse; ses progrès, en multipliant les produits au-delà des besoins des consommateurs, l'oblige à chercher de nouveaux débouchés. Mais, au lieu de les rencontrer, il ne trouve souvent que des peuples qui, précédemment habitués à lui demander ses marchandises, en fabriquent aujourd'hui, et les lui offrent même à des prix inférieurs aux siennes. Ainsi l'industrie manufacturière, premier aliment d'un grand commerce, est devenue par son extension et par son

universalité, si l'on peut parler ainsi, une des causes qui en changent les élémens, en le poussant à de nouveaux efforts ou à de nouveaux sacrifices.

Lorsque Raynal écrivait son éloquent ouvrage, il était loin de trouver une semblable difficulté. Le commerce se présentait à lui sous les formes les plus prospères: de riches colonies, une paix générale, et l'attention des hommes d'état dirigée vers les progrès des arts et de la civilisation. Maintenant les sources du commerce s'épuisent, et l'on semble vouloir déclarer la guerre à ces mêmes principes qui venaient à l'appui de ses moyens de prospérité!

C'est assez en dire pour montrer dans quelle différence de situation se trouve l'écrivain qui traite ce sujet aujourd'hui, et l'historien des deux Indes au moment où il prit la plume. Que de faits à saisir! Quels aperçus fugitifs s'offrent à la réflexion! Avec combien de prudence et de mesure doit-on flatter l'espoir du commerce et diriger ses spéculations!

Mais, quand nous parlons ici de cette langueur, notre attention s'éloigne de cette étonnante nation dont la politique comme l'industrie a résisté à toutes les attaques que la jalousie ou le besoin des autres nations lui ont suscitées; heureux effets de cet esprit public, enfant et soutien de la liberté, sans lequel l'Angleterre, réduite au rôle d'un peuple asservi, n'aurait juste que ce qu'il

faudrait de force pour se tenir au rang des troisièmes puissances, privée qu'elle serait de ces domaines immenses qui égalent ses négocians aux souverains du monde !

L'examen de ce grand phénomène, fruit de la sagesse plus encore que du hasard, ne sera pas un des moindres sujets d'instruction dans notre ouvrage ; et nous pourrons, en suivant la trace de notre modèle, y dévoiler aux yeux du monde commerçant les prodigieux effets de l'ambition jointe à l'énergie du patriotisme et du goût pour les grandes opérations de commerce.

Un plus important sujet de méditation que notre prédécesseur n'a pu prévoir, et qui rend notre travail éminemment intéressant, ce sont les deux grands établissemens, l'un formé, l'autre qui se forme sur le continent de l'Amérique. Quels changemens ils ont déjà apportés et apporteront encore dans le commerce des nations continentales de l'Europe ! L'Amérique espagnole, par la nature de sa position et ses richesses, doit offrir de vastes dédommagemens aux pertes qu'elles ont faites ailleurs ; et, pour mieux en montrer la possibilité, nous nous attacherons à bien en faire connaître l'intérieur et l'essor que doivent donner à ses moyens les événemens remarquables qui s'y passent.

Mais, tandis que l'Amérique attire ainsi nos regards, nous devons aussi les diriger sur deux points placés en quelque sorte aux extrémités du globe,

afin de soutenir les efforts de notre industrie croissante, et de porter ses produits chez des peuples où ils trouveront encore des placemens avantageux. La Cochinchine, pays dédaigné par la compagnie anglaise, mais fécond en ressources pour nous, semble tendre les bras au commerce français ; d'heureux essais viennent à l'appui de cet espoir, et la France pourra peut-être un jour compter cette riche contrée au nombre de celles qui favoriseront les spéculations de ses marchands.

Cependant l'instant approche où une révolution d'une autre espèce peut donner une nouvelle vie à notre commerce et à celui de l'Europe, et où cette surabondance de produits dont nous parlions trouvera un marché, et ne sera plus un fardeau plutôt qu'une richesse pour ses industrieux possesseurs.

La Turquie d'Europe est ce marché ; c'est dans les îles de Chypre, de Rhodes, de Candie, de l'Archipel ; c'est dans les riches contrées de l'Asie mineure que la population européenne doit refluer avec les besoins et les ressources qui l'accompagnent. Une puissance rivale mine et sape l'empire de Constantinople ; sa chute est prévue, et avec elle les grands résultats qu'il faut se hâter d'en faire naître. Des peuplades rendues à la liberté, d'autres gouvernées par des lois plus humaines, par des hommes moins barbares, des communications établies dans ces belles provinces où l'on ne peut aujourd'hui marcher que sous

la protection achetée d'avidés pachas, doivent faire une mémorable époque dans l'histoire du commerce. L'Angleterre, ennemie seule de cette révolution, l'Angleterre y opposerait de vains obstacles, si, au lieu de laisser une ou deux puissances l'effectuer à leur avantage, une coalition sagement combinée l'entreprendrait au profit de l'Europe entière. On a vu quelquefois une ambition trompeuse et trompée suggérer des mesures de conquêtes, pourquoi ne serait-il pas permis d'en tenter une aujourd'hui qui rendrait à la civilisation, au commerce, aux arts, le plus beau et le plus malheureux pays du monde? Pourquoi ne ferait-on pas par ces grands motifs ce qu'on a essayé pour de moins grands intérêts? Les peuples ont aussi leurs droits; et l'on aime à croire qu'en reprenant ces anciens domaines des nations de l'Occident, on n'oubliera pas que c'est pour les hommes laborieux, utiles, industriels, et non pour quelques puissans seulement, que ce grand événement s'effectuerait.

Mais nous anticiperions sur ce que nous avons à dire dans la suite, si nous poussions plus loin ces aperçus; ils suffisent pour attester au lecteur que la situation des choses donne à l'histoire du commerce des deux Indes une importance et des difficultés qu'elle n'avait pas vers la fin du siècle dernier; ils prouvent aussi que, pour en mieux saisir les traits et les résultats, nous avons besoin d'attacher nos regards un moment sur la situa-

tion actuelle des états de l'Europe à qui la guerre et le commerce ont laissé des possessions coloniales.

On jugera de leur importance par le tableau du produit que l'Europe en retire, et des avantages proportionnés dont elles font jouir leurs possesseurs.

Qu'on ne s'attende pas cependant à trouver dans cette analyse la précision d'un calcul arithmétique; c'en est un d'appréciation, mais suffisant néanmoins pour se former une idée de ce que peuvent être les richesses coloniales distribuées dans les milliers de canaux où elles circulent.

Remarquons que, pour être justes appréciateurs dans ce résultat, nous ne devons pas rechercher seulement ce qui revient aux métropoles par leurs colonies, mais encore ce que les colonies font produire aux métropoles. Cette réciprocité double les avantages des possessions coloniales. En effet, tout ce qu'elles demandent à la métropole, et la forcent par l'attrait des bénéfices et des échanges d'ajouter à ses produits et à ses travaux, sont des valeurs nouvelles que les colonies versent dans son sein. Ainsi, lorsqu'une d'elles livre à la mère-patrie cent millions de denrées pour une valeur de cinquante millions qu'elle en reçoit, le résultat de cet échange, produit par l'intermédiaire de la colonie, n'équivaut pas seulement à cent millions, mais à cent cinquante, parce qu'elle a commandé à la métropole un travail de cinquante millions

qui, sans elle, n'aurait pas eu de consommateurs, et par conséquent n'aurait pas existé.

Il est donc vrai que les colonies et les métropoles réagissent utilement les unes sur les autres; que les premières, en offrant des consommateurs aux secondes, y excitent l'industrie et offrent des salaires au travail; qu'ainsi, pour bien apprécier les colonies, il faut tenir compte de cette double action. On peut même aller plus loin; car, regardant toute colonie, une fois qu'elle est formée, sous quelque régime qu'elle existe, comme un nouvel état habitué aux jouissances de l'Europe, on doit, dans l'estimation qu'on en fait, faire entrer même celles qui ont cessé d'appartenir à la métropole, et qui ne tiennent à elle que par le grand lien du commerce, qui unit toutes les nations. Ainsi les États-Unis, quoique séparés et indépendans de l'Angleterre, ne cessent pas d'entrer dans l'ordre colonial de l'Europe comme formés par elle, consommant un grand nombre de ses produits, et lui restant attachés par des rapports que le changement de la domination politique n'a pu détruire.

Il résulte de ces considérations deux vérités importantes au commerce: l'une que, dans la perte que quelques états ont faite de leurs colonies ou de quelques-unes d'elles, le dommage n'a pas été seulement d'être privés des riches produits qu'ils en tiraient, mais encore des débouchés qu'elles offraient aux produits de leur industrie; en second

lieu, que cette dernière perte n'est pas totale, et que, tous les genres d'industrie ne pouvant pas, avec un égal avantage, s'établir partout, l'Europe trouve toujours dans les établissemens coloniaux des débouchés, lorsque ces établissemens n'ont point passé sous une domination étrangère et exclusive, mais ont subi quelque révolution qui les a rendus indépendans comme les États-Unis, Saint-Domingue, et les colonies espagnoles d'Amérique.

Cherchons donc à apprécier les avantages des colonies relativement à l'Europe par l'estimation des valeurs qu'elles mettent dans le commerce et qu'elles offrent aux divers genres de consommateurs. Quoiqu'un pareil tableau ne puisse être d'une exactitude parfaite, nous le répétons, il n'en offrira pas moins l'état probable des possessions coloniales envers l'Europe, et celui de l'Europe envers elles.

Le Portugal retire de toutes ses colonies une valeur de 80,000,000 de francs; les métaux et les diamans entrent dans cette somme pour 35,000,000; il envoie dans les colonies en marchandises de son crû pour 10,000,000. On sait que les diamans et les métaux sont le produit de la souveraineté, c'est-à-dire qu'ils ne sont mis dans la circulation que par l'entremise du gouvernement. Les marchandises portugaises entrent dans ce commerce pour un peu moins d'un quart, c'est-à-dire comme 1 est à $4\frac{1}{8}$. *

* Nous devons observer que, quels que soient les morcellemens ou

La Hollande ne reçoit de ses colonies de l'Inde, après le paiement des frais de la souveraineté, que 7,000,000. On sait que dans un espace de dix ans les ventes de la compagnie hollandaise se sont élevées annuellement à une somme de 42,000,000; mais on ignore à quelle somme de marchandises cette vente pouvait correspondre, parce que ses produits se composent de plusieurs branches, et parce qu'aussi la Hollande, unissant la souveraineté au commerce, la force à l'industrie, comprend dans cette somme les produits d'arrangemens faits avec de petits princes qui lui cèdent à très-bas prix des objets qu'elle vend fort cher en Europe. Il est connu que, dans l'espace de quatorze ans, la Hollande exporta aux Indes une somme métallique de 146,000,000; elle retirait de ses possessions au Cap de Bonne-Espérance, de Surinam, de Curaçao et Saint-Eustache, pour une valeur de 15,000,000 de francs.

L'Angleterre entre pour la moitié des envois que le Portugal fait au Brésil, même depuis l'établissement de la cour de Lisbonne dans cette colonie: cette moitié peut s'élever à une somme de 10,000,000 de francs. Le Canada lui produit 58,000,000; Terre-Neuve et les pêcheries

scissions politiques d'un état, il est possible de les considérer en masse pour apprécier sa richesse coloniale, lorsque ses parties démembrées sont restées indépendantes ou sous deux fractions du même gouvernement, tel qu'est le Portugal aujourd'hui, divisé en deux grands sièges de la souveraineté.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE BUENOS AIRES
BIBLIOTECA CENTRAL DE BIRIBIRÍ CAS

40,000,000; l'Inde, tous frais payés, 40,000,000, en y comprenant la moitié de cette somme apportée annuellement par les employés de la compagnie des Indes; la valeur des marchandises anglaises portées dans l'Inde, 60,000,000; ajoutons à ces résultats considérables ceux du commerce d'Inde en Inde, de la mer Rouge et du golfe Persique, qu'on ne peut évaluer à moins de 50,000,000.

L'Angleterre fait un très-grand commerce avec les États-Unis; il offrait en 1801 une exportation pour cette partie du monde qui s'est élevée à 155,000,000, et en recevait pour 45,000,000 en marchandises du pays; des îles anglaises des Antilles, 150,000,000; la traite 15,000,000; le commerce avec le continent espagnol 50,000,000.

La France n'a jamais regardé comme d'un revenu avantageux sous le rapport commercial les établissemens des Ile-de-France et de Bourbon; nos comptoirs de l'Inde même ne jetaient pas dans la circulation des valeurs au-dessus des frais qu'ils entraînaient; mais Cayenne, donnait 50,000,000; Terre-Neuve 7,000,000; et Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique, 250,000,000.

La France consommait pour 150,000,000 de denrées coloniales; elle revendait le reste. L'étendue de cette revente faisait pencher en sa faveur la balance du commerce qu'elle obtenait annuellement, et qui allait à la somme de 40,000,000.

L'Espagne retirait de ses colonies, en mé-

®

taux, 100,000,000 de francs; en marchandises 300,000,000. Elle y envoyait en marchandises de son crû ou de celui des étrangers pour 120,000,000. Les établissemens suédois et danois produisent à leurs métropoles des échanges ou des consommations pour une somme de 12,000,000 de francs.

La contrebande que font tous les peuples coloniaux pourrait s'estimer de 100,000,000. Ainsi le total du produit colonial pour l'Europe, prise en masse, offre la somme annuelle de 1,290,000,000 de francs; car ce que l'un des états coloniaux a perdu depuis vingt-cinq ans est compensé par l'augmentation qu'a éprouvée un autre état.

Ce qui est aussi important que la somme même, c'est qu'elle l'acquiert avec à peu près 500,000,000 d'envois de son sol et de ses fabriques, et par conséquent avec un avantage de deux cents pour cent qui entretient chez elle le haut prix de la main-d'œuvre et la valeur des objets de première nécessité.

On pourrait ajouter aujourd'hui à cette somme, mise en circulation par le commerce colonial, celle qui résulte des exportations et importations des États-Unis. Elles s'élevèrent en 1806, les premières à 5,200,000, et les secondes à 200,000,000.

Tel est l'aspect que l'Europe présentait naguère, envisagée dans chacune de ses parties sous le rapport de l'intérêt colonial; et si cet aspect a changé pour la distribution des richesses, en faisant passer à une puissance toutes ou partie

des colonies qui appartenait à une autre, la masse des richesses qu'on vient d'énumérer ne s'en répand pas moins sur l'ensemble du continent européen, et y forme un des élémens de la prospérité et de l'éclat des nations qui l'habitent.

En effet, on pourrait dire que c'est aux colonies que l'Europe doit cette immense marine militaire et marchande qui, pour entretenir les rapports entre elles et les métropoles, fait en quelque sorte que la mer est habitée comme la terre; c'est à elles qu'on peut attribuer la création ou l'accroissement prodigieux des cités auxquelles elles doivent leur naissance, et dont depuis elles ont été le soutien et la gloire; enfin cette population immense sur laquelle l'Europe étend son influence et sa puissance au-delà des mers peut être répartie ainsi au moment où nous écrivons.

Les Anglais règnent dans l'Inde sur trente-deux millions d'individus; aux Antilles et en Amérique sur huit cent mille; l'Espagne en tient, sur le continent américain, quinze millions sous sa domination; à Saint-Domingue, à la Havane, aux Philippines, deux millions deux cent mille; la France en a à Bourbon, dans les Indes, aux Antilles, cinq cent mille, et quatre cent mille encore, si on compte Saint-Domingue, qu'elle a peuplé; les Portugais règnent au Brésil sur trois millions cinq cent mille, et dans leurs autres colonies, sur quatre cent mille; la Hollande, à Batavia et à Surinam, sur six cent mille; la Suède et le Danemark, sur

deux cent mille. Ainsi l'Europe peut regarder cette immense population comme une extension d'existence qu'elle doit à l'ordre colonial.

Ne serait-il pas permis d'y joindre, 1° les États-Unis eux-mêmes, dont la population s'élève à sept millions six cent mille individus, puisqu'ils doivent leur existence à l'Europe, et qu'ils en ont les mœurs, les usages et les besoins; 2° la population européenne qui travaille pour le commerce ou la consommation des colonies; population qui, avant les pertes que la France a éprouvées, allait pour elle à plus de cinq millions de bras, consacrés à la production des objets que demandaient ses colonies: agriculteurs, fabricans, constructeurs, agens de commerce, navigateurs, employés civils et militaires de terre et de mer, et toute la population subalterne qui s'y rattachait? En appliquant cette proportion aux autres états de l'Europe qui possèdent des colonies, on trouverait qu'il doit y exister douze millions d'hommes dont les colonies sont le principe d'activité industrielle ou commerçante; et en les joignant aux sujets coloniaux, reconnus ci-dessus de cinquante-cinq millions six cent mille, ou soixante-trois millions deux cent mille avec ceux des États-Unis, on a un total de soixante-quinze millions d'individus vivant aux colonies pour l'Europe, et en Europe pour les colonies.

Tel est l'aspect imposant qu'offrent, sous le rapport des richesses et de la puissance, l'établis-

sement des colonies, leurs progrès et leurs relations avec les métropoles.

Mais, si l'on poussait plus loin les avantages que le monde en a retirés et ceux qu'il peut s'en promettre encore, ne pourrait-on pas ajouter qu'elles ont contribué aux progrès des lumières et des connaissances; qu'elles ont accéléré les progrès de la civilisation, et fourni à la liberté un auxiliaire contre la perpétuité du despotisme européen?

On a beaucoup déclamé, on peut encore se récrier contre les excès des colons, et les philanthropes doivent déplorer sans doute les affreux ravages que la lutte des propriétaires et des esclaves a amenés dans les colonies; mais les germes de la liberté ne s'en sont pas moins conservés purs; ils sont pleins de sève; ils ne peuvent manquer, par une heureuse harmonie, de se reproduire sous l'empire de lois sages et protectrices: ce qui s'est passé au nord, ce que nous voyons au midi vient à l'appui de ces réflexions, et confirme cette opinion, que les tempêtes d'outre-mer, après avoir servi à la cupidité et au pouvoir absolu, ne peuvent que produire l'indépendance politique, que nous voyons s'avancer avec des chances si diverses.

Il n'est pas de notre sujet de dire ici ce que les états coloniaux peuvent faire, non pour comprimer, mais pour mettre à profit ces grands changemens. Un sage gouvernement, la garantie des libertés publiques et privées, le respect des droits indi-

viduels, peuvent attacher les colonies à la mère-patrie long-temps encore, et conserver à chaque état l'avantage qui résulte de liaisons étroites et particulières avec des établissemens formés par elle.

Mais une semblable marche n'est pas également appréciée des hommes qui président aux destinées de l'Europe; le partage des opinions, et quelques erreurs mêlées à des maximes salutaires, peuvent retarder encore ce que la prudence commanderait de faire aujourd'hui. Cette vérité sera plus sensible après que nous aurons fait connaître la part de chaque puissance coloniale dans les possessions existantes aux deux Indes, lorsque nous en aurons tracé le tableau, et offert avec l'aperçu de chacune d'elles celui de leur commerce depuis l'époque mémorable qui y a apporté de si nombreux changemens.

Mais, avant de nous engager dans cette carrière, arrêtons un moment l'attention du lecteur sur un des plus grands résultats de la philanthropie de nos jours : l'abolition de la traite, abolition qui ne peut manquer d'être suivie de celle de l'esclavage, malgré les efforts du parti contraire et l'empire des préjugés.

L'Europe cesse enfin de sacrifier à quelques intérêts précaires ces principes et ces sentimens d'équité sur lesquels repose la civilisation. Trop heureuse si plus tôt elle eût embrassé cette résolution, Saint-Domingue serait encore pour la France un riche domaine cultivé par des hommes

libres, et que de terribles ressentimens ont armés contre elle, et rendront maîtres long-temps encore du sol qu'ils avaient si long-temps cultivé pour ses possesseurs trop peu reconnaissans.

L'abolition de la traite a changé le système colonial; elle nous paraît devoir contribuer de plus en plus à l'amélioration de ses diverses branches; et la lutte qu'elle éprouve encore pour se consolider ne servira sans doute qu'à la rendre plus complète par les moyens de répression dirigés contre ceux qui, au mépris des lois, y cherchent des bénéfices criminels et les dangers qui les accompagnent.

Mais, de tous les moyens propres à détruire ce mal dans la racine, il n'en est peut-être pas de plus efficaces et de plus durables que ceux qui ont pour objet de répandre la civilisation en Afrique, tentative déjà pratiquée dans quelques établissemens, sous l'influence de l'honorable société établie à Londres pour cette grande et importante mesure. Entrons dans quelques détails.

Depuis nombre d'années, des hommes zélés, pleins de lumières et de justice, comptant, il est vrai, pour peu les spéculations de la cupidité des planteurs américains, s'étaient occupés à rassembler des faits sur le commerce des esclaves. Non-seulement ils ont par leurs recherches fait connaître la condition déplorable des nègres aux îles et sur le continent de l'Amérique, mais ils ont encore prouvé que le système qui avait donné

naissance à ce commerce des hommes sur la côte d'Afrique était aussi ennemi de l'intérêt public que contraire à l'humanité.

Pour parvenir à une démonstration plus complète de ces principes, ils ont cherché à jeter sur les côtes d'Afrique les germes de la civilisation et de l'agriculture; de là cette intéressante colonie de la Sierra-Leone, qui, malgré les contrariétés qu'elle a éprouvées, se soutient et montre que non-seulement les nègres sont susceptibles de travail et d'habitudes morales, mais encore que le continent qu'ils habitent peut offrir aux Européens des débouchés pour les productions de l'industrie, et des denrées pour suppléer à celles que les colonies viendraient à refuser.

Et en effet, des voyageurs qui ont parcouru l'Afrique occidentale s'étonnent qu'on ait pu si longtemps négliger un objet de cette importance. Ils en attribuent avec quelque raison la cause aux intérêts des propriétaires des îles, intérêts qui ont prévalu dans les conseils des états coloniaux, et empêché que le commerce des esclaves ne fût interdit, ou que la culture de l'Afrique fût encouragée d'une manière à nuire aux spéculations des planteurs insulaires.

Parmi les hommes qui ont attiré l'attention de l'Europe sur une aussi étrange conduite, nous signalerons à la reconnaissance publique M. Wadstrom, Suédois, et le docteur Smeathman, Anglais. Pendant quatre ans que ce dernier a résidé aux îles

de Bananas, dans le voisinage de Sierra-Leone, il a fait plusieurs courses dans l'intérieur du continent, et y a reconnu la possibilité d'y faire des établissemens coloniaux. Son zèle l'a porté à en faire la proposition, tant dans l'intention d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de son pays que d'étendre la civilisation en Afrique, et surtout d'abolir la traite.

Les recherches et les travaux de ces hommes estimables fixèrent l'attention publique en Angleterre, au point que l'université de Cambridge proposa en 1785 de discuter la question *de l'esclavage et du commerce de l'espèce humaine*; ce sont ses expressions. Le prix proposé fut remporté par M. Clarkson, le même que nous verrons bientôt gouverneur de la nouvelle colonie de Sierra-Leone. Il démontra avec une évidence sans réplique l'inhumanité du commerce des noirs, répondit aux sophismes de la cupidité, et montra que l'intérêt bien entendu de tous les peuples était de l'interdire à jamais. Bientôt M. Wilberfoce, adoptant les mêmes idées, se montra dans la chambre des communes partisan de la même doctrine, et fut imité par MM. Charles Fox, Grey, et enfin M. Pitt lui-même, trop éclairé pour avoir une opinion contraire.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en 1788 un vertueux philanthrope, M. Granville-Sharp, fit partir à ses frais un vaisseau chargé de provisions et de matériaux, avec trente-neuf colons, afin d'établir une colonie à Sierra-Leone.

Mais la fortune d'un seul particulier étant insuffisante aux frais d'une pareille entreprise, M. Granville-Sharp forma au mois de février 1790 une association de vingt-une personnes dont les principes lui étaient connus. Cette société, devenue très-nombreuse en peu de mois, obtint du parlement un acte par lequel elle fut autorisée à former une compagnie qui conserverait pendant trente-un ans son privilège, à dater de juillet 1791. Le premier acte de cette compagnie fut d'exclure de son sein tout individu intéressé à la traite des esclaves.

M. Thomas Clarkson, si justement célèbre et honore pour le zèle qu'il mit et le succès qu'il obtint à faire abolir la traite, fut nommé gouverneur du nouvel établissement. Il l'administra avec un soin et des travaux qui lui ont mérité l'estime de ses compatriotes et la reconnaissance de la colonie de Sierra-Leone. Il ne l'a quittée qu'au mois de décembre 1792. Avant de se séparer de ceux qu'il avait gouvernés avec fermeté, justice et modération, M. Clarkson crut devoir les exhorter à vivre en paix, à suivre les règles qu'il leur avait données pour la prospérité de la colonie. Il leur fit sentir que la crainte de Dieu était la meilleure règle de conduite qu'ils pussent suivre pour prospérer et pour être heureux. Il s'attacha ensuite à leur peindre les défauts auxquels ils étaient le plus sujets, et qui consistaient principalement dans une trop grande vivacité de caractère, et dans un

trop grand penchant au mécontentement et à la défiance envers leurs chefs. Il les exhorta à se corriger, et termina son discours par une prière adressée au ciel pour le bonheur et l'amélioration morale de la colonie. Ces exhortations firent une heureuse impression sur les auditeurs, et laissa une profonde et salutaire impression dans leur âme.

M. Clarkson a mérité d'autant plus d'éloges pour la conduite qu'il a tenue pendant le temps de son administration, qu'il eut de nombreux obstacles à surmonter, dans les premières années surtout. Ce n'était pas une chose aisée que de se maintenir en paix avec les chefs des nations nègres du voisinage, et dont l'établissement d'une colonie aussi nombreuse devait exciter les défiances et les craintes.

Mais ces difficultés étaient encore provoquées et accrues par les commerçans d'esclaves, intéressés à traverser une entreprise qui était de nature à nuire à leur trafic. Ils mirent tout en œuvre pour exciter des craintes et faire naître des alarmes. Heureusement que, par la conduite sage et éclairée du gouverneur, la paix, une fois rétablie, se maintint avec le voisinage, et que lui-même se fit respecter et chérir des rois ou chefs nègres avec lesquels il avait à traiter.

M. Dawes remplaça M. Clarkson dans l'administration de la colonie, en décembre 1792. Il eut à éprouver de plus grands obstacles encore que son prédécesseur, et sans doute par les mêmes causes et les mêmes motifs. Les armateurs, ceux

qui faisaient la traite, se voyaient, par cet établissement, entravés dans leurs spéculations; les planteurs des îles étaient ou se croyaient aussi intéressés à traverser l'établissement. Ces causes, et quelques autres, en retardèrent le succès, et, contre l'attente de toutes les personnes qui s'y intéressaient, l'ont tenu long-temps dans un état peu florissant.

On a lieu de croire aussi que le mauvais système de gouvernement adopté d'abord par la colonie s'opposa à ses progrès. L'introduction de mesures oppressives, et qui étaient en contradiction avec les sentimens et les préjugés des habitans, a failli plus d'une fois à tout y détruire. Plusieurs des habitans nègres les plus industrieux l'abandonnèrent; d'autres cherchèrent un refuge dans le territoire de leurs anciens chefs; quelques-uns se retirèrent dans les montagnes. On voulait assujettir tous ceux des colons noirs qui étaient en état de porter les armes à devenir soldats ou matelots, et à être transportés, suivant les ordres du gouverneur, dans quelque partie de l'Afrique que ce fût. Cependant ces troubles furent successivement apaisés; mais la colonie en souffrit long-temps.

Un autre danger la menaça. La guerre qui existait à l'époque de 1794 entre l'Angleterre et la république française donna lieu à une attaque hostile que fit contre l'établissement le commandant d'une escadre française. Une mésintelligence dans la manière dont on s'expliqua sur les ménagemens

que l'on devait pour Sierra-Leone pendant la guerre fit tout le mal. Il n'était point dans les principes de la république de détruire un établissement consacré à favoriser les principes libéraux. Mais la morgue politique du cabinet de Londres empêcha que l'on ne s'entendit, et le commandant français attaqua et détruisit la nouvelle ville et les cultures environnantes.

Les principes qui avaient présidé à l'établissement de la colonie cessèrent d'y être suivis. Elle languissait, lorsqu'en 1808 la compagnie de Sierra-Leone céda son établissement au gouvernement anglais. Les affaires se firent avec mystère, et de manière à ne point porter ombrage aux intéressés dans le commerce d'Afrique et aux planteurs des colonies.

Cependant la dépopulation continuait toujours; quelques nouvelles rigueurs exercées contre les colons les avaient exaspérés, un bon nombre s'en étaient éloignés. Dans l'intention de rétablir l'ordre, le gouverneur publia la proclamation suivante, qui n'eut pas tout l'effet qu'il en attendait, mais qui fixa la police de la colonie.

« Nous avons jusqu'ici différé (porte cette proclamation au nom du roi de la Grande-Bretagne) d'ordonner l'application des peines prononcées contre ceux qui refuseraient de prêter le serment prescrit par un acte du gouverneur et du conseil de notre colonie de Sierra-Leone, portant la date du 20 novembre 1811, dans l'idée que la

généralité des citoyens qui se trouvent atteints par ledit acte reviendraient d'eux-mêmes à des sentimens plus conformes à leur devoir; mais cette indulgence de notre part, au lieu de produire les salutaires effets que nous en espérons, n'a eu qu'un résultat tout contraire sur plusieurs des habitans.

« C'est pourquoi nous avons, et d'après l'avis de notre capitaine-général et gouverneur en chef, et aussi d'après l'avis de notre conseil de la colonie, jugé convenable d'émettre la présente proclamation royale, pour publier et déclarer, afin de pourvoir à la sûreté immédiate aussi-bien qu'à la sécurité future de cette colonie naissante, que toutes les personnes qui se trouvent atteintes par ledit acte, ou dont l'âge est entre treize et soixante ans, lesquelles, en refusant de prêter ledit serment de milice, ont ainsi donné à leurs enfans et à leurs apprentis l'exemple de la désobéissance et de l'insubordination, ont perdu tous droits et titres à toute espèce de propriétés, soit meubles ou immeubles, et sont en conséquence, conformément aux première et seconde sections dudit acte, déclarés hors de la loi. L'indulgence que nous leur avons accordée par des principes d'humanité, qu'elles n'ont pas eu assez de gratitude pour apprécier et pour reconnaître, touche à sa fin. Qu'on sache donc qu'aussitôt que la saison des pluies sera passée, ou qu'à compter du 20 novembre prochain, c'est notre volonté que toute personne

passive de l'acte de milice, et qui persisterait dans son refus de s'y conformer, ou de se soumettre à quelque autre loi imposée à nos sujets, doit cesser de faire sa résidence dans aucun lieu de la péninsule de Sierra-Leone.

« Cependant, pour ne pas nous écarter de ces principes de douceur et de modération qui nous ont constamment dirigés dans les mesures de gouvernement de notre colonie, et dans lesquels quelques habitans n'ont voulu voir que de la faiblesse et de la timidité, il nous plaît de déclarer que *la Princesse Charlotte*, ou quelque autre de nos vaisseaux, conduira, avec leurs familles, sur tel point de la côte qu'elles voudront désigner les personnes qui seraient mécontentes de notre régime actuel. ¹ »

Cette proclamation ne fit qu'irriter les esprits. « Notre intention, disaient les habitans de Sierra-Leone, n'a jamais été de nous soustraire à l'obéissance que nous devons au gouvernement. Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la colonie; mais nous sommes attachés à nos femmes et à nos enfans, et nous ne pouvons supporter l'idée de contracter un engagement qui pourrait un jour nous obliger à nous séparer d'eux. »

Ces raisons méritaient d'autant plus d'être écoutées, que les habitans de la colonie, surtout les marrons, ou nègres fugitifs qui s'y étaient réf-

¹ Donnée à Freetown, chef-lieu de la colonie, le 26 septembre 1812.

giés, ont toujours montré de la vigueur et de la bonne volonté toutes les fois que la sûreté de la colonie a été menacée. Ils sont naturellement attachés à la liberté, et ne pensent qu'avec horreur à ces réglemens de la discipline militaire qui soumettent le soldat à la peine du fouet. Ils l'abhorrent d'autant plus qu'ils ont eu occasion de le voir infliger à de malheureux esclaves noirs dans les Indes occidentales.

On conçoit qu'avec de pareils sentimens ces colons ne purent admettre qu'avec une répugnance soupçonneuse l'idée de se soumettre à un serment d'après lequel ils s'engageraient comme matelots sur des bâtimens qui, si le service du roi l'exigeait, pourraient peut-être, en les reconduisant dans ces mêmes Indes occidentales, les remplacer encore une fois sous la verge de leurs bourreaux. Quoi qu'il en soit, le gouvernement anglais persista dans ces mesures rigoureuses, et n'eut aucun égard aux sentimens des colons.

Loin de diminuer la dépopulation, cette mesure l'augmenta; plus de cent lots ou portions de terre furent abandonnés; les maisons des malheureux qui s'étaient enfuis furent marquées de la lettre R (rebelle); les moissons qu'ils avaient fait naître dans les petits carrés de terrain qui leur avaient été départis impitoyablement détruites et pillées par les régimens africains et les nègres prisonniers.

Cependant le gouvernement chercha de nou-

veau à rappeler ces fugitifs, et à obtenir d'eux la prestation du serment; il y réussit à l'égard du plus grand nombre, en promettant qu'on n'en abuserait point pour les contraindre à s'expatrier. Mais cette réconciliation n'a point détruit le mal dans sa racine; le même esprit d'aigreur et de mécontentement s'est conservé dans la colonie; il durera et mettra obstacle aux progrès de la colonie tant que les réglemens ne seront pas changés.

La capitale de Sierra-Leone se composait en 1814 de deux mille noirs, que leur constitution physique rendait propres au travail. On ne comprenait pas dans ce nombre les esclaves pris sur mer, qui ont été délivrés par la cour de l'amirauté, et qui formaient une population de près de trois mille individus. Aujourd'hui la capitale renferme dans ses murs quatre cents maisons, dont la valeur est estimée 26,000 livres sterling.

Au mois d'avril 1820 il n'y avait pas moins de six mille nègres capturés, qui avaient été envoyés dans la colonie depuis la suppression de la traite en 1807, par les vaisseaux de guerre anglais. A leur arrivée, ceux qui ont l'âge convenable sont envoyés dans les villages voisins; on assigne à chaque famille une habitation et une portion de terres, et ils sont entretenus aux frais du gouvernement pendant une année, à l'expiration de laquelle ils sont tenus de pourvoir à leurs besoins. Les enfans capturés sont aussi envoyés dans les villages, où ils restent à l'école jusqu'à ce qu'ils se

mariant ; ce qui a toujours lieu de bonne heure. A la tête de chaque village est un missionnaire salarié par le gouvernement, qui y exerce la double fonction de pasteur et de maître d'école.

Les premiers noirs qui ont fait le fonds de la colonie ont été transportés, comme nous l'avons dit, de la Nouvelle-Écosse et de la Jamaïque. Les colons sont en général pauvres, et ne peuvent que difficilement se défaire des produits de leur culture. Cependant Freetown est située d'une manière avantageuse pour ce qui concerne les relations commerciales. Le territoire qui l'environne est montagneux, à la vérité, mais les vallées sont fertiles, si on en excepte quelques endroits qui, par les larges pierres dont ils sont couverts, ne peuvent recevoir le soc de la charrue.

Le climat est favorable à la culture du coton, du café, de l'indigo, du tabac, du riz, du maïs, etc. Cependant les bénéfices qui pourraient résulter, pour les habitans, de l'exportation de ces objets sont encore peu considérables, les cultivateurs s'occupant surtout à faire croître dans leurs petits carrés de terrain de la cassave, des fèves, etc., et cela dans une quantité proportionnée aux besoins de leur consommation journalière ; de façon qu'en y ajoutant ce qu'ils se procurent d'alimens par la pêche, ils se trouvent pour les autres provisions dans la dépendance des naturels du pays. Cette situation est entretenue par le manque de capitaux nécessaires pour se livrer avantageuse-

ment à l'agriculture. On a d'ailleurs eu à leur égard des procédés inquiétans pour leurs petites propriétés ; on a exigé d'eux des sommes d'argent beaucoup au-dessus de la valeur de leurs possessions.

Quant au commerce des habitans de la péninsule où est située Freetown, capitale, il est encore également très-circonscrit. Ils préfèrent s'adonner à la pêche, dont les profits sont plus certains, ainsi qu'à quelques arts industriels. Plusieurs d'entre eux sont employés comme courtiers dans une espèce de trafic qui a lieu entre les marchands européens résidant dans la colonie, et les naturels du pays. Ces marchands européens confient à quelques planteurs noirs, dont la probité leur a inspiré de la confiance, une certaine quantité de marchandises venues d'Europe, que ces derniers échangent avec les naturels du pays contre du bois de campêche, de l'ivoire, du riz, de la poudre d'or et autres productions indigènes : les principaux bénéfices reviennent à celui qui a fait les avances ; mais le courtier retire aussi ses avantages de ce petit trafic.

La Société des Amis qui s'est formée à Sierra-Leone en 1813, par les soins et par le zèle du capitaine Paul Cuffée, et qui se compose de ce qu'il y a de plus distingué parmi les colons, a pour but d'encourager le commerce et l'industrie des habitans. Cette société se charge elle-même de tout ce qui concerne l'exportation des produits de la

culture ; mais, pour réussir dans ce dessein , il a été nécessaire de commencer par établir des rapports directs avec l'Angleterre. Une société fut donc formée à Londres par M. Clarkson , qui put correspondre avec la Société des Amis de Sierra-Leone. Pour en être reçu membre , il fallait verser dans la caisse du trésorier un don de vingt livres sterling , ou s'engager à payer annuellement une somme de deux guinées. Par ce moyen la Société des Amis se trouva à même de réaliser ses utiles projets.

Les communications avec l'Angleterre étant assurées, la colonie, par le moyen de la Société des Amis, fait passer à Londres du riz, du bois de campêche, de l'ivoire, de l'huile de palmier, du café, etc. Tous ces objets sont vendus par la société de Londres, qui fait passer en échange aux colons de la péninsule d'autres objets à leur usage, à l'exception d'eau-de-vie, de poudre à canon, et d'instrumens de guerre, qui jusqu'à présent ont été exclus de ce commerce.

Les bénéfices qui résultent de cet échange sont abandonnés à la colonie. En outre, comme les colons ont souvent de la peine à obtenir des capitaines de navires qu'ils veulent bien se charger du transport de leurs cargaisons en Angleterre, la société de Londres a freté des bâtimens pour cet objet.

Au reste, le but que se propose cette société est moins de faciliter les opérations mercantiles des colons que de les encourager à la culture des pro-

ductions qui peuvent être exportées avec avantage.

Après des contrariétés et des accidens nombreux, cet établissement, consacré au plus estimable des projets, celui de faciliter l'abolition de la traite, en jetant le germe de la civilisation dans les contrées occidentales de l'Afrique, ne peut donc manquer de prospérer et de couronner de succès les désirs de ses généreux auteurs. Quelques vices dans son organisation politique et morale avaient besoin d'être réformés : l'acte d'organisation avait laissé trop peu de pouvoir au gouverneur ; ce pouvoir était partagé entre sept chefs qui composaient le conseil privé. Il résultait de cette disposition, peu praticable dans une colonie naissante et formée de personnes peu éclairées, que l'on perdait à défendre ce qu'on appelait *ses privilèges* des momens que l'on aurait pu employer au bien général. Un autre inconvénient de ce manque d'unité dans le pouvoir, était de donner naissance à une sorte d'aristocratie, d'autant plus faite pour indisposer les nouveaux colons, que le souvenir de leur ancienne condition d'esclaves les rendait plus susceptibles et plus irritables envers tout ce qui pouvait offrir l'apparence du mépris, ou présenter le caractère d'une supériorité dédaigneuse et hautaine. Qu'arrivait-il de ce conflit ? Que les mesures les plus sages prescrites par le gouverneur ne pouvaient être qu'imparfaitement exécutées, comme, par exemple, la division

des lots de terrain promis aux noirs venus de la Nouvelle-Écosse, dès qu'ils seraient arrivés dans la péninsule. La paix et le bien-être de la colonie naissante étaient fort intéressés à ce que cet arrangement fût immédiatement fait ; cependant les chefs composant le conseil ne cessèrent d'y apporter des obstacles, et de contrecarrer le gouverneur. Aussi un pareil inconvénient ne se renouvela-t-il pas ; on apporta à la constitution de la colonie des changemens qui accrurent le pouvoir du gouverneur ; il en profita pour réparer le mal qui avait été fait ; mais il ne put parvenir à effacer entièrement les traces de cette anarchie primitive, et surtout à détruire le germe des dissensions et du mécontentement qu'elle avait fait naître ; cependant, comme nous l'avons vu, ces contre-temps ne découragèrent pas l'estimable M. Clarkson ; et lorsqu'il quitta l'administration de la colonie à l'époque que nous avons indiquée, elle marchait visiblement à un état de prospérité et d'amélioration qui n'a fait que s'accroître depuis.

A ces faits joignons-en quelques-uns qui fassent connaître l'état moral de la colonie ; nous les empruntons du mémoire que M. Dawes, gouverneur, a adressé aux directeurs de l'*institution africaine* établie à Londres.

« Le nombre des mécontents ou des perturbateurs s'élevé tout au plus à une vingtaine dans la colonie, adonnés à l'intempérance ou à la débauche ; le reste des habitans tient une conduite sage

et laborieuse. Ces hommes, que nous sommes accoutumés à regarder avec mépris, ne manquent ni d'intelligence ni d'industrie ; ils paraissent satisfaits de leur condition, et en général montrent du goût et du penchant pour les habitudes morales.

« On a remarqué qu'en général les noirs de la Nouvelle-Écosse, sans être précisément vicieux, avaient cependant fait moins rapidement que les autres colons des progrès dans la civilisation ; cette différence peut s'expliquer par leur ancien état. Des hommes encore flétris des stigmates de l'esclavage ne peuvent pas s'élever tout à coup aux sentimens des hommes libres. Or, la servitude des noirs dans la Nouvelle-Écosse est encore plus abjecte et plus dégradante que dans les autres colonies européennes. »

Ces observations ne sont pas les seules que, dans l'intérêt de l'amélioration de la race africaine, la Société des Amis ait fait passer à celle de Londres. On a remarqué encore que la plupart des punitions juridiques qui ont été prononcées dans la colonie portaient sur des matelots noirs ; la classe des cultivateurs s'est montrée plus morale et plus éclairée dans ses devoirs.

La peine du fouet, infligée pour la répression des délits, n'offre depuis l'établissement de la colonie, au rapport du même gouverneur, que deux exemples, l'un d'une femme mariée qui subit ce châtiment pour crime d'adultère, et l'autre d'un

colon noir à qui la même peine fut infligée pour s'être enivré et s'être rendu coupable, dans cet état, de plusieurs violences condamnables. L'ivrognerie est devenue très-rare, ainsi que l'habitude de jurer et de blasphémer, qui était commune parmi les noirs dans les premiers temps de l'établissement. Ces hommes sont donc en général bons et fidèles sujets ; ils ne se distinguent pas moins par des qualités domestiques, étant bons pères et époux attachés à leur famille. Il existe parmi eux une coutume qui devrait être imitée ailleurs. Les enfans en bas âge, devenus orphelins par la mort de leurs parens, sont tout de suite adoptés par leurs parrains et marraines, qui les recueillent chez eux et les élèvent comme leurs propres enfans.

Les cérémonies religieuses les attachent beaucoup ; ils aiment le chant des hymnes ou des cantiques, suivant l'usage de la religion réformée qu'ils professent ; ils observent régulièrement les dimanches et les fêtes. La colonie possède une église de cette communion ; elle est très-fréquentée, sans compter des assemblées religieuses qui ont pour directeurs et ministres évangéliques des colons noirs.

L'instruction publique, quoique peu avancée encore, offre néanmoins des ressources aux habitans pour apprendre les élémens de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la religion ; on y compte plusieurs écoles, tant pour les garçons que

pour les filles, et la société africaine ne perd pas de vue ce grand moyen de remplir un des objets de sa louable institution.

Quelques esprits mal disposés, des hommes intéressés au maintien du commerce des nègres ont attaqué cette intéressante colonie ; ils l'ont peinte comme ayant manqué son objet, et comme n'offrant aucun résultat pour la civilisation intérieure de l'Afrique. Ils voudraient qu'en quelques années on eût obtenu ce qui ne peut être que l'effet du temps et des progrès lents et successifs des institutions politiques. Mais, quand Sierra-Leone n'aurait pas été aussi utile à l'abolition de la traite que ses généreux fondateurs l'auraient espéré, elle n'aurait pas moins contribué à entretenir l'idée et le désir, et à soutenir les amis de l'humanité dans ce noble projet.

Ne cherchons pas à savoir dans ce moment si cette abolition ne fut qu'une mesure politique de la part du gouvernement britannique, un point de haute convenance pour son commerce, et une prévoyance des dangers qu'il y aurait à courir pour la continuer au milieu du système opposé, qui faisait chaque jour de nouvelles conquêtes.

La société ou institution africaine dont nous avons déjà parlé a été le point de réunion des lumières et des faits qui pouvaient concourir à cette mesure, et le gouvernement anglais en a toujours secondé les opérations avec empressement et constance.

Cette institution a fait ce que le parlement ne pouvait pas faire ; non – seulement elle a formé des établissemens et entretenu des relations pour faciliter l'abolition de la traite ; mais lorsque , comme nous le verrons tout à l'heure , ce commerce odieux eut été prohibé , elle surveilla l'exécution de l'acte du parlement qui le défendait , en faisant poursuivre à ses frais ceux qui se trouvaient en contravention , et en faisant déclarer par le parlement ces contraventions *félonies* , c'est-à-dire crime capital. Cette société rend annuellement compte de ses travaux , et reçoit de tous ceux qui veulent lui en adresser des renseignemens pour le grand objet de ses soins. Composée d'hommes distingués par leurs talens et leur fortune , elle réunit le double pouvoir du zèle et de la considération ; son désintéressement , ses vues élevées , son noble caractère , répondent de la pureté de ses motifs , et ne laissent aucun sujet de croire qu'une basse jalousie contre les autres nations l'ait portée à seconder le gouvernement pour opérer la ruine des colonies étrangères.

C'est le reproche qu'on fait au gouvernement anglais ; on a voulu que ce qui est regardé comme un procédé de justice et de philanthropie n'ait été de sa part que le résultat d'une prudence intéressée et d'une politique adroite.

Écoutez sur ce point un des écrivains modernes qui ont le mieux écrit sur l'Angleterre et fait connaître l'esprit de son gouvernement , et l'on

verra que , si les avantages que les Anglais ont retirés par le fait de l'abolition de la traite ont pu être un motif de plus pour la poursuivre , rien ne prouve cependant , malgré l'opinion de l'auteur , qu'ils s'y soient déterminés par ce seul intérêt , et qu'il faille en tirer des conséquences contre cette grande et estimable résolution.

« La traite à la côte d'Afrique , dit M. de Montveran ¹ , est plutôt un bien qu'un mal pour ces nations brutales. Elle enlève des esclaves dévoués à la mort , ou à une captivité plus cruelle que celle de nos colonies. Car là aussi il y a accroissement de la population , et à défaut de pouvoir s'occuper à des défrichemens , à des émigrations , il y a des guerres qui viennent , comme en Europe , la remettre de niveau. Si la traite ne se fait pas sur la côte occidentale , elle se fera à la côte septentrionale , et elle viendra recruter les armées des puissances barbaresques et des pachas.

« Les nations civilisées ont droit de régler cette traite des esclaves pour leurs colonies d'Amérique , et d'en éloigner les dangers et les abus ; et ce droit ne peut être plus sagement exercé qu'en obligeant les colons à adopter un régime d'esclavage doux et humain , et les gouvernemens à limiter l'introduction des noirs dans leurs colonies , dans une proportion de neuf à dix noirs contre un blanc , et de quatre femmes noires contre six

¹ *Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre au 1^{er} janvier 1816*, tome 1, page 396.

hommes, et à faciliter les affranchissemens. Aller au-delà serait un abus de la force, qui n'est jamais qu'éphémère; rester en-deçà serait une imprévoyance criminelle, dont les désastres de notre colonie de Saint-Domingue ont trop constaté les dangers.

L'auteur ajoute à ces considérations, réfutées vingt fois, ou démontrées insuffisantes contre l'abolition de la traite, les réflexions suivantes, que nous soumettons au lecteur, parce qu'elles présentent des faits positifs et un système d'affranchissement qui serait préférable à l'ordre de choses établi dans quelques colonies, mais qui ne remplirait pas le vœu des ennemis de l'esclavage, et serait toujours une approbation implicite du commerce des hommes.

« Il est de notre dessein, dit donc M. de Montveran, d'ajouter, 1° que la traite des noirs n'a pas cessé d'être faite en contrebande dans les colonies anglaises, et que le nombre des esclaves, en raison d'une introduction frauduleuse pour une grande partie, et des acquisitions de quelques-unes des colonies étrangères, s'y élève à un million, de six cent mille qu'il était en 1806. » Sur quoi M. de Montveran rapporte comme un fait qui montre le danger pour les colons des systèmes d'affranchissement, que l'assemblée coloniale de la Jamaïque s'était opposée à l'abolition de la traite; qu'elle n'avait fait aucune loi pour défendre d'y introduire des noirs esclaves, de quelque part.

qu'ils fussent apportés; que, M. Wilberforce ayant demandé en 1810, pour empêcher toute nouvelle introduction, que les esclaves fussent enregistrés, cette mesure, qui ne fut pas exécutée, n'en excita pas moins une insurrection à la Barbade, et qu'on l'attribua à l'opinion répandue que le parlement d'Angleterre avait prononcé l'affranchissement général en ordonnant que les esclaves fussent enregistrés.

« 2° On ne peut assigner pour cause de cette augmentation du nombre des esclaves l'accroissement des naissances. On a acquis la certitude que, malgré la faveur accordée aux mariages des noirs et les soins plus étendus donnés à l'éducation de leurs enfans, les décès de chaque année excédaient les naissances de huit sur cent, dans l'ensemble de la population noire.

« C'est à la contrebande seule, à l'introduction des noirs en habits d'uniforme ou comme ouvriers du gouvernement, ou à des enlèvemens de noirs, comme on en a vu des exemples¹, qu'on doit assigner l'augmentation du nombre des esclaves dans les colonies anglaises.

« 3° Malgré les soins de l'*institution africaine*, formée en 1807, et de l'*institution africaine et asiatique* de 1812, malgré l'attention que la lé-

¹ L'auteur cite entre autres l'enlèvement de cinq cents nègres de la baie de Chesapeach, en août 1815, coupables des massacres de leurs maîtres, vendus dans les colonies anglaises; et celui qui fut fait à la Guadeloupe en 1815, de quatre mille noirs bons travailleurs, qu'on désigna sous le nom de *jacobins*; perte immense pour la colonie.

gislation anglaise a apportée au sort des noirs, l'esclavage dans les colonies anglaises a très-peu perdu de sa dureté.

« 4^e Enfin aucune prescription législative n'a été faite en Angleterre pour arriver graduellement à la liberté des noirs, et pour favoriser leur affranchissement par les colons. On croyait (c'est toujours M. de Montveran qui parle) que c'était beaucoup d'avoir obtenu l'abolition de la traite, et d'avoir fait sentir aux colons qu'elle leur était utile en ruinant les cultures rivales. »

Que cette intention ait été ou n'ait point été celle du gouvernement anglais dans l'initiative qu'il a prise pour cette grande mesure¹, on est fondé à croire que le parlement et la nation n'ont pas été mus par ce seul motif, mais par des considérations plus élevées; et si aucune prescription législative n'a été faite pour l'affranchissement général des noirs, c'est que l'on a craint que l'instant ne fût peut-être pas encore arrivé d'opérer ce changement.

Il n'en est pas moins vrai qu'on a compté près de neuf cents pétitions adressées au parlement, en 1812 et 1813, par les principales villes des royaumes unis, et signées par un million de personnes de la classe la plus capable d'apprécier les conséquences de leur démarche, pour demander

¹ Ce fut dans la nuit du 5 février 1807 que le bill sur l'abolition de la traite passa dans la chambre des lords, après une longue et solennelle discussion dans celle des communes.

l'abolition de l'esclavage; et l'on cite des exemples de colons qui à la Jamaïque ont affranchi leurs esclaves sans inconvénient, et à leur avantage.¹

A la vérité, on signale aussi le barbare Hodge, membre du conseil de sa majesté britannique aux îles *des Vierges*, qui, pour les tourmens et les violences qu'il exerçait sur les noirs, a mérité et subi la peine de mort, juste châtement de son crime; un Hugginas, également propriétaire et colon, bourreau de ses esclaves, qui n'a échappé au supplice mérité que par des moyens inconnus, et peut-être coupables; exemples qu'on pourrait accumuler sans doute, mais qui prouvent seulement que l'avarice et la cupidité peuvent inspirer de pareilles atrocités, sans rien préjuger contre le principe de l'affranchissement graduel, et surtout de l'abolition de la traite.

L'auteur de l'*Histoire critique de l'Angleterre* voudrait que la liberté ne fût accordée aux noirs que successivement. C'est sans doute un parti moyen préférable à l'esclavage; mais il faudrait le suivre de bonne foi; autrement vous exaspérez le captif, et l'invitez à briser ses chaînes. Écoutons au reste M. de Montveran :

« Les partisans de l'affranchissement successif, dit-il, auraient voulu qu'on leur eût accordé une

¹ *Aperçu de l'état politique de l'Europe et de l'administration intérieure de la France*, par M. le comte de Saint-Morys, maréchal de camp, 1815.

liberté successive ; que le travail d'une habitation fût fait à la tâche de six à sept heures par jour, d'un bon travail, comme au Brésil et à Cayenne, où les esclaves sont moins malheureux que sous les colons anglais ; qu'ils eussent pour eux la journée du samedi comme, dans ces deux établissemens (les esclaves des habitations appartenant aux couvens ont même le vendredi au Brésil) ; qu'un prix, combiné dans les intérêts du propriétaire, fût arrêté par les gouvernemens locaux pour le rachat successif de ces quatre à cinq jours de travail, et pour celui de la liberté des enfans noirs par leurs parens. On sait qu'il est fixé au Brésil à cinquante francs pour l'affranchissement d'un négillon qu'on présente au baptême.

« Les noirs auraient été, d'après ce plan, attachés à l'habitation qui les aurait vus naître. Cette obligation aurait été presque volontaire, parce qu'on l'aurait rendue douce, et qu'elle aurait été toute d'habitude. Les besoins de la civilisation se seraient successivement fait sentir chez les nègres affranchis, et avec eux le besoin du travail. »

L'auteur remarque à l'appui de ce projet qu'au Brésil, où le travail des noirs est réglé d'une manière plus douce qu'ailleurs, les esclaves nègres, quoiqu'il y en ait deux millions, y ont été bien moins turbulens que dans les autres possessions européennes.

« Cette manière de considérer l'affranchissement aurait nécessité la continuation de la traite

pour les femmes noires et pour le recrutement des habitations, soit anciennes, soit nouvelles. L'affranchissement aurait été adopté par les colons, qui auraient vu à la fin qu'ils ne dépensaient pas plus en paiement de journées de travail de nègres libres qu'en frais d'hôpital, d'habillement, de nourriture et de recrutement des nègres esclaves. Bientôt la population noire se serait augmentée par les naissances ; les cultures se seraient accrues, si elles ne sont pas déjà trop considérables, et ne se nuisent pas par la surabondance de leurs produits ; les colonies auraient prospéré.

« Mais ce n'était pas là ce que voulait l'Angleterre ; elle était trop embarrassée du superflu des productions de ses colonies, qu'elle ne pouvait pas empêcher d'importer chez elle, ni confiner dans ses ports francs, et sur lesquelles elle ne peut pas imposer de forts droits. Elle venait de donner à l'Inde, dans l'imprévoyance de son égoïsme, les cultures des tropiques dont elle ne pourra pas solder les frais.

« La prohibition de la traite des noirs est donc un des grands avantages que l'Angleterre a obtenus du deuxième traité de Paris et de ceux qui en ont été le complément. Elle a été fatale à la France, non en ce sens que les deux colonies principales et en pleine culture qui lui restaient, la Martinique et la Guadeloupe, eussent besoin de noirs, mais pour ses établissemens de la Guyane

française. Des nègres y sont nécessaires, 1° pour recruter les ateliers, surtout ceux des cotonniers qui donnent de beaux produits; 2° pour l'exploitation des bois durs communs, propres à remplacer en France, les chênes pour les beaux madriers, les noyers pour les arts et l'ébenisterie commune, et l'orme pour quelques parties du charonnage, toutes espèces de bois qui deviennent rares, et dont pendant long-temps on sera de plus en plus privé; 3° pour ouvrir les abords des terres hautes de la Guyane, terres éminemment saines et fécondes, où, sous une température moins brûlante et moins humide que dans les alluvions ou terres basses qui en sont les parties habitées, on pourrait former des établissemens pour les Européens, et servir le système de colonisation que les excédans de la population toujours croissante obligent à former avec maturité, quoique avec promptitude. »

Qui ne sait que la traite et le commerce des noirs servent admirablement la cupidité des Européens? Jamais on n'a contesté ce fait; et dans les débats que cette grande question a fait naître, soit au parlement d'Angleterre en 1807, ou aux cortès d'Espagne en 1811, personne ne l'a révoqué en doute. Mais le moyen est si odieux, si opposé à tous les principes religieux et d'humanité, qu'il fallait bien en finir, et montrer qu'au moins les nations civilisées avaient en horreur ce commerce précédé et suivi de tant d'actes de

cruauté, qu'il n'y a que les hommes qu'une longue et coupable habitude y a accoutumés qui n'en soient point révoltés.

Il n'est pas au reste une seule objection à laquelle on n'ait répondu victorieusement; et quand il serait vrai que l'Angleterre trouvât plus d'avantage qu'aucune autre nation à l'abolition de la traite, serait-ce une raison pour ne pas applaudir aux efforts que les hommes généreux de cette nation ont faits pour y parvenir? Heureux si la basse avidité des colons et de leurs facteurs ne fût pas parvenue, si non à en détruire, du moins à en affaiblir les effets par la contrebande et le commerce clandestin qu'on fait encore des nègres, même jusque dans les colonies britanniques!

Mais le zèle de la société établie à Londres et les soins du gouvernement font espérer qu'on obtiendra enfin l'exécution de la loi des nations à cet égard, et des engagements pris pour la faire respecter.

L'on doit cette justice aux monarques de nos jours, d'avoir enfin tenu compte dans leurs derniers traités des droits de l'humanité, jusqu'alors relégués parmi les théories qu'on appelait dédaigneusement *philosophiques*. Il n'est pas étranger à notre sujet de faire connaître les actes qui sont émanés de leurs conseils à cet égard; la persévérance des amis de la liberté ne s'est point démentie, et a été couronnée d'un succès aussi désirable qu'inattendu. La déclaration des ministres

assemblés au congrès de Vienne (8 février 1814) en est un des plus éclatans, et doit trouver place ici.

« Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814, réunis en conférence, ayant pris en considération que le commerce connu sous le nom de *traite des nègres d'Afrique* a été envisagé par les hommes justes et éclairés de tous les temps comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle ;

« Que les circonstances particulières auxquelles ce commerce a dû sa naissance, et la difficulté d'en interrompre brusquement le cours, ont pu couvrir jusqu'à un certain point ce qu'il y avait d'odieux dans sa conservation, mais qu'enfin la voix publique s'est élevée dans tous les pays civilisés pour demander qu'il soit supprimé le plus tôt possible ;

« Que, depuis que le caractère et les détails de ce commerce ont été mieux connus, et les maux de toutes espèces qui l'accompagnent complètement dévoilés, plusieurs des gouvernemens européens ont pris en effet la résolution de le faire cesser, et que successivement toutes les puissances possédant des colonies dans les différentes parties du monde ont reconnu, soit par des actes législatifs, soit par des traités et autres engagements formels, l'obligation et la nécessité de l'abolir ;

« Que, par un article séparé du dernier traité de

Paris (30 mai 1814), la Grande-Bretagne et la France se sont engagées à réunir leurs efforts au congrès de Vienne pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition universelle et définitive de la traite des nègres ;

« Que les plénipotentiaires réunis dans le congrès ne sauraient mieux honorer leur mission, remplir leurs devoirs et manifester les principes qui guident leurs augustes souverains, qu'en travaillant à réaliser cet engagement, en proclamant au nom de leurs souverains le vœu de mettre un terme à un fléau qui a si long-temps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe, et affligé l'humanité :

« Lesdits plénipotentiaires sont convenus d'ouvrir leurs délibérations sur les moyens d'accomplir un objet aussi salutaire par une déclaration solennelle des principes qui les ont dirigés dans ce travail.

« En conséquence et dûment autorisés à cet acte par l'adhésion unanime de leurs cours respectives, au principe énoncé dans ledit article du traité de Paris¹, ils déclarent à la face de l'Europe que, regardant l'abolition universelle de la traite des nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l'esprit

¹ Voici cet article du traité du 30 mai 1814 :

« Sa majesté très-chrétienne, partageant sans réserve tous les sentimens de sa majesté britannique relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et les lumières du temps où nous vivons, s'engage à réunir au futur congrès tous ses efforts à ceux de sa majesté britannique pour faire prononcer par

du siècle et aux principes généreux de leurs augustes souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l'exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les moyens à leur disposition, et d'agir dans l'emploi de ces moyens avec tout le zèle et toute la persévérance qu'ils doivent à une aussi grande et belle cause.

« Trop instruits toutefois des sentimens de leurs souverains pour ne pas prévoir que quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de justes ménagemens pour les intérêts, les habitudes, et les préventions mêmes de leurs sujets, lesdits plénipotentiaires reconnaissent en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des nègres; par conséquent la détermination de l'époque où ce commerce doit universellement cesser sera un objet de négociation entre les puissances; bien entendu que l'on ne négligera aucun moyen propre à en assurer et accélérer la marche; et que l'engagement réciproque contracté par la présente déclaration entre les souverains qui y ont pris part ne sera considéré

toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs; de telle sorte que ladite traite cesse universellement comme elle cessera définitivement, et dans tous les cas, de la part de la France dans le délai de cinq années: et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'état dont il est sujet. »

comme rempli qu'au moment où un succès complet aura couronné leurs efforts réunis.

« En portant cette déclaration à la connaissance de l'Europe et de toutes les nations civilisées de la terre, lesdits plénipotentiaires se flattent d'engager tous les autres gouvernemens, et notamment ceux qui, en abolissant la traite des nègres, ont manifesté déjà les mêmes sentimens, à les appuyer de leur suffrage dans une cause dont le triomphe final sera un des plus beaux monumens du siècle qui l'a embrassée, et qui l'aura si glorieusement terminée. »

Mais cet acte, en accordant un terme indéfini à l'abolition de la traite, en éloignait l'exécution; cette latitude rendait nuls en quelque sorte les autres articles de la déclaration; d'ailleurs l'Espagne, alors sous la domination absolue de Ferdinand VII, ne voulut point accéder aux vœux des autres puissances, et la France elle-même n'y consentit qu'à condition qu'elle aurait cinq ans pour s'y préparer.

Mais les événemens du 20 mars ayant ramené Napoléon en France, un de ses premiers soins fut d'abolir par un acte de son autorité le commerce de la traite, et de prononcer des peines contre ceux qui s'y livreraient. « A dater de la publication du présent décret ¹, dit-il, la traite des noirs est abolie; il ne sera accordé aucune expédition pour ce commerce, ni dans les ports.

¹ 29 mars 1815.

de France, ni dans ceux des colonies ; il ne pourra être introduit pour être vendu dans les colonies françaises aucun noir provenant soit de la traite française, soit de la traite étrangère. La contravention au présent décret sera punie de la confiscation du bâtiment, prononcée devant les tribunaux. Néanmoins les armateurs qui avant ce jour auront fait partir des expéditions pour la traite pourront en vendre le produit dans les colonies françaises. »

Après un pareil acte, il n'était pas possible que la France prolongeât plus long-temps la durée de la traite, et que les puissances n'insérassent point dans leurs nouveaux traités une stipulation définitive à cet égard.

Aussi est-ce en ce sens et pour cet objet que la question fut de nouveau présentée au congrès de Vienne, et la déclaration des ministres lue et annexée à l'acte de cette grande réunion ; acte, au reste, qui, pour avoir une validité plus solennelle, eût dû être ratifié, ce nous semble, non-seulement par les monarques, mais encore par les peuples assemblés en parlement, puisqu'on y disposait d'eux et de leurs plus chers intérêts.

Ce fut donc conformément aux bases de la déclaration du 8 février 1815, et pour ne pas retourner en arrière de ce qui venait de se faire en France, que, dans le traité de Paris du 20 novembre de la même année, il fut ajouté : « Que les hautes puissances contractantes, désirant sin-

cièrement donner suite aux mesures dont elles se sont occupées au congrès de Vienne relativement à l'abolition complète et universelle de la traite des nègres d'Afrique, et ayant déjà chacune dans ses états défendu sans restriction à leurs colonies et sujets toute part quelconque à ce trafic, s'engagent à réunir de nouveau leurs efforts pour assurer le succès final des principes qu'elles ont proclamés dans la déclaration du 8 février 1815, et à concerter, sans perte de temps, par leurs ministres aux cours de Paris et de Londres, les mesures les plus efficaces pour obtenir l'abolition entière d'un commerce odieux et aussi hautement réprouvé par les lois de la religion que de la nature. »

Pour donner suite à cette promesse de la part de la France, le gouvernement prit différentes mesures, et prononça des peines contre ceux qui continueraient la traite.

Une loi du 15 avril de cette même année porte : « Toute part quelconque qui serait prise par des sujets français, en quelque lieu, sous quelque condition et prétexte que ce soit, et par des individus étrangers dans les pays soumis à la domination française, au trafic connu sous le nom de *traite des noirs*, sera puni par la confiscation du navire et de la cargaison, et par l'interdiction du capitaine, s'il est Français. Ces affaires seront instruites devant les tribunaux qui connaissent des contraventions en matière de douane, et jugées par eux. »

Soit négligence de la part des gouverneurs des colonies, soit connivence ou corruption, la traite continuait de se faire avec plus ou moins de publicité; c'était une contrebande tolérée. Peu de mois se passaient sans qu'on ne fit connaître au gouvernement français les infractions aux lois prohibitives de la traite; en Angleterre, la société établie spécialement pour faire poursuivre devant les tribunaux ceux qui s'en rendaient coupables, força les ministres à recourir à des moyens hostiles et à des armemens pour saisir les vaisseaux en contravention. Ce fut également l'objet d'une ordonnance du roi de France, du 24 juin 1818. « Il sera entretenu constamment sur les côtes de nos établissemens d'Afrique, porte cette ordonnance, une croisière de notre marine, à l'effet de visiter tous les bâtimens français qui se présenteraient dans les parages de nos possessions sur lesdites côtes, et d'empêcher toute contravention à notre ordonnance du 8 janvier 1817, et 15 avril 1818. »

Il est déplorable sans doute que ces moyens se montrent encore impuissans pour arrêter ce trafic honteux; les papiers publics ne nous en instrui-

La première de ces ordonnances, celle qu'il importe davantage aux armateurs de connaître, est ainsi conçue: « Tout bâtiment qui tenterait d'introduire dans une de nos colonies des noirs de traite, soit française, soit étrangère, sera confisqué; et le capitaine, s'il est Français, interdit de tout commandement. Sera également confisquée, en pareil cas, toute la partie de la cargaison qui ne consisterait pas en esclaves. A l'égard des noirs, ils seront employés dans la colonie aux travaux d'utilité publique. »

sent que trop, malgré le zèle des sociétés anglaises et la surveillance des escadres destinées à réprimer les infracteurs. L'esprit de parti s'est emparé de ce point important de la police des peuples; les hommes dévoués au pouvoir absolu, et partisans des principes serviles, sont encore les apologistes de la traite; les sophismes qu'ils emploient, trouvant de l'appui dans le système de propriété qu'ils attribuent aux possesseurs des colonies sur les hommes, jettent de l'incertitude et du doute sur les maximes de la justice, bases de la civilisation; la cupidité vient avec sa logique intéressée ajouter à leurs argumens, et entraver les mesures dictées par la sagesse, par l'esprit de liberté, et par la haute décision des monarques.

Mais, quelle que soit pour le moment l'imparfaite exécution des lois d'abolition de la traite, la révolution en est commencée; ce grand changement dans la législation des colonies doit en amener dans leur régime, et en modifier le système. C'était donc une obligation pour nous d'exposer ces détails; ils servent en quelque sorte d'introduction à ceux où nous allons entrer. En les rapportant ici, nous en avons profité pour donner une notion de la législation politique sur ce sujet important, parce que, voulant instruire et diriger, nous n'avons pas cru devoir omettre d'aussi utiles documens pour ceux qui se livrent aux spéculations du commerce ou aux entreprises coloniales. Cette marche, nous le répétons, trop négligée

peut-être par ceux des écrivains qui ont embrassé le même sujet que nous, méritait que nous en fissions la règle de notre conduite dans ce travail.

Peut-être aussi aurions-nous dû rappeler ici quelques-uns des autres événements qui ont influé sur le sort des colonies et de leurs relations avec les métropoles; alors nous aurions passé en revue les efforts des peuples pour secouer le joug pesant du despotisme; les succès des uns, les revers des autres; l'Amérique du nord triomphante et marchant à la prospérité la plus soutenue; celle du midi développant toute l'ardeur qu'inspire l'amour de l'indépendance, mais encore incertaine du succès de ses efforts. Nous aurions parlé aussi de cette idée chevaleresque et généreuse d'attaquer les barbares dans leurs repaires, et de joindre ainsi à l'abolition du commerce des noirs celle du commerce des blancs, plus honteuse que la première, parce qu'elle suppose, dans ceux qui la permettent, lâcheté, bassesse, ou servile cupidité. Mais cette noble entreprise a été abandonnée. Les partisans de la vieille diplomatie, les ennemis de la France, sont parvenus à la faire tomber en oubli après en avoir fait un objet de dérision. Les monarques, si souvent absolus quand il s'agit des peuples soumis à leur sceptre, ont fléchi devant la grossièreté des régentes barbaresques. Ainsi nous n'aurons point à entretenir nos lecteurs de l'influence qu'une aussi grande et aussi

salutaire détermination aurait eue sur le sort du commerce colonial et sur celui de nos établissemens en Afrique.

Mais l'événement qui a le plus changé l'ordre et la hiérarchie qui y régnaient, est la révolution dont le continent a été agité et l'est encore au moment où nous traçons ces lignes. Les élémens de la société politique et tous les intérêts légitimes ou tyranniques y ont été attaqués, détruits ou changés, et les principes législatifs établis sur de nouvelles bases. Partout une lutte inégale s'est établie entre le peuple et les maîtres du territoire, sans qu'on puisse décider encore de quel côté restera la victoire, et si la liberté que chaque parti invoque ne finira pas par disparaître entièrement sous le chaos des lois constitutionnelles dont on semble vouloir l'étayer. Mais, quel que soit le résultat de ces agitations continentales, les possessions indiennes doivent en ressentir les effets, et il est dans l'objet de cet ouvrage de les indiquer.

Le premier est le changement de domination qu'ont subi un assez grand nombre d'entre elles.

La guerre avait depuis vingt ans laissé leur sort dans un état incertain; le traité du 30 mai 1814 en a fixé la destinée. Plusieurs des colonies conquises par l'étranger ont été rendues à leurs anciens maîtres, d'autres sont restées dans les mains de leurs détenteurs, et l'Angleterre a surtout profité de cette circonstance pour accroître ses do-

maines et fortifier sa domination dans les deux Indes.

Si nous voulions suivre, dans le tableau que nous traçons, l'ordre que présentent l'importance et l'étendue des colonies de chacun des états européens, nous aurions à commencer par l'Angleterre. Ses nombreux domaines dans l'Inde, et le commerce immense qu'elle fait sur le globe, seraient des motifs décisifs pour la placer en tête des autres. Mais nous avons promis de nous conformer à l'ordre suivi par notre savant prédécesseur, et cet ordre nous indique une marche différente.

Celle qu'il a adoptée se rattache à la succession des découvertes, qu'il suit pour ainsi dire à travers les temps et les événemens : nous nous y conformons donc, en commençant par le Portugal.

COLONIES PORTUGAISES.

LE Portugal n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vu à l'époque où Vasco de Gama doubla ce cap si redouté, nommé depuis Cap de Bonne-Espérance. La domination anglaise, le défaut d'esprit public, la superstition et le despotisme y avaient engourdi les âmes. Contens de suivre la route qui leur avait été tracée, les Portugais ne figuraient plus dans les annales du monde qu'au rang des peuples façonnés aux chaînes de la servitude, et soumis aux intérêts de l'Angleterre.

Des événemens inattendus sont venus les en tirer. Le plus considérable est sans contredit le transfèrement de la cour au Brésil : attachons-nous à en connaître les causes ; elles tiennent essentiellement au sujet qui nous occupe.

Un homme puissant, hardi, perspicace, est sorti du sein de la révolution française ; tous les genres de gloire et de succès entouraient et consolidaient sa puissance ; de vastes projets, d'immenses combinaisons étendaient ses vues sur le globe entier : il eût voulu le partager avec le seul peuple chez qui le génie des grandes choses s'allie avec les combinaisons d'une politique intéressée. Il se trompa. Les excès des premiers hommes de la révolution furent pour le cabinet de Londres

maines et fortifier sa domination dans les deux Indes.

Si nous voulions suivre, dans le tableau que nous traçons, l'ordre que présentent l'importance et l'étendue des colonies de chacun des états européens, nous aurions à commencer par l'Angleterre. Ses nombreux domaines dans l'Inde, et le commerce immense qu'elle fait sur le globe, seraient des motifs décisifs pour la placer en tête des autres. Mais nous avons promis de nous conformer à l'ordre suivi par notre savant prédécesseur, et cet ordre nous indique une marche différente.

Celle qu'il a adoptée se rattache à la succession des découvertes, qu'il suit pour ainsi dire à travers les temps et les événemens : nous nous y conformons donc, en commençant par le Portugal.

COLONIES PORTUGAISES.

LE Portugal n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vu à l'époque où Vasco de Gama doubla ce cap si redouté, nommé depuis Cap de Bonne-Espérance. La domination anglaise, le défaut d'esprit public, la superstition et le despotisme y avaient engourdi les âmes. Contens de suivre la route qui leur avait été tracée, les Portugais ne figuraient plus dans les annales du monde qu'au rang des peuples façonnés aux chaînes de la servitude, et soumis aux intérêts de l'Angleterre.

Des événemens inattendus sont venus les en tirer. Le plus considérable est sans contredit le transfèrement de la cour au Brésil : attachons-nous à en connaître les causes ; elles tiennent essentiellement au sujet qui nous occupe.

Un homme puissant, hardi, perspicace, est sorti du sein de la révolution française ; tous les genres de gloire et de succès entouraient et consolidaient sa puissance ; de vastes projets, d'immenses combinaisons étendaient ses vues sur le globe entier : il eût voulu le partager avec le seul peuple chez qui le génie des grandes choses s'allie avec les combinaisons d'une politique intéressée. Il se trompa. Les excès des premiers hommes de la révolution furent pour le cabinet de Londres

des prétextes pour ne pas reconnaître une autorité qui était en quelque sorte une émanation de ces excès. On ne se donna pas la peine d'examiner s'ils n'étaient pas, en grande partie, dans leurs périodiques accès, l'œuvre même des hommes qui en faisaient des raisons contre la nouvelle domination française. L'alliance de Napoléon fut rejetée par l'Angleterre; elle le força de chercher dans les arts ténébreux de la déception politique des moyens d'agrandissement, et de quoi écraser sa redoutable et dédaigneuse rivale.

Toute l'Europe fut subjuguée par Napoléon; mais il fit l'irréparable faute de créer des rois là où il eût dû établir sur de solides bases la liberté et l'indépendance des peuples. Ce dernier moyen le rendait invincible, et l'Angleterre elle-même succombait à une pareille politique. Il abandonna les peuples, et les peuples, par une juste représaille, se réunirent aux rois pour le précipiter du trône.

Mais, avant cette chute, il avait tenté un moyen inconnu jusqu'à lui, qui, changeant pendant quelque temps tous les intérêts commerciaux de l'Europe, tint un des continens dans sa dépendance, et l'Angleterre dans l'anxiété.

Le blocus continental fut cette invention. Son influence dure encore, puisque c'est à lui qu'est dû primitivement le changement survenu en Portugal, et l'établissement d'un roi européen sur le continent de l'Amérique.

Napoléon, parvenu à la souveraine puissance, crut pouvoir traiter avec le roi d'Angleterre de la paix dont l'univers avait besoin. Passant par-dessus les formes diplomatiques, il écrit au roi d'Angleterre ¹ « qu'appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la république, il croit convenable d'en faire part à sa majesté. » Il ajoute ensuite : « La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? »

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur indépendance et leur sûreté, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires? »

« Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de votre majesté, qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse. Votre majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement pour la seconde fois à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne dé-

¹ Le 5 nivose an 8 de la république; c'est ainsi qu'est datée la dépêche.

cèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper.

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement ; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. »

Cette ouverture fut repoussée par la cour de Londres, et dès ce moment le premier consul s'aperçut aisément que son plus grand ennemi serait l'Angleterre, et que c'était contre elle qu'il ne devait cesser de diriger des moyens hostiles pour la contraindre à faire la paix.

Rien n'était moins aisé que de parvenir à un pareil but. L'Angleterre, puissante, conduite par un cabinet habile, et soutenue de cet esprit public qui n'exista jamais que faiblement en France, devait entraîner tout le monde dans sa cause et embraser l'Europe plutôt que de céder à une autorité qu'elle ne voulait pas reconnaître. L'Angleterre d'ailleurs ne pouvait que gagner à la guerre : elle restait maîtresse de la mer et des colonies, dont elle s'empara successivement.

Certain de l'inutilité des moyens ordinaires pour amener sa redoutable ennemie à des arrangemens pacifiques, et, après en avoir tenté de plusieurs sortes, qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître, il eut recours à une mesure inconnue jusqu'alors. Il mit en état de blocus les

îles britanniques et l'Europe, et enfanta ce système appelé *continental*, source de tant de guerres et du changement qui nous occupe ici. Il entre dans l'histoire des colonies de le connaître : il fait partie de celle du commerce et de notre plan. Reprenons les choses à leur principe.

Par le *traité d'Amiens*,¹ entre les républiques française, batave, l'Espagne d'une part, et l'Angleterre de l'autre, les îles de la Trinité et Ceylan, la première appartenant précédemment à l'Espagne, et la seconde aux Hollandais, furent cédées à la Grande-Bretagne. L'île de Malte devait être rendue à l'*Ordre* reconstitué, et rester indépendante. La France ne perdait rien de ses colonies, au moyen de sa rentrée stipulée dans celles dont les Anglais s'étaient emparés. De plus, elle conservait les provinces connues depuis sous le nom collectif de *Belgique*, toutes les parties de l'Allemagne situées sur la rive gauche du Rhin, enfin Avignon, la Savoie, Genève et le comté de Nice. Elle retenait en outre hors de son territoire l'état de Parme, et toutes les possessions continentales du roi de Sardaigne, réfugié à Cagliari. Elle érigeait le grand-duché de Toscane en royaume d'Étrurie, et en faisait don au duc de Parme, qui ne dépendait d'aucune autre puissance. Elle régissait la république italienne, formée de la Lombardie autrichienne, d'une partie de l'état de Venise, des états de Modène, et des

¹ 25 mars 1802.

trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne. Elle devenait en quelque sorte maîtresse de l'Helvétie et de la république ligurienne, et dominait en Hollande par l'ascendant de sa puissance et son voisinage. Enfin, dans le Nouveau-Monde, elle réunissait la partie espagnole de Saint-Domingue, et conservait la Louisiane, excellente possession, qui pouvait offrir un jour le moyen d'établir d'utiles colonies.

Telle était la situation brillante de la république française, à qui tant de gloire et de puissance promettaient d'autres destinées que celles qui ont terminé sa courte existence. Le traité d'Amiens en faisait la première puissance sur le continent, et peut-être un jour sur mer. Ce n'était point là ce qu'il fallait aux Anglais, et à ceux pour qui cette prospérité était un continuel sujet de haine et de sinistres projets.

Le traité ne fut point exécuté de la part de l'Angleterre. Napoléon, qui gouvernait despotiquement la France, n'avait pas mis non plus de son côté une scrupuleuse fidélité à suivre l'esprit qui l'avait dicté, c'est-à-dire à mettre des bornes fixes et positives à l'agrandissement de la France, et à donner des garanties contre l'esprit de conquêtes qui le poussait.

La reprise des hostilités eut lieu au mois de mai 1803. L'Angleterre commença dès ce moment à mettre à exécution son système de déclarer bloqués, non-seulement des ports, mais

des rivières et des côtes entières. La France, s'étant emparée de l'électorat d'Hanovre, l'Elbe et ses côtes furent déclarés en état de blocus par l'Angleterre, c'est à dire qu'aucun bâtiment neutre ne pourrait s'y introduire sans être exposé à se voir pris et déclaré de bonne prise. Il en fut de même quelques jours après du Weser et de l'Ems. Le blocus fut étendu ensuite à la Seine et aux côtes de Normandie. Gènes et la Spezia furent soumis à la même mesure. Enfin, dans le courant de 1804 et 1805, toute l'étendue des côtes occupées par la France et ses alliés fut déclarée bloquée, et ainsi interdite à la navigation des puissances restées neutres, c'est-à-dire des Américains, des Danois, des Suédois, des Ottomans. Ils furent contraints ou de ne pas naviguer, ou de porter leurs chargemens, même entièrement neutres, en Angleterre.

D'après ce système ainsi étendu, il est évident que l'Angleterre devenait l'entrepôt des marchandises et des denrées du globe; que les denrées coloniales qui pouvaient être portées dans les parties de l'Europe occupées par la France ou vouées à ses intérêts politiques avaient été en Angleterre, ou avaient payé à cette puissance des droits de fret, des commissions, des droits d'entrepôt, etc.

La France, soumise à la domination absolue d'un homme que la gloire militaire environnait à la vérité, mais qui ne souffrait aucune représentation, adopta des mesures de représailles. Elle différa

cependant d'en faire usage tant qu'elle eut quelque espérance de négocier la paix avec l'Angleterre. Mais, après le départ de lord Lauderdale, en octobre 1806, la bataille d'Iéna, et la conquête de la partie allemande de la monarchie prussienne, Napoléon jeta les bases de son système continental dans son décret de Berlin¹. Il y déclara les îles britanniques en état de blocus. Les motifs de cette mesure y sont énoncés avec la brièveté et l'expression du plus vif ressentiment contre cette puissance. « L'Angleterre, dit le despotique empereur, n'admet point le droit des gens universellement suivi par les peuples policés. Elle répute ennemi tout individu appartenant à l'état ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs du commerce et les négocians qui voyagent pour les affaires de leur négoce. Elle étend aux bâtimens et marchandises du commerce, et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'état ennemi. Elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures des rivières le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes. Elle déclare bloquées des places devant

¹ 21 novembre 1806.

lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie, qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent. Elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières, et tout un empire. Cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur les ruines de l'industrie et du commerce du continent. Tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le complice. Comme il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert, et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentimens libéraux parmi les hommes, nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, et les dispositions du présent décret seront constamment considérées comme principe fondamental de l'empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un, et le même sur terre que sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers au métier des ar-

mes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes. »

Conséquemment à ces principes, Napoléon déclara les îles britanniques en état de blocus, ordonna que les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'auraient pas cours aux postes, et seraient saisis; que tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre; tout magasin, toute marchandise, toute propriété appartenant à un sujet de l'Angleterre sera déclaré de bonne prise; le commerce de marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques et de ses colonies est déclarée de bonne prise; la moitié du produit de la confiscation des marchandises et propriétés déclarées de bonne prise par les articles précédens sera employé à indemniser les négocians des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise des bâtimens de commerce enlevés par les croisières anglaises; aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre et des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port; tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendra à la disposition

ci-dessus sera saisi, et le navire et la cargaison seront confisqués, comme s'ils étaient propriétés anglaises. »

Ce décret annonçait un violent et nouveau système d'hostilités contre le commerce anglais; il fut communiqué aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie, et aux autres souverains alliés de la France. Dès le 24 du mois où il fut publié, M. de Bourienne, consul-général à Hambourg, en donna connaissance au sénat de cette ville, qui, malgré ses liaisons d'intérêt avec Londres, fut obligé de s'y conformer, et de laisser le commandant de l'armée française en assurer l'exécution par une proclamation. Tous les détenteurs dépositaires, agens du commerce anglais, marchands ou banquiers à Hambourg qui avaient des fonds ou devaient aux Anglais, furent tenus, sous des peines très-graves, de faire leurs déclarations, et de donner l'état des propriétés anglaises à leur consignation et dépôt dans leurs magasins, sous quarante-huit heures. Les Anglais qui se trouvaient à Hambourg furent prisonniers de guerre.

La généralité, l'activité et la réalité de l'exécution de cette mesure insolite firent bientôt disparaître le ridicule de bloquer les îles britanniques sans le secours d'une marine puissante, et cette loi de représailles ne fut connue en Angleterre que par l'annonce des effets désastreux dont elle avait été immédiatement suivie.

Ce fut à Hambourg que le commerce anglais ressentit les premières et les plus fâcheuses conséquences du blocus des îles britanniques. Les agens anglais qui s'y trouvaient, ainsi qu'à Cuxhaven, Kiel, Glucstatt, tous ports remplis de marchandises et denrées anglaises, firent bien tous leurs efforts pour terminer leurs comptes et renvoyer en Angleterre les cargaisons qui ne pouvaient être vendues; mais ils furent surpris, et l'Angleterre, qui en général règle assez tardivement ses comptes sur le continent, éprouva des pertes considérables, et ressentit dans ses manufactures un contre-coup de la plus grande intensité. Beaucoup de maisons anglaises qui conduisaient leur commerce avec le nord de l'Allemagne sur la plus grande échelle, et avec cet esprit d'entreprise et d'audace qui les caractérise, furent ruinées, et leurs faillites en entraînent beaucoup d'autres.

Ces premiers effets du blocus firent sentir à celui qui en était le créateur qu'il avait trouvé le moyen sûr de nuire à son ennemi; il en poursuivit donc l'exécution sur tous les points où les armées françaises s'avançaient; tout le nord de l'Allemagne se trouva enveloppé dans la rigueur du décret; des saisies de marchandises anglaises se succédaient avec rapidité; il n'y eut plus de sûreté pour les marchands de Londres à envoyer des cargaisons dans la Baltique. On vit des navires revenir de cette mer sans avoir pu faire de déchargemens pendant toute une campagne; enfin les

prises faites par des corsaires français dans ces mêmes parages portèrent un coup fatal au commerce anglais, et exercèrent une influence fâcheuse sur toutes les transactions qui en dépendent.

Il fut dès-lors aisé au cabinet britannique et aux puissances continentales de voir que le système de représailles imaginé par le redoutable empereur n'était ni aussi absurde, ni aussi impraticable qu'on s'était plu d'abord à le supposer, et qu'il était possible que la France tint bloqué le commerce britannique en l'expulsant de tous les ports, quoique toutes les forces anglaises fussent occupées à tenir fermés ceux de France.

On a estimé que les pertes qu'éprouva l'Angleterre par suite du blocus continental s'étaient élevées à plus de 200,000,000 sterling, évaluation visiblement exagérée, mais qui montre à quel point il nuisit au commerce britannique et à toutes les branches de son industrie et de ses entreprises.

L'Angleterre s'est tirée de cette crise par la force de sa constitution, par l'esprit public qui y règne, et l'art avec lequel chaque individu y sait employer son travail et ses capitaux; mais elle n'en a pas moins donné le secret de sa faiblesse, et fait connaître son côté vulnérable. Aussi depuis ce moment s'est-elle appliquée à s'assurer en Europe, et à sa portée, des places de sûreté pour son commerce, et d'où elle puisse approvisionner le continent de ses marchandises, et établir une

concurrence victorieuse sur celles des fabriques continentales. Ainsi elle a Bornholm dans la Baltique, Hélioland, Jersey et Guernesey, Gibraltar, Tarifa et Malte. Dans le traité de Paris¹ et au congrès de Vienne elle a soutenu dans ses intérêts ceux des villes anséatiques; enfin elle s'est réservée Corfou et la suprématie des îles Ionniennes. Ces possessions lui permettent de ne point craindre les résultats d'un blocus continental, ou du moins la mettent à l'abri de suites aussi fâcheuses que celles du dernier.

Celui-ci n'avait pas seulement porté un coup funeste au commerce des manufactures anglaises. La prohibition de l'introduction des denrées coloniales venant de la même nation excitait de vives alarmes chez les colons et chez les propriétaires de denrées coloniales, qui étaient obligés de donner leurs sucres à un prix bien inférieur aux frais de confection. L'Angleterre eut d'abord à remédier à cet inconvénient, qui était une véritable calamité; les colonies anglaises, et surtout celles qui avaient été cédées par les traités ou conquises, et dès-lors peu affectionnées, se plaignaient, et pouvaient donner de l'inquiétude. Pour les calmer, on modéra les droits sur les sucres destinés aux distilleries d'esprits ardents et aux brasseries de grains. Mais cette mesure, applicable seulement à la consommation intérieure de l'Angleterre, était insuffisante; elle n'allégeait en

¹ 30 mai 1814.

rien la détresse du commerce extérieur; et bien qu'elle eût produit un emploi plus considérable de sucres bruts anglais, une très-grande quantité de sucres étrangers pourrissaient dans les magasins des ports francs. On finit plus tard par en faire consommer des parties considérables pour l'engraissement des bestiaux. La liste des banqueroutes, toujours croissante, montrait que déjà déclinait cette prospérité du commerce de l'Angleterre qui s'était élevée si haut depuis le commencement de la guerre de la révolution.

Le commerce français, et par contre-coup celui de l'Europe, était soumis à des gênes excessives pour maintenir l'exécution du blocus. Comme il ne pouvait arriver dans les ports du continent aucune denrée du produit de l'Angleterre ou de ses colonies, il fallait, pour y en introduire, être munis de certificats d'origine qui constatassent que ces denrées provenaient des colonies françaises, quelque peu nombreuses qu'elles fussent. Les Américains recevaient d'elles tous leurs produits en paiement des farines, salaisons, bestiaux, légumes, fruits et bois de toutes sortes qu'ils étaient habitués à leur fournir, et d'autres objets de consommation dont la guerre les avait rendus les seuls pourvoyeurs. Les administrateurs de ces colonies, d'après l'autorisation de leur gouvernement, avaient été obligés, en raison de la guerre, de rendre le commerce libre, et de ne plus limiter les exportations des Américains en sirop de

mélasse. Les colonies françaises n'avaient plus même depuis long-temps de communications suivies avec la métropole.

Ce fut dans ces circonstances que le conseil du roi d'Angleterre, afin de diminuer les effets désastreux du blocus, fit rendre une ordonnance en forme de proclamation¹, qui interdisait aux bâtimens neutres le commerce d'un port à un autre, tous les deux français ou sous la domination des alliés de la France, ou enfin dans lesquels ne seraient pas admis les bâtimens anglais.

Les Américains sentirent vivement le tort que leur faisait une pareille disposition, et s'en plainquirent amèrement; elle forçait leurs armateurs à vendre dans le premier port où ils arriveraient la totalité de leur cargaison, et dès-lors très-souvent à perte, ou à retourner en Amérique. Aussi furent-ils soutenus dans leurs représentations par les conseils de la couronne en Angleterre, qui, par l'organe de l'avocat-général, déclarèrent qu'il était illicite de défendre à un bâtiment américain qui aurait encore sa cargaison entière de la porter dans un autre port. On annonça donc au ministre des États-Unis, à Londres, qu'on apporterait à l'ordonnance des modifications qui satisferaient ou du moins blessaient peu les intérêts de la république.

Mais le ministère qui succéda à MM. Greenville

¹ 7 janvier 1807.

et Grey, loin d'adopter des mesures de douceur, accrut encore la rigueur et étendit davantage les représailles du blocus continental.

Le roi Georges, en conseil, rendit donc trois ordonnances plus sévères que la précédente¹. Ces nouveaux ordres du conseil, c'est ainsi que ces actes furent appelés, étendirent le système de blocus, par déclaration, aux ports de l'Italie et de la mer Adriatique qui avaient passé sous la domination française ou dans son alliance; défendirent aux neutres d'entrer dans un port non bloqué de la France ou de ses alliés, s'ils n'avaient pas relâché en Angleterre et payé un droit sur les denrées de la cargaison. Tout bâtiment porteur de certificats d'origine rencontré à la mer fut déclaré de bonne prise, et le commerce d'un port français ou d'un allié de la France à un port de la même espèce fut interdit.

Les choses furent portées plus loin encore. En soumettant les ordres du conseil à la sanction du parlement, dans la session de 1808, les ministres proposèrent que l'exportation de l'Angleterre pour le continent, du coton, du quinquina et autres drogues, fût interdite.

Mais ils trouvèrent une violente opposition dans le parlement. Les nouveaux ordres du conseil y furent attaqués sous le rapport de l'injustice et de l'inhumanité. Ils étaient, à la vérité, des actes de représailles; mais la prohibition de l'exporta-

¹ Les 11, 18 et 26 novembre 1807.

tion du quinquina, médicament indispensable à tous les peuples, était odieuse, et rappelait les siècles de barbarie. Les mesures indiquées par les ordres du conseil étaient-elles d'ailleurs conformes aux intérêts de l'Angleterre? Ces questions furent discutées avec une liberté, une profondeur et une impartialité qui font également honneur et aux membres de l'opposition qui parlèrent contre la proposition, et aux ministres, qui ne cherchèrent pas, par de sourdes manœuvres et de basses poursuites, à se venger de leurs honorables adversaires.

Les ministres annonçaient que le but des ordres du conseil et des lois demandées au parlement était de priver la France d'objets de consommation qu'on devait regarder comme de première nécessité, de remèdes pour les maux de ses habitans, des drogues les plus essentielles à l'art de guérir, et d'une multitude de commodités de la vie devenues presque indispensables, pour forcer ainsi le peuple français à secouer le joug de l'homme qu'ils appelaient le tyran de l'Europe et l'implacable ennemi de l'Angleterre. L'opposition releva avec beaucoup de force l'horreur que de tels motifs inspiraient à l'Angleterre, et la flétrissure qu'ils devaient imprimer à sa politique; il y eut une protestation des pairs sur la loi de prohibition de la sortie du quinquina.

Plusieurs membres du parlement établirent, dans le cours de la discussion, que la France et le continent étaient approvisionnés de denrées co-

loniales pour long - temps; que le premier effet des ordres du conseil serait d'en hausser les prix, et dès - lors d'en diminuer la consommation¹; que, dans le long intervalle qui s'écoulerait du moment actuel à celui de l'épuisement des magasins, on s'habituerait à la privation de quelques-unes de ces denrées, du sucre et du café, et qu'on trouverait le moyen de suppléer à celle des autres, comme le quinquina, l'indigo, et certaines drogues; que, dans tous les cas, la culture des vignobles de la France, la consommation de ses vins et de ses eaux - de - vie, qui souffraient de l'état de guerre, seraient relevées de leur détresse et prendraient même des accroissemens utiles à l'agriculture, par l'emploi qu'on en ferait pour remplacer, en un grand nombre de cas, l'usage des denrées coloniales.

Napoléon n'avait pas attendu les débats du parlement pour répondre par de nouveaux décrets aux ordres du conseil. A peine ces ordres lui étaient-ils

¹ Le savant auteur de l'*Histoire critique et raisonnée de l'Angleterre*, M. de Montveran, a établi dans son ouvrage qu'avant la révolution la consommation du sucre, au moment où il était à 70 ou 75 fr. le quintal, poids de marc, s'élevait à un peu plus d'une livre deux onces par tête. Elle a été en 1811 et 1812, en tenant compte de l'activité de la contrebande, à peu près d'une livre six onces par tête, le sucre, à la vérité, étant de 350 à 400 francs le quintal, poids de marc. En 1814, la consommation du sucre a été de soixante-quinze millions de livres pesant, ce qui donnerait, en déduisant du calcul de la consommation ce que la France fournit aux états limitrophes non maritimes, environ une livre douze onces par tête de la masse de la population de ce royaume.

connus, qu'il rendit en quelque sorte, *ab irato*, le décret de Milan ¹.

« Vu les dispositions arrêtées par le gouvernement anglais, en date du 11 novembre dernier, qui assujettissent les bâtimens des puissances neutres, amies et même alliées de l'Angleterre, non-seulement à une visite par les croiseurs anglais, mais encore à une station obligée en Angleterre, et une imposition arbitraire de tant pour cent sur leur chargement qui doit être réglée par la législation anglaise ;

« Considérant que par ces actes le gouvernement anglais a dénationalisé les bâtimens de toutes les nations de l'Europe ; qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de transiger sur son indépendance et sur ses droits, tous les souverains de l'Europe étant solidaires de la souveraineté et de l'indépendance de leurs pavillons ; que si, par une faiblesse inexcusable, et qui serait une tache ineffaçable aux yeux de la postérité, on laissait passer en principe et consacrer par l'usage une pareille tyrannie, les Anglais en prendraient acte pour l'établir en droit, comme ils ont profité de la tolérance des gouvernemens pour établir l'infâme principe que le pavillon ne couvre pas les marchandises, et pour donner à leur droit de blocus une extension arbitraire et attentatoire à la souveraineté de tous les états :

« Nous décrétons que tout bâtiment, de quelque

¹ 17 décembre 1807.

nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est, par cela seul, déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise ; que, soit que lesdits bâtimens ainsi dénationalisés par les mesures arbitraires du gouvernement anglais entrent dans un port de France ou dans ceux de nos alliés, soit qu'ils tombent au pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos corsaires, sont déclarés de bonne et valable prise ; que les îles britanniques sont déclarées en état de blocus sur mer comme sur terre ; que tout bâtiment, de quelque nature qu'il soit, quel que soit son chargement expédié des ports d'Angleterre ou des colonies anglaises, ou des pays occupés par des troupes anglaises, est de bonne prise, comme contrevenant au présent décret ; il sera capturé par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, et adjugé au capteur ; que ces mesures, qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais, qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon ; qu'elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens qui règle les relations des états civilisés dans l'état de guerre ;

qu'enfin les dispositions du présent décret seront abrogées par le fait dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens, qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur. »

Il est évident que Napoléon voulait, par une aussi violente mesure, forcer les États-Unis à déclarer la guerre à l'Angleterre; mais cette république, plus fidèle à ses intérêts qu'empressée à épouser des ressentiments étrangers à sa position, se borna à mettre un embargo sur ses ports, et à interdire aux sujets de l'état de faire commerce avec les puissances du continent.

Cependant, malgré l'apparente égalité des pertes que ces représailles réciproques causaient à chaque état, en examinant bien attentivement la situation des deux nations, on s'aperçoit que l'avantage restait du côté de l'Angleterre. Mais ce serait trop nous éloigner de notre but que d'entrer dans l'examen des causes qui opérèrent cette différence. Nous ne nous arrêterons pas non plus à suivre les effets du *système continental* sur le commerce du monde, et en particulier des colonies: quelque intéressante que soit une pareille étude pour quiconque désire connaître l'influence des mesures politiques sur l'état des nations, et les causes de leur décadence ou de leur prospérité, nous nous hâtons de montrer les résultats qu'eut ici l'ambition de Napoléon sur le Portugal, et comment la crainte qu'elle inspirait y opéra le grand changement dont il s'agit.

Depuis la rupture du traité d'Amiens, cette puissance avait fait de grands sacrifices pour conserver la paix et sa neutralité; mais, un mois après la signature du traité de Tilsit¹, Napoléon demanda au prince régent de Portugal qu'il adhérât au système continental, fermât ses ports aux Anglais, empêchât les négocians anglais établis en Portugal d'en sortir, confisquât toutes les propriétés anglaises, et réunit ses vaisseaux de guerre aux escadres de France: il avait donné au prince trois semaines pour prendre une détermination décisive.

Le prince régent de Portugal pouvait sans doute faire approuver à l'Angleterre la fermeture de ses ports exigée par l'empereur Napoléon; cette mesure pouvait n'être que temporaire; elle était d'ailleurs évidemment forcée. Napoléon, maître de l'Espagne, tenait dans ses fers la cour de Lisbonne. Le Portugal laissait aux négocians anglais le temps de soustraire leurs personnes et leurs propriétés à l'arrestation et au séquestre: ainsi l'Angleterre pouvait ne voir dans l'obéissance du Portugal aux mesures du système continental qu'une dure nécessité.

Le ministère portugais avait donné ces assurances au ministre anglais à Lisbonne, et remerciait le cabinet de Saint-James d'avoir acquiescé à la clôture des ports; mais il demandait qu'une escadre anglaise, si la cour passait au Brésil, vînt

¹ Signé le 7 juillet 1807.

renforcer l'escadre portugaise ; il désirait aussi que l'Angleterre annonçât qu'elle déclarait la guerre au Portugal, guerre qui n'aurait été qu'apparente. Le cabinet de Londres se refusait à la guerre apparente, et offrait au prince régent de Portugal, s'il passait au Brésil, tous les secours qu'il lui aurait donnés pour la défense du Portugal.

Il fut convenu entre les deux puissances qu'on se refuserait à recevoir des troupes françaises en Portugal. Cette condescendance du prince régent pour les Anglais tenait à une circonstance épineuse pour la cour de Lisbonne. Cette cour était informée qu'une armée anglaise de huit à dix mille hommes se trouvait dans la rivière de la Plata ; et elle craignait avec raison que, sitôt que le territoire portugais européen serait occupé par des troupes françaises, le Brésil ne fût envahi par les Anglais, et qu'elle ne perdît ainsi tous les états de la monarchie à la fois. Il fallait donc ménager au moins momentanément les Anglais, céder ensuite aux forces de Napoléon, et prendre un parti extrême : c'est ce que fit le prince régent.

Il annonça positivement à la cour de Londres qu'à l'instant où les troupes françaises paraîtraient sur la frontière, il partirait pour le Brésil avec sa famille, sa cour et son ministère. Les préparatifs de ce départ se firent avec activité ; la flotte fut armée et équipée. Les meilleures troupes du Portugal furent réunies à Lisbonne et dans les autres ports.

Ce projet de retraite au Brésil était plein de sagesse ; il présentait des caractères de prudence réunis aux convenances politiques et à la dignité du prince qui l'avait conçu. Cependant l'Angleterre montrait de l'indifférence à l'exécuter ; la France et l'Espagne alors y étaient opposées ; le régent du Portugal lui-même ne s'y déterminait qu'à regret. Les partisans comme les adversaires de cette importante détermination ne prévoyaient pas combien et à quel degré elle convenait aux véritables intérêts du Portugal, à la conservation et aux progrès de la prospérité de cette partie de l'Amérique méridionale.

Lisbonne était dans l'attente de ce grand événement quand Napoléon apprit la sortie de quatre convois anglais emportant les propriétés, les marchandises et les familles de cette nation qui se trouvaient en Portugal, et se soustrayaient ainsi aux mesures tyranniques du système continental. Dans sa colère, il déclara, à un de ses levers, *que la maison de Bragance avait cessé de régner*¹. Le chevalier de Lima, ambassadeur de Portugal à Paris, crut avoir obtenu l'assurance des ministres de Napoléon que les troupes françaises n'entreraient pas en Portugal, si son altesse royale le prince régent changeait de résolution et mettait le séquestre sur les propriétés anglaises. Cet ambassadeur part de Paris en courrier le 18 octobre 1807, au moment où une armée française, sous

¹ *Moniteur*, 11 novembre 1807.

le commandement du général Junot, marchait sur le Portugal. Toutes les personnes attachées à l'ambassade de Portugal reçoivent, peu après son départ, l'ordre de quitter la France. Les navires et les propriétés portugaises sont saisis et séquestrés.

A l'arrivée du chevalier de Lima à Lisbonne, le 1^{er} novembre, le conseil d'état s'assembla. Le prince régent avait à choisir, ou une alliance étroite avec l'Angleterre, ou le séquestre des propriétés anglaises, s'il en existait encore en Portugal ; le point capital était d'empêcher l'armée française d'entrer sur le territoire portugais. Le prince rendit donc, le 8 novembre, son décret de séquestre des propriétés anglaises. Le 11, le ministre anglais partit de Lisbonne, et se rendit à bord de l'escadre qui était dans le port. Le 25, l'amiral anglais déclara ce port bloqué. Une expédition, partie de Cork le 8 décembre, alla prendre possession de l'île de Madère. Des ordres furent donnés à la compagnie des Indes d'occuper Goa et Macao. Le Portugal était en état de guerre effective avec l'Angleterre : on ne tarda pas cependant à s'entendre.

Le 24 novembre le prince régent apprit l'arrivée de l'avant-garde française à Castel-Branco, petite ville du Portugal à environ quarante-cinq lieues de Lisbonne. A ce moment le prince n'hésita plus ; il s'embarqua le 26 avec sa famille, et le 29, dans la nuit, au moment où le général Junot, avec les premières troupes françaises, parut dans

les environs de Lisbonne, la flotte portugaise sortait du Tage et des ports de la monarchie. Composée de huit vaisseaux de ligne, de trois grosses frégates, et de vingt-quatre bâtimens de moindre force : cette flotte portait au Brésil quinze mille personnes qui suivaient la fortune de leur souverain. Un conseil de régence fut établi avant son départ pour veiller aux destinées de l'état et le gouverner au nom du prince. Le Portugal fut occupé par l'armée française. Elle y resta jusqu'au mois d'août de l'année suivante, qu'elle l'évacua en vertu de la capitulation de Cintra.

« Par ce grand changement, dit l'auteur du *Traité des colonies* ¹, le Portugal est devenu lui-même colonie. La métropole n'est plus en Portugal, et désormais c'est au Brésil qu'il faut l'aller chercher ; elle a passé en Amérique, et la colonie est restée en Europe.

« Cette révolution (quel autre nom donner à un événement de cette importance) change entièrement les rapports du Brésil avec le Portugal ; ils sont entièrement intervertis. Le gouvernement, passé au Brésil, n'enverra plus en Portugal les trésors de cette immense et riche contrée ; il les gardera pour lui, et les consommera sur les lieux. Cependant ces tributs servaient à acquitter la balance du commerce, qui était contre le Portugal d'une somme de plus de 60,000,000 de francs.

¹ *Des colonies, et de la révolution actuelle de l'Amérique*, par M. de Pradt, tome 2, page 50.

Si le gouvernement du Portugal métropole s'occupait assez peu du Brésil colonie, à son tour le gouvernement du Brésil devenu métropole n'accordera plus la même attention au Portugal tombé dans l'état de colonie. Transporté dans un pays tout neuf en lui-même, comme tout nouveau pour lui, dans lequel tout est à faire, où tout est vaste, riche, où la nature est grande, féconde, imposante, où la population surpasse déjà celle du Portugal, et, par son mélange, demande des soins et une attention soutenus, le gouvernement du Brésil n'aura pas beaucoup de temps à donner à un pays éloigné qui lui paraîtra très-inférieur, sous tous les rapports, à celui qu'il occupera. Les grands, les hommes qui ont besoin de cour ne passeront-ils pas du Portugal au Brésil ? Le Portugal, devenu colonie, ayant à recevoir ses lois de loin, appauvri par la retraite des tributs du Brésil, par la suppression des dépenses de la cour et des grands, s'accoutumera-t-il à un changement par lequel il se sentira vivement blessé ? Consentira-t-il toujours à rester dans un état de colonie dépendante, à supporter ce qu'il a d'humiliant et de fâcheux dans toutes les parties de l'administration ? Les deux fractions du gouvernement ne se laisseront-elles pas de relations si lointaines, si tardives, si incommodes ? et le Brésil ne sera-t-il pas aussi peu apte à gérer les affaires du Portugal que le Portugal à gérer celles du Brésil ? De plus, l'Europe verra-t-elle

toujours le Portugal colonie du Brésil du même œil dont elle considérait le Portugal métropole du Brésil, co-état européen de tous les membres de l'association souveraine de l'Europe ? Ensuite le souverain du Brésil ne passera-t-il pas nécessairement des affections de l'Europe aux affections de l'Amérique ? Il ne peut manquer de devenir tout Américain, et anti-Européen, dès qu'il s'est fait extra-Européen. Placé au centre du grand mouvement qu'éprouve ce vaste continent, il sera bien plus occupé de ce qui se passera à ses portes que de ce qui se passera loin de lui. Ce changement, ce transport du gouvernement du Portugal en Amérique dénature donc le caractère d'état colonial du Portugal ; ou plutôt, en le rendant lui-même colonie, il a fait qu'il n'y a plus de colonies pour lui. »

Cet état des choses s'est encore compliqué par les mouvemens survenus depuis l'époque de ce récit. Le Portugal, entraîné par l'exemple de l'Espagne, par la fâcheuse position de son commerce, de son état politique ; par l'absence d'une cour qui, comme le prévoyait l'auteur que nous venons de citer, et comme tout le monde devait le prévoir, absorbe les revenus qui font la principale ressource du pays, le Portugal a changé la forme de son gouvernement. En conservant sa religion, son prince, le trône dans la famille régnante, il s'occupa d'une nouvelle constitution. Le temps seul apprendra le résultat de ce grand mouvement ; son

influence sur son commerce extérieur et sur son système colonial ne peut être douteuse. Une nouvelle ère se forme pour la nation portugaise. La conséquence la plus immédiate qui doit en résulter, c'est l'affranchissement de la domination anglaise, qui depuis 1705 n'a cessé d'aller en croissant, et qui, depuis le départ du roi pour le Brésil, absorrait toute autre autorité dans l'administration intérieure. Nous n'en rappellerons point ici les preuves multipliées; qu'il nous suffise de remarquer que l'effet naturel de la révolution qui vient de s'opérer à Lisbonne doit en amener une générale dans son système politique, donner plus d'essor à son industrie, et tirer cette nation intéressante de l'état de torpeur et de nullité où son ancien gouvernement l'avait tenue jusqu'ici.

Les faibles changemens survenus dans le commerce portugais depuis plus d'un siècle ne nous obligent à aucun détail étendu pour compléter le récit de l'historien des deux Indes. L'industrie intérieure n'ayant fait que peu de progrès, et la culture étant encore dans le même état qu'il y a trente ans, aucune grande amélioration n'a pu s'opérer dans sa prospérité et son activité commerciale; nous nous bornerons donc à un petit nombre de considérations.

Et d'abord, jetons un coup-d'œil sur les causes qui ont tenu l'agriculture portugaise dans l'état où elle se trouve encore, et d'où les événemens qui se préparent dans ce royaume, sagement

conduits, ne peuvent manquer de la tirer, par l'influence qu'ils doivent avoir sur l'industrie individuelle, sur la liberté du travail et les spéculations agricoles.

Pendant long-temps le cultivateur portugais, borné à la consommation intérieure, se contentait de demander à la terre ce qui lui était absolument nécessaire pour suffire à ses besoins; mais, comme il n'y avait pas d'abondance, le blé se maintenait constamment à un prix élevé. Il n'en fallut pas davantage pour que l'Angleterre, toujours attentive à ses intérêts, offrit aux Portugais de leur fournir des grains à meilleur marché qu'ils ne pouvaient les avoir dans leur propre pays. Le gouvernement permit facilement cette importation, et ne prévint pas les suites qu'elle aurait pour l'agriculture, si en même temps on ne protégeait point celle-ci. Le Portugal était alors riche en espèces; c'était vers le commencement du dernier siècle. Les grains arrivèrent en Portugal, et furent vendus un tiers au-dessous de ceux du pays. Les Anglais perdirent ou gagnèrent trop peu d'abord; mais ils savaient, en négocians habiles, que ce n'était qu'une avance qui leur rentrerait bientôt avec usure. Les cargaisons de grains, quoique multipliées, disparaissaient et ne pouvaient suffire aux demandes des marchés. Aussitôt que le blé arrivait, il était enlevé, et le paysan retournait dans son village sans avoir rien vendu de ce qu'il avait porté au marché. Peiné d'une pareille

situation, le cultivateur se découragea, et la plupart des fermes furent abandonnées; chaque possesseur de terres ne cultiva juste que ce qu'il lui en fallait pour sa subsistance. Bientôt de vastes champs qu'on avait vus couverts de moissons restèrent incultes, et se changèrent en savanes abandonnées. On ne s'aperçut que plusieurs années après de la faute qu'on avait faite; il n'était plus temps d'y remédier. Les gens intéressés dirent que c'était la faute du sol, qui était naturellement stérile; qu'il ne pouvait suffire à la subsistance de la nation; et que, sans s'occuper de l'agriculture, c'était dans le revenu de ses mines et les produits de ses riches colonies que le Portugal devait placer son soutien; que l'Europe pourvoirait suffisamment aux besoins de la consommation de ce pays.

Le marquis de Pombal, dont la mémoire sera toujours chère aux Portugais, n'était point de cet avis. Pendant tout son ministère il combattit cette doctrine favorable au commerce anglais, et ruineuse pour l'agriculture de son pays. Mais ses soins furent inutiles: quelque chose d'ailleurs d'impatient, de hautain et d'absolu dans son caractère, dans ses procédés et sa conduite, donna des armes contre lui, et empêcha le bien qu'il voulait faire: tant il est vrai que le despotisme est l'ennemi de toute pensée utile, et qu'il étouffe les semences généreuses que lui-même cherche à répandre! Cependant le mouvement que Pombal avait donné se soutint quelque temps; et nous

voyons par les récits des voyageurs qu'à l'époque où commença la guerre entre l'Angleterre et ses colonies, les Portugais se félicitaient déjà d'être parvenus à suffire à plus de la moitié de leur subsistance, situation dans laquelle ils ne s'étaient pas trouvés depuis plus d'un demi-siècle. Mais cet heureux aspect cessa bientôt, et l'agriculture, ainsi que les arts et l'industrie, retombèrent à peu près dans l'état précédent.

Cependant l'expérience avait commencé à éclairer les Portugais sur les véritables richesses des états. Ils savaient que l'agriculture était infiniment plus importante pour eux que les mines d'or et d'argent. Ces sources illusoires ont perdu de leur prix à leurs yeux depuis qu'ils ont comparé la situation de leur pays avec celle des peuples dont les revenus sont fondés sur l'agriculture, la liberté du travail et l'activité du commerce.

L'académie de Lisbonne, établie en 1775, n'a pas peu contribué par ses recherches et par ses écrits, par les prix d'encouragement qu'elle a distribués, à éveiller l'industrie agricole et manufacturière dans le royaume. L'objet de ses sollicitudes fut surtout de faire creuser des canaux, de rendre les rivières navigables, d'introduire des machines utiles aux arts, de faire défricher des marais, d'ouvrir de nouvelles routes au commerce, de nouveaux débouchés à l'industrie, soins frappés en quelque sorte de stérilité tant qu'une domination étrangère a tenu ce pays en tutelle et gou-

verné dans des vues d'intérêt étranger. L'instant est venu où ils doivent avoir plus de réalité.

Peut-être y a-t-il un vice capital dans l'organisation territoriale du royaume, et qui s'opposera toujours à l'essor de la culture et des richesses qui en naissent : c'est que les propriétés y sont trop vastes, trop étendues ; il n'y a pas assez de petits propriétaires ; les grandes routes sont mal entretenues, et des rivières sont obstruées dans leur cours. Les laboureurs ne sont pas assez nombreux, ni aussi considérés qu'ils devraient l'être ; ils sont accablés de redevances féodales, d'impositions, et quelquefois d'oppression de tout genre. Les jours de fêtes sont beaucoup trop multipliés ; les fermiers ignorans ; leurs enfans abandonnent trop facilement leur état pour aller dans les villes, où souvent ils se dépravent ; enfin l'agriculture n'a point pour prospérer une quantité suffisante de bestiaux.

Ces faits, dont plusieurs doivent cesser par la révolution qui s'opère aujourd'hui dans le gouvernement, expliquent comment plus de la moitié du Portugal est encore inculte, et comment la portion qui est cultivée en vignes, blé, légumes, olives, etc., ne l'est pas au degré de perfection auquel elle pourrait atteindre, et où elle était.

Les plants d'oliviers, une des premières richesses du Portugal, sont négligés. Les vignobles occupent beaucoup de terrains qui seraient plus propres au blé et au maïs, et les anciennes forêts

ne sont pas administrées avec soin. Le lin n'est pas cultivé en quantité suffisante pour la consommation intérieure, et la culture du chanvre est encore plus négligée. Celle des pommes de terre n'est pas assez répandue en Portugal : on s'occupe au contraire encore trop de topinambours, qui sont moins farineux et moins nourrissans. Les prairies sont trop rares ; on ne cherche point assez à les multiplier et à les entretenir. De belles vallées, propres à ce genre de culture, devraient y inviter les cultivateurs. La manière de labourer est encore très-imparfaite : la charrue ne fait qu'égratigner la terre. On emploie peu la herse, si utile pour enterrer les grains, enlever les mauvaises racines et rompre les inégalités du terrain. On sarcle peu les champs. L'usage est de semer après avoir labouré, sans laisser à la terre le temps de subir les utiles impressions de l'atmosphère.

Les engrais sont peu connus et mal employés. Cette partie essentielle est encore dans l'enfance. En général, on se borne à fumer avec de la bruyère qu'on fait pourrir sur les routes, et qui n'offre à la terre aucun suc fécondant. Ajoutez que, faute de soins, il arrive souvent que les récoltes sont entraînées par les torrens. C'est en dire assez pour montrer que le Portugal est loin d'avoir donné à son agriculture tous les soins qu'elle exige, et que cette première source de richesses demande une attention particulière. Puisse la révolution qui

s'opère y développer l'esprit public, sans lequel il n'est point de véritable puissance nationale !

L'industrie a besoin du même secours : l'Angleterre ayant toujours fourni à la consommation du Portugal les objets de fabrique, les manufactures y sont restées dans une grande insuffisance pour les besoins, et dans un degré d'imperfection qui ne leur a pas permis de soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères. Écoutons sur cette matière un des hommes qui ont le mieux connu les véritables principes du commerce, M. le comte Chaptal, ce ministre à qui la France doit l'impulsion donnée à tous les genres de travaux productifs et au développement qu'ils ont obtenu depuis¹.

« Le traité de Methuen de 1703², dit-il, conclu entre l'Angleterre et le Portugal, avait presque fait de ce dernier royaume une colonie anglaise. Ce traité, qui ne renferme que deux articles, a été une des sources de la prospérité manufacturière de l'Angleterre. A la vérité, le Portugal consomme peu par lui-même de l'industrie anglaise ; mais ses belles propriétés d'outre-mer lui présentent un immense débouché, surtout pour la bonneterie, la quincaillerie, la draperie légère, la toilerie, l'horlogerie, la bijouterie, etc. Un traité de 1810 entre les deux états a stipulé de nouveaux

¹ De l'Industrie française, tome 1, page 18.

² Methuen est le nom du négociateur habile à qui l'Angleterre doit ce traité avantageux.

avantages pour l'Angleterre, au détriment des autres nations.

« L'industrie française a constamment essayé d'établir des relations de commerce avec le Portugal, et de se mettre en concurrence avec les fabriques anglaises. Nos tissus légers et variés d'Amiens, nos batistes et linons, nos serges, nos toiles et notre draperie fine, nos cuirs apprêtés, nos eaux-de-vie, ont été successivement recherchés. Les soieries, l'horlogerie, les bronzes dorés, ont eu le même succès. Mais la domination de l'Angleterre et les habitudes contractées depuis un siècle n'ont pas permis que notre commerce prît en Portugal une grande importance; et il lui a été constamment impossible d'y établir des relations durables, et de se lier, comme on dit, par des affaires suivies.

« Comme les vins de Portugal forment la principale production de son sol, le gouvernement anglais les reçoit dans ses ports moyennant un droit qui n'est pas la moitié de celui que paient les vins de France; de sorte que la presque totalité passe en Angleterre, qui lui donne en échange des produits fabriqués. Cette différence dans les droits établis sur les vins transportés en Angleterre a dû en exclure tous nos vins ordinaires, qui auraient pu y entrer sans cela, en commerçant avec ceux du Portugal. Le privilège accordé à ces derniers en assure la consommation d'une manière presque exclusive; en même temps qu'il force le

commerce portugais à extraire de la Grande-Bretagne les produits de son industrie pour se payer de ses vins. Cet état de choses doit exister tant que l'Angleterre continuera à imposer nos vins au-dessus de ceux du Portugal ; et dans cette position nous ne pouvons jamais fournir à la Grande-Bretagne que quelques qualités supérieures qui n'appartiennent qu'à notre sol ; ce qui n'est rien en comparaison de ce qu'on pourrait y porter. Ce système du gouvernement anglais produit un double effet également nuisible à notre commerce, le premier, de fermer un débouché à la principale production de notre territoire ; le second, d'empêcher que nos relations commerciales avec le Portugal deviennent aussi considérables qu'elles pourraient l'être.

« Mais, malgré ces entraves, l'intérêt des deux pays, la France et le Portugal, est tellement lié, qu'on a pu réduire nos relations commerciales, mais non les anéantir.

« En 1787, nos exportations pour le Portugal se sont élevées à une valeur de 5,935,000 francs, qui se composait de 1,306,900 francs en blé ; 70,000 francs en thé ; 108,500 francs en légumes ; 46,000 fr. en goudron et résine ; 797,500 fr. en étoffes et bonneterie, et le reste en objets divers de notre industrie. Les importations en France ont été, dans la même année, de la valeur de 9,207,600 fr. Elles consistaient en vins, fruits, cacao, poivre, girofle, cannelle, laine, soie, filo-

selle, cuirs, bois de teinture, huile de poisson et coton. Ce dernier article figure pour une somme de 2,410,400 francs.

« En 1788, les exportations de France pour le Portugal présentent un résultat de 4,213,600 francs, dans lesquels les blés sont compris pour 1,694,200 fr. ; les cuirs apprêtés pour 100,000 fr. ; les toiles de lin pour 446,100 francs ; les draps pour 27,500 francs ; les tabacs pour 27,800 francs. Les importations faites en France dans la même année sont un objet de 9,153,106 francs, et présentent les mêmes articles qu'en 1787.

« En 1789, il y eut pour 3,107,000 fr. d'exportations de France pour le Portugal, presque tous en objets de fabrique, tels que toilerie, rubannerie de soie, bonneterie, tissus de soie, de laine, etc. Les importations en France ont été à peu près les mêmes que dans les années précédentes.

« Quoique ces exportations ne balancent pas les importations, dont elles forment à peu près le tiers, le commerce de la France avec le Portugal nous était très-utile, en ce qu'il consistait principalement dans l'échange de quelques objets de notre industrie contre des matières premières ; et il pourrait devenir très-étendu, si jamais cette nation se dégagait des liens qui l'asservissent à l'Angleterre.

« Les porcelaines, la bijouterie, les meubles, les cuirs travaillés, les draps, les toiles avaient

obtenu en Portugal une grande faveur, dans un temps où notre industrie était loin de la perfection où elle est arrivée; et je ne doute pas que nous ne parvinssions aujourd'hui à y établir des relations solides et durables, quand je considère que la France lui présente un débouché plus étendu pour ses denrées coloniales que ne peut le faire l'Angleterre, qui a dans ses possessions une grande surabondance de ces objets.

« La translation du siège du gouvernement portugais à Rio-Janeiro a déplacé les intérêts commerciaux de l'Europe avec le Portugal; c'est vers les riches contrées du Brésil qu'il faut les diriger aujourd'hui. Toutes les nations seront admises sans doute à y porter leurs marchandises pour en extraire les productions du sol; la concurrence dans les ventes et dans les achats sera toute à l'avantage de ses habitans, et ce pays doit parvenir à un grand degré de prospérité par la nature et la qualité de ses denrées, pourvu que le commerce y reste libre.

« Dans ce nouvel état de choses, le commerçant portugais qui a ses comptoirs, ses habitudes et d'anciennes liaisons au Brésil, doit y trouver des avantages sur ceux des autres nations de l'Europe, et son gouvernement, en lui accordant ces faveurs légères dont tous les souverains font jouir leur propre pavillon, peut lui conserver un commerce étendu et prospère. »

Il n'en a pas été entièrement comme l'espérait

l'habile ministre qui nous fournit ce passage; si tous les peuples commerçans ont été admis dans les ports du Brésil, ce n'a pas été avec la même faveur et les mêmes avantages. L'Angleterre, où l'instinct national l'emporte toujours sur toutes les divergences ministérielles, n'a pas perdu de vue le Brésil. Elle a saisi l'occasion où la France, sortie d'une longue guerre, et encore affaiblie des secousses qu'elle avait éprouvées, n'offrait dans son gouvernement aucun obstacle à tout ce que le commerce britannique exigeait, sur le continent américain comme dans l'Inde. L'indifférence, peut-être l'incurie ou le manque de principes fixes dans nos ministres, a laissé une libre carrière à ceux de l'Angleterre pour mettre de leur côté tout ce que le nouvel établissement du Brésil pouvait leur offrir d'avantageux. Par une ordonnance du roi de Portugal et du Brésil du 18 juin 1814, le commerce anglais a obtenu un avantage de neuf pour cent sur les marchandises qui seront importées par les vaisseaux de cette nation dans les états du Royaume-uni du Brésil, du Portugal et des Algarves; l'intérêt général a été sacrifié à l'habitude d'une domination étrangère, et à l'ascendant qu'obtient depuis long-temps l'Angleterre dans de semblables transactions par l'effet naturel de l'esprit national, enfant de la liberté qui y règne.

Cependant les grands événemens qu'offrent aujourd'hui les rives du Tage, les conséquences qui

en doivent résulter en faveur des intérêts nationaux donnent lieu de croire que, mieux éclairés, les Portugais secoueront entièrement le joug des intérêts étrangers pour ne voir que ceux de leur nation, et traiter avec tous les peuples sur le pied d'une parfaite réciprocité. Le Brésil réclame surtout cette sage politique. Mais, avant de nous y transporter, donnons un aperçu de la force et de l'étendue que présente aujourd'hui le Portugal dans les quatre parties du monde.

Les dix provinces qui composent le royaume situé en Europe n'offrent qu'une superficie de quatre mille six cent trente lieues carrées, et trois millions six cent quatre-vingt mille habitans; mais ce royaume possède en Amérique le Brésil et la Guyane portugaise, dont l'étendue immense et encore peu connue offre une contrée fertile, sur laquelle, il est vrai, semble perdue une population qui ne s'élève au plus qu'à quatre millions d'individus, y compris les naturels, les Européens et les nègres.

En Afrique, Madère et Porto-Santo, les Açores, les îles du Cap-Vert, les établissemens de la Guinée, le gouvernement d'Angola, celui de Mosambique, forment des possessions appréciées, d'après la carte, à environ six cent soixante-quinze lieues carrées, avec une population d'environ quatre cent cinquante à quatre cent soixante mille habitans.

En Asie, le gouvernement de Goa, et Macao, dont on peut estimer la superficie territoriale de

cent quarante lieues carrées, avec une population de cent dix mille habitans environ.

Deux capitales aujourd'hui partagent la souveraineté portugaise. Lisbonne, qui, avec près de deux cent cinquante mille âmes, a le plus vaste et le plus sûr port de l'Europe; c'est l'entrepôt de toutes les marchandises que les Portugais tirent de l'Amérique et de l'Inde. On y voit une junte royale, fondée dès 1755, pour l'administration du commerce, de l'agriculture, des fabriques et de la navigation. Mais cette institution, paralysée par l'active influence de la factorerie anglaise, n'a eu jusqu'à présent que des résultats peu avantageux pour les colonies et l'industrie portugaises. Tout porte à croire que, sous un régime plus libéral, cette torpeur cessera, et que la junte pourra donner une solide extension à son zèle en faveur des intérêts du commerce national. Nous en pourrions dire autant d'une administration intéressante, formée d'une compagnie pour encourager et diriger la culture de la vigne et le commerce des vins dans le haut Douro. Sans l'heureuse influence de la liberté, ces établissemens n'auraient que des effets imperceptibles et toujours subordonnés aux intérêts des Anglais.

Rio-Janciro ou Saint-Sébastien, autre capitale, jusqu'ici colonie, aujourd'hui métropole, vient d'acquérir une grande importance: résidence du roi, elle offre maintenant une population d'au moins cent cinquante mille habitans. Comme Lis-

bonne, cette seconde capitale possède des juntes ou conseils de commerce, d'agriculture, de fabriques et de navigation, créés en 1808; elle a aussi une académie de marine et de commerce, tous établissemens qui prospéreront aussitôt qu'une heureuse et paisible révolution aura amené les changemens que nécessite l'état actuel des choses.

Le savant auteur de l'*Histoire philosophique* a traité, avec tous les détails qu'exige l'intérêt du sujet, des colonies portugaises dans les deux Indes. Le peu de changemens que le commerce et la culture y ont subis, si on en excepte le Brésil, nous permet d'y renvoyer le lecteur; nous nous bornerons à des considérations générales sur les colonies portugaises, réservant de plus amples développemens lorsque nous parlerons du nouveau siège de la monarchie en Amérique.

Mais, avant d'entrer dans cet exposé, le lecteur trouvera peut-être utile d'avoir sous les yeux l'état du commerce extérieur du Portugal avant l'époque de sa révolution commencée, et depuis l'établissement du gouvernement au Brésil. Il faut remarquer cependant qu'indépendamment des exportations faites par ses propres vaisseaux, d'autres nations, et surtout les Anglais, en ont effectué sur des navires de leur nation.

Le Portugal lui-même exporta, année moyenne, dans cet intervalle, principalement en Angleterre et dans le nord, les articles suivans :

Vins, cinquante-huit mille pipes, de la valeur de 9,400,000 crusades.

Laine, un million de livres pesant, principalement de la province d'Alentejo.

Fruits verts. Citrons, oranges, etc., quatre-vingts cargaisons.

Fruits secs. Figues, amandes, raisins, quinze cargaisons.

Sel, cent mille mojos ou boisseaux.

Huile, sept cents pipes, dont cinq cents vont au Brésil.

Le Brésil fournit annuellement au Portugal les articles suivans, d'après une estimation approximative :

Sucre, quarante-cinq mille caisses de douze à quinze cents livres.

Café, un million cent vingt mille livres pesant.

Coton, soixante-dix mille balles de cent vingt à cent quatre-vingts livres chacune.

Peaux de bœuf, séchées et salées, deux cent quarante mille pièces.

— *Idem*, tannées, quatre mille pièces.

Bois de teinture rouge, vingt mille quintaux.

Riz, cent mille balles de cent cinquante livres.

Cacao, cent mille balles de cent vingt livres.

Salsepareille, cent vingt mille livres.

Cannelle sauvage, soixante mille livres.

Huile de copayve, deux cents petits tonneaux.

Curcuma, soixante mille livres.

Pécharis (fève aromatique), six mille livres.

Indigo, cent quatre-vingt mille livres.

Or, pour la valeur de douze à quinze millions de crusades.

Diamans, pour deux à trois millions.

Bois de construction et de menuiserie, etc., etc.

Le commerce aux Indes orientales n'est pas d'une grande importance. Lisbonne envoie par an huit bâtimens de quatre à six cents tonneaux au Bengale; ils y portent des piastres, et prennent en retour du coton.

Parmi les importations en Portugal, les blés tiennent le premier rang; le pays ne produit que le tiers de ce qu'il consomme. Voici ce que les diverses nations européennes vendent aux Portugais:

L'Angleterre: des tissus en laine et en coton de toute espèce, des bas de soie noirs, de la quincaillerie, des ouvrages en métal, des charbons de terre, de l'étain, etc., etc.

L'Irlande: du beurre, quatre-vingt mille cantara; de la viande salée.

La France: toile de Bretagne, soixante mille pièces; toiles, batistes, étoffes de laine, clous, fusils, cuirs de bœuf et de veau tannés, trente mille pièces; quincaillerie, bijouteries, montres. Il faut y ajouter des draps et des ouvrages de fantaisie.

La Hollande: grains, fromage, couleurs.

L'Allemagne septentrionale: grains, toiles, cinq à six cent mille pièces; ouvrages en fer, en ferblanterie et hochets.

Le Danemark: grains, bois de construction.

La Suède et la Poméranie suédoise: grains, fer, acier, cuivre, goudron.

La Russie: grains, chanvre, lin, toiles à voiles, un peu de toile; câbles et cordages, bois de construction, goudron, suif, pelleteries, etc., etc.

Dantzick: grains, chanvre, bois de construction.

L'Espagne: fer de Biscaye, beaucoup d'articles de contrebande.

Comme presque toutes les colonies dépendantes des puissances continentales, quelques-unes de celles du Portugal avaient changé de domination pendant la guerre qui a précédé le traité du 30 mai 1814. Mais par ce traité elles ont été rendues à leurs anciens possesseurs. L'article 10 de ce traité porte: « Sa majesté très-fidèle, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article 8, s'engage à restituer à sa majesté très-chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française telle qu'elle existait au premier janvier 1792. L'effet de cette stipulation étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement convenable entre les deux cours, sous la médiation de sa majesté britannique. » Mais, par l'article 106 de l'acte du congrès de Vienne¹, on voit que des difficultés s'élevèrent promptement entre la cour de France et

¹ 9 juin 1815.

celle de Rio-Janeiro sur l'exécution de cette stipulation; car on y lit: « Afin de lever les difficultés qui se sont opposées de la part de son altesse royale le régent du Portugal à la ratification du traité signé le 30 mai 1814 entre le Portugal et la France, il est arrêté que la stipulation contenue dans l'article 10 dudit traité, et toutes celles qui pourraient y avoir rapport, resteront sans effet, et qu'il y sera substitué, d'accord avec toutes les puissances, les dispositions énoncées dans l'article suivant, lesquelles seront seules considérées comme valables. Au moyen de cette substitution, toutes les autres clauses dudit traité de Paris seront maintenues et regardées comme mutuellement obligatoires.

« Article 107. Son altesse royale le prince régent du Portugal¹ et du Brésil, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne, s'engage à restituer à sa dite majesté la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock, dont l'embouchure est située entre le quatrième et le cinquième degré de latitude septentrionale, limite que le Portugal a toujours considérée comme celle qui avait été fixée par le traité d'Utrecht.

« L'époque de la remise de cette colonie à sa majesté très-chrétienne sera déterminée, dès que

¹ Le roi Jean VI n'était encore alors que prince régent; il ne monta sur le trône que le 20 mars 1816, par la mort de Marie-Françoise Elisabeth, reine du Portugal et du Brésil.

les circonstances le permettront, par une convention particulière entre les deux cours; et l'on procédera à l'amiable, aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites des Guyanes portugaise et française, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht.»

Il ne fut point statué sur les autres intérêts coloniaux du Portugal à cette époque, ni depuis. L'Angleterre, qui dominait dans le congrès et les cabinets alliés, était trop habile pour y laisser discuter et régler de pareils objets. C'est par la même raison qu'elle empêcha qu'on y traitât de l'importante question des pavillons neutres pendant la guerre; et nos ministres n'étaient ni assez puissans, ni assez zélés, ni assez forts pour oser contredire l'Angleterre dans sa suprême volonté sur ce point. Si quelque chose cependant avait pu attirer l'attention des puissances dans ce moment, après les grands intérêts du jour, c'était de jeter les bases d'une législation maritime à cet égard, et, tout en reconnaissant la différence qui doit exister entre un état insulaire et un état continental sous le rapport de la police de la mer, déterminer les droits des neutres relativement au commerce dans les temps de guerre.

Mais cette discussion nous entrainerait hors des limites que nous nous sommes prescrites. Revenons aux possessions portugaises, quelque peu intéressantes qu'elles puissent être pour le commerce de France, si on en excepte toutefois le

Brésil, dont nous nous occuperons avec plus d'étendue.

La première qui se présente, c'est l'île de Madère: l'*Histoire philosophique* fait assez connaître et la position et les détails de la découverte de cette île; elle forme avec Porto-Santo et quelques îlots un petit archipel dépendant du Portugal. Un air toujours tempéré, pur, un terroir extrêmement fertile, surtout en vins exquis, en oranges, en bananes, etc., font de cette île un séjour dont les voyageurs n'ont cessé de faire l'éloge. Arrosée d'un grand nombre de rivières et de ruisseaux, elle est peuplée d'environ cent mille habitans, plus actifs qu'on ne l'est dans les autres possessions de la même nation. Les Anglais sont les plus grands consommateurs des productions de Madère, et surtout des vins. Ils ont toujours désiré avoir ce pays en propriété, quoiqu'eux seuls y fissent à peu près tout le commerce; aussi ont-ils été sur le point de le réunir à leurs nombreuses colonies pendant la guerre du blocus continental.

Quand le gouvernement anglais vit qu'il s'établissait des rapports entre le prince régent et le gouvernement français¹, feignant de croire que ces rapports étaient volontaires, il se hâta de préparer une expédition à Cork. A peine eut-il appris que, par un décret arraché par la circonstance², le régent fermait aux Anglais les ports de ses états, que

¹ Voyez ce que nous en avons dit plus haut.

² 22 octobre 1807.

l'escadre de Cork eut ordre de mettre sur-le-champ à la voile, sous les ordres du maréchal Bérésford, depuis gouverneur ou plutôt roi du Portugal jusqu'au moment de la révolution opérée depuis. Il entra dans le port de l'île le 26 décembre 1807. Il y apprit que le prince régent avait touché quelques jours auparavant à Madère, s'expatriant de l'Europe avec sa famille et sa cour. Le drapeau britannique flotta le même jour sur les établissemens publics de l'île. Quoique le cabinet britannique laissât entendre à celui du régent du Portugal que cette mesure n'avait été exécutée que pour soustraire l'île aux Français, qui auraient pu s'en emparer, on ne s'en plaignit pas moins à la cour de Rio-Janeiro. Une assez longue négociation eut lieu entre les deux puissances. Enfin l'Angleterre a restitué l'île au Portugal; mais pendant l'occupation elle a su en quelque sorte se l'approprier de fait. Ses négocians ont prêté au commerce des insulaires des fonds qui l'ont mis dans leur dépendance; une grande quantité de vignobles sont devenues propriétés anglaises; il y a une factorerie de l'Angleterre qui ménage très-bien les intérêts de ses commettans; les Anglais ont un parti dans l'île, et l'on ne peut point douter qu'à la première rupture Madère ne tombe entièrement en leur pouvoir. L'île a une surface d'à peu près cent quarante et un mille cinq cent vingt-sept hectares, et, comme nous l'avons dit, environ cent mille habitans.

Porto-Santo est à quinze lieues au nord-est de Madère, sous le même gouvernement; on y compte de cinq à six mille habitans dans une étendue de huit lieues de long sur trois de large; on y cultive la vigne et un peu de blé; elle est sans port; mais elle offre une baie commode aux vaisseaux qui font la route de Lisbonne en Afrique.

Les Açores, autre possession portugaise, présentent peu de ressource au commerce. Ces îles, qui comptent près de cent cinquante mille habitans, jouissent d'un air salubre, et sont généralement assez bien cultivées; on y recueille du blé, du vin, du pastel; enfin la volaille, les bestiaux et le poisson y sont abondans; elles sont au nombre de sept. On les dit sujettes à des tremblemens; elles n'en offrent pas moins une excellente relâche aux batimens qui vont au Brésil.

Nous ne faisons qu'indiquer ces possessions portugaises, parce qu'elles n'ont éprouvé aucun changement qui nécessite des détails autres que ceux qu'a donnés l'auteur de l'*Histoire philosophique*. Nous nous arrêterons plus long-temps aux îles du Cap-Vert, non à cause d'elles, mais parce que leur nom désigne en même temps un point du continent africain où de zélés Français ont eu l'intention de former une colonisation; dessein resté sans succès jusqu'à présent, parce que, dans une nation où l'esprit public n'est rien, où le gouvernement est distrait, on ne peut compter que par ac-

cès sur les entreprises liées à la prospérité de l'état et au bien général.

Les îles du Cap-Vert tirent leur nom de la pointe de terre en face de laquelle elles se trouvent. Elles sont au nombre de dix: l'air y est chaud et peu sain; la population ne s'y élève pas au-delà de quarante-cinq à quarante-huit mille habitans. Ils cultivent le vin, le maïs, les bananes, le coton et un peu de canne à sucre; un vice-roi en a le gouvernement, il réside à Sant-Iago ou Saint-Jacques, une de ces îles.

Le Cap-Vert forme une pointe très-avancée dans l'Océan atlantique; il était connu des navigateurs avant l'arrivée des Portugais sur la côte en 1474; sa situation entre le Sénégal au nord et la Gambie au sud en rend la position favorable à la formation d'établissemens coloniaux. Aussi essaya-t-on d'en former, et peut-être en verrons nous un jour en pleine prospérité, si une nation rivale et intéressée dans de semblables projets ne s'oppose pas à la réussite de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, il entre dans le sujet que nous traitons de faire connaître ce qui a été tenté pour l'établissement d'une colonie française au Cap-Vert. Nous emprunterons le récit du savant qui lui-même s'en occupa sur les lieux¹, et qui

¹ M. Geoffroi, docteur en médecine, dans un ouvrage intitulé *L'Afrique, ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*. Paris, 1814.

dans une relation aussi élégante que succincte, nous en a transmis les détails.

« A la suite d'un voyage au Sénégal en 1785 et 1786, avec M. le chevalier de Boufflers, alors gouverneur de cet établissement, dit M. Geoffroi, je fus chargé par le gouvernement, en 1787, de visiter l'intérieur de l'Afrique entre les rivières du Sénégal et de Gambie. Le but de ce voyage était de connaître les ressources de ce pays, d'en examiner les produits, de conclure divers traités avec les princes d'alentour, et surtout de terminer avec le Damel ou prince de Cayor, un traité déjà entamé pour la cession de la presqu'île du Cap-Vert au gouvernement français. Cette cession fut faite par le Damel, et l'écrit authentique qui en est la preuve, revêtu de toutes les formes usitées dans le pays, fut déposé au greffe du Sénégal. M. le chevalier de Boufflers, qui réfléchissait dès-lors sur l'importance du projet que je propose aujourd'hui, me chargea de parcourir la presqu'île, d'examiner ses productions, la nature des terres, la population, et de lui donner sur ces objets les détails convenables. Tout se trouva d'accord avec ses vues.

« La presqu'île du Cap-Vert, située entre les quatorzième et quinzième degrés de latitude nord, a environ douze lieues de longueur sur six de largeur dans sa plus grande étendue. Elle ne tient au continent que par un col rétréci par deux ma-

rais qui ne lui laissent au plus qu'une demi-lieue de large. Elle est à trente lieues sud de l'île Saint-Louis du Sénégal; celle de Gorée n'en est éloignée que de trois quarts de lieue. Elle est à huit cents lieues de la France; la durée moyenne de la traversée est de vingt à vingt-cinq jours; c'est peut-être l'endroit le plus salubre de la côte; c'est celui où les Français malades viennent, soit du Sénégal, soit des autres comptoirs, respirer un air plus tempéré et plus pur. De toute la presqu'île, Ben est le seul endroit sujet quelquefois à des maladies épidémiques, à cause du voisinage des marais, auxquels il serait très-facile de donner un écoulement, puisqu'ils ne sont éloignés de la mer que de quelques toises; ce travail serait même nécessaire pour la défense de la presqu'île, comme on le verra tout à l'heure.

« La verdure continuelle de cette côte, d'où le cap a tiré son nom, la vigueur singulière de ses productions, annoncent une terre fertilisée par les débris de végétaux de plusieurs siècles, et par ceux des volcans dont on voit partout des traces. Examinez la nature du sol, ce n'est pas le sable brûlant du Sénégal et de Gambie qui dévore la plupart des semences que la nature lui confie: c'est une terre végétale d'un rouge foncé, qui, même sous un ciel ardent, sait conserver une fraîcheur salubre. Je ne saurais mieux la comparer qu'à ces plaines fertiles de la plus belle de nos colonies, Saint-Domingue. Une terre aussi

féconde n'a pas besoin, comme on doit le croire, d'une culture pénible. En quatre mois, depuis la fin de juin jusqu'au commencement d'octobre, le nègre gratte la superficie de la terre avec une espèce de houe, l'ensemence, voit le mil et le maïs croître et jaunir, le récolte, et, assuré de sa subsistance, passe le reste de l'année dans des occupations qui sont plutôt des plaisirs que des travaux.

« Parmi les plantes les plus utiles qui font la richesse de cette contrée, sont le coton et l'indigo, tous les deux indigènes. J'ai vu les plantations d'Afrique; j'ai vu celles de Saint-Domingue: je puis assurer que les premières ne le cèdent en rien aux secondes; et s'il fallait juger entre elles, je crois que celles d'Afrique ont plus de force et plus de vigueur. Le nègre ne cultive ces deux plantes que pour ses besoins. C'est avec le coton seul qu'il s'habille, qu'il fait les voiles de ses pirogues, qu'il fabrique ses cordages et ses filets. L'indigo est la couleur générale des toiles de toute la Guinée, et celle des Maures ou Arabes qui l'avoisinent. Si jusqu'ici l'Afrique n'a pas fait de ces deux articles un objet de commerce étranger, c'est qu'elle manque de ces mécaniques ingénieuses qui ne sont connues que des nations civilisées, et qui, en simplifiant le travail, diminuant la main-d'œuvre, procurent des jouissances promptes et peu dispendieuses aux peuples qui les possèdent.

« Le nègre, dira-t-on, pourrait au moins livrer

ces denrées brutes; mais, pour les rendre commercables, il faut encore aussi divers travaux préparatoires qu'il ne connaît pas; il faut des moulins pour retirer la graine du coton; la fabrication de l'indigo exige des connaissances que peu de colons même possèdent à un certain degré. Dans la Guinée, ce sont les femmes qui séparent la graine du coton par des moyens extrêmement longs, qu'il est inutile de décrire ici.

« L'indigo est simplement pilé, feuilles et branches. L'on en fait des gâteaux qui, après avoir été séchés au soleil, sont employés dans l'occasion pour la teinture. L'on peut juger d'après cela que peu de marchands européens se soucient d'acquérir des denrées surchargées d'un poids inutile, et auxquelles il faudrait faire subir en Europe des préparations qui ne sont employées que dans les colonies. Mais, pour un gouvernement qui aurait des vues étendues sur ce pays, ces obstacles seraient bientôt levés; car rien n'est si simple que le mécanisme d'un moulin pour égrener le coton, et l'on trouverait facilement encore quelques indigotiers instructeurs qui réuniraient la pratique à la théorie.

« Des quatre principales plantes coloniales, le Cap-Vert en possède donc deux qui y sont indigènes, l'indigo et le coton; le climat et le seul aspect du sol peuvent donner l'assurance que la canne à sucre y viendrait parfaitement. Ce qui ajoute à cette certitude, c'est qu'on en trouve

dans les îles du Cap-Vert, qui ne sont éloignées de la presqu'île que d'environ soixante lieues. Le défaut d'eau est ce qui s'opposerait le plus à la fabrication du sucre; on remplacerait l'eau comme on le fait sur nombre d'habitations de nos colonies, par des moulins à mulets.

« Le café est un arbuste qui se plaît dans les endroits un peu élevés. Les deux montagnes, nommées Mamelles du Cap-Vert, qui servent de point de ralliement aux vaisseaux qui viennent reconnaître cette côte, conviendrait parfaitement à cette culture. On trouve dans cet endroit la fraîcheur nécessaire à cette plante; on y rencontre fréquemment, comme dans les mornes de Saint-Domingue, de ces sources d'eau vive nécessaires pour toute habitation, mais surtout pour les caféyères et les indigoteries. Ces deux montagnes sont entièrement boisées; là, comme dans tout le reste de la presqu'île, la nature a de même répandu ses bienfaits, et l'on y trouve un village assez considérable que l'on nomme *Vocame*.

« On y pourrait aussi introduire la culture du tabac. Les nègres connaissent cette plante et en font un grand usage; car ils fument tout le jour. Les peuples de Galam en fabriquent qui a une odeur extrêmement suave; mais ce tabac est rare; les nègres de la côte préfèrent d'ailleurs celui de Virginie, qui a plus de montant. Les procédés employés pour la préparation de cette feuille sont connus; il serait possible de s'en servir dans la co-

lonie, d'en fabriquer pour l'intérieur de l'Afrique, et même pour l'Europe, si cette culture était regardée comme avantageuse.

« Outre ces différentes plantes que produit la presqu'île, et que l'on pourrait y acclimater facilement, on y trouve en abondance du mil et du maïs, principale nourriture des habitans; différentes espèces de plantes légumineuses d'une saveur agréable, et qui peuvent se garder facilement; des giromons ou citrouilles, des melons d'eau ou pastèques; le tamarin et un grand nombre d'autres fruits acides, qui, sans avoir le goût et la bonté de ceux d'Europe, sont beaucoup plus utiles et plus sains dans ces climats, où l'on ne saurait trop en faire usage. Le Cap-Vert produit en outre d'excellent vin de palmier, qui a la même vertu que notre vin, et dont l'excès est aussi dangereux pour la raison, mais non pas aussi nuisible à la santé. Les volailles et les bestiaux y sont très-communs. Les forêts lui fournissent du gibier en abondance, et la mer une variété infinie de poissons. Enfin les vivres sont si abondans, la vie animale est à si bon marché à Gorée, que dans le temps de la traite l'on calculait que la nourriture d'un nègre esclave revenait par jour à deux sous, argent de France, au marchand qui achetait tout de la seconde main.

« Quant au logement, rien de moins dispendieux que les cases des nègres; rien de si propre lorsqu'elles sont nouvellement construites; leurs

toits sont très - artistement tressés en côtes de feuilles de palmier ; et des roseaux , serrés avec des lanières de cuir non préparé , servent de murs , et sont une défense suffisante contre l'ardeur du soleil et les intempéries du climat.

« La presqu'île du Cap-Vert contient six villages ; celui de Dacar est le plus considérable : il est en face et à trois quarts de lieues de Gorée ; il fait un grand commerce de comestibles avec ce comptoir. Les habitans de Dacar sont les plus civilisés de toute la côte ; ils aiment beaucoup les Français , et commencent à prendre les coutumes et les manières des Européens ; plusieurs même ont déjà construit des maisons en pierre. La population des six villages peut se monter à trois ou quatre mille âmes. Censés sujets du Damel , ils sont réellement indépendans ; car ils lui refusent le tribut au moindre mécontentement. Leur position les a toujours mis à l'abri des vexations de ce tyran , qui n'ose s'engager dans un pays dont il serait si facile de lui couper la retraite.

« La salubrité du climat , la bonté du terrain , l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie , la facilité des constructions , les cultures intéressantes que possède la presqu'île , celles qu'on pourrait lui procurer encore avec tant de certitude de réussir , la population qu'elle renferme déjà , tout semble appeler les regards du gouvernement sur cette partie de l'Afrique , comme sur le point

de l'univers qui peut remplacer avec plus d'avantage nos établissemens coloniaux.

« A ces motifs déterminans combien n'en est-il pas d'autres que l'on pourrait joindre encore ! La population de la presqu'île pourrait être augmentée d'une grande partie de celle de Gorée , qui s'élève à près de dix - huit cents habitans , tant nègres que mulâtres ; elle pourrait l'être aussi d'une partie de celle du Sénégal , qui va à près de six mille , compris les captifs de case. Car il n'est pas douteux qu'un grand nombre de ces habitans , dont le commerce faisait autrefois toute l'occupation , commerce que la suppression de la traite va beaucoup diminuer , en voyant s'élever si près d'eux une nouvelle colonie , ne tournent leurs vues sur cet établissement , et n'aillent s'y fixer pour devenir agriculteurs. La protection accordée par un gouvernement qui saurait se faire aimer de ses administrés , respecter de ses voisins , craindre de ses ennemis , attirerait aussi une multitude de nègres des états limitrophes. La connaissance de jouissances nouvelles , qui bientôt seraient pour eux des besoins , l'espérance d'améliorer leur sort , celle d'un heureux avenir , leur donneraient une ardeur constante pour le travail. Déjà pendant quatre mois de l'année ils en donnent de nombreuses preuves ; car rien de plus pénible alors que leurs travaux , qu'ils suivent avec gaieté , tant ils sentent le besoin pressant qui les y force ; alors s'établirait un échange avantageux pour la

mère-patrie avec la colonie, qui paierait avec usure, par ses produits, les soins qui lui seraient rendus.

« Ce n'est donc pas parmi des déserts, ce n'est pas sur une terre abandonnée que le gouvernement transporterait ou chercherait à attirer une partie de ses sujets¹; c'est au milieu d'une population déjà nombreuse, sous un ciel favorable, parmi un peuple à qui il ne manque, pour être civilisé, que des exemples et une instruction appropriée. Avec de tels moyens, bientôt la culture ferait des progrès rapides; bientôt l'on verrait s'élever de toutes parts de belles et nombreuses habitations, surtout si le gouvernement avait soin d'attirer dans la nouvelle colonie des personnes intelligentes et versées dans la culture du sucre, du café, de l'indigo et du coton, ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers pour les arts les plus nécessaires. Alors la colonie, sortie de l'enfance, ne se tiendrait plus dans les bornes de la presqu'île; elle s'étendrait sur le continent. La civilisation, l'agriculture, qui en est la suite, pénétreraient dans l'intérieur de l'Afrique; l'on verrait dans cette partie du monde une révolution d'autant plus facile, qu'elle n'y aurait pas de préjugés à vaincre.

« Aux environs de Dacar se trouve un endroit

¹ Tout doit porter le gouvernement à offrir ainsi aux classes nécessiteuses et privées de travaux, dont le nombre s'accroît chaque jour, un lieu préparé à l'avance, où elles puissent se fixer et former de grands établissemens agricoles. Nous reviendrons sur cet important objet dans un autre endroit de cet ouvrage.

qui pourrait offrir une rade suffisamment spacieuse pour les bâtimens marchands, où ils trouveraient un abri assez sûr contre la violence des ouragans du sud-ouest, qui se font sentir dans la mauvaise saison. L'on rencontrerait aussi des embarcadaires pour le commerce dans plusieurs endroits de la côte de la presqu'île, quoique des brisans assez forts lui servent, pour ainsi dire, de ceinture et de défense.

« La presqu'île du Cap-Vert ne tient au continent que par un col d'une demi-lieue de large, rétréci par deux marais. Celui de Ben, qui serait ouvert jusqu'à la mer, rendrait l'endroit plus salubre, et cette ouverture fermerait le seul passage qui existe de ce côté. Celui d'Iof est une espèce de petit golfe très-profond: l'art n'a rien ici à ajouter à sa défense naturelle. D'un marais à l'autre, on tirerait un large fossé garni d'une palissade et de quelques redoutes. Les forêts qui se trouvent sur les lieux fourniraient les bois suffisans pour ces constructions.

« Quatre ou cinq cents hommes de troupes réglées suffiraient dans le commencement pour la défense de la colonie. La moitié serait répartie sur les redoutes qui garniraient les palissades du côté de la presqu'île, et sur celles qu'on construirait sur la côte; l'autre moitié servirait de garnison à Gorée. Cette troupe devrait être composée en grande partie d'artilleurs. Le gouvernement aurait des magasins d'armes suffisans pour armer

les habitans, qui seraient organisés en garde nationale. On les exercerait au maniement des armes, et ils feraient le service en cas de besoin.

« Tous les Européens qui veulent passer à la côte d'Afrique doivent tâcher de s'y rendre dans le courant de novembre, pour être déjà faits au climat lors de la mauvaise saison, ou saison des pluies, qui commence à la fin de juin et dure jusqu'au commencement d'octobre. »

Telle est l'heureuse idée qu'un esprit de philanthropie et de prévoyance a inspirée; mais ce projet, comme nous le verrons ailleurs, a éprouvé plus d'un obstacle. Les principaux ont dû naître de la part des Anglais, qui verraient avec jalousie cet établissement rivaliser avec celui de Sierra-Leone, encore faible et peu avancé lui-même. D'ailleurs les partisans de la traite, ce commerce odieux qui brave les mesures tendant à le détruire, ne manquent point de jeter de la défaveur sur de semblables projets; il faudra encore bien du temps avant de les voir réussir. Au reste, ce n'est pas l'objet qui nous occupe ici, et nous ne nous sommes livré à cette intéressante digression qu'à propos des îles du Cap-Vert, une des possessions portugaises dont nous présentons l'énumération avant de nous arrêter à la principale, le Brésil, qui mérite toute notre attention.

L'établissement que les Portugais ont sur la côte d'Angole, et dont Saint-Paul-de-Loanda est le chef-lieu, est tombé dans une grande nullité

sous le rapport du commerce. Quelques mines d'argent mal exploitées sont le seul objet qui excite l'attention du gouvernement. Cette possession mériterait plus de soins; et, entre les mains d'un peuple plus libre que n'ont été les Portugais jusqu'ici, Loanda sortirait de son oubli et deviendrait une colonie importante pour la métropole. Le moment n'est pas encore arrivé.

Il n'en est pas de même de Mosambique, situé sur la côte orientale d'Afrique, dans une petite île du même nom, à quinze degrés cinq minutes de latitude méridionale, et trente-neuf degrés vingt minutes de longitude. Elle est grande, riche et commerçante, et son port un des meilleurs de ces mers. On y trouve beaucoup de marchands maures, qui vont à Sofala, dans la mer Rouge et dans l'Inde, faire le commerce d'épiceries et de pierres précieuses. La ville est bien fortifiée, et par sa situation elle tient dans la dépendance de la nation portugaise les petits princes voisins. C'est un lieu de rafraîchissement pour les vaisseaux portugais qui vont aux Indes. Elle est soumise à un gouverneur qui relève du vice-roi de Goa, et qui est renouvelé ou continué tous les trois ans. On trouve dans l'île et aux environs tous les fruits délicieux des climats chauds, des figues, des limons, des oranges.

La grande proximité de la côte d'Afrique avait rendu Mosambique le marché continuel des noirs que cette partie du monde fournissait et fournit

encore au moment où nous écrivons, au mépris de l'abolition. C'était là que les îles de France et de Bourbon s'approvisionnaient d'esclaves. Ils sont d'un caractère plus doux et plus indolent que ceux de la côte occidentale. Ils supportent aussi, dit-on, l'esclavage avec plus de résignation. Ils sont bons cultivateurs ; mais leurs maîtres les accusent d'être paresseux ; témoignage suspect.

On part en tout temps des îles de France et de Bourbon pour la côte orientale d'Afrique. Les traversées pour s'y rendre sont ordinairement de quinze jours ; celles pour le retour, de quarante, à cause des vents d'est qui règnent constamment dans ces parages. Ordinairement les armateurs se pourvoient de riz pour aller à la traite à Mosambique, afin d'éviter de relâcher à Madagascar pour en acheter. Comme le climat de la côte voisine est malsain, les équipages des navires étaient plus nombreux qu'à l'ordinaire, lorsqu'on y allait pour la traite. On suppléait ainsi aux matelots malades, et l'on se procurait du monde pour cette opération, qui exigeait de la célérité.

Le temps qu'on employait pour se procurer une cargaison de noirs à Mosambique était proportionné à la quantité de ceux que l'on y achetait, ainsi qu'au nombre des bâtimens portugais qui s'y rencontraient, et qui jouissent du droit de faire leur traite avant les navires étrangers. Ceux-ci ne pouvaient y procéder qu'après le départ des premiers. On était dans l'usage de faire inoculer,

avant de les embarquer, les nègres qui n'avaient pas eu la petite vérole. On les faisait aussi baptiser avant de les conduire à bord : espèce de sacrilège tout à la fois religieux et politique, puisque le premier privilège du chrétien comme de l'homme est de naître libre, et qu'ici, par une impiété barbare, on n'administrerait au nègre les eaux du baptême que pour le couvrir de chaînes. Écoutons au reste M. Blancard sur les autres usages qui avaient lieu à Mosambique pour la traite, et puissions-nous ne faire qu'un travail inutile, en transcrivant ici ce qu'il en dit !

« Un navire qui va faire la traite à Mosambique, dit cet auteur, pour porter sa cargaison aux colonies françaises de l'Amérique, doit avoir de quoi fournir un pantalon, une chemise de grosse toile, et un vêtement de drap grossier pour chacun des esclaves qu'il a traités. Cette précaution est nécessaire pour les préserver du froid qu'ils éprouvent aux approches du cap de Bonne-Espérance, et pendant tout le temps que le vaisseau se trouve hors de la zone torride. Sans cette précaution on s'expose à perdre beaucoup de nègres par l'effet des maladies que le froid leur occasionne.

Il est une mesure non moins importante pour leur conservation, qu'il faut prendre lors de l'armement du navire qui part d'Europe pour la

¹ Manuel du commerce des Indes, par M. Blancard, ancien navigateur, membre de l'académie de Marseille; 1 vol. in-folio, 1806, page 15.

traite. Elle consiste à faire mettre dans les entreponts du navire des pitons à œil; ils doivent être placés à la distance de dix pieds l'un de l'autre, à peu près à dix pouces au-dessus du premier pont. L'ouverture de l'œil du piton doit être assez grande pour que l'on puisse y passer un cordage d'environ trois pouces. On conçoit son utilité dans les forts roulis que les tempêtes, que l'on rencontre souvent aux parages du cap de Bonne-Espérance, font éprouver au navire. Les nègres, au moyen du cordage tendu, ont alors un point d'appui qui les empêche de se heurter les uns contre les autres, ou plutôt de s'écraser mutuellement.

« Une circonstance, continue M. Blancard, me fait insister sur une précaution dictée par l'humanité, et qu'exige l'intérêt de l'entreprise. Je me trouvai, en novembre 1788, sur le cap de Bonne-Espérance avec le vaisseau *l'Argonaute*, que je commandais, lequel était d'environ sept cents tonneaux. Quoique je ne dusse pas m'attendre à rencontrer un gros temps dans cette saison, nous éprouvâmes néanmoins un coup de vent de nord-ouest des plus violens, qui nous obligea de fuir à la lame pendant dix-huit heures. Un bâtiment négrier venant de Mosambique, qui avait à son bord près de quatre cents noirs, éprouva le même coup de vent. Une dunette trop élevée l'ayant empêché d'arriver, il s'engagea, et se dématâ de son grand mâât de hune. On fut alors obligé de couper l'artimon pour fuir à la lame. Les

nègres, n'ayant rien dans l'entrepont pour les empêcher de céder au mouvement du roulis, tombaient en masse les uns sur les autres¹, sans qu'il fût possible de leur donner aucun secours. Les cris épouvantables de ces malheureux augmentèrent les horreurs de la tempête, et rendirent la situation de l'équipage d'autant plus affreuse que le calme qui lui succéda, loin de faire ressentir cette joie qu'inspire toujours le plaisir d'être échappé d'un péril imminent, lui présenta l'horrible spectacle de cent soixante-quatre hommes ou femmes morts ou mourans, qu'il fallut jeter à la mer.

« Un autre moyen de conserver les noirs, et que l'on ne saurait trop recommander, c'est de désinfecter l'air qui règne dans l'entrepont, où quatre cents individus sont entassés, et d'où on ne leur permet de sortir qu'en petit nombre à la fois. On conçoit combien ce lieu, resserré par lui-même, doit être pestilentiel, de combien de maladies il doit être le principe, la mortalité qu'il occasionne parmi les esclaves, et souvent même dans l'équipage.

« Le procédé pour désinfecter l'air est aussi simple que peu dispendieux. Il consiste à mettre une petite quantité de sel commun dans un vase que l'on puisse chauffer graduellement avec un bain de sable, c'est-à-dire plongé dans de la cen-

¹ Cela s'explique aisément, quand on fait attention que ces malheureux sont garrottés, et ne peuvent faire aucun usage de leurs membres.

dre chaude; de verser sur ce sel une moins grande quantité d'acide sulfureux (huile de vitriol): le gaz qui se dégage de ce mélange purifie parfaitement l'atmosphère.

« La descente à terre des fusils et de la poudre à canon est défendue à Mosambique: ces objets ne peuvent être vendus qu'à Querimbe. »

Mosambique voit arriver tous les ans un assez grand nombre de bâtimens portugais venant de Goa, de Diu, de Daman, chargés de toiles nécessaires à la consommation du pays, et à l'achat des nègres dans l'intérieur des terres, qui se fait en marchandises. Ces bâtimens font leurs retours dans l'Inde en dents d'éléphant, en piastres, et encore aujourd'hui en esclaves.

Querimbe, dont il vient d'être parlé, et qui sert d'entrepôt pour Mosambique, en est à cinquante-cinq lieues nord; c'est une petite île appartenant aux Portugais, qui y ont un fort et une garnison. Les navires expédiés de l'Île-de-France pour la traite des noirs relâchaient souvent dans cette île, où ils trouvaient tous ceux dont ils avaient besoin. Lorsque leur nombre n'était pas complet, ils allaient à Mosambique achever leur cargaison. Ce malheureux ordre de choses subsiste encore dans ces deux possessions malgré l'abolition prononcée de la traite, et jusqu'à présent si mal exécutée ¹.

¹ Les papiers anglais nous ont fait connaître les pièces remises sur le bureau de la chambre des communes par lord Castlereagh, le 15

Goa, possession portugaise et gouvernement sur la côte de Malabar, est trop connu par tout ce que l'*Histoire des deux Indes* en a dit pour que nous revenions ici sur l'époque et les événemens qui ont signalé sa conquête. C'est plutôt à des détails sur les ressources que le commerce peut y trouver que nous devons nous arrêter, et ce sera l'objet des renseignemens qui suivent.

La ville de Goa, située dans une île sur la côte des Marattes et de Canara, au fond d'une baie qui la cerne en très-grande partie, ne tient au continent que par un canal d'environ une lieue de large. L'entrée de cette espèce de goulet n'est praticable au sud que pour des bateaux. Au nord, une barre en obstrue le passage. On n'y trouve que douze pieds de fond dans le flot des grandes marées; et en basse mer que deux à trois pieds.

L'intérieur de ce canal serait un des plus beaux ports du monde, si l'on parvenait à donner une profondeur suffisante à son entrée; ce qui ne serait peut-être pas impossible. Dans l'état actuel, c'est avec la plus grande difficulté que l'on fait entrer sur la barre des frégates de trente canons,

février 1819, relatifs aux conférences qui avaient eu lieu à Londres, en 1817, entre les ministres de Russie, de Prusse, d'Autriche, de France et de Portugal, sur la traite. Il en résultait que ce commerce odieux avait repris une nouvelle vigueur depuis le rétablissement de la paix, mais principalement sur la côte d'Afrique, au nord de la ligne, et que tous les efforts de l'Angleterre n'avaient encore pu le détruire: les choses ont encore empiré depuis.

et qui ne peuvent la franchir que désarmées et entièrement vides.

Si la France eût possédé Goa, qu'elle l'eût fortifié et qu'elle en eût fait le chef-lieu de ses possessions dans l'Inde, cette ville n'eût pas été envahie aussi facilement que Pondichéry l'a été dans tous les temps. Elle eût opposé aux Anglais une résistance qui les eût dégoûtés de cette entreprise, et la possession constante de cette place nous aurait assuré en Asie la considération que nous y avions autrefois, et qui nous est indispensable, si nous voulons rétablir notre commerce dans l'Inde.

Mais la jalousie et l'habileté du gouvernement anglais auraient vu avec inquiétude une pareille possession entre nos mains. Il a dû s'y opposer à toutes les époques qui auraient pu favoriser une semblable acquisition. Aujourd'hui moins que jamais l'Angleterre permettrait à la France d'être maîtresse de Goa, quand des chances de guerre la feraient tomber en son pouvoir. L'Anglais veut dominer dans le Malabar comme à la côte opposée. A défaut d'autres preuves en grand nombre, on en trouverait une dans l'acquisition qu'il a faite de Cochin, en échange duquel, par le traité de Londres du 13 août 1814, le cabinet britannique a cédé au roi des Pays-Bas l'île de Banca, l'une des îles de l'archipel de la Sonde. Mais ce que la France n'a pas fait, l'Angleterre le fera, et peu d'années se passeront peut-être sans que Goa soit réuni au gouvernement de Bombai.

On s'est toujours plaint de l'immoralité des habitans de Goa, que l'inquisition établie dans cette ville semble plutôt protéger que combattre. La ville est un lieu de dépravation. La garnison est composée en partie d'hommes adonnés à toutes sortes d'excès : on les craint plus encore que les brigands qu'ils sont destinés à arrêter. Les négocians se sont vus quelquefois tellement exposés, qu'ils ont pris alors le parti de faire garder leurs magasins par des hommes armés. Il est dangereux, disent les voyageurs qui ont visité cette ville, de s'y trouver la nuit éloigné de chez soi. La police est mal faite, comme dans tous les lieux où elle est dirigée dans d'autres vues que celles de la sécurité, de la tranquillité et de la liberté des habitans : effet déplorable du gouvernement despotique, où tout se concentre dans l'intérêt de l'autorité et de ceux qui la partagent ou qui en abusent !

Le commerce a aussi ses entraves à Goa. Dès qu'un vaisseau entre, on y voit arriver un garde de la douane pour prendre note de ce qu'on débarque ; il exige un état de la cargaison. Si l'on mettait à terre quelque chose qui n'eût pas été déclaré, le vaisseau courrait risque d'être confisqué, et ce serait avec la plus grande difficulté qu'on parviendrait à le soustraire à la cupidité des douaniers.

Le lieu du commerce pour les navires étrangers se nomme Pangin. C'est un village situé sur

l'île de Goa, à une lieue de l'entrée du port. Mais la douane est dans la ville même, c'est-à-dire à deux lieues de distance de Pangin. Les étrangers sont obligés ainsi de faire transporter leurs marchandises à cette distance pour aller en acquitter les droits à Goa; ce qui leur occasionne des frais et une perte de temps assez considérables.

L'île de Goa est peu fertile; elle produit cependant une assez grande quantité de riz et de cocotiers, dont on fait du vin en abondance¹. Les comestibles se tirent de Salsette, île au nord de Bombai, d'environ neuf lieues de longueur, appartenant aujourd'hui aux Anglais, qui l'ont conquise sur les Marattes.

Il arrive tous les ans à Goa quelques vaisseaux portugais venant de Lisbonne, qui vendent leurs cargaisons, et qui prennent pour leur retour du poivre, du gingembre, de la fausse cannelle, des percales, des toiles bleues à carreaux, dites *guinées*, et que l'on emploie à la traite des nègres.

Goa arme tous les ans plusieurs bâtimens pour

¹ Lorsque l'arbre est en pleine végétation, et que le bourgeon qui doit produire le fruit est parvenu à une certaine grosseur, on en fait la section; il en découle alors un suc doux qui a la saveur et la couleur du petit-lait; on le recueille dans des vases, on le porte ensuite dans des caves, où il passe promptement à la fermentation spiritueuse. Il forme alors un vin blanc agréable, mais capiteux, qui ne peut se conserver que peu de jours. En distillant ce vin, on en retire une liqueur forte qu'on nomme *arack*, dont il se fait un grand commerce, et que l'on peut conserver comme nos eaux-de-vie. Il est une autre sorte d'*arack* qui est le produit de la fermentation du riz, dont on fait une assez grande quantité à Batavia.

le commerce d'Inde en Inde. Les villes que ces bâtimens fréquentent le plus sont, Baçaïm, sur la côte dite *des Pirates*, à neuf lieues nord de Bombai, Daman, à vingt-cinq lieues nord du même comptoir, Surate et Diu. Ils vont aussi à Mosambique, et font avec cette île un commerce assez considérable. Ils y portent des toiles blanches de coton, des toiles bleues à carreaux, des mouchoirs, des tapis de lit; ils en rapportent de l'ivoire, de l'argent et des esclaves.

Le gouvernement de Goa était dans l'usage d'armer tous les ans deux frégates de trente canons chacune, qui allaient à Cochin prendre sous leur escorte les vaisseaux portugais arrivés dans ce port, et les convoaient à Goa; mais, depuis que Cochin est au pouvoir des Anglais, et que les mers sur la côte sont plus sûres qu'autrefois, cet usage n'a plus lieu; peu de vaisseaux portugais relâchent aujourd'hui à Cochin.

Les marchandises que l'on peut avantageusement porter à Goa sont, surtout du cuivre en plateaux, du cuivre en planches; du papier commun; des draps légers, jaune, vert et écarlate; des gobelets de verre commun; de la porcelaine; de la cochenille, du corail, de l'horlogerie, des ancres et grapins, du fer, des cordages, des toiles à voiles, du vin, des basins, des mouchoirs blancs, des toiles de coton des Indes, etc.

De toutes les possessions portugaises qui peuvent intéresser le commerce dans l'Inde, Macao

mérite surtout une attention particulière; on sait que cette ville, d'environ douze mille habitans, est située dans une petite île placée à l'embouchure de la rivière de Canton, à environ trente lieues de la ville de ce nom: elle fut cédée aux Portugais moyennant un tribut, et jouit d'un grand éclat pendant tout le temps qu'ils furent maîtres de la navigation aux Indes. C'était alors un très-grand entrepôt; il est encore aujourd'hui d'une grande importance, et ne peut manquer d'en acquérir davantage, si la nation portugaise sait désormais avoir un gouvernement plus attentif à ses véritables intérêts.

L'entrée du port de Macao est défendue par une forteresse à deux batteries, qu'il faut longer en entrant à une portée de pistolet; la rade peut recevoir des vaisseaux de soixante-quatre canons. L'île compte une lieue de longueur sur une demi-lieue dans sa plus grande largeur; la ville n'est liée au reste de l'île que par une langue de terre qui ne passe pas cinquante pieds de large. Les terres sont en général cultivées, et les arts exercés à Macao par des Chinois; le gouverneur est nommé par le vice-roi de Goa.

La situation de cette place et les facilités qu'elle donne pour le commerce de la Chine ont dû inspirer aux Anglais le désir de la posséder; ils sont trop habiles pour ne pas en apprécier les avantages; aussi s'en sont-ils emparés. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient réussi à la conserver.

A l'époque où Napoléon se rendit maître du Portugal, le cabinet britannique, feignant de croire à la nécessité de garantir les possessions portugaises du joug du conquérant, fit prendre possession de Macao. En vain le gouverneur portugais, qui avait reçu une flotte anglaise et des troupes comme amis, alléguait-il qu'il se sentait assez fort pour repousser les Français, s'ils se présentaient, contre toute vraisemblance, pour attaquer la ville; les Anglais n'en tinrent compte. Alors le gouverneur portugais courut les risques des plaideurs de la fable: il s'adressa au cabinet de Pékin, qui pouvait chasser les Anglais et les Portugais, et reprendre l'île, dont la possession rend maître de l'embouchure de la rivière de Canton. Mais heureusement il n'en fut pas ainsi. Les mandarins de cet empire, soumis à tous les genres de despotisme, crurent qu'il était de leur intérêt de conserver les Portugais à Macao. Les Anglais auraient inspiré de l'ombrage, et n'auraient pas été aussi dociles. L'ordre vint donc à ceux-ci d'évacuer la ville et l'île; on menaça de confisquer les bâtimens anglais qui se trouveraient dans les ports chinois; il fallut obéir: le commandant anglais remit au gouverneur les clefs des forteresses, et il fallut renoncer à une possession qui était devenue en quelque sorte indispensable à la compagnie anglaise pour protéger son commerce dans les parages de la Chine.

Quoique les Portugais aient la disposition et

la jouissance du port et de la ville, l'empereur de la Chine conserve le haut domaine de Macao; il y entretient un mandarin, espèce d'agent de l'autorité, qui ne connaît que l'argent et l'obéissance passive nécessaire pour se conserver en place.

C'est à Macao que résident les commissionnaires ou subrécargues des négocians européens qui font le commerce de la Chine et de l'Inde; mais ils ne peuvent rester dans l'île que pendant le temps de la foire, qui dure environ sept mois, après quoi il faut qu'ils se retirent dans la ville; loi, au reste, qui n'est exécutée que faiblement et irrégulièrement.

En abordant sur les côtes de la Chine on trouve une grande quantité de bateaux pêcheurs dont les patrons s'empressent d'offrir leurs services pour piloter les navires jusque dans la rade de Macao. On leur donne pour cet office depuis vingt-cinq jusqu'à cinquante piastres, suivant la grandeur des bâtimens et l'éloignement du point où on les a pris.

Les vaisseaux européens qui vont à Canton sont obligés de mouiller devant Macao, afin d'y prendre un pilote pour remonter la rivière jusqu'au mouillage de Houang-Pou; on donne à ceux-ci, pour leur assistance, cinquante piastres gourdes, lorsque le navire n'est que de six à sept cents tonneaux. On augmente ce traitement à proportion du plus grand port.

Le mouillage de Houang-Pou, où s'arrêtent les navires destinés pour Canton, est sûr et commode; il est à trois lieues au-dessous de la ville, devant laquelle il n'est pas permis aux vaisseaux étrangers de remonter.

Il y a à Macao quelques négocians portugais qui font le commerce d'Inde en Inde avec d'assez grands navires; ils commercent aux Philippines, à Siam, à la Cochinchine, au Bengale, à la côte de Malabar, et jusqu'à Surate, où ils prennent des marchandises pour la Chine.

Mais ce commerce est proportionné au peu d'activité de celui que peut faire une nation dont le gouvernement a été si long-temps dans la dépendance des Anglais. Privé de l'appui que donne l'esprit public, enfant de la liberté, le gouvernement portugais n'a pu que seconder faiblement les efforts des particuliers; de plus favorables dispositions naîtront sans doute de la crise où est cette nation, si la sagesse et le véritable esprit de liberté président à ses délibérations.

Mais c'est surtout au Brésil que la nation portugaise doit ressentir les premiers effets des grands événemens qui se préparent chez elle, et du passage du monarque sur le continent américain.

Nous en avons fait connaître les antécédens; on sait que le despotisme militaire a forcé Jean VI à abandonner l'Europe pour se réfugier dans la plus belle et la plus riche de ses possessions,

celle qui fera au premier jour un état indépendant, ou du moins régi par des formes régulières, sous un monarque qui ne pourra s'en écarter.

Il est temps que nous fixions l'attention de nos lecteurs sur cette partie du monde. Nous ne répéterons pas ce qu'en a dit l'éloquent historien des deux Indes; nous nous bornerons à présenter ce que les changemens qui s'y sont opérés peuvent offrir d'intéressant pour le commerce, et surtout pour celui des Français.

L'intérieur du Brésil est encore peu connu; il demande les soins du gouvernement, les efforts de l'industrie, et surtout des institutions favorables au développement des principes de civilisation.

Ce beau royaume est divisé en neuf grandes provinces, chacune sous un gouverneur particulier; trois de ces provinces sont connues sous le nom de *Provinces - aux - Mines*, parce que c'est d'elles que viennent l'or et les diamans du Brésil; les autres sont remarquables par la culture des productions utiles à l'homme, ou qui peuvent fournir d'aliment à un grand commerce.

Le Brésil offre une étendue de huit cent trente-trois lieues de longueur sur deux cent trente-trois de largeur, et une surface estimée de cent quatre mille quatre cent quarante-cinq lieues carrées, entre la rivière des Amazones et l'Océan au nord, la mer à l'est, le gouvernement de Buenos-Ayres au sud; et des marais, des montagnes, des laes

et des contrées peu habitées, qui le séparent à l'ouest des possessions espagnoles.

On sait que ce fut le Portugais Alvarès Cabral qui découvrit ce pays en 1500, et lui donna le nom de *Sainte-Croix*, remplacé depuis par celui de Brésil, à cause de la grande quantité de bois rouge de ce nom qui y croît. Les naturels du pays étaient alors divisés en plusieurs nations vivant du produit de la chasse et de la pêche; ils ont presque résisté à tous les moyens de civilisation qu'on a voulu établir chez eux: tant est grande l'horreur qu'ils ont conçue pour leurs dominateurs. La presque totalité de la côte de San-Salvador à Rio-Janeiro est habitée par eux; un plus grand nombre se trouve dans l'intérieur du pays; mais ceux-ci ont quelque teinture de civilisation.

Les premiers conquérans du Brésil n'en firent d'abord qu'une sorte de terre d'exil où l'on envoyait les malfaiteurs ou les juifs qui ne voulaient pas se faire chrétiens. Les Hollandais l'ont possédé quelque temps; les Français ont aussi essayé d'y fonder des colonies; enfin il est retourné sous ses premiers maîtres, et il est aujourd'hui le siège du gouvernement royal. Son titre est affecté à l'héritier présomptif du royaume, qui porte le nom de *prince du Brésil*.

C'est un des pays du Nouveau-Monde le plus fertile en sucre; les nègres, qui ont remplacé les naturels dans la culture de cette plante, l'ont prodigieusement étendue. Elle fait avec le coton la

principale richesse de ce royaume. Le café, l'indigo, le riz, le maïs, le froment, y sont cultivés avec soin. Il faut y ajouter le tabac, qui est aussi un article considérable de commerce. Enfin la pêche de la baleine y est devenue fréquente sur les côtes, et offre aux armateurs d'abondantes cargaisons.

La population du Brésil s'est accrue sensiblement depuis l'arrivée de la cour à Rio - Janeiro : on ne la connaît pas avec une précision parfaite.

Un seul dénombrement peut offrir des résultats positifs, mais il est déjà ancien ; c'est celui de 1797 et 1798. Avant ce temps, les évêques étaient obligés d'envoyer au roi, comme grand - maître de l'ordre du Christ, et par là chef spirituel des colonies, à des époques fixes, un état de la population de leurs diocèses. Ces états étaient rédigés au *tribunal des ordres*. Un de ces états de 1776 ne donnait au Brésil qu'un peu plus d'un million cinq cent mille âmes. Or, les évêques ne comptaient que les *âmes de la communion*, parce que, selon l'usage établi, c'étaient les seules dont les curés tinsent registre, à cause de la petite rétribution qu'ils en retiraient. Tous les habitans au-dessous de dix ans n'étaient par conséquent pas dans leurs listes, et les Indiens non encore baptisés étaient omis de même. On pourrait donc, sans crainte d'exagérer, porter la population à cette époque à un million neuf cent mille âmes, à peu près.

Le dénombrement de 1798 a été fait avec un

grand soin ; mais jusqu'à présent il n'a pas été rendu public : on sait cependant, par les documens recueillis dans le temps, qu'il portait la population à plus de trois millions ; ce qui supposerait que le dénombrement de 1776 aurait été trop faible ; car en si peu de temps la population n'aurait pu s'élever d'un tiers à l'époque de 1798. A la vérité, le Brésil offre des institutions qui favorisent cette augmentation. Le gouvernement y a toujours donné très-facilement aux colons des terres, et des moyens pour les cultiver. De plus, le système d'esclavage adopté par les Portugais, comme nous l'avons déjà remarqué, tend à multiplier les nègres ; aucune nation n'importe plus de négresses et n'est plus attentive à l'éducation de leurs enfans. Il y a déjà long-temps aussi que le gouvernement a pris une mesure qui assimile les Indiens aux Portugais pour tout ce qui tient à l'existence morale. L'opinion publique a approuvé cette disposition. Enfin on a remarqué que, des Portugais qui passaient au Brésil, un petit nombre seulement revenait en Europe, et que la plupart s'y établissaient ; usage contraire à ce qui s'observe dans les autres colonies européennes, où l'on ne se rend que pour faire fortune et revenir dans la métropole.

Depuis quelques années on a publié différens détails sur la population du Brésil, qui paraîtraient extraits du dénombrement de 1798. Il résulterait de ces extraits qu'elle se compose de huit cent mille

blancs, d'un million d'Indiens, et d'un million cinq cent mille nègres; ce qui fait en tout trois millions trois cent mille individus. Si l'on y ajoute l'augmentation qui a dû avoir lieu depuis 1798, et celle qui résulte du séjour de la cour dans la colonie, on peut sans erreur porter toute la population du Brésil à quatre millions d'individus, libres et esclaves.

Nous répéterions ce qu'on peut lire dans l'*Histoire philosophique*, si nous suivions chronologiquement l'exposé des faits qui constituent les progrès et les variations survenus dans le régime et le commerce du Brésil. C'est à des renseignemens de plus fraîche date et aux considérations présentes que nous devons nous borner, et les seuls que le lecteur doit trouver ici.

On a fait quelques recherches plus curieuses qu'utiles sur le produit des mines du Brésil et les quantités d'or et d'argent qu'elles versent dans la circulation.

Le savant auteur de l'*Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, M. de Humbolt, estime, d'après divers calculs, que les mines du Brésil donnaient, au commencement de ce siècle, en or, six mille huit cent soixante-treize kilogrammes; ce qui représentait une valeur de 4,360,000 piastres. Il ajoute, et cette assertion est appuyée de l'autorité de M. Corrêa de Serra, que cette quantité d'or ne provient que des mines d'alluvions, puisqu'il n'y a encore que les mines de cette espèce qui soient exploitées au Brésil.

Il serait inutile de s'appesantir ici sur la richesse des mines de diamans, sur leur exploitation et leur commerce, l'historien des deux Indes en a suffisamment entretenu ses lecteurs. Nous tâcherons de donner quelques renseignemens qui puissent aujourd'hui servir de guide pour établir avec ce royaume un commerce utile.

L'arrivée du roi a dû y opérer un commencement d'amélioration. Des voyages ont été entrepris dans l'intérieur pour explorer les parties encore ignorées. Des hommes de divers pays, jaloux de faire des découvertes nouvelles dans le domaine de la nature, ont trouvé des facilités auprès de la cour de Rio-Janeiro pour prendre des renseignemens sur les productions et l'état du pays. Un Anglais, M. Mawe, a même obtenu la permission d'examiner les fameuses mines de diamans, où nul étranger n'avait été admis avant lui. Un Allemand, M. le colonel d'Eschwege, a visité sans obstacle toutes les capitaineries ou provinces du royaume. Tout prouve que l'esprit de liberté se fortifiera au Brésil par ces communications jusqu'ici inconnues parmi les peuples qui l'habitent. On doit à M. le prince Maximilien de Neuwied des recherches curieuses sur l'histoire naturelle et les peuples de la partie orientale, qui, si elle était plus connue que les autres, n'avait pas encore été décrite.

De nombreuses hordes de sauvages errent dans les provinces du Brésil. Ces hommes n'ont pres-

que aucune civilisation ; plusieurs sont anthropophages et vendent leurs enfans pour des objets de peu de valeur ; il y a parmi eux des guerriers redoutables, et qui défendent contre les Portugais leur indépendance avec une courageuse opiniâtreté.

Le temps amènera ici ce qu'on voit aux États-Unis : ces peuplades sauvages finiront par se livrer à la culture, et se réuniront aux autres habitans civilisés ; c'est la marche des choses et de l'esprit humain. Un gouvernement farouche ou tyrannique pourrait seul s'opposer à ces heureux résultats ; et c'est ce qui n'est point à craindre de celui qui domine au Brésil ; moins encore de celui qui se formera sous l'influence du changement que tout annonce.

Mais ce qui accélérera les améliorations de toute espèce dans cette partie du Nouveau-Monde, ce seront les arts de l'Europe, les connaissances et les cultures utiles qu'on y introduira ; c'est un des premiers soins dont s'est occupé la cour du Brésil depuis l'époque de son installation.

On doit au défunt comte de Barca, ministre du roi Jean VI, des tentatives qui, si elles n'ont pas eu tout le succès qu'on pouvait d'abord en attendre, laissent au moins l'espérance fondée de réussir à l'avenir. Par les soins de ce ministre, une pépinière d'arbres à thé a été établie au Brésil. S'il fallait en croire les relations, le succès aurait été complet, et trois mille pieds de ces arbres ré-

gulièrement plantés, florissaient à trois lieues de la résidence royale.

On pense bien que ce ne serait pas sans une opposition secrète très-active de la part de la compagnie anglaise des Indes qu'on naturaliserait le thé au Brésil ; jusqu'à présent les craintes de cette compagnie ne paraîtraient pas fondées ; au récit de quelques voyageurs, le climat serait peu favorable à cette culture, de même qu'il semble rebelle à celle des épices, de la muscade et du girofle ; mais le temps et d'heureux essais vaincront ces difficultés, et tout déjà donne lieu de l'espérer.

Les plantations de la vigne par une colonie de Suisses ont mieux réussi ; et diverses autres ne peuvent manquer de s'y former, quand on considère l'attention qui est donnée à ces importantes parties de la prospérité de l'état.

C'est pour en accélérer la marche que le roi a cherché à attirer au Brésil des étrangers, et qu'un assez grand nombre s'y sont déjà établis. Nous transcrivons ici le règlement du 16 mars 1820 qui a été publié sur cet intéressant sujet.

« Sa majesté très-fidèle, y est-il dit, prenant en considération la tendance à émigrer qui se manifeste chez les différens peuples d'Allemagne et d'autres états, à cause de l'excès de la population de ces pays, et jugeant convenable d'appeler au Brésil des colonies étrangères qui soient réciproquement avantageuses à ce royaume, ainsi qu'aux familles et personnes qui les formeront, a bien

voulu faire déclarer les conditions auxquelles seront admises et les privilèges dont jouiront les colonies qui viendront s'établir.

« En conséquence, sa majesté accorde aux colonies étrangères qui passeront au Brésil, dans le but de s'y fixer, des portions gratuites de terres où elles puissent former leur établissement. Ces portions seront d'une lieue carrée, plus ou moins, selon le nombre des familles ou des personnes qui formeront la colonie. Si la colonie se compose de différentes familles qui s'accordent entre elles pour se réunir et former l'établissement, le terrain qu'on leur destinera sera partagé en lots d'un huitième de lieue à peu près, pour chacune des familles, lesquelles tireront au sort les lots qui doivent leur appartenir. On désignera en même temps un terrain suffisant pour l'établissement, dès qu'il pourra se former, d'une ville, de places, de communes, etc.

« Mais si la colonie est composée de familles d'artisans ou de personnes qu'un entrepreneur rassemble pour les mener à ses frais, le terrain qu'on lui destinera sera divisé en deux parties, dont l'une pour l'entrepreneur, et l'autre pour être divisée entre les familles ou les personnes composant la colonie. Le gouvernement se charge de reconnaître valides et de faire exécuter les contrats ou les capitulations faits entre les familles ou les personnes que l'entrepreneur aura amenées.

« Les colonies établies de l'une ou de l'autre de ces deux manières jouiront pendant dix ans de l'exemption de dîmes et de toute autre imposition quelconque sur les terres accordées pour leur établissement. Cependant les colons seront tenus de payer les mêmes taxes ou impôts que les nationaux dans les terres défrichées qu'ils pourront acheter, ainsi que le droit du cinquième dans le cas où ils exploiteront des mines d'or, et les droits de douane et de péage sur les denrées qu'ils livreront au commerce.

« Les familles ou les colons qui voudront retourner en Europe avant le terme de dix ans auront la permission de le faire; mais ils ne pourront ni vendre ni disposer de quelque manière que ce soit des terres qui leur auront été accordées; lesquelles, en ce cas, seront reversibles à la couronne pour être distribuées à d'autres familles, ou comme il plaira à sa majesté d'en ordonner. Mais si les colons désirent, après dix ans, retourner en Europe, ils pourront le faire librement, et il leur sera permis alors de disposer des terres à leur gré.

« Les colons qui s'établiront au Brésil dans les terres accordées gratuitement seront dès-lors considérés comme sujets de sa majesté. Ils seront soumis aux lois et aux usages du pays, et ils jouiront de tous les avantages et privilèges accordés aux sujets portugais.

« Chaque peuplade de colons sera provisoire-

ment administrée par un directeur nommé par sa majesté, jusqu'à ce que la population soit assez nombreuse pour qu'on puisse ériger une ville, et y constituer alors des autorités locales administratives et judiciaires, suivant les lois portugaises.

« Tous les colons, pour être admis comme tels, doivent être de la religion catholique romaine, connus par leurs principes et bonnes mœurs : ce qui sera constaté par un certificat vérifié par les ministres, ou autres employés au service de sa majesté dans l'étranger. »

Ce règlement semblerait supposer qu'il n'y a que des familles ou des personnes professant la religion catholique romaine qui puissent jouir des avantages qui y sont établis. Un article inséré dans la gazette officielle de Lisbonne dit néanmoins :

« Nous sommes autorisés à ajouter à ce règlement 1^o que nulle défense n'est faite aux individus d'une communion autre que la catholique romaine de se fixer au Brésil et d'y acquérir des terres, quoiqu'ils ne puissent réclamer les mêmes faveurs accordées par le règlement : on ajoute que tous les émigrans sont tenus de pourvoir aux frais et aux besoins de leur transport. »

On a déjà connaissance du succès de ces sages dispositions, dans une relation officielle du canton de Fribourg, sur la colonie formée d'émigrés suisses. Il en résulte que les colons ont eu lieu d'être pleinement satisfaits du gouvernement du Brésil. On leur a procuré d'abord tous les moyens

Handwritten note:
 On a déjà connaissance du succès de ces sages dispositions, dans une relation officielle du canton de Fribourg, sur la colonie formée d'émigrés suisses. Il en résulte que les colons ont eu lieu d'être pleinement satisfaits du gouvernement du Brésil. On leur a procuré d'abord tous les moyens

de se transporter du lieu de leur débarquement à la Nouvelle-Fribourg, où ils ont trouvé des maisons construites d'après les usages de leur pays. Ces maisons, au nombre de plus de cent, ont été mises à la disposition des colons ; on leur a en outre donné différens encouragemens et des facilités pour se livrer à la culture et à des défrichemens.

La Nouvelle-Fribourg est située dans une belle plaine, entourée de montagnes escarpées ; le sol y est très-fertile et susceptible de tous les genres de culture. La vigne y a réussi très-bien sur le coteau des montagnes exposé à une température convenable.

Dans l'étroit vallon où la colonie se trouve renfermée, coule le Bengala, petite rivière peu poissonneuse, mais qui roule quelques paillettes d'or. Les montagnes qui entourent la vallée sont couronnées d'arbres ; mais plusieurs endroits sont défrichés. La température y est modérée et favorable à la santé ; le vent du nord y règne fréquemment et assainit l'atmosphère.

On regrette que le choix du terrain n'ait pas été plus près de la capitale ; on compte près de trente-six lieues de Rio - Janeiro à la Nouvelle-Fribourg, et les routes exigent d'assez grands travaux avant d'être praticables. Mais l'attention du gouvernement et l'intérêt des colons lèveront facilement ces difficultés dans un pays qui offre tant de ressources, si surtout les principes d'une sage

®

et indispensable liberté ajoutent leur active influence aux efforts de l'industrie particulière.

L'exploitation du fer, si utile à tous les genres de travaux, prend un nouvel essor au Brésil. La conduite des mines est confiée à des Allemands fort instruits dans la métallurgie. En peu de temps on a vu s'élever deux hauts fourneaux, huit fours, et dix-sept roues mues par l'eau, avec toutes les machines nécessaires. Une grande fabrique d'armes a aussi été établie, ainsi qu'une fonderie de canons considérable, due en grande partie à M. de Varnhagen, officier ingénieur allemand, très-distingué dans son art. Voici au reste comme un homme d'état qui a résidé sur les lieux s'exprime sur les avantages que le Brésil offre à ceux qui voudront s'y établir. Ses observations s'appliquent surtout à la province de Rio-Janeiro, celle où la population est plus nombreuse et la culture plus avancée.

« Cette province, étant située sur les confins et hors du tropique du capricorne, est en général, par cette situation, moins chaude que les terres qui se trouvent situées près de la ligne. Toute la province de Rio-Janeiro, d'une longueur de quatre-vingt-dix lieues sur trente-cinq de large, est montagneuse, à l'exception du district de *Goy-*

M. le chevalier de Langsdorff, consul-général de Russie au Brésil, membre de l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, dans un mémoire sur le Brésil, pour servir de guide à ceux qui veulent s'y établir, 1820.

tacases, ordinairement appelé *Campos*. Elle est donc divisée naturellement en terres élevées ou montagneuses, et en terres basses. Ces dernières sont tout aussi chaudes que quelques autres situées entre les tropiques, et par conséquent on y voit cultiver, non-seulement toutes les denrées coloniales, comme le café, le sucre, le coton, l'indigo, le cacao, le riz, le tabac, etc; mais on a commencé aussi à planter, et on voit prospérer avec beaucoup de succès tous les arbres épiciers des Indes, le cannellier, le giroflier, le poivrier, etc., et toutes les productions les plus recherchées de l'univers, tous les arbres fruitiers de l'Orient. Le manguier, la plante à thé de la Chine, l'arbre à pain de la mer Pacifique, le camphrier du Japon, le gingembre, le cardamome et la casuarine de la Nouvelle-Hollande, enfin toutes les espèces d'arbres ou plantes des pays chauds y viennent parfaitement bien.

« Sur les montagnes, élevées jusqu'à trois mille pieds anglais, couvertes jusqu'au sommet de forêts vierges impénétrables, dans leurs vallées riantes, arrosées d'eaux limpides et délicieuses, la température est tout aussi différente que les productions. Les forêts abondent en gibier et en bois précieux de tout genre; dans les terres neuves et défrichées les arbres fruitiers et les plantes de l'Europe, le pêcher, le figuier, la vigne, le pommier, le coignassier, le fraisier, réussissent à merveille.

« Les fruits du pays sont très-variés et en grande

abondance; par exemple, les bananes ou plantains, les guyapes, les ananas, les oranges, les citrons, les limons, les grenadilles; quantité d'espèces délicates du genre eugénia, comme les *pitangas*, les *jambos*, les *gromischamas*, etc.; enfin une infinité d'autres qui sont presque toutes dans leur état naturel, et qui ne font qu'attendre l'industrie de l'homme pour être cultivées et servir à l'agrément de la vie.

« En résumé, la situation, le climat et les productions qui viennent spontanément, avec celles qui peuvent y être cultivées, rendent ce pays le plus heureux et le plus indépendant.

« Il n'y a ni hiver ni été; il n'y fait ni une chaleur excessive ni un froid sensible. Toute l'année paraît être un printemps continu. La verdure non interrompue, les couleurs vives et variées des fleurs dont sont couverts les arbres les plus hauts des forêts paraissent changer leurs formes et leur aspect chaque mois de l'année, et nous transportent involontairement dans un nouveau monde, inspirant à l'âme la plus insensible des sentiments d'admiration et d'étonnement.

« Il n'y a pas de jour dans l'année où on ne puisse semer. Les récoltes suivent les semis, et il ne faut que le soin de confier la semence à la terre pour s'assurer des récoltes.

« Les légumes, tels que les choux, les radis, les navets, les concombres, les haricots, les melons, et bien des plantes qui sont de première

nécessité, par exemple les pommes de terre¹, le maïs², la mandioque, les bananiers et autres, peuvent être plantés et ensuite récoltés, chaque jour de l'année, dans les montagnes tout aussi bien que dans les plaines.

« On peut aisément conclure de ce que je viens de dire que la végétation doit être extrêmement rapide, puisque les deux grands principes, la chaleur et l'humidité, s'y trouvent dans une heureuse proportion.

« Je devrais craindre d'être taxé d'exagération, si je voulais citer les exemples extraordinaires de la végétation et de la fertilité du pays, tels qu'ils me sont connus; je me contenterai donc d'alléguer seulement les exemples ordinaires, que l'on peut vérifier chaque jour.

« Le père *Correia*, établi dans la *serra d'Estrella*, un des principaux cultivateurs de cette province, a planté une mesure de riz, et en a récolté plus de cinq cents. J'ai été étonné de voir planter le riz dans les terres élevées sans qu'elles fussent préparées, et sans inondation. Il suffit que le terrain soit humide, et que les pluies de l'été ne manquent point.

¹ Les pommes de terre, au moins celles que l'on y cultive, prospèrent mieux dans les montagnes et dans les provinces élevées de Minas-Geraes, Saint-Paul, etc., que dans les plaines de Rio-Janeiro.

² Les espèces de maïs qui y sont cultivées ne mûrissent que deux fois l'an; mais, en y introduisant les espèces précoces de la France méridionale et de l'Italie, on obtiendrait, je le présume, plusieurs récoltes dans le même espace de temps. (Notes de M. de Langsdorff.)

« La récolte ordinaire du maïs est de cent vingt à cent trente pour un.

« Le caféyer, cultivé convenablement et dans de bonnes terres, commence à porter après vingt mois, ce que que j'ai vu chez M. le docteur *Lezesne*, ancien habitant de Saint-Domingue. A sa soixante-neuvième année, et après avoir perdu, à différentes reprises et en différens pays, la plus grande partie de sa fortune, il a recommencé à former une plantation de café au Brésil, et, par ses connaissances supérieures en agriculture, a rendu au gouvernement les plus grands services; car c'est la seule personne au Brésil qui jusqu'ici ait entendu la culture du caféyer. Son établissement, qui se trouve dans les montagnes de *Tejuca*, à deux lieues environ de Rio-Janeiro, peut servir d'école à tous ceux qui veulent bien en profiter.

« Il n'est pas rare de trouver des plantations de caféyers où chaque pied donne par an cinq ou six livres de café.

« J'ai observé des greffes de pêchers, de deux années, formant des arbres de la grosseur de trois à quatre pouces de diamètre, et chargés de fruits.

« J'ai vu des orangers de trois ans, venus de semis, former des arbres couverts de fruits.

« Dans la pépinière du gouvernement à *Lagoa de Freites*, on peut voir des allées de *mimosa lebeck* (bois noir), dont les semences furent apportées de l'Ile-de-France. Après trois ans, les

arbres avaient trente à quarante pieds de hauteur, et de dix à quatorze pouces de diamètre.

« Une personne de ma connaissance a formé un enclos autour de sa plantation de cannes à sucre, en faisant couper des arbres de plusieurs espèces et de moyenne grosseur dans les forêts voisines. Il en fit planter des morceaux de six à huit pieds de long; et sur cent il n'y en a pas dix qui aient manqué de reverdir. Aujourd'hui, trois ans après, on ne peut passer sans admiration devant cette enceinte formée de grands arbres qui se touchent l'un l'autre, et qui défendent l'entrée à toute espèce d'animaux.

« On devrait supposer, d'après ce que je viens d'énoncer, que le pays dont je parle est la terre promise; que c'est le paradis terrestre; que tout y vient en abondance, et qu'on n'a qu'à y recueillir; mais on se tromperait bien en prenant cette idée. La vie y est chère; les objets de première nécessité sont rares; et on y rencontre une foule de difficultés.

« Avant tout, il y manque de bras; en général, la population et le nombre des artisans ne sont point en proportion avec la grandeur de ce royaume et l'étendue de son commerce; et jusqu'à ce jour on n'a pas encore suffisamment facilité les communications par l'établissement de grands chemins.

« Que dira-t-on, si je donne l'assurance que les caravanes qui transportent le coton de Minas-

Novas et de Minas-Géreas, à plus de deux cents lieues de distance, à dos de mulet, rencontrent les plus grandes difficultés pour le transport devant les portes de la capitale?

« Le gouvernement a fait des dépenses très-considérables pour faire une chaussée par les montagnes d'Estrella, à sept lieues de Rio-Janeiro; mais, en arrivant au pied de cette montagne, à deux lieues de la baie de Rio-Janeiro, on ne peut quelquefois passer qu'au risque de la vie. Les mulets, qui portent la toile de coton, les marchandises et les vivres, tombent dans des marais, sont emportés par les rivières, et il n'y a ni pont ni routes à six lieues de la capitale; et les nègres, les mulets et les marchandises se perdent, comme je viens de le dire, à la proximité de la résidence du roi.

« Tandis que l'on aurait dû finir la chaussée commencée, laquelle ferait honneur à toute nation, quelques richards, propriétaires de plantations dans d'autres parties de la chaîne de ces montagnes, ont su déterminer la *junta do commercio* à commencer ou à ouvrir une autre route qui doit passer près de leurs terres: on y a dépensé plusieurs cent mille crusades; et ni l'une ni l'autre n'est finie.

« Aussi long-temps que le gouvernement ne fixera point son attention sur l'amélioration et l'établissement des chemins, que les agriculteurs ne pourront transporter leurs vivres au marché,

ni les négocians recevoir les denrées coloniales qu'au risque de la vie des conducteurs et des mulets, le propriétaire s'efforcera en vain de tirer parti de la fertilité d'un territoire que le gouvernement lui a accordé gratuitement. Quelque productif que soit le terrain, le pauvre paysan ne trouve aucun encouragement à planter plus qu'il ne lui faut pour son existence; souvent il n'a pas assez pour nourrir sa famille; la basse classe mène une vie misérable; et dans le pays de l'abondance les habitans sont pauvres et mal nourris.

« Malgré ces inconvéniens et bien d'autres, il y a toujours des personnes qui désirent s'établir au Brésil; mais, en examinant les choses avec attention, on trouvera que de certaines gens ont tout autant tort d'y aller que le gouvernement peut en avoir de les bien accueillir. Il est rare

¹ Dans le moment même où j'écris ces observations, dit M. le chevalier Langsdorff, je reçois des lettres de Rio-Janeiro dans lesquelles on me mande que les Suisses qui s'y sont établis à leurs frais, et qui ont obtenu gratuitement du gouvernement des terres dans les montagnes d'Orgues, à dix à douze lieues de la capitale, tels que:

Messieurs Fred. et James de Luze, de Neuchâtel;

De Graffeuried, Morel, Fischer frères, de Berne;

Constantin Mandrot, Fred. Mandrot, Sterki, de Morges;

Morel, de Payerne;

Berthoud, de Neuchâtel;

Schmidt, du Valais.

Messieurs Maulaz, Cruchaud et beaucoup d'autres desquels j'ignore les noms, ont fait présenter à sa majesté très-fidèle une requête dans laquelle ils demandent l'assistance du gouvernement pour avoir un chemin praticable depuis le port de Rio-Janeiro jusqu'à leurs établissemens, sur quoi sa majesté le roi a tout de suite donné les ordres nécessaires pour qu'une telle route soit exécutée.

qu'un homme industriel, qui se trouve bien au milieu de sa famille, quitte l'Europe pour chercher ailleurs un mieux fort incertain ; il est plus rare encore qu'un homme de fortune, ou jouissant d'un certain bien-être, quitte ses parens et ses relations pour employer son capital au hasard dans un pays étranger.

« Tout émigrant doit avoir un but conforme à ses connaissances et à ses moyens pécuniaires. Le capitaliste, avec les sommes les plus considérables, ne peut réussir seul ; et l'ouvrier le plus habile ne peut rien faire sans être employé par des entrepreneurs, soit qu'ils le paient à la journée, ou qu'ils lui prêtent quelques fonds pour un certain temps. J'appelle aventuriers ceux qui y vont sans connaissances requises, sans informations, et sans l'assistance, soit du gouvernement, soit d'un entrepreneur, ou d'une personne déjà établie dans le pays.

« Le gouvernement, en accordant gratuitement des terres étendues aux colons européens, leur fait présent, par cette donation, d'un capital considérable ; mais, quand le colon n'a ni les connaissances ni les moyens pécuniaires nécessaires pour pourvoir d'abord à sa subsistance, pour se construire une demeure, pour acheter des bestiaux et des instrumens aratoires et autres, alors que fera-t-il dans les premières années ? Ne connaissant pas la langue du pays, il ne saura où trouver du travail ; les ressources insuffisantes s'épuiseront

bientôt ; il se dégoûtera d'un pays qui, sous d'autres auspices, pourrait faire son bonheur ; il manquera même de moyens pour retourner en Europe, et il se croira le mortel le plus malheureux.

« J'ai vu des aventuriers de toute sorte, dont quelques-uns, sous différens prétextes, ont su obtenir du gouvernement des sommes extraordinaires pour leur établissement, et, n'entendant rien à l'agriculture, ont causé et à l'état et à eux-mêmes des pertes considérables. De telles personnes sont plus à la charge qu'au profit de l'état.

« Le principal objet que le gouvernement devrait envisager, en admettant des capitalistes et des colons, serait, selon moi, la qualité des personnes qui veulent s'y établir, leur bonne conduite, leur fortune, l'étendue de leur famille, et les branches de leur industrie.

« Parmi les artisans les plus recherchés sont les charpentiers, les menuisiers, les maçons, les maréchaux-ferrans, les serruriers, les charrons, les tanneurs et les mécaniciens. Le pays offre encore beaucoup d'avantages pour construire toutes sortes de moulins, de scieries, de filatures, de tuileries, briqueteries, poteries, etc. Dans quelques années, et quand des filatures y auront été établies, je croirais que les tisserands, et autres artisans d'un luxe moins indispensable, trouveraient leur compte à y porter leur industrie. Mais il est tout aussi ridicule de voir quelquefois y arri-

ver et demander l'assistance du gouvernement, des fabricans de bas, des tisserands de soierie et de draps, des fabricans de bronzes, etc., qu'il est naturel que dans la capitale il y ait des tailleurs, des cordonniers, des perruquiers, des modistes, etc., venus de pays étrangers, qui, par leur industrie, s'y sont procuré une existence agréable.

« La province de Rio-Janeiro étant presque aussi grande que la France, et tout le Brésil embrasant une étendue aussi vaste que l'Europe, les colons et artisans, auxquels le gouvernement offre généreusement l'assistance, peuvent à leur gré choisir l'endroit le plus propre à exercer leur métier, ou la branche d'industrie qu'ils veulent faire valoir.

« Je n'ai parlé que de quelques-uns des avantages qu'offre la province de Rio-Janeiro; mais je ne prétends point dire que tout cultivateur y trouverait les mêmes facilités.

« Les entrepreneurs doivent donc s'attacher à bien connaître la province où ils veulent s'établir, sa situation naturelle, ses produits, et la facilité que leur offre la localité pour le débouché des récoltes.

« Je ne citerai que quelques exemples, pour donner plus de développement à cette idée.

« Les émigrans qui veulent s'adonner à la culture des productions céréales doivent s'établir hors des tropiques, ou bien dans les provinces

élevées, telles que celles de Minas-Geraes, de Saint-Paul et de Rio-Grande du sud. Leur terrain est en outre très-propre à la culture de la vigne : elle ne peut pas réussir à Rio-Janeiro, à cause des chaleurs excessives qui donnent à la végétation trop de force et de rapidité.

« On élève beaucoup de gros bétail dans ces mêmes provinces, et principalement à Rio-Grande du sud, dont les habitans tuent leurs bêtes à cornes pour le seul avantage des peaux, que l'on vend à l'étranger dans leur état naturel, sans aucun apprêt. Quelque temps après, les mêmes peaux reviennent d'Europe tannées, apprêtées, et travaillées en objets de première nécessité, tels que bottes, souliers, semelles, etc. On sèche quelquefois la viande; mais on la vend moins avantageusement que si elle était convenablement préparée en salaisons, nécessaires aux marins qui naviguent dans les ports du Brésil.

« Les provinces de Rio-Grande, de Minas-Geraes, de Saint-Paul et autres, offriraient donc aux tanneurs, aux cultivateurs, des productions céréales de l'Europe, à ceux qui voudraient s'occuper de laitage, aux tonneliers, etc., etc., des ressources et des richesses infinies.

« Les provinces de Bahia et de Pernambuco sont les plus propres à la culture de la canne à sucre, du coton, du tabac, etc., et offrent plus de facilité et plus d'avantages à tous ceux qui veulent faire une entreprise de cette nature, ou diriger

des fabriques qui ont du rapport avec leurs produits ; par exemple , une filature de coton , une distillerie , une scierie , une fabrique de tabac , etc. , etc.

« Le cultivateur de riz devrait aller à Maranhão et y établir des moulins à l'instar de ceux de la Caroline du sud.

« Le cacao et les arbres à épices prospèrent principalement à Parà et Searà ; de manière que toutes les provinces du vaste pays qui s'étend depuis l'équateur jusqu'à la rivière de la Plata , et depuis le cap Saint-Augustin (Saint-Roch) , jusqu'aux frontières du Chili et du Pérou , offrent des avantages particuliers à chacune.

« Plusieurs endroits , entre autres les Abrolhos et les embouchures de la rivière des Amazones , abondent en poissons ; et les pêcheries , sur ces lieux , offriraient des ressources infinies à l'industrie européenne. On pourrait y préparer les poissons de différentes manières , et dans la suite rivaliser avec les pêcheries de New-Foundland (Terre-Neuve).

« On a déjà commencé à faire à Parà , et avec le plus grand succès , de la colle de poisson ; et les établissemens de ce genre qui se formeraient seraient , sans aucun doute , secondés par le gouvernement , qui en même temps aurait l'avantage de voir s'élever par de telles entreprises des pépinières de marins.

« Le voisinage de plusieurs ports offrant beau-

coup de bois de construction , donnerait encore les moyens d'établir des scieries , et de faire construire des barques et de petits navires de cabotage , pour faciliter dans la suite les communications de ces parages avec la capitale et les ports sur la côte étendue.

« D'après ces considérations , il est , par conséquent , contraire à l'intérêt même des entrepreneurs de vouloir suivre sans de mûres réflexions les premières impulsions qui leur sont communiquées , et de s'établir dans la proximité de Rio-Janeiro ; car il y a près des rivières navigables , sur la côte , à Sainte-Catherine , à Porto-Seguro , à Caravellas , sur les bords de la belle rivière Moucouri , etc. , etc. , plusieurs milliers de lieues carrées , que le gouvernement bienveillant offre à tous ceux qui veulent s'y fixer , et où l'on rencontre moins de difficultés pour la communication et les transports que dans le voisinage de la capitale.

« Je finis mon exposition en assurant qu'un pauvre paysan , seul , sans aucune assistance , ne pourrait guère trouver d'avantages à s'établir comme colon au Brésil , et qu'au contraire le capitaliste entrepreneur , en se fixant dans un lieu convenable de ce riche pays , pourrait facilement doubler et quadrupler en peu d'années son capital , et rendre heureuses beaucoup de familles souffrantes ou végétant en Europe , en même temps qu'il est de l'intérêt du gouvernement por-

tugais de faciliter autant que possible les émigrations pour ce beau pays. »

Il semble que l'Europe doive partager l'intérêt qui porte la cour du Brésil à accroître rapidement la prospérité de ce pays, si propre à un grand développement de richesses. C'est le seul peut-être qui conservera des liaisons nationales avec le continent européen ; toutes les autres parties de l'Amérique tendent à l'indépendance et à la séparation absolue. Le Brésil ne formant qu'un état avec le Portugal sous la domination d'une monarchie constitutionnelle, doit entretenir un esprit d'union et de rapprochement entre les deux hémisphères, empêcher un trop grand isolement, et ménager les intérêts du commerce entre l'un et l'autre monde.

La situation du Brésil donne des avantages au Royaume-uni que n'offre aucune autre colonie. Placé presque en face des possessions portugaises en Afrique, le Brésil peut entretenir avec elles de rapides communications, et former ainsi de doubles rapports de commerce et de sûreté. Une grande prospérité dans un état ne peut pas arriver sans que les autres en profitent ; ainsi ce qu'on peut espérer des succès du Portugal dans ce grand mouvement, est un héritage que doivent partager toutes les nations commerçantes avec plus ou moins d'avantages, suivant l'habileté ou l'industrie qu'elles sauront y apporter.

Jusqu'à présent le commerce du Brésil, con-

centré avec la métropole, se bornait à des exportations faibles en comparaison de ce qu'on a droit d'en attendre.

Rio-Janeiro fournissait annuellement dix mille caisses de sucre, chacune de quinze cents livres pesant ; deux mille balles de coton ordinaire, chacune de cent quatre-vingts livres ; huit cent mille livres de café ; deux cent mille peaux de bœuf séchées ; entre douze à quinze millions de crusades en or (36 à 45,000,000 de francs) ; entre deux et trois millions de crusades en diamans (de 6 à 9,000,000 de francs) ; la plus grande partie de ces diamans passant en Hollande et en Angleterre pour y être vendus au compte du gouvernement.

L'indigo ne figure que pour très-peu de chose dans les envois ; il est presque nul.

Bahia fournit vingt mille caisses de sucre, de douze cents livres pesant chacune ; dix mille balles de coton de cent vingt livres pesant ; quinze à vingt mille rouleaux de tabac de quatre cents livres pesant ; vingt à vingt-cinq mille peaux de bœuf salées ; une grande quantité de bois de charronage, de construction et de menuiserie.

Fernambuco fournit quatorze mille caisses de sucre de treize cents livres pesant chaque ; quarante mille balles de coton de cent vingt livres ; vingt mille quintaux de bois de teinture, dont la coupe est affermée au compte du gouvernement ;

Maragnan donne seize mille balles de coton de

cent cinquante livres pesant ; cent mille balles de riz pesant chacune cent cinquante livres ; cent mille balles de cacao pesant chacune cent vingt livres ; cent vingt mille livres pesant de salsepareille ; soixante mille livres pesant de cannelle sauvage ; trois cent soixante mille livres de café ; vingt mille peaux de bœuf salées ou séchées ; deux cents petits barils d'huile dite de *copayva* ; soixante mille livres de safran d'Inde ; six mille livres de pécoriom (espèce de noix muscade) ; cent quatre-vingt mille livres d'indigo ; beaucoup d'amidon , de bois de charpente et de menuiserie ;

Santo fournit mille caisses de sucre pesant chacune quinze cents livres ;

La pêche de la baleine sur les côtes du Brésil se fait presque en totalité par les Anglais , les Hollandais et les Français. Quarante bâtimens envoyés aux côtes d'Afrique y chargeaient trois cents noirs pour le Brésil , commerce encore existant , quoique interdit dans ce dernier royaume¹ , et qui devrait l'être de fait partout , malgré les réclamations intéressées de ces hommes qui comptent pour tout l'argent et le lucre , et pour rien la justice et les droits humains.

¹ L'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, dans lequel le Portugal est intervenu, adopte (art. 118) l'abolition de la traite prononcée par la déclaration du 8 février de la même année ; et sa majesté le roi du Royaume-uni du Portugal et du Brésil, a, par un décret du 6 mai 1818, ordonné la confiscation des bâtimens employés à la traite, et l'affranchissement des nègres trouvés à bord, au profit desquels les infrauteurs paieront l'amende.

La présence du gouvernement , nous le répétons , ne peut que tourner à l'avantage de cette brillante et riche contrée ; mais le commerce n'y a pas encore été traité avec une égalité de droits qui puisse appeler la concurrence dans les marchés du Brésil.

On sait que, neuf jours après son arrivée, le roi, alors régent, publia une ordonnance qui ouvrait le commerce du Brésil aux Anglais et aux puissances en paix avec la couronne, moyennant vingt-quatre pour cent de droits d'importation. L'exportation fut également permise, en payant les droits déjà établis, à l'exception du bois de teinture et des autres articles déjà prohibés. Cette ordonnance ouvrait, comme on voit, principalement aux négocians anglais les ports du Brésil.

Il est bon de remarquer ici ce que produisit cette mesure. Les espérances exagérées qu'on avait conçues en Angleterre sur le passage du roi au Brésil déterminèrent les négocians et les spéculateurs de Londres à expédier des marchandises en quantité dix fois plus considérable que ne comportaient les demandes et les besoins de l'Amérique portugaise. Les envois furent si nombreux, que les facteurs et commissionnaires anglais se virent contraints de mettre leurs marchandises au rabais et à l'encan. Les prix tombèrent et furent tels, que jamais on ne les avait vus si bas. A mesure que les marchandises anglaises baissaient, les pro-

¹ 29 janvier 1808.

duits du Brésil haussaient en valeur. La demande en était énorme, parce que les nombreux vaisseaux qui attendaient une cargaison se trouvaient en concurrence les uns avec les autres. Un an après l'arrivée de la cour, toutes les productions du pays avaient doublé de prix. L'or disparut promptement, parce que les Portugais riches, s'apercevant de l'empressement avec lequel les marchands offraient leurs marchandises, forcèrent ceux-ci à recevoir en échange, à un très-haut prix, les productions du Brésil.

Les Anglais se plaignirent, et les deux cours signèrent un traité de commerce et de navigation dans lequel les droits sur l'importation des marchandises anglaises furent diminués de neuf pour cent; ils eurent un juge conservateur de leurs privilèges au Brésil, et obtinrent ainsi dans ce royaume un avantage immense sur les autres nations. L'ambassadeur du Brésil à Londres fut autorisé par sa cour à donner des permissions à tous les vaisseaux anglais ou brésiliens qui voudraient porter au Brésil des cotons manufacturés. Ces bâtimens recevaient, à leur arrivée au cap Rio, des instructions relatives au port où ils devaient se rendre. De riches négocians anglais vinrent alors former des établissemens au Brésil. Ainsi, par leur activité et l'intérêt que chacun prend en Angleterre au succès du commerce, les Anglais partagent encore avec un avantage immense le commerce qui se fait au Brésil.

Il en reste pourtant encore une branche immense pour la France; c'est celle des objets de luxe, des meubles, des bronzes, des étoffes de goût, que nous pouvons porter dans ce pays; mais l'énorme différence de neuf pour cent sera toujours pour nos négocians un principe de découragement et un obstacle qui réduira de beaucoup nos envois au Brésil. Espérons que le gouvernement français prendra cet objet en considération, et que nos ministres parviendront à égaliser les droits par des concessions réciproques ou par un traité de commerce entre la France et les états du roi de Portugal.

COLONIES HOLLANDAISES.

LA Hollande n'est plus ce que nous l'avons vue au seizième et dix-septième siècle ; l'amour de la liberté, la haine de la tyrannie, avaient développé dans ce coin de l'Europe presque toutes les vertus qui font les grandes choses et assurent la prospérité des nations. Les Hollandais entreprirent alors de longues navigations, et acquirent sur les Portugais, alliés des Espagnols à cette époque, et leurs ennemis, ces riches possessions qui leur donnèrent long-temps une supériorité marquée dans un des plus riches commerces du monde, et qui offrent encore aujourd'hui de grandes ressources à leur active industrie, malgré que l'état politique de l'Europe et la destruction de l'indépendance batave doivent tenir cet intéressant peuple au-dessous de sa première fortune.

Si Napoléon, arbitre du continent, eût su mieux apprécier ce qu'on peut attendre d'une nation libre ; si, au lieu d'asservir les Bataves au joug d'une couronne fantastique, il eût soutenu leur indépendance, affermi chez eux l'empire de la liberté sur des bases durables, et relevé leur courage ; enfin s'il avait fait de la France l'alliée et non la dominatrice de la Hollande, celle-ci aurait secondé ses projets, et, tranquille sur ses domaines

en Europe, cette république eût porté toutes ses forces au secours des colonies françaises, devenues promptement la proie des Anglais. Cette méprise du seul homme qui commandait alors à la fortune a changé le sort de la Hollande, et préparé peut-être l'étonnante combinaison que dans ces dernières années nous avons vu subir à ce pays.

Quels efforts, quels progrès vers la prospérité attendre d'un peuple qui lui-même a cessé d'être ? qui, dépendant dans ses intérêts de tous ceux des autres puissances, ne peut consulter les siens dans les cas où tout lui en fait une loi ? Concluons-en que, tant que la Hollande ne sera pas rendue à elle-même, il en sera comme de Gènes, comme de Venise, qui, florissantes sous l'influence de la liberté, sont devenues de tristes domaines d'états avec lesquels autrefois elles eussent traité d'égal à égal.

On connaît cet étonnant changement ; c'est encore un des résultats du grand bouleversement opéré à la chute de Napoléon. Nous disons bouleversement ; et quel autre nom donner à la réunion forcée de Gènes au Piémont, de Venise à l'Autriche, de la Pologne à la Russie, de la Hollande à la Belgique ? N'est-ce pas le cas de dire que les hommes ont détruit ce que Dieu avait fait ? Mais il reste à demander si leurs œuvres dureront autant que celles de la Providence.

Il est présumable, au reste, que cette réunion de la Hollande aux Pays-Bas, et leur érection en

royaume, est un trait de la politique anglaise, mais où son calcul a été en défaut. En effet, il paraît que l'intention de l'Angleterre avait été de tenir ce nouvel état dans sa dépendance, comme il tenait la Hollande depuis que la maison d'Orange s'y était en quelque sorte mise elle-même. Mais un pareil ordre de choses ne pouvait se consolider qu'à l'aide d'une alliance solide entre le prince élevé sur le trône des Pays-Bas et la famille royale d'Angleterre. Le mariage de la princesse Charlotte, fille du prince régent alors, aujourd'hui Georges IV, fut négocié; mais cette princesse refusa sa main; vainement on lui représenta qu'elle compromettrait le succès d'une des plus heureuses conceptions du gouvernement britannique, puisqu'elle pouvait réunir un jour sur sa tête et sur celle de son époux les couronnes d'Angleterre et des Pays-Bas. La princesse aima mieux épouser un prince allemand sans fortune, et nul dans la balance politique. On sait que le prince d'Orange fut consolé bientôt après par la sœur de l'empereur de Russie; mariage qui a étendu l'influence de cette puissance colossale, et a diminué celle des Anglais sur le pays qu'ils croyaient gouverner. La Russie domine maintenant à la Haye et à Bruxelles, et peut-être les Anglais se repentent-ils d'avoir élevé le royaume des Pays-Bas, qui devient en quelque sorte une annexe de Pétersbourg, et, sans contredit, une puissance secrètement ennemie.

Mais, à bien examiner, si l'Angleterre s'est méprise en créant le royaume des Pays-Bas, croyant le tenir dans sa dépendance, peut-être doit-elle s'applaudir de n'avoir pas contracté une alliance de couronne qui aurait partagé l'intérêt du gouvernement, et divisé en deux la mère-patrie. Autant il aurait été utile à l'Angleterre que ce ne fût pas la sœur de l'empereur de Russie qui eût porté cette couronne, autant il a été heureux qu'elle ne soit point tombée sur une tête qui l'eût réunie à celle de la Grande-Bretagne. Mais il eût encore été plus avantageux pour elle que la Hollande eût été rendue à son ancienne indépendance, et que la Belgique, restée sous une domination voisine, en eût partagé le commerce et la puissance. Combinaison naturelle, et que le temps amènera, si jamais la France reprend le rang que lui assignent ses destinées.

C'est à l'idée que le cabinet britannique serait le directeur de celui du nouveau royaume qu'est due la facilité qu'il montra à rendre aux Hollandais les établissemens dont l'Angleterre s'était emparée dans les deux Indes. Mais les Anglais ont retenu le Cap de Bonne-Espérance, Cochin, Ceylan, une partie de la Guyane hollandaise, dont la prospérité actuelle atteste leur supériorité dans l'art de gouverner les colonies.

De toutes celles que viennent de recouvrer les Hollandais, Batavia est sans contredit la plus considérable; elle n'avait point dégénéré sous la do-

mination anglaise, que les peuples regretteraient, si jamais on pouvait regretter une domination étrangère.

Ainsi le royaume des Pays-Bas possède du chef de la Hollande, Java, l'archipel des Moluques, Malacca et les comptoirs établis à Sumatra, à Bornéo; Surinam en Amérique, les îles de Curaçao, Saint-Eustache, Saint-Martin, enfin en Afrique plusieurs forts sur les côtes de Guinée.

Le royaume des Pays-Bas peut donc un jour, si le sort protège sa durée, entretenir un riche commerce dans les deux mondes, et surtout dans l'Inde. Peuplé de près de cinq millions d'habitans, sur une étendue de plus de deux mille huit cents lieues carrées, il offre toutes les ressources d'une riche industrie et d'une grande activité commerciale. Le duché de Luxembourg, qui en fait partie, quoique non uni, accroît sa puissance d'une population de près de trois cent mille individus, répartis sur trois cent cinquante-huit lieues. Il ne manque à la prospérité du royaume des Pays-Bas que plus d'uniformité dans les mœurs, le langage et les coutumes de ses habitans.

Les Hollandais seuls ont conservé les habitudes des longs voyages et le commerce de l'Inde: celui qu'ils font est considérable, et la compagnie hollandaise semble rivaliser de puissance avec celle de Londres dans les riches établissemens de l'Inde qu'elle exploite à son profit. S'il fallait en croire quelques récits, on n'aurait pas même à se

louer de ses procédés envers les habitans et les princes soumis à sa puissance.

L'histoire a conservé plusieurs traits qu'il est d'autant plus important de recueillir qu'ils peuvent faire préjuger à l'avance les événemens qui dans l'avenir menacent ces colonies.

Avant que Java tombât au pouvoir des Anglais, tous les souverains indigènes de cette grande île étaient devenus tributaires ou vassaux de la compagnie hollandaise. Elle eut soin de se faire un parti dans toutes les cours de ces petits souverains, et de disposer en quelque sorte de la succession au trône, lorsqu'il devenait vacant. Aucun prince de ces familles, aussi jalouses de leurs prétentions que les familles des monarques européens, ne pouvait s'assurer du sceptre qu'avec le secours des Hollandais. Un fait donnera une idée de l'abus que ceux-ci firent souvent de leur pouvoir usurpé à cet égard.

Au mois de mars 1804, l'amiral hollandais Hartzing, étant en rade vis-à-vis la ville de Bantam, invita le roi à venir à son bord. La couronne, d'après les lois de ce pays, appartenait à un des frères de ce prince, dont la politique, suivant la maxime impitoyable des cours de l'Asie, avait cru devoir s'assurer en l'enfermant dans une forteresse à quelques lieues de Batavia. Un fils du prince détenu, outré de cette injustice, cherchait l'occasion de venger son père par la mort de l'usurpateur. Le repas accepté par son oncle à bord de

l'amiral hollandais la lui offrit. Déguisé en femme, il s'introduisit dans l'appartement du roi, qui, à son retour, fut étranglé par son neveu; exemple déplorable des crimes qu'enfante chez les princes l'amour du pouvoir, et qui semble absoudre le peuple de ceux que produit quelquefois l'amour de la liberté. Le meurtrier ne se cacha point; il eut même l'audace de se présenter au résident hollandais, se glorifiant d'avoir vengé son père, à qui le sceptre était légitimement dû.

Les Hollandais prirent part à cet événement, dont ils surent habilement profiter. L'amiral Hartzing commença par faire débarquer cinq cents hommes, pour empêcher, disait-il, que l'ordre ne fût troublé; mais bien réellement pour se rendre maîtres des résultats. Le procès fut fait au jeune assassin, qui, d'après les lois du pays, subit la peine du talion, et fut étranglé. La régence de Batavia se hâta de disposer de cette couronne; et le nouveau roi de Bantam promit de rester le fidèle allié de la compagnie hollandaise, de lui fournir le nombre d'hommes stipulés par les traités antérieurs, ainsi que les productions de ses états, suivant les anciens marchés.

Le royaume de Bantam, quoique nominale- ment indépendant, est donc sous la domination des Hollandais; la ville qui porte ce nom est dans la partie occidentale de l'île de Java; on y fait un assez grand commerce de camphre, d'arack et d'autres productions de l'île. Il y a plusieurs basars

où se rendent des marchands de divers points de l'Inde et de la Chine; son port est beau, vaste et fréquenté.

Le commerce est tout entier entre les mains des Hollandais; le roi habite l'enceinte d'un fort délabré garni d'une centaine de canons de tout calibre, la plupart démontés de leur affût. Ce n'est qu'une vaine représentation, qui ne peut inspirer de crainte aux véritables souverains. Environ quatre cents femmes composent le sérail de ce despote subalterne, qui conserve assez de puissance pour enchaîner la liberté et l'industrie de ses sujets, mais point assez d'âme et de pouvoir pour se soustraire à la domination étrangère.

Une réflexion se présente naturellement ici. Est-il bien vrai que les Européens gagnent plus à maintenir sur le trône contre les intérêts des peuples ces petits rois ou despotes, qu'à les renverser, et affranchir ainsi leurs tristes sujets d'une domination désastreuse et tyrannique? Est-il sûr que le commerce, et la consommation qui en est l'aliment, n'augmenteraient pas avec l'affranchissement des peuples? Il n'en est pas de ces rois bizarres comme des souverains de l'Europe qui sont entourés de lois et d'institutions également protectrices de leurs droits et de ceux de leurs peuples. La souveraineté repose sur un intérêt réciproque, et aucune nation ne supporterait long-temps un roi étranger qui lui serait imposé par la force ou l'usurpation. Mais dans

quelques endroits de l'Inde, dans ces îles nombreuses où le nom auguste de *roi* est avili par le caractère de ceux qui le portent, où la corde et le poignard sont des moyens de parvenir au trône, où un audacieux peut s'élever sur des cadavres à la souveraine puissance pour en redescendre après de nombreux attentats, la morale, la politique, l'intérêt du commerce, ne sont-ils pas d'accord pour placer ailleurs que sur de semblables têtes des couronnes presque toujours ensanglantées : remises aux peuples qui en exerceraient les droits, ce ne serait qu'autant que la possibilité de les ressaisir existerait qu'elles feraient naître des factions; mais, du moment où une loi de l'état et la force les auraient prosrites, un ordre de choses plus favorable aux progrès des arts et de la civilisation s'établirait promptement : vérité que démontrent assez les contrées où l'autorité s'exerce par le conseil de la nation, sans craindre les intrigues de cours subjuguées, faibles ou corrompues. Puissent les nations européennes qui dominent dans les deux Indes être bien convaincues de ces maximes, et les y mettre en pratique !

Le roi de Bantam fournit à la compagnie hollandaise à peu près trois milliers de livres pesant de poivre au prix de 28 à 30 francs le quintal : c'est le plus fort commerce du royaume de Bantam, qui compte à peine cent mille âmes de population.

Les Hollandais règnent encore sur un autre

roi dans l'île de Java, le sultan de Tsieribou, qu'on prononce Chéribou, qui compte encore moins de sujets que celui de Bantam. Il n'en est pas moins très-utile à la compagnie; c'est un de leurs subordonnés. Les Hollandais trouvent dans son royaume environ un million pesant de sucre, trois cents milliers de riz, et douze cents milliers de café.

Le royaume de Mataram, autre souveraineté de l'île, a un chef qui prend le titre d'empereur. Cet état, après de longues guerres civiles entre deux rois qui s'en disputaient la possession, a été partagé en deux. La compagnie hollandaise qui y est intervenue a estimé la valeur de chacune des parties du royaume par celui des hommes; elle a donné à l'une la propriété de six cent mille sujets, comme on donne celle d'un haras, et à l'autre de quatre cent cinquante mille, afin de compenser les prétentions réciproques : imitation de la diplomatie allemande, qui évalue ainsi les souverainetés, et fait sans doute qu'en aucun pays du monde on n'a des tables de population plus exactes que dans les états d'au-delà du Rhin.

Des rivalités, des guerres, une opposition plus ou moins hostile contre les Hollandais de la part des peuples ou des rois leurs vassaux, y rendent leur situation pénible, et peuvent finir par leur faire perdre ces colonies. Cette chance est plus à craindre pour eux que jamais, depuis que les Anglais y ont régné et y ont laissé des amis et des

partisans toujours disposés à les servir. S'il fallait en croire même les Anglais, les Hollandais y seraient en horreur; exagération qui ne pourrait s'expliquer que parce que toute domination, et surtout une domination étrangère, est un objet de haine pour les peuples, quels qu'ils soient, même quand il y aurait compensation pour l'oppression où on les tient.

La côte orientale de Java est tout entière dans la dépendance des Hollandais : on y compte cinquante mille habitans. La population de Batavia et de sa banlieue s'élevait en 1818 à cent soixante-dix-huit mille âmes; mélange de toutes les nations, surtout des nations indiennes, chinoises, et japonaises.

On connaît trop l'intérieur et les productions de cette île pour que nous nous attachions ici à les décrire. L'*Histoire philosophique des deux Indes* entre à cet égard dans des détails qui doivent suffire à l'instruction des lecteurs, et auxquels le temps a apporté de faibles changemens.

Toutes les épiceries que les Hollandais retirent des îles Moluques sont portées à Batavia, qui en est l'entrepôt général : elles sont déposées dans les magasins, où on les conserve avec soin. Le conseil général de la compagnie fixe ensuite la quantité de marchandises que l'on croit nécessaires au besoin de l'Europe et de l'Asie ; le reste est brûlé. Mais ce commerce est bien diminué depuis qu'on est parvenu à introduire et à cultiver le

cannelier, le girofflier et les autres arbres à épices à l'île-de-France, à Cayenne et ailleurs. Cependant c'est encore une des branches les plus riches de celui que fait la Hollande.

La place de gouverneur de Batavia est une des plus importantes ; elle étend sa juridiction sur les autres possessions hollandaises dans ces parages, ainsi que sur les Moluques et Malacca.

Les navires étrangers qui arrivent à Batavia peuvent y porter toute espèce de marchandises des différens pays de l'Inde et de la Chine ; mais la descente à terre de celles de l'Europe y est prohibée : on en excepte cependant quelques objets, tels que le fer et certains instrumens des arts.

La compagnie ne permet aux navires étrangers d'autres exportations que celles du sucre, de l'arack, du riz, des noix d'areck, des nids d'alciens, du cochon salé, des carreaux, et de quelques minces articles de curiosités naturelles.

Le sucre, de trois qualités différentes, se livre dans de grands paniers faits avec des bambous appelés *barges*, qui en contiennent environ trois cent cinquante marcs. L'arack se vend dans des futailles de la contenance de soixante-dix à soixante-douze veltes, ou cinq cent soixante bouteilles de pinte. On sait que cette liqueur est faite avec du riz, du sirop et du vin de cocotier, que l'on fait fermenter ensemble, et qu'ensuite l'on distille ; elle est plus estimée que celle qui, dans les Indes

orientales, se fabrique avec du vin de cocotier seulement.

C'est dans l'île de Java que croît cet arbre appelé *pohon-upas*, dont le poison est si subtil, et sur lequel on a accredité la fable que ses émanations faisaient périr ceux qui en approchaient à la distance d'une demi-lieue. On a raconté qu'il croissait isolé au milieu d'un désert, parce que les plantes et les animaux ne pouvaient souffrir un voisinage aussi pernicieux; que des malfaiteurs condamnés au dernier supplice étaient contraints, au péril de leur vie, à faire la récolte de son poison.

La vérité est que cet arbre, connu dans le pays sous le nom d'*antjar*, croît, comme tant d'autres, dans les forêts de la province de Balanbonang, et que son voisinage n'a rien de plus dangereux que celui des autres végétaux connus pour être vénéneux. C'est le suc épais qui s'écoule par incision de son écorce, qui s'appelle *upas* ou *oupas*: ce poison est tellement actif, qu'introduit dans le corps par la plus légère blessure, il donne la mort sur-le-champ¹.

Les Malais, pour s'en servir (car il est connu dans toutes les îles de la Sonde), le mêlent avec quelque drogue dont ils font mystère, mais dans laquelle on sait qu'il entre de l'ail et du galanga :

¹ Voyage dans l'île de Java, par M. Deschamps, docteur-médecin de Paris, l'un des compagnons de voyage du général d'Entrecasteaux.

ils y trempent la pointe de petites flèches de bambou, qu'ils lancent avec une espèce de sarbacane. Le docteur Deschamps, de qui nous tenons ces détails, assure avoir vu tuer de cette manière un singe sur un arbre. Le singe reçut le trait empoisonné dans la partie charnue de la cuisse, poussa un cri, et tomba mort sur-le-champ. La flèche cependant n'avait pas pénétré un travers de doigt, et ne l'aurait pas empêché de prendre la fuite, si elle n'avait pas été trempée dans l'*upas*.

Les Javanais ne se servent plus dans leurs guerres avec les Hollandais de ces traits empoisonnés, les armes à feu en rendent d'ailleurs l'usage insuffisant. Ce n'est plus qu'à la chasse que ces traits peuvent être utiles, et encore leur préfèrent-ils les fusils, quand ils peuvent s'en procurer. Il paraît cependant qu'ils n'ont rien à craindre du gibier tué de cette manière, et que ce poison, pour agir, doit, comme celui de la vipère, être mêlé directement avec le sang.

L'arbre qui donne l'*upas* n'est connu que dans la partie orientale de l'île; il porte, comme on a dit plus haut, le nom de *pohon* ou *bohon antjar*, ou *pohon ubas*, c'est-à-dire l'arbre à *upas*. Il s'élève à trente ou quarante pieds; il a le port et la feuille de l'orme. Lorsque l'on brise ses branches ou qu'on entame son écorce, il en découle un suc laiteux qui s'épaissit à l'air, et c'est ce qui constitue le poison dans lequel on trempe les flèches.

On a cherché les moyens de se garantir de ses effets. Les vomissemens, excités d'une manière quelconque, sont regardés comme utiles après qu'on est blessé par la flèche empoisonnée. Les Javanais prétendent qu'un morceau de sucre tenu dans la bouche suffit pour en préserver. On a encore tenté la ligature et l'amputation, mais sans succès; peut-être que l'alkali, qui est si efficace dans la morsure de la vipère, dont le venin paraît avoir de la ressemblance avec l'upas, serait un remède plus certain que tout autre; mais on ne sait pas si l'essai en a été fait. Au reste, l'upas n'est pas le seul poison qui ait la fatale propriété de donner la mort sur-le-champ, les Américains connaissent le funeste secret d'empoisonner leurs flèches au même degré; et nous en voyons, dans les cabinets des curieux, qu'on dit préparées de la sorte.

Quant à l'origine de la fable que le poison de l'upas est recueilli par des malfaiteurs condamnés à cette épreuve, et qui obtiennent leur grâce s'ils reviennent de ce pèlerinage, voici ce qui a pu y donner lieu.

La polygamie est établie à Java, surtout parmi les grands; les princes du sang royal y sont donc prodigieusement multipliés, si on peut regarder comme rois de petits despostes bien grossiers et bien ignorans. Les révoltes qui surviennent entre eux doivent y multiplier les criminels dignes du dernier supplice. Cependant ces rois, pour s'épar-

gner la douleur de répandre leur propre sang, ont imaginé d'envoyer dans une île située au milieu d'un marais fangeux de la côte du sud les coupables, qui y restent plus ou moins longtemps, suivant la gravité du crime. Qu'on se figure la position de ces malheureux presque nus, sans abri, exposés à l'ardeur d'un soleil brûlant, et pendant la nuit aux vapeurs humides du marais qui les entoure; dévorés de moustiques, livrés à la morsure des serpens, et n'ayant pour se désaltérer que l'eau corrompue du marais. Il est rare qu'ils résistent quinze jours à des tourmens pires que la mort; et s'ils en sortent vivans, ils périssent bientôt victimes des maladies dont ils ont puisé le germe dans un pareil séjour.

Il est présumable que ce sont ces condamnés qu'on ne voit point revenir qui ont donné lieu à la fable de la récolte périlleuse du poison upas. Il a suffi pour cela d'un peu d'exagération dans les rapports des habitans, et de légères altérations de la part des voyageurs.

Nous terminerons ces renseignemens généraux sur Java par quelques documens utiles au commerce, et qui doivent trouver ici leur place. L'un est un régiement sur les droits d'entrée et de sortie à Java et à Madura¹, affiché à Batavia le 12 septembre 1818; l'autre, l'extrait d'une ordonnance

¹ Madura est une petite île fertile en riz, avec un bon port, située au nord de la pointe orientale de l'île de Java, et comprise dans le gouvernement de Batavia.

générale, du 1^{er} octobre 1818, concernant l'entrée des navires étrangers dans les ports de l'île.

Le premier porte :

« ART. 1^{er} Que les bâtimens venant d'Europe, d'Amérique ou de quelques possessions des puissances européennes en Asie et en Afrique, ne pourront entrer dans d'autre port que dans celui de *Batavia*.

« Les mêmes bâtimens seront tenus de faire leur déclaration d'entrée et de décharge à *Batavia*, à moins que, pour des raisons particulières, il ne leur ait été accordé par la haute-régence la permission de déclarer et de décharger à *Samarang* ou à *Sourabaya*.

« 2. Les bâtimens qui partiront pour l'Europe, l'Amérique, ou pour quelques possessions des puissances européennes en Asie ou en Afrique, pourront, à leur choix, faire leur déclaration de sortie à *Batavia*, *Samarang* ou *Sourabaya*, s'ils ont pris leur chargement entier dans une de ces trois places.

« 3. Aucun des bâtimens désignés dans les articles 1 et 2 ne pourra relâcher dans aucun autre port ou place de l'île de *Java* ou de *Madura*, et encore moins y charger et décharger, sans une permission spéciale de la haute-régence, des marchandises ou autres articles.

« 4. Les bâtimens nommés *chinesche-jonken* seront seulement admis à *Batavia*.

« 5. Tous les bâtimens appartenant à des habi-

tians de *Java* ou de *Madura*, ou de quelques autres endroits dans les mers orientales sous l'autorité hollandaise, de même que tous les bâtimens domiciliés dans les places appartenant à des princes ou peuples indiens liés d'amitié avec la régence hollandaise, pourront entrer et sortir dans tous les ports de *Java* et de *Madura*, sous condition de se soumettre aux réglemens et ordonnances existans.

« Lorsque ces bâtimens en partiront, soit pour l'Europe, l'Amérique, ou quelques possessions des puissances européennes en Asie ou en Afrique, ils seront, de même que tous les autres bâtimens, soumis aux formalités prescrites par les articles 1, 2 et 3.

« 6. Les droits d'entrée et de sortie devront être payés sur tous articles et marchandises qui seront portés à *Java* ou à *Madura*, et expédiés de ces places, à l'exception seulement de ceux qui en sont exempts par le présent règlement, sauf les limites à déterminer par la suite.

« 7. Le paiement des droits devra être fait chaque fois que les marchandises entreront ou sortiront de *Java* ou de *Madura* pour des ports situés hors de ces villes.

« 8. Toutes marchandises qui seront expédiées d'une place à l'autre situées dans l'île de *Java* ou de *Madura* ne seront point sujettes au paiement des droits d'entrée et de sortie, sous condition d'observer les réglemens existans ou à arrêter sur le cabotage. Les capitaines de ces bâtimens seront

néanmoins tenus de consigner les droits de sortie, ou bien de présenter pour leur paiement une caution suffisante jusqu'au déchargement dans le lieu de destination à Java ou à Madura.

« 9. Les bâtimens qui relâcheront pour des causes de dangers, ou ceux destinés pour d'autres ports situés hors de Java ou de Madura, et qui jeteront l'ancre dans la rade, ne paieront pas les droits d'entrée pour les articles qu'ils seront obligés de décharger ou de vendre.

« Le déchargement ne pourra avoir lieu que sur une permission spéciale de la haute-régence, ou sur celle de la place, et sous la surveillance nécessaire.

« 10. Les marchandises qui seront chargées d'un bâtiment à l'autre, se trouvant en rade, devront, de même que toutes les autres, payer les droits d'entrée et de sortie.

« Le transport ne pourra en outre être fait que d'après une permission spéciale et sous la surveillance exigée par l'article précédent.

« 11. Les marchandises entrées en transit ne paieront pas de droit, à condition qu'avant le déchargement on fera connaître le but de leur entrée, et que ces marchandises seront transportées dans les magasins destinés à cet effet à Batavia, en payant deux pour cent de la valeur calculée, et un loyer raisonnable de magasin.

« Les marchandises y pourront rester pendant un an : après l'expiration de ce temps, on

sera obligé de payer les droits ordinaires d'entrée.

« 12. Seront entièrement exempts des droits d'entrée les monnaies d'or et d'argent, les barres d'or et d'argent brutes, les chevaux, le gros bétail, les brebis et les chèvres, les bijoux et pierres précieuses, les bagages des militaires, les bagages des marins et des passagers, toutes les fois que ces effets ne seront pas considérés comme objets de commerce.

« 13. Seront également exempts des droits de sortie les monnaies d'or et d'argent, le sel, les bijoux et pierres précieuses, les bagages des militaires, marins et passagers, sous les stipulations déterminées dans l'article précédent, les vivres pour l'entretien de l'armée de terre et pour le service des marins à bord des bâtimens du roi.

« 14. Les droits d'entrée et de sortie devront être payés en monnaie d'argent, d'après le cours et la valeur déterminés par la haute-régence.

« 15. La quotité des droits d'entrée et de sortie sera déterminée d'après un tarif à rédiger spécialement sur toutes les marchandises et autres articles qui seront sujets à ces droits.

« 16. Tant que ce tarif ne sera pas rédigé et publié, on prendra pour base de la redevance du droit d'entrée la valeur en compte des marchandises telles qu'elles sont portées sur la facture ou sur le manifeste du chargement.

« De cette valeur augmentée de trente pour cent, il sera payé :

« Par les bâtimens hollandais, six pour cent ;
 « Par les bâtimens étrangers qui ont fait leur déclaration de sortie dans les Pays-Bas, neuf pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers venant des ports étrangers, douze pour cent.

« Lequel droit, à l'égard des bâtimens étrangers, sera exigé autant qu'il n'aura pas été conclu de conventions entre sa majesté et les puissances étrangères.

« 17. Lorsque le prix des marchandises porté sur les factures sera reconnu trop bas en comparaison des autres chargemens, d'après les prix courans, ou par d'autres circonstances connues, le délateur pourra donner un calcul plus exact de leur valeur.

« Le receveur devra avoir l'attention, quand on fera une déclaration, de demander les considérations du fiscal maritime.

« 18. Quand l'intéressé refusera de produire une meilleure déclaration, ou dans le cas où il déclarerait ne pas avoir de facture, les droits d'entrée et de sortie devront être calculés d'après le prix du marché du jour, sur lequel sera faite la déclaration suivant la loi.

« 19. Les marchandises indiennes portées par des bâtimens du pays seront taxées et paieront le droit d'entrée de la valeur calculée.

« 20. Seront exemptes des fixations prescrites ci-dessus toutes les marchandises portées par des

jonques chinoises ; mais elles paieront un droit d'entrée calculé d'après la base suivante ; savoir :

« Une grande jonque de Nimpho, 6,000 florins.

« Une petite jonque de Nimpho, 4,000

« Une grande jonque de Canton, 5,000

« Une petite jonque de Canton, 3,000

« Une grande jonque d'Eymuy, 4,000

« Une petite jonque d'Eymuy, 2,000

« Après que ce paiement aura été fait, les chargemens de ces navires pourront être librement transportés, sous condition cependant qu'on ne comprendra dans ces chargemens aucun produit européen, ou marchandise de l'est de l'Inde ; ces dernières devront payer au contraire, quoique portées par des jonques, les droits d'entrée suivant les articles précédens.

« 21. Tant que le tarif mentionné dans l'article xv ne sera pas arrêté et publié, la valeur de toutes marchandises qui sortiront devra être calculée suivant le prix du marché au moment de la déclaration.

« De cette valeur il sera payé :

« Par les bâtimens hollandais, six pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, neuf pour cent ;

« Par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, douze pour cent.

« Le tout, en regard des bâtimens étrangers, pour autant qu'il ne sera pas conclu de conventions entre sa majesté et les puissances étrangères.

« 22. Seront exemptes des fixations ci-dessus

les marchandises suivantes, soumises à un droit de sortie différent, suivant qu'elles sont transportées par bâtimens hollandais ou étrangers; savoir :

« *Le café*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 2 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 3 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 4 florins.

« *Le poivre*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 1 florin; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 1 florin 15 gros; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 2 florins.

« *Le sucre*, par pikol de cent vingt-cinq livres, par les bâtimens hollandais, 1 florin; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 1 florin 15 gros; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 2 florins.

« *L'arak*, par tonneau de trois cent quatre-vingt-huit pintes, ou mesure dite *kan*, première qualité, par les bâtimens hollandais, 10 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 10 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 10 florins.

« — *Idem*, deuxième qualité, par les bâtimens hollandais, 8 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 8 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 8 florins.

« — *Idem*, troisième qualité, par les bâtimens

hollandais, 6 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 6 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 6 florins.

« *Le riz*, par koyang, par les bâtimens hollandais, 3 flor.; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 3 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 3 flor.

« *Les chevaux*, par tête, par les bâtimens hollandais, 20 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas, 20 florins; par les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers, 20 florins.

« 23. Les bâtimens étrangers destinés pour les Pays-Bas seront obligés, en outre des droits dus, de consigner aux bureaux des droits d'entrée et de sortie le surplus de ce que paient les bâtimens étrangers destinés pour les ports étrangers; lequel surplus leur sera remboursé dans les Pays-Bas.

« 24. L'entrée, la sortie ou le transport par terre de toute espèce de munitions de guerre, telles que poudre à canon, boulets, canons, fusils, sabres et autres objets de ce genre, est très-sérieusement défendu par la présente, à moins que le gouverneur général n'en ait accordé la permission spéciale.

« 25. L'entrée des clous de girofle, de la noix muscade et du macis, pour le compte des particuliers, est également défendue.

« 26. L'amfion, soit du Bengale ou du Levant,

ne pourra entrer en quantité moindre d'une caisse entière, qui devra peser au moins cent vingt-cinq livres.

« L'amfion ne pourra être transporté d'une place à l'autre sans une permission spéciale du fiscal maritime.

« Il n'est permis à personne d'en acheter ou d'en vendre au fermier une moindre quantité.

« Aucune caisse ne pourra être ouverte qu'en présence du fiscal maritime et du fermier, ou de leurs délégués.

« 27. On entend par bâtimens hollandais, dans le présent règlement, ceux qui sont la propriété d'habitans des Pays-Bas, ou des possessions hollandaises aux Indes, et naviguant régulièrement sous le pavillon des Pays-Bas.

« Après l'expiration du délai fixé plus bas, tous ces avantages accordés aux bâtimens hollandais ne seront applicables qu'à ceux qui seront construits dans les pays ou dans les possessions hollandaises aux Indes.

« 28. Seront de même considérés comme bâtimens hollandais ceux appartenant à des princes ou peuples indiens qui sont liés d'amitié avec la régence hollandaise. »

Par un autre règlement des mêmes commissaires-généraux du royaume des Pays-Bas, en date du 1^{er} octobre 1818, il est arrêté « qu'après le 1^{er} novembre de la même année, les vaisseaux destinés pour Java, et venant d'Europe, d'Amérique

ou de possessions n'appartenant à aucune puissance maritime en Europe, en Asie et en Afrique, ne pourront entrer et décharger dans un autre port que celui de Batavia, si ce n'est par permission spéciale du gouvernement qui leur permettra d'aller à Samarang¹.

« Les vaisseaux qui prendront des chargemens dans quelqu'un des ports ci-dessus mentionnés devront recevoir la totalité de leur cargaison dans le même port, et ne pourront pas aller dans un autre port pour la compléter.

« Tous les autres ports sont fermés aux vaisseaux européens, américains et autres, excepté aux vaisseaux hollandais, à partir de la même époque. »

Par ce règlement, les droits sur les importations de tous les pays et de tous les lieux, les Pays-Bas exceptés, ont été augmentés de dix à seize pour cent sur le prix de la facture. Les droits d'exportation sur les produits de l'intérieur ont été haussés sur le café, du quadruple; sur le poivre et le sucre, du double: à moins que les vaisseaux n'aient reçu leurs expéditions pour alier charger à Java, dans un des ports du royaume des Pays-Bas.

Une autre île où les Hollandais, aujourd'hui sujets du Royaume-uni des Pays-Bas, ont des établissemens, est celle de Bornéo, une de celles qui forment les îles dites de *la Sonde*, dans la mer

¹ Samarang est une ville de l'île de Java, à environ soixante-dix lieues à l'est de Batavia. Les Hollandais y ont un comptoir et un fort: on y trouve beaucoup de Chinois; et l'empereur, ou sultan de Java, y fait sa résidence habituelle.

des Indes. On la regarde comme une des plus grandes du monde, ayant deux cent soixante-six lieues sur deux cent trente-cinq de large, et une surface de vingt-cinq mille trois cent trente-quatre lieues carrées. L'intérieur est marécageux, et habité par des peuples dont les maisons, construites sur pilotis au milieu des rivières, annoncent une civilisation à peine ébauchée. Les côtes sont peuplées de Macassarois, de Javanais, de Malais, et de Maures mahométans.

Le terroir y produit en abondance du riz, du coton, du sucre, du poivre, du camphre, qui, comme on sait, est la gomme d'un arbre extrêmement haut, et qui s'étend beaucoup. Il faut ajouter à ces diverses productions le benjoin, le sang-dragon, divers bois de construction, que les Chinois emploient pour construire des junks et des meubles; enfin le sagou qu'on y fabrique est excellent. On sait que cette espèce d'aliment est commune à toutes les îles de la Sonde, des Célèbes et des Moluques: c'est une pâte végétale que l'on retire d'une sorte de palmier. Les habitans de ces îles en font des petits pains qui se conservent long-temps, lorsqu'ils sont à l'abri de l'humidité. On le prépare aussi en petits grains; le feu sur lequel on les dessèche leur donne une couleur rousse à l'extérieur: c'est dans cet état qu'on l'achète pour le transporter en Europe et à la Chine. Cuit dans le bouillon ou dans le lait, il forme un aliment assez agréable, mais peu nour-

rissant: c'est pour cela qu'il convient aux enfans comme première nourriture.

Il y a beaucoup de Chinois établis à Bornéo, où ils ont des colonies très-anciennes, vivent dans une grande sécurité, et font un commerce assez considérable avec leur pays. Ils y importent des porcelaines, des toiles de coton, des soieries, et en exportent les productions, qui toutes sont propres pour la Chine.

Les naturels de Bornéo sont féroces, d'une société peu sûre, et ce n'est qu'avec peine et beaucoup de difficultés que les Européens commercent avec eux. Les Hollandais ont des établissemens sur les côtes de cette île soumis au gouvernement général de Batavia. Leurs comptoirs y sont en bon état, et leur ont été rendus par les Anglais, qui néanmoins n'ont point abandonné l'espoir d'y conserver un établissement si utile à leur commerce dans ces régions.

Après la paix de 1815, et par suite des traités qu'elle a amenés, les Hollandais mirent une grande activité à rentrer dans leurs établissemens de l'Inde. Le moment était favorable pour eux, l'Angleterre regardant le nouveau royaume-uni des Pays-Bas et de la Hollande comme son ouvrage, et comme devant rester dans son alliance et sa dépendance. Des commissaires hollandais se rendirent dans les possessions de la Sonde, des Célèbes et des Moluques, pour y être remis en possession par les Anglais. Le gouvernement de Java fut réorganisé

sur un plus grand pied ; les Célèbes et les Moluques y furent incorporées.

Ce fut au printemps de 1818 qu'une expédition partit de Batavia , se rendit à Bornéo , releva les anciens comptoirs hollandais , en établit de nouveaux , et les commissaires-généraux du roi des Pays-Bas conclurent un traité avantageux avec le sultan de Pontiana. Les grands vassaux de ce prince , qui avait aussi transigé en leur nom , se révoltèrent contre lui. Le sultan marche à leur rencontre à la tête de ses troupes , grossies par une division de Hollandais ; il remporte une victoire complète. Ce prince , dans l'excès de sa reconnaissance , augmente encore les privilèges déjà obtenus par ses nouveaux alliés , qui voient ainsi sous leur influence exclusive une des îles les plus vastes et les plus fertiles du globe , une île dont on n'approchait qu'en tremblant , parce qu'on supposait que ceux qui l'habitaient n'avaient aucun principe de civilisation.

Ainsi , par des conquêtes et par une adresse ambitieuse , la Hollande s'étend dans les îles de la même manière que la compagnie anglaise sur le continent de l'Inde : aussi verrons-nous peut-être un jour ces deux puissances éclater en reproches , se disputer quelques possessions , et s'entre-détruire par des hostilités de toute espèce. Déjà nous avons vu éclater leur jalousie ; nous avons vu la hauteur britannique s'irriter de l'ambition des commissaires bataves.

Toujours attachés à l'exécution pleine et entière de la rentrée en possession des colonies rendues en vertu du traité de 1814 , ces commissaires donnèrent ordre à la même expédition d'aller à Malacca , d'y arborer le drapeau du royaume des Pays-Bas , et de relever les comptoirs hollandais dans cette presqu'île importante. Sentant toute l'utilité d'un pareil établissement , le gouvernement de Batavia y fit placer une station maritime afin de le protéger : deux vaisseaux de haut bord et une frégate se tiennent dans le port ou croisent aux environs pour le mettre à l'abri de toute tentative ennemie.

La presqu'île de Malacca , où est la ville de ce nom , est fort étroite , et d'environ cent-dix lieues de long. Quelques écrivains pensent que c'est la *Chersonèse d'or* des anciens. Elle ne tient au continent que par le nord , où elle confine aux états de Siam , ou plutôt au royaume de Johor , qui en a été démembré , et qui en est seulement tributaire : elle est séparée de Sumatra par le détroit de Malacca. Le principal produit de cette île est en poivre , dents d'éléphant , cannes , gômmes. Le climat est un des plus doux et des plus agréables de l'univers.

Les habitans portent le nom de *Malais* , qui est commun à ceux des îles de la Sonde. Ce sont des hommes féroces et dangereux ; on évite autant que l'on peut d'en avoir dans les équipages des navires. Leur principal métier est la piraterie , qu'ils

exercent avec une grande audace et avec succès.

L'établissement de Malacca donne la clef des îles de la Sonde, des Moluques, de la Chine et du Japon. Ainsi on ne peut s'étonner de l'importance qu'ont mise les Hollandais à le ravoir : mais on peut trouver étrange la facilité avec laquelle les Anglais l'ont rendu. Aussi n'en sont-ils pas à témoigner leur mécontentement au sujet des concessions faites à la Hollande par la dernière paix.

Un de leurs papiers les plus accrédités dit à ce sujet : « Les Hollandais poursuivent le cours de leurs travaux iniques dans l'archipel Indien ; ils ont fermé les ports et forcé les navires nationaux à porter le pavillon et des papiers hollandais. Les ports, naguères indépendans de Bornéo, de Célèbes, de Sumatra, sont aujourd'hui (1820) en leur pouvoir, et ils ne manqueront point d'y établir le système d'exclusion qu'ils suivirent au dix-septième siècle. Qui pourra jamais oublier leurs barbaries, et particulièrement celles dont ils se souillèrent à Amboine en 1621, où ils mirent à la torture des Anglais qui s'y étaient établis, et finirent par les massacrer ? Le monopole de cette île et de celle de Banda tomba dès-lors dans leurs mains. Ils avouent aujourd'hui les mêmes intentions ; ils poursuivent dans ces parages lointains le même système d'hostilités contre le commerce britannique. Tout est mis par eux en usage pour dégrader et avilir le nom anglais, pour harceler

et ruiner ceux des négocians de notre nation qui, sur la foi des traités, se sont établis à Batavia. Il s'en faut que nous soyons partisans de la guerre ; mais notre cabinet ne souffrira pas que le système hostile suivi par les Hollandais envers les sujets britanniques continue de les exposer aux plus mauvais traitemens. Il exigera par des remontrances énergiques que ce cours d'usurpation et d'agression ait un terme. S'il en était autrement, tout le commerce oriental serait perdu. Les Hollandais s'emparent graduellement du monopole, et haussent arbitrairement le prix des productions de ce vaste archipel. Ils envoient pour leur propre compte des vaisseaux au Bengale pour y vendre le cuivre du Japon et l'étain de Banca au préjudice du commerce anglais et des intérêts de notre nation.

« Tous ces détails mettent au plus grand jour notre méprise. Devions nous leur rétrocéder ce pays ? Mais nous n'avons pas encore articulé tous nos griefs contre leur ambition. Dans la vue d'interrompre toute communication entre les indigènes et nous, ils ont, vers la fin de 1818, mis en commission trois vaisseaux de ligne, cinq frégates, plusieurs sloops et beaucoup d'autres bâtimens armés. En un mot, la tranquillité ne peut plus régner dans cette partie du globe. En conséquence des restrictions imaginées par les Hollandais, le prix des denrées coloniales est triple à Java de ce qu'il était quand cette belle île se

félicitait d'être sous le gouvernement sage et paternel de la Grande-Bretagne. Nous répétons que la guerre ne saurait nous compter parmi ses partisans ; mais il s'en faut que nous soyons disposés à sacrifier les droits, les intérêts, l'honneur de notre pays à une nation avide et rivale. L'Angleterre a été trop prodigue dans ses concessions envers la Hollande ; mais, quoiqu'on ait sujet de s'en repentir, nous ne voulons pas enfreindre le traité. Qu'en vertu de cet acte diplomatique ils jouissent de ce qu'ils ont droit de posséder, mais qu'ils ne se mêlent plus de l'indépendance des ports nationaux, et qu'ils ne gênent plus notre commerce suivant leur caprice.

Ces plaintes, quelque exagérées qu'elles soient, n'en annoncent pas moins les germes de divisions qui existent entre les deux nations, et qu'aux premières hostilités en Europe les possessions des Hollandais aux Indes seront exposées à devenir la proie de l'Angleterre.

La ville de Malacca est peu considérable par elle-même ; mais elle l'est par sa position, par son commerce, qui pourrait être plus grand, et qui se borne au poivre et à quelques autres productions de l'île.

Les marchandises dont le gouvernement hollandais permet la descente à Malacca, sont, des draps légers, des vins en bouteilles, et quelques articles de modes.

On en peut tirer du poivre, du coton, du ben-

join, du sagou, du bois rouge, qui trouve son débit à Bombay, de la noix d'areck, des rotins ou cannes, dont on fait un bon commerce avec la Chine.

Les navires trouvent en abondance à Malacca des provisions de bouche : les volailles, le poisson, les légumes, les fruits y sont à très-bon marché ; le mangoustan, ce fruit si recherché par son goût, y est très-commun.

Mais l'activité hollandaise réduit à peu de chose pour le commerce étranger tant d'avantages ; il en est de même de Sumatra, où les Hollandais ont aussi des établissemens.

Lorsqu'ils se montrèrent en 1818 sur les côtes de cette grande île pour prendre possession de leurs comptoirs, soumis aux Anglais pendant la guerre, ils y trouvèrent un concurrent d'un caractère ferme et d'un mérite distingué, sir Thomas Raffles, qui commandait l'escadre anglaise dans ces parages. Il en sera question plus bas, car le trait qui le concerne mérite de figurer dans cet aperçu de l'état des colonies. Mais disons un mot d'abord de Sumatra, mieux connue et appréciée aujourd'hui qu'autrefois.

Elle n'est séparée que par un détroit de la presqu'île de Malacca ; on lui donne près de dix degrés du nord au sud ; cette immense étendue n'est ni également peuplée, ni même connue dans sa totalité. Les chaleurs y sont tempérées par des vents de terre et de mer qui se succèdent régulièrement,

et par des pluies très-fréquentes. Des Malais en occupent la partie méridionale; ils ont leurs maisons ou plutôt leurs cabanes élevées sur des piliers de bambou et couvertes de feuilles de palmier.

C'est dans le nord de Sumatra qu'on recueille le meilleur camphre et le meilleur benjoin de l'Asie; il s'en fait un grand commerce avec les Chinois et les Japonais. Le pays est en général très-fertile.

Les Malais établis à Sumatra sont, comme ceux de Malacca, adonnés à la piraterie, qu'ils exercent surtout dans le détroit. On ne saurait trop se mettre en garde contre eux. Ils sont d'autant plus à craindre qu'ils font la course avec de grandes pirogues qu'ils manœuvrent aisément; ils abordent de nuit, avec beaucoup d'audace et de férocité, les navires qui se laissent surprendre; ils les pillent après en avoir égorgé l'équipage: ils arment aussi des bâtimens à deux mâts qui portent de l'artillerie; ils en réunissent quelquefois plusieurs pour attaquer de gros navires.

Achem est la capitale de l'île, et le plus grand marché; elle a un port excellent, fréquenté principalement par des Hollandais, des Anglais, des Portugais, des Danois et des Chinois.

On y porte de l'Europe, du fer, du cuivre, de l'acier, du plomb, des armes, des munitions de guerre, et des draps d'or; de l'Inde on y porte des mousselines, des toiles peintes, des cotons filés et en bourre, de la soie, de l'argent, et surtout

du riz, parce que le territoire n'en produit pas assez pour le besoin des habitans.

L'argent qu'on y porte y est échangé contre de l'or. Ce commerce donne du profit; mais il ne peut être fait que par des personnes qui aient les connaissances nécessaires pour découvrir la fraude dont les Achemois, qui sont très-fripons, usent toujours lorsqu'ils vendent ce métal.

Outre cet or, dont on fait commerce et qui se trouve en quantité dans la rivière qui passe à Achem, on tire de cette ville les productions de l'île, surtout le camphre et le benjoin.

A peu de distance et à l'est de Sumatra, vis-à-vis le fort Palembang, est située l'île de Banca, que les Anglais remirent aux Hollandais. Elle fut l'occasion d'une discussion assez vive entre les deux nations: cette discussion fait trop connaître l'esprit qui les anime pour ne pas en donner quelque détail ici.

En rétrocédant aux Hollandais tout ce qu'ils avaient possédé dans l'Inde en 1803, l'Angleterre conclut au mois d'août 1814 une convention avec le roi des Pays-Bas, par laquelle la Hollande lui abandonnait en toute propriété la colonie de Cochin sur la côte de Malabar en échange de Banca, l'une des îles de l'archipel de la Sonde.

Cette île est précieuse pour les Hollandais, surtout par l'étain qu'elle tire de ses mines, et qu'on dit supérieur à celui d'Angleterre; au moins est-il certain que les Chinois le préfèrent, parce qu'il est

plus malléable et se prête mieux à la fabrication de leurs vases sacrés. C'est même par une colonie de Chinois que sont exploitées ces mines, dont les produits annuels s'élèvent jusqu'à trois millions pesant. On porte cet étain à Canton, et il entre dans les échanges du commerce batave, qui charge du thé, des soieries, des toiles et des porcelaines au retour.

Arrêtons nous ici sur les suites de cet échange de Cochin contre Banca. Les événemens, les réclamations, les discussions dont il a été l'occasion jetteront de nouvelles lumières sur ce que nous avons dit de la rivalité qui règne dans l'Inde entre les deux seules puissances qui prétendent aujourd'hui à son commerce. Ces détails peuvent donner une idée juste de la politique de ces deux nations, et des prétentions qui un jour peuvent encore ou affranchir ou faire changer de maîtres leurs possessions : ces connaissances entrent dans celle du système commerciale et de l'état actuel des colonies européennes dans les deux Indes.

Banca était bien la propriété des Anglais lorsqu'ils l'échangèrent contre Cochin; mais le sultan de Palembang dans l'île de Java, en leur abandonnant par un traité cette importante possession, avait stipulé que l'Angleterre lui garantirait la couronne et ses autres états. L'acte qui stipule cet arrangement est ainsi conçu :

« Nous soussigné, sultan Ratoo Almed Naju-

mudin, souverain de Palembang, de mon plein gré, et en reconnaissance de la faveur qui m'a été accordée par le gouvernement anglais de Java¹, en me plaçant sur le trône de Palembang; confiant dans la générosité du gouvernement britannique, qui doit me mettre à portée de soutenir mon rang et ma dignité, cédon à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, et à l'honorable compagnie des Indes, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, les îles de Banca et Billeton, ainsi que les îlots qui en dépendent; renonçant par le présent acte, tant en mon nom, qu'en celui de mes héritiers et successeurs, et pour jamais, à tous droits et réclamations, à quelque titre que ce soit sur lesdites îles; renonçant aussi à la propriété des mines et de leurs produits, ainsi qu'à toutes les prérogatives exercées par les sultans de Palembang. Nous les reconnaissons, par le présent acte, être seules et exclusives propriétés de sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et de l'honorable compagnie des Indes; et par les présentes enjoignons à tous les habitans maintenant résidant dans ces îles, ainsi qu'à ceux de nos sujets qui pourraient par la suite désirer de s'établir sur ce point, après en avoir obtenu la permission du gouvernement

¹ On sait que cette île, ainsi que la presque totalité des possessions hollandaises dans la mer des Indes, étaient sous la domination des Anglais, qui s'en étaient emparés, et qui les rendirent en vertu du traité de Paris, du 30 avril 1814, après les avoir administrées avec sagesse, intelligence, et y avoir fait prospérer tous les genres d'établissements agricoles et commerciaux.

anglais, de servir ce gouvernement en bons et loyaux sujets; nous engageant de notre côté à protéger et faire respecter les familles et les propriétés de ceux des habitans de Banca et Billeton qui peuvent dans ce moment se trouver à Palembang, avec la faculté de se transporter dans ces îles quand ils le jugeront convenable; en vertu desquelles dispositions nous avons signé de notre main et apposé notre sceau; comme aussi la signature et le sceau de notre héritier apparent, et celui des principaux Pangerangs de ce royaume. Fait à Palembang, le cinquième jour jumad ul anwull. 12. Signés, *Pangerand Suria, Pangerand Aria.* 17 mai 1812, en présence de nous sous-signés, *W. Hunter, Rob. Meares.* »

Les Anglais, en cédant l'île de Banca aux Hollandais, étaient donc tenus de leur faire respecter les clauses de ce traité; mais les négociateurs n'en firent seulement pas mention: de manière que les Hollandais, ne se croyant liés par aucun engagement envers le sultan Ratoo Najumudin, l'ont depuis chassé de ses états de l'île de Java¹.

Cet oubli des convenances et de la justice n'a point échappé aux hommes dont l'Angleterre offre plus d'exemples qu'aucun autre état de l'Europe: ne redoutant ni l'autorité ministérielle,

¹ Une guerre assez vive entre les Hollandais et ce prince n'a cessé d'avoir lieu avec des chances différentes depuis cette époque; les dernières nouvelles annonçaient des succès marqués du sultan de Palembang, qui s'était remis en possession de ses états dans l'île de Java.

ni l'abus de la faveur, ou la disgrâce de cour qui font la règle de conduite dans les pays despotiques, ces hommes savent prendre la défense des opprimés, fussent-ils aux extrémités du globe, lorsque surtout l'oppression est l'ouvrage des agens du gouvernement anglais. Ainsi Waren Hastings, ainsi Picton ont été attaqués par le parlement pour les vexations que le premier s'était permises dans l'Inde, et la cruauté exercée par le second contre une simple femme du peuple dans l'île où il commandait; et les membres du parlement qui ont élevé ces plaintes et poursuivi l'accusation n'en ont pas moins conservé la même considération, malgré qu'ils eussent dénoncé des abus d'autorité.

Dans l'affaire de l'échange de Banca, le marquis de Lansdown n'a point hésité à suivre d'aussi nobles exemples; indigné de la perfidie des commissaires anglais, il s'exprima avec autant de sens que de raison sur le manque de foi dont ils avaient offert une preuve si scandaleuse.

« Il n'est pas de mon intention, dit-il dans la chambre des pairs¹, de discuter le principe d'après lequel on a rétrocédé à la Hollande ses anciennes colonies; cependant on pouvait douter que cette mesure fût convenable quand la Hollande recevait en Europe un accroissement considérable de territoire². Le sujet qui doit occuper

¹ 1^{er} février 1819.

² Nous avons déjà fait remarquer au lecteur qu'alors la Grande-Bretagne espérait tenir le royaume-uni des Pays-Bas dans sa dépen-

l'attention de vos seigneuries n'est pas le principe d'après lequel le traité a été conclu, mais la manière dont il a été exécuté, parce que l'honneur, l'intérêt et la politique de notre pays se trouvent compromis dans ce mode d'exécution. Les faits qui m'engagent à occuper l'attention de vos seigneuries remontent à l'époque où les forces de sa majesté occupèrent l'île de Java.

« On se rappelle qu'en 1812 lord Minto, alors gouverneur-général de l'Inde, envoya une expédition à Java pour s'emparer de cet établissement hollandais. Ce grand homme d'état mérita sans doute des éloges pour avoir soumis cette île à la couronne britannique; mais combien sont plus grands et plus flatteurs les éloges qui lui sont dus pour avoir établi dans cette île un gouvernement sous lequel toutes les ressources du pays étaient développées et venaient augmenter la richesse et la prospérité de notre patrie! Les grands avantages attachés à cette conquête furent clairement établis dans le discours émané du trône, et par le vote du parlement. Ces avantages n'étaient que présumés; l'expérience les réalisa bientôt, puisque Java parvint rapidement au plus haut degré de prospérité que puisse atteindre une colonie dans la mer des Indes. Cette prospérité, cette splen-

dance par un mariage et un traité. Elle s'est méprise. Le mariage s'est fait avec la Russie, que les Hollandais craignent moins qu'ils ne craignent les Anglais: le Royaume-uni se trouve ainsi une annexe du vaste empire de Russie.

deur étaient dues au régime introduit et aux mesures prises par sir Thomas Raffles, auquel le noble lord avait confié le gouvernement de Batavia¹.

« Bientôt après, et par suite des recherches actives de sir Thomas Raffles, on découvrit qu'une population considérable vivait inconnue des Hollandais dans l'intérieur de l'île, à moins de supposer que la politique hollandaise avait eu des raisons pour laisser ignorer le véritable état de la population javanaise de quatre à cinq millions d'habitans². La plupart des princes qui habitent les côtes sont soumis aux Hollandais; ceux de l'intérieur sont indépendans. Le gouvernement anglais avait conclu avec eux des traités également avantageux à la Grande-Bretagne et à eux-mêmes. C'est le funeste résultat de l'un de ces traités qui a donné lieu à la motion que je vais faire.

« A peine fûmes-nous établis à Java, qu'on sentit que l'occupation de l'île de Banca pouvait, attendu sa position, être d'un grand avantage pour le commerce de la Chine. Le gouvernement britannique ne voulut point employer la force

¹ L'Angleterre doit à sir Thomas Raffles une excellente *Histoire*, ou plutôt une *Description historique de Java*, en deux volumes in-4°.

Ce gouverneur estimable a donné ainsi un exemple trop rare, quoique beaucoup plus commun en Angleterre que chez nous, celui d'avoir fait tourner au profit des connaissances politiques et statistiques les fonctions qu'il a exercées pendant six ans à Batavia avec une si grande distinction.

² Exagération évidente.

pour s'en emparer; mais, considérant qu'elle appartenait en toute propriété au sultan de Palembang, il négocia avec ce prince un traité par lequel cette île fut cédée à l'Angleterre, et, en retour de cette cession, le gouvernement anglais, par le même traité, a garanti au sultan la jouissance de ses autres états et la sûreté de son trône. C'est en ce moment, milords, que je réclame votre attention: peu d'années après cet arrangement, on jugea convenable de rendre aux Hollandais les colonies conquises sur eux dans les mers de l'Inde, et qui étaient en leur disposition avant 1805¹. Or, comme l'île de Banca ne fut jamais leur propriété, la rétrocession de cette île ne pouvait pas être stipulée; néanmoins, par un acte séparé du traité, Banca fut cédée au roi des Pays-Bas². Cette cession fut appuyée de divers motifs, et spécialement de l'acquisition de Cochin, cédée à l'Angleterre. Mais, pendant que nous recueillions les avantages que nous procurait la cession de Banca, on ne prit aucun soin d'assurer les droits et les intérêts du sultan de Palembang, qui, en conséquence de cet oubli, réclama la protection qui lui était due conformément au traité fait avec lui. Le gou-

¹ Les possessions hollandaises, excepté Ceylan, avaient été rendues à la Hollande, en vertu du traité d'Amiens. La rupture de ce traité, au mois de mai 1805, autorisait les Anglais à rentrer dans ces possessions, la Hollande étant partie contractante avec la France.

² Nous avons vu plus haut que Banca fut échangée, par un traité signé à Londres le 13 août 1814, contre Cochin, appartenant aux Hollandais, mais occupé par les Anglais.

verneur anglais, qui avait reçu l'ordre pur et simple de rendre la colonie, était sans pouvoir pour stipuler des conditions en faveur du sultan Nujumudin; il fut donc obligé de se renfermer dans une protestation contre l'infraction par les Hollandais des clauses du traité relatif au sultan de Palembang. Cette protestation était à peine rédigée et signée, que les commissaires hollandais entourèrent sir Thomas Raffles afin de s'assurer s'il n'avait point reçu d'Europe des instructions pour lever ces difficultés. Ils s'en tinrent au contenu littéral de la clause stipulée dans le traité, et en réclamèrent la stricte exécution. Sir Thomas Raffles fut donc obligé de consentir à la remise pure et simple de l'île de Banca.

« A peine les Hollandais en eurent-ils pris possession, continue le marquis de Lansdown, qu'ils commencèrent à empiéter sur les droits du sultan de Palembang, et détruisirent son autorité, sans avoir égard au traité par lequel la Grande-Bretagne avait garanti à ce prince la souveraineté de ses états. Sir Raffles a plusieurs fois renouvelé ses réclamations en faveur de ce souverain, et toujours sans succès; il a été réduit à faire de nouvelles et inutiles protestations. »

Le noble pair obtint que les pièces relatives à cette affaire seraient remises sur le bureau; mais il ne paraît pas que des mesures efficaces aient été prises pour faire cesser l'infraction du traité; on sait seulement qu'une guerre acharnée et

meurtrière a été le résultat de la mauvaise foi des Hollandais, et que peut-être verront-ils un jour toute la population de l'île insurgée contre eux. Déjà celle de Palembang a exercé des violences qui rendent périlleuses les communications dans l'intérieur. Le sultan, remis sur le trône par ses sujets fidèles, menace sans cesse les établissements hollandais; la compagnie hollandaise court risque de perdre Banca, après avoir voulu la posséder à titre illégitime, et après avoir chassé de ses états le prince qui ne l'avait cédée aux Anglais qu'à des conditions qui sont devenues obligatoires pour elle. Mais peut-être que les Anglais eux-mêmes voient avec plaisir cette discorde, qui doit tendre à affaiblir, ou au moins à troubler les affaires de leurs rivaux dans l'Inde.

Outre les îles Célèbes et de la Sonde, les Hollandais recouvrèrent, en vertu du traité de Paris, leurs autres possessions aux Moluques: elles avaient, comme les précédentes, été envahies par les Anglais dans la guerre de 1796, et rendues à la paix d'Amiens. Reprises de nouveau, les Hollandais y rentrèrent depuis 1814, et les mêmes commissaires à qui les Anglais avaient remis les îles de la Sonde et les Célèbes rentrèrent également en possession de Timor, d'Amboine, et de quelques autres îles faisant partie du même archipel.

Les principales sont, Amboine, Banda et Timor. Nous nous y attacherons de préférence. L'importance du commerce qu'y font les Hollandais

nous y engage; nous aurons soin cependant de ne pas répéter les détails déjà si amplement exposés par *l'Historien des deux Indes*.

L'île d'Amboine, d'environ douze lieues de longueur sur trois de largeur, est divisée en deux presqu'îles réunies par un isthme d'environ trois cents toises de large. Deux baies profondes forment cette séparation; celle qui est du côté de l'ouest offre un havre commode et sûr; celle qui est du côté de l'est, beaucoup plus petite, n'en a qu'un dangereux, tant par son mauvais mouillage que par les rochers qui bordent ses côtes: c'est pourtant de ce côté qu'est placé le fort *Vittoria*, élevé par les Portugais lors de la première conquête de l'île. Les Hollandais l'ont conservé, et en ont fait le siège de leur gouvernement. Les vaisseaux s'y chargent, quoiqu'ils dussent trouver plus de facilité à entrer et à sortir par la grande baie.

La ville d'Amboine est très-propre, et bâtie avec autant d'élégance que de régularité. Elle est bien fournie d'eau, qui, encore qu'elle ne soit pas de la meilleure qualité, est saine et bonne à boire. Quant à celle que prennent les vaisseaux, elle est d'une source courante très-estimée par les naturels, qui en vantent les excellentes qualités.

L'aspect général de l'île est des plus remarquables et des plus pittoresques. Les épaisses forêts qui couvrent les montagnes, la verdure perpétuelle des vallées, de rians hameaux, et partout la plus riche culture, présentent le spectacle varié

de tout ce que la nature est susceptible de produire dans les climats des tropiques. Les deux parties de l'île, séparées comme nous l'avons dit, s'appellent *Leytemore* et *Hitor*. Le *Leytemore* est un peu moins grand que l'autre; mais, comme le fort *Vittoria* y est situé, il a plus d'habitans, et les terres y sont mieux cultivées que dans le *Hitor*.

Pour la facilité de la récolte des clous de giroffes, une des riches productions de l'île, et même la principale, les Hollandais ont formé plusieurs petites *résidences* subordonnées à l'établissement d'Amboine, qui comprend la province de ce nom et ses dépendances. Il y a sept grands districts et quatre-vingts petits, tous dans la division de *Leytemore*, sous la surveillance immédiate du gouverneur. Les *résidens* subordonnés sont chargés chacun de six ou dix négreries. Il faut excepter le résident de *Saparoua*, qui est en même temps gouverneur de la province de *Lauk*, qui contient quatre districts au sud-ouest d'Amboine, avec les petites îles de *Saparoua* et de *Noessalant*. La première comprend treize districts, et la seconde sept. Ces îles produisent une grande quantité de très-beaux giroffes, et cette résidence est la plus importante pour le gouvernement. L'île de *Harockoe*, avec les districts de *Tolochor*, *Tengatinga* et *Tial*, dans la péninsule de *Hitor*, forment une province sous les ordres d'un résident. Tous les districts que nous venons de nommer produisent beaucoup

de giroffiers; il est très-strictement défendu d'en cultiver dans d'autres parties de l'île. Toute la côte de *Céram*, qui est divisée en trente-sept districts, est subordonnée aux trois résidences de *Saparoua*, *Harockoe* et *Hila*; les autres lieux dépendans du gouvernement d'Amboine sont, *Bomo*, *Manipa* et *Saway*: chacun d'eux a une petite résidence de deux ou trois districts, qui lui sont subordonnés.

Ces districts ou négreries s'appellent aussi *régenes*, et les officiers qui y commandent sont distingués par les titres de régens, rajahs, pattirs et orankaios. Ils sont nommés par le gouverneur, excepté dans quelques résidences où les régens sont des descendans d'anciens Portugais établis dans l'île.

Tous les gérans des provinces d'Amboine, de quelque distinction qu'ils soient, sont dépendans de la compagnie, qui est non-seulement souveraine absolue dans l'île, mais même propriétaire actuelle du sol. Toutes les terres sont dans sa possession immédiate, à l'exception de quelques champs qui appartiennent à des particuliers qui ont la permission d'aliéner les terres, avec défense d'y cultiver les giroffiers. Toutefois, quoique la compagnie prétende au droit de souveraineté sur le sol, elle reconnaît qu'on ne peut pas dépouiller les habitans des différens districts d'une partie quelconque de leurs propriétés, sans leur donner un dédommagement suffisant, par-

ticulièrement quand leurs terres produisent des girofliers qui, étant considérés comme propriété héréditaire des planteurs, sont regardés comme inviolables.

Dans tous les districts où on cultive le giroflier, les terres qui sont réservées à ces plantations ont été partagées parmi les habitans : ces portions sont appelées *daty-lands*. On tient un registre exact de leur produit ; on compte les girofliers tous les ans, et l'on tient note de leurs qualités. On est obligé de porter chaque année le produit de ces arbres aux magasins de la compagnie, dont le privilège est restreint à la Chine, au Japon et aux Moluques.

Cependant les *daty-lands* ne sont pas exclusivement employés à la culture des girofliers ; seulement il s'en trouve dans chaque district, et partout on les compte, comme on vient de le dire. On prend un très-grand soin de tous, et on veille à ce que leur terre soit bien sarclée, et à ce qu'ils soient bien abrités. Lorsque de jeunes girofliers viennent à pousser dans quelques autres parties du district, on les transplante dans les *daty-lands*, à moins qu'il n'y ait déjà assez d'arbres.

La récolte des clous commence ordinairement à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, et continue jusqu'en février ; il y a en avril et en mai une seconde récolte, mais d'une qualité inférieure.

La manière de recueillir les clous est tout-à-fait

particulière. Chaque cultivateur porte la quantité qu'il en a recueillie à un endroit où on la pèse ; là, on enregistre exactement son nom et la quantité qu'il a remise ; mais, à moins que les clous ne soient absolument secs, on ne marque pas tout ce qu'ils pèsent ; et, s'il s'y trouve la moindre humidité, la compensation, pour ce qu'ils perdront en séchant, rend l'estimation tout-à-fait arbitraire.

Quoique le prix nominal auquel les clous doivent être payés soit de près de 4 shillings 8 pences la livre, la somme effective qu'on assigne à la récolte est bien inférieure à cause des déductions qui sont faites dans l'évaluation de la denrée et dans le paiement du cultivateur. La principale retenue est de vingt pour cent sur le poids des clous au profit du gouverneur et des employés de la compagnie. En outre, il y a encore quelques petites déductions pour le régent et les principaux anciens du district, puis pour le rajah ou l'orankaio.

La totalité des clous est exactement portée aux magasins de la compagnie, aux conditions que nous venons de dire. Le droit de vingt pour cent, en sus du poids, est établi depuis long-temps par le gouvernement de Batavia ; il est prélevé sur le produit annuel, qu'on estime, l'un portant l'autre, à six cent mille livres pesant de clous, et partagé entre le gouverneur, le commandant, les officiers civils et militaires de l'île, les agens de la compagnie et les autres personnes attachées à

son service. Ce droit de vingt pour cent prélevé sur six cent mille livres pesant de clous fait cent vingt mille livres pesant qui, à raison de 56 rixdallers par baher¹, valent 12,218 rixdallers, qui sont divisés comme nous venons de le dire.

Quoique nous ayons porté la quantité de clous pour une année moyenne à six cent mille livres pesant, elle varie cependant en plus ou en moins. L'état suivant, qui se rapporte à l'époque de l'occupation de l'île par les Anglais, en est une preuve.

Il y avait alors trois mille quatre cent vingt et un daty-lands, où l'on cultivait cent cinq mille neuf cent vingt-sept arbres portant fruit ; vingt-deux mille vingt arbres à moitié de leur croissance ; onze mille sept cent quarante-neuf jeunes arbres : total cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-seize girofliers.

Le produit de ces arbres était de six cent quatre-vingt-dix mille quarante-sept livres pesant dans les bonnes années, et moindre dans les années communes ; ce qui donne la moyenne indiquée.

La population d'Amboine et de ses dépendances est très-exactement connue par chaque district. Il y a des hommes chargés de tenir un compte régulier du nombre de familles ; et dans le mois d'août ils forment les listes des naissances de toutes les classes. Ces listes sont envoyées au secrétariat du gouvernement, et c'est sur elles qu'on forme

¹ Le baher pèse environ cinq cent cinquante livres. Le rixdaller vaut 5 francs 25 centimes.

les registres généraux pour toute l'île. D'après ces registres, il paraîtrait qu'il y avait à Amboine et dans ses dépendances, à l'époque de la prise de possession des Anglais (en 1805), quarante-cinq mille deux cent cinquante-deux habitans, dont cent quatre-vingt-huit Européens, dix-sept mille huit cent dix-huit chrétiens protestans, les autres mahométans. Il y avait en outre un petit nombre de Chinois, et les Alsores, ou indigènes idolâtres, qui se distinguent par le barbare usage de couper de sang-froid et pour la moindre querelle la tête à leurs voisins ; et, ce qui est plus horrible encore, c'est que, dans l'opinion, ce crime leur fait honneur, et que plus ils ont coupé de têtes, plus ils passent pour braves : il en est de la réputation qu'ils acquièrent de la sorte comme de celle que se fait chez nous un homme qui, s'étant battu souvent en duel, aurait chaque fois tué son adversaire.

Quoique le sol d'Amboine pût produire bien au-delà des vivres nécessaires à ses habitans, l'aversion des Amboiniens pour le travail et pour le labourage est telle, que les neuf dixièmes de cette terre féconde restent en friche. Il en résulte que l'île est dans la dépendance de Java pour ses fournitures de grains et de bétail ; mais, comme les habitans originaires du pays vivent surtout de sagou, et que l'île en produit abondamment, et comme elle a aussi une quantité considérable de poisson, presque tous les vivres qu'on tire de Java sont pour l'usage des Européens et des naturels chrétiens.

L'indolence qui a empêché les habitans d'Amboine d'élever du bétail et de cultiver les terres, est aussi la cause de leur ignorance dans les arts mécaniques; ils ne savent pas même manufacturer les étoffes grossières dont ils s'habillent; il faut qu'ils les tirent de Java et du Bengale.

L'état de dépendance où se trouve l'île donne aux résidens des provinces, aussi-bien qu'aux officiers qui commandent les différens postes, l'occasion de faire un commerce très-lucratif avec les paysans qui sont sous leur autorité. Ils tirent tous les ans des magasins de la compagnie des fournitures très-considérables d'articles nécessaires aux indigènes, particulièrement des étoffes bleues, qu'ils leur font acheter ensuite à un prix exorbitant; et pour leur donner les moyens d'acheter les articles dont ils ont besoin, les résidens leur prêtent encore de l'argent à usure; de sorte qu'ils réduisent ces malheureux à l'alternative de souffrir les vexations les plus horribles, ou de recourir à la fraude, s'ils ne veulent se passer des objets dont la nature et l'usage leur ont fait une nécessité.

C'est sans doute le souvenir de cet état de choses qui rendit si odieux aux habitans le retour de l'ancienne domination hollandaise, et qui, à la reprise de possession, excita un soulèvement à Amboine.

Il paraît cependant que les Hollandais avaient concerté quelques mesures pour mettre un terme à

ces abus; mais, s'il fallait s'en rapporter aux relations postérieures, on aurait lieu de croire qu'ils se sont en partie rétablis: les Anglais y avaient remédié.

On devrait voir figurer parmi les productions de l'île l'indigo d'une excellente qualité et d'une belle couleur; mais les Hollandais en ont découragé la culture par deux raisons: la première, vraisemblable, d'empêcher les naturels de s'enrichir par cette industrie, ce qui pourrait leur donner les moyens de recouvrer leur indépendance; la seconde, de protéger le commerce de l'indigo que la métropole fait avec les Indes occidentales, et de prévenir le tort que la concurrence n'aurait pas manqué de faire.

Le sucre vient ici dans sa meilleure qualité; mais on n'a encore rien fait pour en encourager la manutention. Le café se trouve en abondance dans toute l'île; et pour peu qu'on en soignât la culture, il égalerait en qualité celui de moka.

On pourrait cultiver le blé très-avantageusement sur les belles collines qui environnent la ville d'Amboine: le sol et le climat lui conviennent également. Il y vient une grande quantité de blé de Turquie. Le riz sec et le riz de montagne n'y sont pas non plus inconnus; mais on a donné fort peu d'attention à leur culture. Le fruit à pain croît naturellement dans l'île; il n'y a que le bas peuple qui en fasse usage. Le cacaoyer y

prospère; cependant on en néglige la culture.

Il y a une grande variété de fruits; on doit compter parmi les plus délicieux le mangouste, le rumboste, et les plus grosses et les plus belles mangues du monde. Il y a quelques espèces de ces dernières qui ne se trouvent pas dans l'Inde; une entre autres qui ressemble si exactement à la prune blanche du Mogol, qu'on n'en peut reconnaître la différence qu'au goût: c'est la véritable mangue. Le kanary est une sorte d'amande que les naturels aiment beaucoup; il est plus agréable et plus sain que celui de Banda; il est fort gros, et donne beaucoup d'huile. Dans les deux îles, l'arbre du kanary sert aux mêmes usages; il abrite le giroflin et le muscadier.

La culture du muscadier a été défendue bien des années à Amboine, comme celle du giroflin l'est actuellement dans toutes les îles des Épices, à l'exception de celle-ci. S'étant aperçu il y a quelques années que les clous que Banda produisait ne suffisaient pas, à beaucoup près, aux demandes, et peut-être dans la vue d'épargner un établissement à Banda, on favorisa la culture de cette production à Amboine, en donnant de plus que ce qu'on accordait dans la première île, une prime d'un rixdaller pour le cent de clous avec le macis. Les habitans du Leytmore, animés par cet encouragement, entreprirent les premiers de cultiver dix mille arbres; mais l'expérience montra qu'ils s'étaient trompés dans leur spéculation trop

hâtive, et qu'ils n'étaient pas en état de tenir cette promesse inconsidérée; car, malgré leur zèle et leur intelligence, il n'y a pas dans toute l'île la moitié de ce nombre de giroflins.

Si la culture des légumes était suffisamment soignée, l'île en produirait une quantité considérable de la meilleure qualité; des racines bonnes à manger de toute espèce, particulièrement l'igname et la patate douce, s'y trouvent en quantité. La vente de ces dernières, considérablement augmentée depuis le séjour des Anglais dans l'île, a engagé les fermiers à en porter régulièrement au marché des provisions considérables.

Dans l'île d'Amboine les droits sont nombreux et malentendus. Tous les actes, et même les passe-ports pour aller d'un district à l'autre¹, sont sujets aux taxes du timbre et du sceau; le prix de

¹ Nous ne saurions dire si cette servitude des passe-ports établie à Amboine l'a été par imitation de notre loi du 10 vendémiaire an 4, ou si cette dernière a été imitée de l'usage établi à Amboine; ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette loi porte que « toute personne en France, trouvée hors de son canton sans passe-port, sera arrêtée ». Cette loi s'exécute; elle produit à l'état trois millions, sauf les frais de commis qu'elle exige pour son exécution.

On ignorait autrefois en France un pareil assujétissement, et un Français pouvait aller, venir, s'arrêter où il voulait sans avoir besoin de la permission de la police. Ce n'est pas le seul cas où la liberté personnelle a été torturée au milieu des prétentions les plus absolues à l'exercice des droits politiques; comme si les droits politiques étaient quelque chose là où l'individu est enchaîné, dans tous ses momens, dans toutes ses actions, à la police, qui peut ainsi le soumettre à ses convenances.

ces taxes est toujours porté au compte de la compagnie, et revient au trésor. Ces taxes, au reste, étaient peu de choses et plus gênantes pour les contribuables qu'utiles au gouvernement.

Voici le montant des autres droits à l'époque de 1795 ; ils ont dû augmenter depuis :

Privilège de la vente du rack, par an, 5,590 rixdallers.

Droits d'importation et d'exportation, 5,550 rixdallers.

Taxes sur le jeu, 1,196 rixdallers.

Taxes sur les bazars ou marchés, 1,710 rixd.

Impositions sur les Chinois, 514 rixdallers.

Droit de tuer les cochons, 250 rixdallers.

Droit de taverne, 26 rixdallers : ce qui forme un total de 14,814 rixdallers, à quoi il faut ajouter les taxes sur les actes dont nous avons parlé, et dont le montant nous est inconnu.

Il n'y a pas d'autres impositions sur les terres que le monopole de leurs meilleures productions ; mais les habitans sont grevés d'une multitude d'obligations envers le gouvernement : une des plus onéreuses est sans contredit le service auprès du gouverneur, lorsqu'il fait sa ronde tous les ans dans les provinces et leurs dépendances.

Amboine offre tous les inconvéniens d'un pays soumis au monopole. De là les dispositions hostiles des habitans et leur penchant à s'affranchir d'une semblable servitude : on trouve le même esprit et les mêmes dispositions aux îles de Banda.

Elles sont au nombre de dix, et situées à 60 lieues à peu près au sud-est d'Amboine. Leur nom vient de la principale, appelée *Banda* ou *Banda-Neira*, où se trouve le siège du gouvernement.

Le muscadier n'est cultivé que dans quatre de ces îles, savoir : *Banda-Neira*, *Gonong-Api*, *Banda-Lantoir*, et *Pulo-Ay*. Les Hollandais en ont défendu la culture dans les autres, à cause de l'éloignement du siège du gouvernement qui y facilitait la contrebande.

Les îles de Banda sont toutes élevées ; mais, à l'exception de *Gonong-Api*, qui n'est pour ainsi dire qu'une lave, elles offrent un terroir gras et noir, partout couvert d'arbres, surtout de muscadiers. L'amandier s'y trouve aussi en abondance : il est d'une grande utilité, tant pour les abris qu'il donne aux muscadiers que pour son propre fruit. Il y a encore du bois de sandal et autres arbres qui y viennent naturellement. Sur les côtes de la mer on en trouve de toutes espèces qu'on laisse croître dans ces îles, parce qu'on suppose qu'en temps d'orage ils défendent les muscadiers des émanations de la mer, qui leur sont très-nuisibles.

Le fort Nassau est la principale fortification des îles de Banda ; il est situé sur le côté méridional de *Banda-Neira* : c'est un petit fort carré, avec un fossé plein d'eau, défendu du côté de la mer par un ouvrage à cornes. Les troupes sont en quartier dans ce fort, et on y tient aussi les greniers

publics ; mais les magasins pour les muscades et les giroffes sont de l'autre côté de la forteresse, près de la maison du gouvernement. Au-dessus du fort Nassau, sur une éminence, se trouve le château de Belgica : c'est un vieux bâtiment pentagone, flanqué à ses angles de tours rondes ; il est entouré d'une muraille à petits bastions ; mais il n'a point de fossés. On dit que ce sont les Portugais qui l'ont bâti. La forteresse la plus importante ensuite est dans l'île de Banda-Lantoir ; on l'appelle *le fort Hollandia* ; il commande le premier goulet dans le havre de Lantoir ; mais les ouvrages sont très-faibles, et presque nuls pour la défense du côté de la terre.

La forme du gouvernement des îles Banda est différente de celle d'Amboine. Il ne s'y trouve en tout que les agens de la compagnie, quelques bourgeois et des esclaves. Comme ils n'ont d'autre objet que la culture des muscadiers, les affaires du gouvernement ne sauraient y être bien compliquées. Cependant il forme aujourd'hui un établissement distinct, qui consiste dans un gouverneur, un conseil de trois personnes et un secrétaire, ensuite une cour de justice régulière, comme à Amboine ; mais le gouverneur de Banda n'étant soumis à aucune inspection, encore moins à aucun contrôle supérieur, sa volonté fait la loi reconnue dans l'établissement.

La compagnie hollandaise était seule propriétaire du sol, aussi-bien que des esclaves employés

à la culture. La récolte des muscades étant le seul objet qu'on ait là en vue, celles des îles qui en produisent sont partagées en un certain nombre de plantations ou *parks*, comme on les appelle, tenues par des bourgeois du pays, descendans des Hollandais qui s'y sont établis les premiers. Les esclaves qui appartiennent à la compagnie sont affectés en certain nombre à chaque *park*, et les tenans les emploient à la culture des muscadiers. Ils sont obligés d'envoyer tous les jours les deux tiers de leurs esclaves aux *parks* pour nettoyer les arbres, cueillir les fruits mûrs, ramasser ceux qui peuvent être tombés pendant la nuit ; et pour cela chaque esclave porte avec lui un petit panier et une houe.

La quantité de muscades et de macis n'a pas été considérable pendant plusieurs années. On prétend que ce déficit venait d'un manque de soin et d'intelligence dans la récolte, qui s'est beaucoup augmentée depuis. La récolte de la demi-année qu'on a trouvée dans les magasins, lors de la prise de possession de l'île par les Anglais, montait à quatre-vingt et un mille six cent dix-huit livres pesant de muscade, vingt-trois mille huit cent quatre-vingt cinq de macis.

Il y a, dans les quatre îles ci-dessus indiquées qui produisent la muscade, cinquante-sept plantations, et mille sept cent huit esclaves. Mais il n'y a rien de régulier ni dans la division des plantations ni dans la distribution des esclaves ; et

ce serait un pas des plus importans vers l'amélioration de ces îles que de porter une attention scrupuleuse à ce que les plantations fussent plus proportionnées, et leurs bornes plus positivement déterminées. Des informations plus exactes ont appris aussi qu'il faudrait ajouter au service des plantations encore huit cents esclaves pour en mettre la culture dans l'état le plus prospère.

Le manque d'habitans dans ces îles semble malheureusement imposer la nécessité d'entretenir le nombre d'esclaves publics que nous venons de dire; et cependant, quand on compare le peu d'ouvrage qu'ils font avec la dépense de leur entretien, on peut dire que leur service est le plus coûteux qu'on puisse employer. Quand il se trouve à faire quelque travail un peu considérable, le gouvernement est obligé de prendre à gages le peu d'artisans libres qui veulent bien travailler, et des esclaves des particuliers, dont le travail est au profit de leurs maîtres, qui y gagnent beaucoup.

Les îles de Banda tirent tous les ans de Batavia, avec les vivres qui leur sont nécessaires, des fournitures très-considérables en marchandises, coutellerie, quincaillerie, etc., qui se vendent à l'enchère quatre fois par an, ou bien en tout temps, quand le gouverneur sait que les habitans sont en état de payer. Sur toutes ces fournitures il y a un profit de cinquante pour cent.

Les bourgeois et les marchands chinois établis dans ces îles achètent non-seulement toutes les

marchandises qui sont vendues pour le compte de la compagnie, mais encore toutes celles qui sont vendues par des particuliers. En outre de leur propre consommation, les Chinois exportent ces articles aux îles d'Aarou, à la Nouvelle-Guinée, à Céram (une des îles de la Sonde), aux îles du sud-ouest, qui ont un commerce considérable avec celles de Banda. En retour ils rapportent de Céram du sagou en pain et en farine; d'Aarou, des perles, des écailles de tortue, des plumes. Ces îles fournissent aussi des esclaves.

Les îles qui gisent au sud-ouest de Banda sont très-basses et environnées de rochers et d'écueils; on les nomme *du sud-ouest*, et sont au nombre de sept, dont la principale est *Kislier*: c'est la demeure du résident hollandais ou gouverneur de ce petit archipel. Sa garnison est de cinquante hommes, dont quelques-uns servent dans les îles voisines.

Le commerce de ces îles consiste dans un peu de bois de sandal, de daim salé, et quelques esclaves que l'on en tire.

Dans les derniers rapports sur Banda et les îles du sud-ouest, qui sont toutes sous le même gouvernement, le dénombrement de tous ces peuples était comme il suit¹: les îles de Banda contiennent cinq mille sept cent soixante-trois habitans, dont cent dix-neuf européens; et les îles du sud-

¹ Les îles d'Aarou, quoique dépendantes du gouvernement de Banda, ne sont pas comprises dans ce dénombrement.

ouest contiennent trente-six mille deux cent soixante-six naturels, dont deux mille trois cent vingt-deux qui se sont convertis au christianisme. Il paraît par cet état que la population des îles du sud-ouest est considérable; et cependant les Hollandais en tirent très-peu de parti. Quoiqu'un si grand nombre d'habitans de ces îles ait embrassé le christianisme, il paraît pourtant que la religion a eu fort peu d'effet sur leurs mœurs, et on ne voit point non plus que la compagnie en retire une véritable utilité; mais elle s'est proposé, en les tenant dans sa dépendance, d'empêcher que d'autres nations ne s'en emparassent, et ne vinsent partager le commerce avec les îles à épices.

Les Hollandais sont également maîtres de Timor, autre île de la mer des Indes, au sud des Moluques: au moins y ont-ils des comptoirs et des établissemens importans. L'intérieur de cette île était peu connu jusqu'à ces derniers temps, parce que les Hollandais qui s'y établirent s'occupèrent bien plus des profits qu'ils pouvaient y faire que d'en donner une exacte connaissance. Plusieurs peuples l'habitent, outre les naturels, mais surtout des Malais et des Chinois. L'île a vingt-cinq lieues de long sur cinq à six de large. De tous côtés elle est entourée de rochers escarpés et de hautes montagnes couvertes de hautes forêts; l'accès en est très-difficile pour les grands vaisseaux, parce qu'à une distance d'un quart de mille de la côte on ne trouve que peu d'endroits

propres au mouillage, et que plus près des bords il n'y a que des écueils. La meilleure rade est celle de *Coupang*, où est le comptoir principal de la compagnie hollandaise, et celle de *Délil*, où les Portugais ont conservé un établissement formé dès 1669.

L'île de Timor n'est pas à beaucoup près aussi peuplée qu'elle devrait l'être d'après son étendue. M. Van-Hogendorf, Hollandais distingué, agent de la compagnie qui a résidé long-temps dans l'île, en a donné une bonne description, et attribue la cause de son peu de population à l'exportation considérable d'esclaves qui s'y fait, dont le commerce continue toujours, et à la petite vérole, qui y emporte beaucoup d'enfans.

On peut diviser l'île en quatre districts ou parties principales; le district des Hollandais, celui des Portugais noirs ou indigènes, celui des Portugais blancs et européens; celui des peuplades obéissant à des rois du pays.

Le chef-lieu du premier district est *Coupang*. Il a dans sa dépendance plusieurs rois ou souverains. Le gouverneur de *Coupang*, qui est un sous-marchand de la compagnie, juge les différends de ces rois, et les fait venir lorsqu'il s'agit des affaires d'état. Outre ce district, le gouverneur hollandais a encore sous sa direction les îles de *Poelo-Smaw*, *Rotty*, *Savo*, *Solor*¹, et une partie de celle de *Sumba*.

¹ On chercherait vainement tous ces noms dans nos dictionnaires.

Les Hollandais possèdent encore dans ce district le fort de *Concordia*, bâti sur une hauteur au bord de la mer; une petite rivière y fournit constamment une quantité d'eau suffisante. Plusieurs agens et commis européens résident dans ce fort ou dans les environs. Le Campong, ou résidence des Chinois, qui font dans l'île plus de commerce que les autres nations, est sur la plage de *Concordia*, au niveau de la rade.

Le district des Portugais noirs, ou indigènes, est plus étendu que le précédent, et occupe la partie septentrionale de l'île. Il appartient aux Portugais originaires d'Europe, qui s'y sont établis et se sont alliés avec les peuplades voisines. Des missionnaires portugais viennent tous les ans baptiser les enfans et les instruire dans le christianisme.

Le district des Portugais blancs, ou européens, est situé vers le nord-est, et n'occupe point une grande étendue de terrain. Il est gouverné par un bailli portugais résidant à *Delil*, où est le principal comptoir de cette nation. La ville est défendue par un rempart garni de quelques pièces de canon. Les rois voisins de ce district sont alliés des Portugais, et ne souffrent point que les Hollandais circulent dans leurs états, tandis que les Portugais

de géographie; rédigés sur les anciens, ils ne font que répéter avec bien peu d'augmentation ce qu'on y trouve. La géographie moderne attend encore un dictionnaire étendu et au niveau des connaissances nouvelles du globe et de la statistique.

Le dictionnaire géographique ou le Manuel de la géographie et de la statistique par Adrien de Mearns

peuvent y circuler librement, et y acheter du bois de sandal, de la cire et des esclaves.

Le district des peuplades indépendantes des Européens, appelé communément *Belo*, comprend tous les états situés le long de la côte méridionale de l'est à l'ouest, et est gouverné par un grand nombre de petits rois, dont les uns favorisent le commerce des Hollandais, et les autres celui des Portugais, et qui, au besoin, prennent le parti de l'une ou de l'autre de ces deux nations.

Les principaux objets de commerce de cette contrée sont, le bois de sandal, qui ne croît pas dans le nord de l'île; la cire et les esclaves, contre lesquels les Hollandais et les Portugais échangent leurs marchandises, qui consistent en toiles de coton blanches et bleues, mouchoirs, boucles d'oreilles, couteaux, coraux, faïence, fils de cuivre, armes, etc.

Le terrain de l'île de Timor ne forme qu'une suite continue de hautes montagnes couvertes de bois, et séparées les unes des autres par de profondes vallées, ce qui rend les passages extrêmement difficiles. Il n'y a de plaines qu'auprès de la mer; encore sont-elles de peu d'étendue. Le sol y est en général stérile. On n'y trouve aucun grand fleuve, mais beaucoup de rivières, dont les eaux, à l'exception de la rivière de *Coupang*, sont malsaines, si l'on en boit. La plupart charrient de l'or. Les insulaires savent rassembler les petites parcelles de ce métal par le moyen de grandes

pierres spongieuses ou creuses, qui, opposées au courant, retiennent la poudre et les petites pierres où l'or est renfermé. Parmi ces sources aurifères, celle qui traverse les états du roi *Molo* est la plus abondante.

Il y a aussi des mines d'or et de cuivre dans l'île; les premières sont abandonnées; les secondes sont abondantes. On trouve même, sans fouiller la terre, de gros morceaux de cuivre auprès de *Delil*; et dans plusieurs autres endroits: mêlé à l'or, ce cuivre produit une sorte de *souas* aussi bon que s'il avait été composé avec du cuivre du Japon. On croit même que le cuivre de Timor contient un peu d'or, puisque les rivières y roulent des parcelles d'or et de cuivre, tantôt unies, tantôt séparées.

Il faut mettre au rang des productions principales de cette île le bois de sandal, dont on fait un très-grand trafic: on en exporte annuellement cinq à six mille quintaux. Il y a dans le commerce de trois sortes différentes de bois de sandal. La meilleure n'offre que des bois parfaitement polis, droits, sans gerçures, et totalement dépouillés de l'écorce extérieure. Les Portugais en paient chaque *picol*, ou poids de cent vingt-cinq livres, 64 à 72 fr. Le bois de la seconde qualité, qui diffère de l'autre par les rayures ou gerçures, se paie de 36 à 40 fr. le *picol*; celui de la troisième sorte est petit et tortu; il se vend de 20 à 24 fr. le même poids.

C'est dans la partie de l'île qui fournit le bois

de sandal, c'est-à-dire la partie méridionale, que l'on fait aussi d'abondantes récoltes de cire. Si elle est plus rare dans la partie septentrionale, elle y est aussi de meilleure qualité; ce qu'on attribue à la nature des fleurs dont se nourrissent les abeilles, qui ont l'habitude de faire leurs ruches sur les branches des grands arbres.

Les bambous croissent dans l'île de Timor en si grande quantité, qu'ils y forment des forêts presque impénétrables. On y trouve aussi du bois de charpente, mais de mauvaise qualité, et qui se pourrit promptement. L'île renferme quelques muscadiers sauvages, mais dont les fruits n'ont aucune odeur, ainsi que quelques canneliers, dont l'écorce a le goût âcre et mordant comme, le poivre.

A dix ou onze milles de *Coupang*, dans le royaume d'Auphouan-Sorbien, auprès de la rivière de *Feto-Maas*, se trouve la même espèce de bois que l'on transporte de Malacca à Batavia pour en faire des mâts de vaisseaux. La forêt qui le fournit est dans un terrain plat, à très-peu de distance de la mer. On y voit des arbres tout droits de cent pieds de haut, et de trois à quatre pieds de diamètre. Il n'y a pas de doute qu'on ne puisse, dans les environs de *Coupang*, établir avec beaucoup de succès des plantations d'*arbres de jati*, puisque l'expérience a prouvé que dans l'espace de dix ans la semence de ce bois a produit dans ce terrain des arbres de plus de trente pieds de

hauteur et de sept pouces d'épaisseur. Dans les terrains marécageux, les habitans de Timor plantent beaucoup de tabac. L'indigo est aussi très-commun dans toute l'île : malgré cela on ne sait pas l'appréter. La compagnie a essayé d'en établir une fabrique ; mais elle n'a pas réussi. On a aussi tâché, infructueusement, d'y propager le poivre, que produisent les forêts dans l'état sauvage. Beaucoup d'arbres à Timor fournissent des feuilles et des racines propres à la teinture.

Les plus grandes richesses des Timoriens consistent en bétail, en esclaves, en or. Les insulaires font usage de ce métal dans toutes leurs négociations, et il est rare qu'ils en entament une sans que l'or en soit la condition préliminaire. D'un autre côté ils n'entreprennent rien avant d'avoir sacrifié un buffle, un cochon, ou une poule, selon l'importance de l'entreprise, afin de se rendre favorables les génies malfaisans, et pour savoir si leurs affaires auront du succès. En général les Timoriens sont très-superstitieux, et l'on retrouve chez eux des coutumes barbares et insensées qui dérivent de cette superstition.

Ils sont aussi grands amateurs des armes d'Europe, et paient très-chers les fusils, les sabres, les piques, et la poudre qu'on leur apporte.

Le terrain de l'île étant stérile, ne produit en général que du riz. Peu d'entre les habitans ont quelques buffles pour cultiver la terre : aussi n'y a-t-il que les rois seuls qui fassent labourer. Le

peuple se contente de planter un peu de riz ; mais son mets ordinaire est le maïs ; et si une année stérile le prive de cette nourriture, il mange une espèce de pomme de terre sauvage qui croît dans les terrains pierreux.

Le gouvernement des Timoriens est monarchique absolu : c'est celui des peuples de l'Inde et de l'Asie. Cependant le pouvoir de leurs rois est resserré dans des bornes plus étroites que celui des despotes orientaux. Aucun roi de Timor ne peut attenter à la vie, à la liberté ou aux biens de ses sujets. Il ne reste qu'à savoir comment ils entendent le mot *attenter* ; on peut attenter de bien des manières, sans cependant avoir l'air de violer la loi. Ici l'abus du pouvoir paraît cependant difficile, puisque, avant d'arrêter un homme, il faut que l'accusation ait été portée devant une assemblée de juges pris parmi les grands ; car il y a aussi des *grands* dans ce royaume, dont le monarque ne vaut pas un bourgmestre de Hollande. Mais malheureusement cette règle de jugement n'est pas toujours suivie ; elle ne l'est que vis-à-vis de ceux avec qui ces petits despotes n'ont aucun intérêt à démêler. Souvent les prévenus sont condamnés sans même avoir été interrogés ; cette manière expéditive est regardée comme un moyen nécessaire au maintien de l'ordre, et les beaux esprits, publicistes et courtisans timoriens, trouvent en effet que leurs souverains ont raison.

On pourrait appliquer à cette île la réflexion

que nous avons déjà faite ; c'est que les Européens, pour l'intérêt de leur commerce et l'extension des débouchés si nécessaires à ce commerce, ne sauraient trop y affaiblir l'autorité despotique, et y étendre la liberté et la civilisation, d'où dérivent les besoins de la consommation et de la culture, sans lesquelles il n'y a ni industrie, ni échange, ni par conséquent de commerce.

Les Anglais, convaincus de ce principe salutaire, en avaient fait la règle de leur conduite, au moins jusqu'à un certain point, pendant le temps qu'ils possédèrent les îles à épices.

Comme ils croyaient conserver ces îles et y former des établissemens dans l'intérêt de leur commerce, ils avaient projeté d'y perfectionner la culture des arbres à épices, et d'y établir une forme de gouvernement propre à les seconder. Les documens que nous en avons méritent d'être consignés ici, parce qu'ils présentent des vues utiles et des connaissances commerciales recueillies sur les lieux, et d'autant plus précieuses, que ce qui regarde les îles à épices a toujours été tenu très-secret par les Hollandais. Ce n'est même que depuis que les Anglais les ont possédées qu'on en connaît les détails d'une manière positive.

Dans le projet d'étendre le commerce des épices et de faire dans les îles de Banda et toutes celles qui en produisent des établissemens solides, il faudrait, disaient les Anglais lorsqu'ils en étaient maîtres, faire d'Amboine le siège du gouverne-

ment. Ce gouvernement donnerait tous les encouragemens possibles à l'agriculture et à la multiplication du bétail dans les îles de Banda et dans celles qui les avoisinent. On pourrait, dans ces dernières, donner des propriétés aux fermiers qui s'y établiraient, pour les mettre dans le cas d'approvisionner leurs fermes ; mais ce serait à condition qu'ils se livreraient à la culture des muscadiers, qui serait concentrée dans l'île d'Amboine. A mesure que les arbres s'y multiplieraient, on couperait tous ceux des autres îles : ainsi, avec le temps, toute la culture de cette précieuse denrée serait concentrée dans Amboine, où elle a déjà une qualité supérieure, et où les plantations auraient l'avantage d'être sous la surveillance immédiate du gouvernement suprême. Par ces mesures, les établissemens subordonnés seraient en état d'approvisionner en bétail et en grain toutes les îles des Épices. Les dépenses de l'état seraient considérablement diminuées, en ce qu'il ne faudrait plus qu'un établissement, tant pour le gouvernement interne que pour la défense de ces possessions.

« Quelle que doive être la décision à l'égard de ces îles, soit qu'on juge plus avantageux pour la Grande-Bretagne d'en garder la possession, soit qu'on préfère de les rendre à la Hollande, il convient toujours ici d'envisager la chose dans la première supposition, et, en conséquence, de proposer pour leur administration ce qui peut les

améliorer, les rendre du plus grand avantage possible pour l'état, et en même temps procurer le bonheur des habitans.

Les îles des Épices ont des relations très-étroites avec les royaumes de Ternate et de Tidor, et les nombreuses îles qui en dépendent, y compris toutes celles entre ces états et la Nouvelle-Guinée. Amboine et Banda ont été toutes les deux sous la domination du roi de Ternate; et les Hollandais, par courtoisie, lui paient encore tous les ans une somme, quoique dans le fait ce soit lui qui soit leur tributaire.

Le seul objet que les Hollandais aient eu en vue en mettant les souverains de Ternate et de Tidor sous leur dépendance, a été d'empêcher qu'ils ne fissent des plantations d'épices; car, malgré la quantité de poudre d'or qu'ils tirent de leurs royaumes, la perte que leur cause cet établissement monte à 30,000 livres sterling par an, sans parler de ce qu'il meurt d'hommes dans les différentes garnisons. Il paraît donc utile, non pas seulement d'ôter ces îles aux Hollandais, mais de les remettre comme provinces libres aux naturels. L'obligation que nous aurait ces princes les engagerait à faire avec les Anglais des conditions qui nous assureraient exclusivement le commerce de leurs épices.

L'île de Macassar, quoique de peu d'intérêt pour Amboine et Banda, si on la compare avec elles pour la culture des épices, est cependant

d'une grande importance pour notre commerce dans ces mers, parce qu'elle est en tout temps à portée de fournir une grande quantité de vivres à nos vaisseaux, et qu'elle se trouve précisément dans la route de nos bâtimens chinois, tant pour aller que pour retourner.

« On sait déjà que les principaux rajahs de l'île de Célèbes ont dernièrement manifesté leur haine pour les Hollandais, qui ont fomenté des dissensions parmi eux: ainsi, les mettre en état de sortir de l'infériorité où les Hollandais affectent de les tenir, serait sans doute le meilleur moyen de les attacher aux Anglais et de les disposer à nous donner la préférence pour le commerce. Alors, dans certains cas pressans, ils pourraient bien fournir nos îles des Épices du grain et du bétail dont elles auraient besoin.

« A l'égard du commerce qui s'est établi depuis quelques années avec les îles au nord-est de Céram, et des tentatives que nos vaisseaux marchands du Bengale ont faites pour former ici un établissement, on conçoit que, si la politique a autorisé cette mesure dans le temps où elle a été adoptée, maintenant que les Anglais sont en possession des îles des Épices, elle aurait les effets les plus préjudiciables. Les armes à feu et les munitions militaires sont les principaux articles de commerce que nos vaisseaux portent dans ces îles; et les introduire chez des peuples qui sont tout au plus dans l'enfance de la vie sociale ne peut

qu'arrêter leurs progrès dans la civilisation ; ce serait leur fournir les plus sûrs moyens de succès dans les hostilités contre leurs voisins, qu'il est de notre intérêt de protéger ; c'est en même temps les mettre en état de piller nos propres vaisseaux, et peut-être dans quelque temps d'envahir nos possessions. Il faudrait donc que ce commerce fût prohibé sous les peines les plus sévères.

Dans la dernière insurrection à Amboine, on a pris aux naturels des mousquets à la marque de notre compagnie des Indes orientales. Ils avaient été apportés du Bengale aux îles de Waronu sur la côte nord-est de Céram ; de là ils avaient été transportés à Harockoe, où ils avaient été échangés pour des clous de girofle, comme l'ont avoué ceux dans les mains desquels on les a pris.

Pour obvier à cet inconvénient, il est nécessaire d'empêcher nos marchands dans l'Inde de commercer avec l'île de Jernote et ses dépendances, sans la permission ou l'ordre du gouvernement d'Amboine ; il est nécessaire de faire de cette dernière île le marché exclusif des possessions anglaises dans les mers de l'est, puisqu'elle peut fournir, d'une manière également avantageuse aux naturels et aux Anglais, à tous les besoins réels des îles environnantes.

Peut-être qu'une philosophie spécieuse considérerait comme plus généreux, et par conséquent comme d'une politique plus bienfaisante, d'ouvrir un commerce libre, et de laisser les ar-

mateurs particuliers partager le commerce lucratif des îles des Épices ; mais l'expérience prouve assez que le commerce exclusif des épices est essentiel pour faire tourner ces établissemens lointains et dispendieux au profit de la mère-patrie. Ce monopole, sous des règles sages et équitables, ne produirait pas seulement un revenu considérable à l'état ; il tendrait aux intérêts et au bonheur des naturels beaucoup plus sûrement que si on les exposait aux troubles et à l'anarchie ; car les jalousies qui naissent d'un commerce libre ne manqueraient pas de porter le désordre chez des hommes d'un caractère si violent. D'après ce principe, il faudrait donc défendre aux naturels tout commerce (excepté en cas d'urgence) avec d'autres vaisseaux que les vaisseaux envoyés par la compagnie ; il faudrait que les chefs fussent responsables au gouverneur d'Amboine, qui serait investi du pouvoir d'imposer aux contrebandiers, suivant la grandeur ou les circonstances du délit, telle amende, ou d'infliger telle punition qu'il appartiendrait.

On connaît le penchant des Malays à la piraterie. Ce penchant n'est nulle part plus redoutable que parmi les peuples qui habitent les îles voisines des Moluques, nommément les Papouas, ou naturels de la Nouvelle-Guinée, les peuples de Magindanao, Sooloo et Borneo. Il est donc essentiel, non-seulement au repos, mais même à la sûreté des îles des Épices, d'avoir un certain nombre de

vaisseaux de guerre qui croisent dans ces parages. Les Hollandais tenaient toujours en mer, pour cet objet, plusieurs chaloupes, chacune de seize canons; mais ces chaloupes étaient d'une construction trop grossière; elles n'étaient pas en état de poursuivre au vent les voiles malayes. Il vaudrait donc mieux pour les Anglais avoir pour ce service particulier cinq goelettes armées du port de quatre-vingts à cent tonneaux. Ces bâtimens devraient être, par leur construction, bons marcheurs; de manière à pouvoir, dans les calmes, aller à avirons (ou larges rames); ils seraient montés de douze ou quatorze canons, avec quelques pierriers, et d'environ trente hommes, dont dix européens. Cette force, appuyée au besoin d'une des frégates de sa majesté, si elle était sagement employée, sous la direction du gouvernement d'Amboine, suffirait pour empêcher toute piraterie. En même temps elle empêcherait aussi la contrebande, et remplirait l'objet de recueillir les épices des îles subordonnées, et de les transporter à Amboine, où elles seraient toutes chargées pour l'Europe.

« En considérant combien il serait facile de chasser les Hollandais des îles de Célèbes, Ternate et Tidor, une petite extension de cette force maritime nous mettrait à portée de faire un commerce très-avantageux avec ces îles. Toute la poudre d'or que les Hollandais en tirent maintenant serait donnée en échange des produits de

nos manufactures d'Angleterre et de nos colonies des Indes; et il n'y a pas de doute que cette branche d'un commerce lucratif, qui est maintenant dans les mains des Chinois, ne passât dans celles des Anglais, à qui leur esprit entreprenant, secondé de leur habileté dans la navigation, ne peut manquer de donner une supériorité marquée sur toutes les nations rivales.

« Comme Amboine est la place la plus convenable, tant par sa situation que par ses ressources naturelles, pour en faire non-seulement la capitale de nos possessions dans les îles des Épicés, mais encore le chef-lieu de l'Archipel de l'est, sa force, et ce qu'elle peut opposer de résistance aux attaques de l'étranger, doivent être un des premiers objets de notre attention. Quoique ses fortifications, dans l'état actuel, suffisent bien pour la mettre à l'abri de toute attaque des naturels, elles ne sauraient pourtant tenir contre des troupes régulières. Si donc on se déterminait à s'y établir positivement, il faudrait bâtir un nouveau fort à Amboine. Ce point mérite bien toute l'attention de notre ministre des affaires de l'Inde; et il serait digne de la politique généreuse de notre compagnie des Indes de consacrer une partie du premier profit qu'elle retirerait de ces îles, à la construction d'un ouvrage qui leur procurerait une sûreté permanente.

« Les batteries et les redoutes qui ont été élevées à Banda, avec la force qu'on propose d'en-

voyer à cet établissement, suffiraient très-certainement à sa sûreté, parce qu'il n'est nullement probable qu'un ennemi veuille employer des forces bien considérables contre une place qui n'offre par soi-même aucune ressource, où il n'y a pas de magasin d'épices, où l'on ne dépose aucune richesse, et où une tentative sans succès entraînerait les plus fatales conséquences. Enfin Banda, si l'on n'est pas d'abord en possession d'Amboine, ne serait pas long-temps tenable; et quand elle le serait, elle ne paierait pas les dépenses qu'il faudrait faire pour la défendre.

Il ne reste donc plus qu'à réunir sous un même point de vue ce qu'exige l'établissement civil et militaire des Moluques, et qu'à faire un calcul exact des dépenses qu'il entraînerait; d'estimer enfin au plus juste possible les avantages qu'on peut se promettre de ces possessions. Mais, avant de présenter cet état, il faut faire remarquer premièrement que les dépenses de fret de tous les bâtimens de transport, tant des troupes que des vivres et des marchandises, peuvent être regardées comme couvertes par le profit de cinquante pour cent sur les articles importés pour l'usage des naturels, et qu'en conséquence je n'en ferai pas mention dans le tableau suivant; ensuite, qu'une connaissance plus parfaite de ces mers, et une plus grande expérience des saisons et des vents régnans dans ces parages, montreront qu'on peut entretenir une communication constante

avec Amboine, et qu'on peut porter dans cette île, très-facilement et à très-peu de frais, des denrées de toutes espèces, et en remporter de même les épices au moyen de l'expédition et du retour de nos vaisseaux de Chine, et cela sans les détourner beaucoup de leur route ordinaire. De même, en considérant les avantages vraiment importans que la nation peut retirer du commerce étendu qu'elle ouvrirait avec les îles du Levant, et de ce nouveau débouché pour les produits de nos manufactures, je ne crois pas devoir faire entrer dans cette note la dépense qu'occasionnerait une force navale qu'on pourrait entretenir, soit dans les détroits de Macassar, soit dans les îles du nord; mais les frais d'équipement des schooners armés que j'ai déjà proposés, faisant partie du nouvel établissement, ils seront, comme de raison, comptés au nombre des dépenses qu'il occasionnera. Tout se bornera donc à estimer les frais de l'établissement civil et des forces militaires et de marine, ainsi que le prix des épices payé aux naturels, et un fonds pour l'extraordinaire. Le montant de ces dépenses étant balancé avec l'évaluation du produit net annuel des épices, sur lequel on peut compter, l'un compensant l'autre, avec une administration convenable, cette balance montrera clairement les avantages réels que l'on peut trouver dans la possession des îles des Épices.

ÉTABLISSEMENT CIVIL.

1 gouverneur.	10 assistans.
1 sous-gouverneur.	10 commis aux écritures.
1 secrétaire.	10 commis.
4 facteurs.	3 chapelains.

environ 22,500 liv. sterl. par an.

ÉTABLISSEMENT DE LA MARINE.

5 brigantins de 56 pieds de quille, 20 pieds de bau et 10 pieds de cale, chacun de 14 canons et 30 hommes, dont 10 européens, premiers frais 13,000 roupies, chacun portant 8 pour cent d'intérêt. liv. st. 594 » »

Frais de navigation, de munitions, d'usé et déchirage, 1,400 roupies par mois. 9,600 » »

10,194 » »

Dépenses accidentelles, employés dans les différens départemens, frais de munitions et de radoubs, écoles, etc., estimés. 4,517 » »

ÉTABLISSEMENT MILITAIRE

Sur le pied de guerre au complet *.

Compagnies européennes	par mois.		par an.	
	pag.	f. p.	pag.	f. p.
d'infanterie avec 1 lieutenant-colonel et 1 major.	5,056	18 60	60,677	15 »
1 ditto, ditto, artillerie. . .	1,546	14 60	18,556	9 »
Un bataillon de 10 compagnies infanterie des naturels, avec 1 lieutenant-colonel et 1 major.	5,407	39 »	64,895	6 »
1 capitaine et 2 sous-ingénieurs.	265	31 40	3,189	» »
2 compagnies de pionniers, et en conséquence 2 officiers.	856	46 40	10,282	18 »

* La pagode contient 168 fanum, le fanum 4 pices. La pagode vaut $8\frac{2}{3}$ shellings (10 francs).

1 quartier-maitre et 1 commissaire des vivres.	95 31 40	1,125	» »
1 commis, ditto, ditto.	56 10 40	675	» »
2 adjudans.	117 21 »	1,410	» »
1 maitre de baraque.	95 31 40	1,125	» »
1 inspecteur et 2 commis-saires des munitions.	56 10 40	675	» »
1 maitre des munitions.	45 5 20	517	21 »
2 sergens-majors.	8 » »	96	» »
2 quartiers-maitres-sergens.	8 » »	96	» »
6 sergens surnuméraires.	30 » »	360	» »
2 chirurgiens.	550 21 »	6,606	» »
4 aides chirurgiens.			
4 sous-aides.			
Total.	14,190 19 60	— 0,285	27 »

Sommes payées aux naturels pour leurs épices.

	liv. st.
600,000 lb. de clous à 6 d. par lb.	15,000 » »
200,000 lb. de muscades à 7 $\frac{1}{2}$ par lb.	6,250 » »
50,000 lb. de macis à 15 d. par lb.	3,125 » »
Total payé pour les épices.	24,375 » »

Estimation de la vente des épices ci-dessus, déduction faite des dépenses de fret et autres charges.

	liv. st.
600,000 lb. de clous à 8 s. pour lb.	240,000 » »
250,000 lb. de muscades et macis à 20 s. pour lb.	250,000 » »
	490,000 » »

Dépense totale des établissemens civils, militaires et de marine, frais extraordinaires et sommes payées pour les épices. 125,000 » »

Il existe, après toutes charges possibles, une balance annuelle en faveur de l'état en livres sterling. 365,000 » »

« Dans l'état que nous venons de donner, les charges ont été portées au taux le plus haut, tandis que le produit des épices et le prix qu'on les peut vendre ont été évalués au plus bas. A l'égard du girofle, si l'on observait qu'il y a des demandes pour une plus grande quantité que celle qu'on a énoncée, on pourrait assurer, sans le moindre doute, qu'il ne faudrait pas trois ans aux plantations bien ménagées pour produire le triple de cette quantité, et environ 600,000 lb. par an de muscades et de macis. C'est le nombre de livres que Banda produisait avant l'ouragan de 1778.

« Tout examiné, en considérant les profits qu'on doit attendre du commerce des épices, et les avantages que promet la vente des produits des manufactures d'Angleterre et des colonies indiennes, auxquelles ce commerce ouvrira sans contredit un débouché aussi étendu que facile, nous nous croyons fondés à conclure que ces îles peuvent produire tous les ans à la Grande-Bretagne un revenu clair d'un demi-million sterling. »

Ces considérations nous ont paru de la plus haute importance pour faire connaître les îles des Epices possédées par le royaume des Pays-Bas ; elles font sa plus grande richesse coloniale dans l'Inde. Ce royaume jouit encore de quatre autres possessions aux Indes occidentales, dont une surtout, Surinam, mérite une attention particulière.

C'est le principal établissement formé par les Hollandais dans la Guyane, et celui où se fait tout leur commerce dans cette vaste contrée. Il serait superflu d'en donner ici la description ; on la trouve dans l'*Histoire philosophique*.

La culture a fait des progrès à Surinam, et tout annonce que le nouveau royaume des Pays-Bas mettra plus de soin à l'étendre et à en multiplier les productions que n'a fait l'ancien gouvernement.

Les Anglais s'étaient emparés de l'établissement de Surinam pendant la guerre ; mais ils l'ont rendu à la paix d'Amiens, et depuis cette époque il est resté à ses anciens possesseurs, à l'exception des colonies de Demerari, Berbice et Essequiby ou Essequibo, que les Anglais ont gardées.

Les rivières qui arrosent la colonie de Surinam sont aujourd'hui bordées de belles plantations de sucre et de café : on y récolte cette dernière production deux fois par an, en juillet et en décembre.

Un état authentique du commerce qui s'y fait en exportation et importation avec la métropole porte qu'en 1818 il est parti de Surinam pour la Hollande quatre-vingt deux vaisseaux ayant à bord dix-huit millions huit cent mille livres de sucre, quatre millions quatre cent mille livres de café, un million trois cent mille livres de coton, quatre-vingt seize mille livres de cacao, et trente-trois mille livres de tabac. L'année suivante il

n'en est sorti que soixante-huit bâtimens chargés de quinze millions quatre cent mille livres de sucre, cinq millions six cent mille livres de café, un million deux cent soixante-quinze mille livres de coton, trente-quatre mille livres de cacao, et deux mille quatre cent vingt livres de tabac.

Cette énumération montre en quoi consiste principalement ce commerce, et de quelle importance il est pour les denrées coloniales.

Au reste, cette colonie n'est aujourd'hui que précaire entre les mains des Hollandais. Les Anglais, maître d'Essequibo, de Demerari et de Berbice, s'empareront facilement de Surinam, du moment que la guerre les y autorisera.

Curacao, Saint-Eustache et Saint-Martin, îles des Antilles, sont pour les Hollandais d'utiles établissemens soumis à la même chance que les précédens.

Curacao, la principale de ces trois îles, a cependant résisté à l'attaque qu'en firent les Anglais en 1804, quoiqu'ils l'eussent prise en 1800; ils l'avaient rendue par la paix d'Amiens, et voulaient la reprendre après la rupture.

Cette île est une preuve de l'ancienne industrie hollandaise à vaincre les difficultés de la nature; elle est aride, et n'a pour toute eau que de l'eau de pluie. Les Hollandais ont pourvu à cette disette par l'art avec lequel ils recueillent l'eau. Ils ont élevé sur le port de Curacao une des plus belles et des plus fortes villes des Indes occidentales.

La plupart des travaux s'y font au moyen de machines si bien imaginées, qu'elles transportent tout à coup les vaisseaux dans le chantier.

On en exporte beaucoup de tabac et de sucre; il y a de bonnes salines, d'où les îles anglaises et les autres colonies du continent tirent le sel pour leur consommation.

Curacao approvisionnait autrefois Saint-Domingue, et la traite était une des branches les plus importantes du commerce qu'il faisait: cet état de choses n'existe plus aujourd'hui.

Nous n'ajouterons sur Saint-Eustache et Saint-Martin aucun détail à ceux qu'on trouve dans *l'Histoire philosophique*.

Tout le commerce maritime du Royaume-uni des Pays-Bas est concentré en Hollande; il se fait peu de grandes expéditions dans les ports de la Belgique.

« Indépendamment du commerce très-étendu que fait le Hollandais avec les productions de son sol et de ses colonies, dit M. le comte Chaptal¹, il s'est constitué le principal courtier de l'Europe. Ses ports sont toujours l'entrepôt général de marchandises de toute espèce. La modicité des droits qu'on y perçoit, l'absence de toute formalité vexatoire, leur donnent par le fait le privilège de la franchise, et toutes les nations y déposent leurs richesses avec une entière confiance.

¹ De l'Industrie française, tome 1, page 82.

« On peut donc regarder le navigateur hollandais comme un agent intermédiaire entre le consommateur et le producteur; et sous ce rapport son commerce forme le complément des relations de chaque pays avec les autres nations. »

Peut-être est-ce à cause de ce génie particulier qui le porte à être facteur et entremetteur, que le Hollandais semble avoir bien moins connu que l'Anglais le grand art de la colonisation, et que ses possessions d'outre-mer sont restées inférieures à ce qu'elles auraient pu être et à ce qu'elles sont, quoique depuis peu d'années entre les mains des Anglais. Nous en verrons la preuve, surtout au Cap de Bonne-Espérance, dont l'Angleterre a déjà fait la plus belle colonie du continent africain.

« Au reste, quand la Hollande serait réduite au seul commerce des productions de son sol, dit le même auteur, et de celles de son industrie manufacturière, elle tiendrait encore un rang distingué parmi les nations commerçantes : on peut en juger par le commerce qu'elle faisait en France au commencement de la révolution.

« A cette époque nous tirions de la Hollande pour deux à trois millions de fromages, un million de laine, cinq cent mille francs de lin, deux millions de tabac, huit cent mille francs de cèruse, douze à quinze cent mille francs de toiles, six cent mille francs de dentelles de fil, et pour trois à quatre cent mille francs de produits chi-

miques, tels que sublimé, mercure-doux, cinabre, tournesol, etc. Le seul article des épiceries provenant de ses colonies formait une somme de trois millions de France. La totalité des importations de la Hollande en France s'élevait, avant la révolution, c'est-à-dire en 1789, à une valeur de 36,779,000 francs. Ces importations consistaient en grains, en potasse, en bois, en métaux, en fromages, etc. Nous soldions ces importations avec quatre à six millions de vins, eaux-de-vie et comestibles; vingt à trente millions de sucre et café, et huit à dix millions des produits de nos fabriques. Le montant de ces diverses exportations de France en Hollande s'est élevé en 1789 à 43,157,000 livres. »

Ce commerce est bien diminué aujourd'hui, tant à cause des progrès de quelques branches d'industrie en Hollande, qui y rendent inutiles certaines importations, que parce que, n'ayant plus l'étendue de colonies que nous possédions, loin de pouvoir fournir du sucre et du café à l'étranger, nous en recevons soit en commission, soit pour la consommation.

« Cependant, comme dit le savant auteur du *Traité de l'industrie française*, nos relations avec la Hollande auront toujours une très-grande importance. Les Hollandais trouvent chez nous une énorme consommation de tous les objets de leur commerce, et prennent en retour une quantité proportionnelle de nos produits agricoles et in-

dustriels, les plus riches et les plus recherchés dans leur genre, de ceux de même espèce que fournit l'Europe. »

Voyons quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne. Les grands événemens qui se passent dans ce pays doivent opérer de nombreux changemens sans doute dans ses immenses et riches colonies ; mais ils n'en diminueront en rien l'importance et l'étendue des produits. C'est surtout à les faire connaître que nous nous attacherons.

COLONIES ESPAGNOLES.

UNE noble et dangereuse révolution tient l'Espagne aujourd'hui dans une crise qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître à nos lecteurs. Assez d'autres la leur apprendront : d'ailleurs ce drame politique est loin encore d'être à son terme.

Puissent les Espagnols, au milieu des scènes diverses qui agitent leur belle péninsule, ne point perdre de vue le but où ils doivent tendre ! Puissent-ils ne pas oublier que c'est pour le bonheur individuel, pour la liberté personnelle que tout gouvernement est établi ! Qu'importerait au citoyen un régime plutôt qu'un autre, si ses actions, sa vie, sa conduite, se trouvaient entravées, gênées par des actes législatifs ou des servitudes nouvelles, qui, pour être l'œuvre de tous, n'en seraient ni moins pénibles ni moins contraires au but de la société ?

La liberté politique, qui est celle de tout le corps social, n'est et ne peut être que l'instrument et l'étai de la liberté individuelle, de cette indépendance morale qui assure à l'homme l'exercice de ses facultés, sans qu'il ait besoin d'attendre l'intervention de l'autorité publique.

La liberté personnelle est un des élémens de l'existence individuelle. Elle est nécessaire à la

dustriels, les plus riches et les plus recherchés dans leur genre, de ceux de même espèce que fournit l'Europe. »

Voyons quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne. Les grands événemens qui se passent dans ce pays doivent opérer de nombreux changemens sans doute dans ses immenses et riches colonies ; mais ils n'en diminueront en rien l'importance et l'étendue des produits. C'est surtout à les faire connaître que nous nous attacherons.

COLONIES ESPAGNOLES.

UNE noble et dangereuse révolution tient l'Espagne aujourd'hui dans une crise qu'il n'est pas de notre objet de faire connaître à nos lecteurs. Assez d'autres la leur apprendront : d'ailleurs ce drame politique est loin encore d'être à son terme.

Puissent les Espagnols, au milieu des scènes diverses qui agitent leur belle péninsule, ne point perdre de vue le but où ils doivent tendre ! Puissent-ils ne pas oublier que c'est pour le bonheur individuel, pour la liberté personnelle que tout gouvernement est établi ! Qu'importerait au citoyen un régime plutôt qu'un autre, si ses actions, sa vie, sa conduite, se trouvaient entravées, gênées par des actes législatifs ou des servitudes nouvelles, qui, pour être l'œuvre de tous, n'en seraient ni moins pénibles ni moins contraires au but de la société ?

La liberté politique, qui est celle de tout le corps social, n'est et ne peut être que l'instrument et l'étai de la liberté individuelle, de cette indépendance morale qui assure à l'homme l'exercice de ses facultés, sans qu'il ait besoin d'attendre l'intervention de l'autorité publique.

La liberté personnelle est un des élémens de l'existence individuelle. Elle est nécessaire à la

vie. Les animaux meurent, l'homme dégénère lorsqu'il en est privé : ainsi l'a voulu la Providence ; c'est une loi de la nature. De là cette lutte terrible qui règne depuis tant de siècles entre l'homme, que ce besoin commande, et l'autorité qui en veut comprimer l'action et les effets. Plus la liberté individuelle a d'essor dans une nation, plus les arts, le commerce, les sciences, les grandes entreprises s'y montrent dans leur riche développement. Ainsi la Grèce autrefois, ainsi l'Angleterre aujourd'hui nous présentent des résultats disproportionnés à leur étendue, à leur population, par l'influence seule du principe que nous venons d'établir. Que ce principe soit étouffé, qu'il cesse d'agir, l'empire britannique n'est bientôt plus que le royaume-uni d'Angleterre, qu'une puissance du troisième ordre, et l'Anglais, souverain de l'Inde, qu'un courtier subalterne de marchandises, ou, ce qui est moins encore, un humble et triste courtisan du palais de Saint-James.

La France a fait cette triste épreuve. Après les écarts les plus déplorables des passions politiques, après l'exagération la plus insensée des maximes d'indépendance sociale, elle a vu ses citoyens privés, par une incroyable inconséquence, des libertés les plus ordinaires de la vie. Sous un gouvernement militaire une police arbitraire était devenue le code de son droit public ; les actes de la volonté individuelle ne s'exerçaient qu'au gré de l'autorité ; les droits de refuge, de domicile, de

résidence, de voyage, de réunion, furent détruits, et ce qu'on n'avait pas vu sous les plus despotiques monarques français, même aux temps d'orages et de troubles, devint l'état habituel d'un peuple entier, de la plus brillante nation de l'Europe.

Qu'un pareil écueil ne soit pas le terme des entreprises du peuple espagnol ! Puisse-t-il, au milieu des angoisses qui accompagnent les révolutions, affranchir les individus de ces lois rigoureuses et de servitude, plus odieuses peut-être et plus inconséquentes dans notre siècle que ne l'était autrefois la féodalité !

L'indépendance individuelle, cette liberté que nous réclamons, a son inconvénient sans doute. Elle soustrait quelquefois le coupable à l'action de la justice ; elle facilite peut-être à l'homme pervers le moyen d'y échapper ; mais de pareils motifs doivent-ils lutter contre le principe conservateur de la liberté, sans laquelle tout languit ou dégénère dans une nation ? Mais ces points sortent du cercle où notre travail nous retient ; nous laissons donc à la sagacité du lecteur le soin d'en tirer des conséquences, et nous rentrons dans le cadre des objets qui doivent nous occuper.

Commençons par la péninsule, et disons un mot de sa situation commerciale, surtout par rapport à la France. Nous passerons ensuite à ses colonies, théâtre de grands événemens, et encore dans toute l'agitation de peuples qui brisent leurs chaînes.

L'Espagne, sous le rapport du commerce comme sous celui de la puissance politique, n'était plus depuis long-temps ce qu'on l'avait vue au seizième siècle. Elle avait été une des premières nations manufacturières de l'Europe; les nombreux produits de ses fabriques de draperies et de bonneteries obtenaient partout une réputation méritée, et ses soieries étaient très-recherchées. La fertilité de son sol, la beauté de son climat, sa position sur les deux mers, la propriété des plus belles laines de l'Europe, la qualité supérieure de ses soudes et la bonté de ses vins avaient marqué l'Espagne du sceau de la plus grande prospérité.

Il suffit, pour s'en convaincre, de porter son attention sur ce qu'était le commerce de l'Espagne vers la fin du dernier siècle; on y verra un fonds de richesses qui ne pouvait donner qu'un grand essor à l'industrie nationale, si cette industrie eût été mieux secondée.

La péninsule exportait en Europe, seulement, pour 12,512,000 fr. de ses vins; pour 9,300,000 francs d'eaux-de-vie; pour 2,785,000 fr. de raisins secs; pour 1,000,000 de figues, de noix, de châtaignes de Malaga, de Valence et de Catalogne; pour 5,640,000 fr. d'huile; pour 3,240,000 fr. de barille, de soude, et d'agua-azul; pour 175,000 francs de kermes de Valence; 1,600,000 francs de garance; 5,600,000 francs de liège en planches et en bouchons de la Catalogne; pour 21,175,000

francs de laine soit lavée, soit en suint; pour 20,200,000 francs de fil. Total 87,182,246 fr. d'exportation, pour lesquels l'Espagne recevait des marchandises et objets de consommation.

Il est remarquable que, dans cette somme considérable, n'entraient ni les denrées de ses colonies, comme cochenille, cacao, indigo ou autres productions de ses possessions dans les deux Indes, ni les métaux précieux; résultat qui constate que sa culture, avec un peu d'encouragement et un meilleur régime administratif, eût pu devenir une des plus riches de l'Europe.

On n'y voit point figurer non plus les objets de son industrie; elle était alors trop peu avancée: des privilèges, de mauvais réglemens entravaient la liberté du travail, et la nation tirait de l'étranger ce qu'elle aurait pu fabriquer chez elle.

« A ces causes s'en joignaient d'autres qui ont fait perdre à l'Espagne la prépondérance manufacturière qu'elle s'était acquise sous le règne de Charles-Quint, dit le savant auteur déjà cité¹; d'un côté le progrès des lumières a eu une marche plus rapide chez les autres nations du continent; de l'autre, la possession de l'Amérique a dirigé peu à peu vers ses riches contrées la population, les fortunes et les spéculations des Espagnols. Dès lors le sol a été négligé, et l'industrie, qui ne présentait pas les mêmes bénéfices, a été presque abandonnée. L'Espagne s'est bornée à échanger

¹ *De l'Industrie française*, par M. le comte Chaptal, t. 1, p. 5.

en Europe les nombreuses productions du Mexique et du Pérou contre des objets qu'elle envoyait à ses colons. Au commencement du dix-huitième siècle, l'Espagne ne retirait presque plus de son territoire européen que quelques grossières productions nécessaires à la consommation de ses habitans, et elle n'offrait au commerce qu'un petit nombre d'objets particuliers à son sol, tels que ses laines, ses soudes et ses vins.

« Si l'Espagne, riche des productions du Nouveau-Monde, avait su conserver sa prééminence manufacturière, elle serait aujourd'hui, sans aucun doute, la nation la plus puissante de l'Europe; mais le système qu'elle a suivi l'a fait descendre du rang où elle s'était élevée¹; et, devenue tributaire de l'industrie de ses voisins, elle a retiré moins d'avantages de son sol et de ses colonies que les étrangers, à qui elle fournissait les matières premières qui en provenaient, pour les reprendre ensuite en objets fabriqués.

« Vers la fin du dernier siècle, le gouvernement espagnol s'occupa enfin de faire revivre l'industrie dans ses états, et employa divers moyens pour arriver à ce but. Il prohiba d'abord presque tous les

¹ Depuis l'établissement de Philippe v, petit-fils de Louis xiv, sur le trône d'Espagne, et les guerres qui ont précédé cet événement, l'Espagne a vu décroître sa prospérité intérieure. Le gouvernement s'est rapetissé, si l'on peut employer une telle expression. L'inquisition, le despotisme, la corruption de cour, les intrigues prirent la place des principes et des habitudes salutaires qui avaient jusqu'alors conservé quelque influence.

produits étrangers, et mit des droits énormes à leur introduction. Il éluda l'exécution des traités de commerce qui lui parurent désavantageux: mais le mal était fait; l'infériorité des produits de son industrie était trop grande, et l'intérêt du commerce trop puissant pour que les actes de l'autorité fussent exécutés. La France et l'Angleterre continuèrent leur commerce avec l'Espagne, malgré les vexations et la sévérité des lois. On imprimait sur les produits la marque d'un fabricant espagnol. Les commerçans du midi de la France s'abonnaient à l'année avec les chefs des douanes pour introduire leurs marchandises. L'or et l'argent étaient versés dans nos villes frontières moyennant un léger sacrifice. Les établissemens industriels formés en Espagne n'étaient plus qu'un moyen de faciliter la fraude et de la faire circuler impunément dans l'intérieur.

« En consultant les traités de commerce par lesquels l'Espagne s'est successivement liée avec la France, on est étonné de voir qu'elle n'en a presque jamais observé aucune condition. Le pacte de famille, le traité de 1761, la convention de 1763, et les articles supplémentaires de 1774, avaient stipulé que les Français et les Espagnols ne feraient qu'un même peuple dans toutes leurs relations commerciales¹. Ces conditions n'ont ja-

¹ Qu'il nous soit permis de faire une réflexion sur ce passage du célèbre auteur de *l'Industrie française*. Sans doute il y aurait à s'étonner que, d'après les traités, les deux nations ne se fussent pas

mais reçu leur exécution en Espagne, et la France y a été constamment sacrifiée à l'Angleterre. L'écarlate des fabriques anglaises entrait dans l'assortiment des expéditions, tandis que l'écarlate française était imposée séparément, et très-cher; on tarifait les draps fins d'Angleterre comme draps de qualité ordinaire, ceux des autres nations payaient beaucoup plus.

« Les contestations qu'éprouvaient les commerçans français en Espagne devenaient interminables par la nécessité de passer par la filière de ces nombreuses chancelleries qui prononçaient sur les affaires commerciales : les Anglais avaient obtenu une juridiction plus prompte et moins dispendieuse. Les visites se faisaient en tout temps par les douaniers dans les magasins des Français, tandis que dans ceux des Anglais elles ne pouvaient avoir lieu qu'en présence du commissaire des relations commerciales ou de son délégué.

« Les choses étaient dans cet état lorsque l'ordonnance de 1779 vint aggraver notre position en Espagne en repoussant plusieurs articles importants de nos fabriques, et en augmentant les droits d'entrée de beaucoup d'autres. Cette ordonnance prohiba les cotonnades; et la loi fut ob-

comportées comme une seule et même nation, si ces traités avaient été négociés ou au moins sanctionnés du consentement et avec l'avis et l'assentiment des peuples; mais ceux-ci n'y étant pour rien, n'étant ni consultés, ni pris pour juges de leurs intérêts, la force des choses l'emporta, et les deux peuples restèrent aussi divisés que s'il n'y avait point eu de traités.

servée avec une telle rigueur, que l'on confisquait les tissus de fil dans lesquels on est forcé de faire entrer quelques bandes de coton rouge ou violet, parce que ces couleurs sont plus belles et plus solides sur le coton que sur le fil. Cet acte de prohibition ferma un immense débouché à nos fabriques de mouchoirs du Béarn et de la Mayenne, et à celles de batiste et de linon de Saint-Quentin, Courtray et Valenciennes.

« La chapellerie française, surtout celle de Lyon, avait eu jusque-là un grand débouché de ses produits en Espagne; mais la même ordonnance anéantit ce commerce; l'importation en fut prohibée pour Madrid, et dans un rayon de trente lieues autour de cette capitale; partout ailleurs le droit fut établi de 3 livres 10 sous à 5 livres 15 sous par chapeau, selon le degré de finesse, indépendamment de la taxe d'*inter-nation*, qui était de trente-trois pour cent de la valeur.

« Les bas de soie avaient eu leur entrée libre jusqu'à cette époque, et la France en fournissait à l'Espagne environ quarante mille douzaines par an; l'ordonnance en soumit l'importation à un droit tellement fort, qu'il équivalait à une prohibition. Nos toiles et nos draps éprouvèrent les mêmes embarras. Ajoutons à cela que tous les actes des agens du fisc étaient arbitraires, que la législation variait au gré des préposés et de l'administration du port. La visite des vaisseaux devait être faite conformément aux sages disposi-

tions de l'article 7 du traité supplémentaire de 1774, et les seuls objets de contrebande pouvaient être confisqués; mais on séquestrait la totalité de la cargaison. La confiscation et l'emprisonnement devaient être prononcés sans jugement préalable; les balles et ballots restaient exposés aux intempéries de la saison jusqu'à ce qu'il plût aux agens espagnols de les visiter. Ainsi l'homme coupable qui avait chargé sur un navire des objets prohibés compromettait la fortune du négociant honnête qui n'expédiait sur le même vaisseau que des marchandises tolérées.

« Ce qu'il y avait encore de plus fâcheux pour le commerce dans la législation des douanes en Espagne, c'est qu'elle variait suivant les caprices ou les besoins du gouvernement; à tel point que des expéditions de même nature, faites à des temps très-rapprochés, y éprouvaient des chances très-différentes. On repoussait le lendemain des objets qui auraient pu être admis la veille; on grevait d'un fort droit d'entrée ce qui en avait été exempt jusque-là; et comme le commerçant ne hasarde une expédition qu'après l'avoir bien calculée, celles qu'il dirigeait sur l'Espagne ne lui présentant plus de garantie, il s'était vu forcé à traiter avec les chefs des douanes pour pouvoir établir ses opérations sur des bases fixes: de sorte que le pays était couvert de marchandises étrangères qui ne payaient plus de droits au trésor public.

« Tel sera le sort de tous les gouvernemens tant que l'industrie de leur nation sera très-inférieure à celle des pays voisins, et que les lois, variant au gré de l'autorité, n'offriront plus au commerce ni garantie de sa propriété, ni des bases solides sur lesquelles il puisse régler sa conduite. Le besoin et l'intérêt réciproques triompheront constamment de tous les obstacles que peut opposer l'autorité. »

L'Espagne tient aujourd'hui à peu près la conduite que blâme le ministre dont nous venons de rapporter le passage qui précède. Irrités de la stagnation du commerce, du défaut de travail pour la classe ouvrière, les cortès ont frappé de prohibition presque tous les produits de l'industrie étrangère. Mais cette mesure, arrachée par les circonstances plutôt que sagement mûrie et combinée, produit aujourd'hui l'effet qu'on vient de rappeler; les ateliers nationaux ne profitent pas, ou profitent peu de la prohibition, parce que l'industrie espagnole n'a pas encore dans beaucoup de branches atteint la perfection qui rend la concurrence étrangère inutile ou peu dangereuse. Les avantages d'une plus grande perfection et du bas prix surmontent tous les obstacles, quand la corruption ne vient pas au secours du commerce. Il n'y a pas de doute que le gouvernement libéral qui fait des efforts pour se consolider en Espagne reviendra sur cette mesure, et ne l'emploiera qu'en

proportion de son utilité, et surtout de la possibilité de l'exécuter.

L'Espagne fournissait à la France et lui fournit encore une assez grande quantité de productions de son sol et de ses colonies; moins qu'autrefois cependant, parce que le sol français et la culture ont multiplié chez nous beaucoup de ces productions que nous tirions auparavant du dehors.

Celles de son sol que l'Espagne envoie chez nous consistent surtout en laine de mérinos, soude d'Alicante et de Carthagène, vins et eaux-de-vie: peu de ces dernières. La cochenille et les peaux de Buenos-Ayres entrent encore dans les marchandises qui nous viennent par la voie de Cadix, des colonies espagnoles.

Mais ce qui rendait fructueuses nos relations avec l'Espagne avant la grande scission des colonies et les événemens de la péninsule, c'était surtout l'or et l'argent que la France en tirait. On a évalué constamment ce numéraire à 50,000,000 de francs par année.

La laine des mérinos était alors un objet de sept à huit millions; les soudes une valeur de deux à trois millions.

L'importation de ces articles a dû diminuer; parce que, d'un côté, la guerre qui a dévasté l'Espagne a détruit un grand nombre de mérinos, et qu'il faut du temps pour réparer ces pertes;

et que d'un autre côté la propagation en France de cette espèce de moutons fournit déjà, en laine qu'elle donne, au moins un tiers de nos besoins. Quant à la soude, l'importation doit en être encore plus restreinte depuis que nous avons trouvé le moyen d'en extraire du sel marin, et de pouvoir à plus bas prix en approvisionner nos nombreux ateliers de savonnerie, de teintureries, nos buanderies, blanchissages, verreries, etc.

Si l'on considère encore que les troubles survenus dans les colonies espagnoles interrompent le commerce réglé que la métropole entretenait avec elles, on verra l'Espagne ne plus offrir à nos produits que la consommation de ses habitans: d'ailleurs la privation du numéraire qu'elle retirait du Mexique et du Pérou ne lui permettrait plus de solder la balance de l'immense commerce que nous faisons avec elle.

Dans l'état actuel où se trouve l'Espagne, notre commerce doit donc être considérablement réduit, et cette réduction porte principalement sur les cotonnades, les toiles peintes, la draperie légère, la chapellerie, la bonneterie, la mégisserie et autres objets, qu'elle tirait de France pour les envoyer dans ses colonies. Le débouché de ces divers produits pour la consommation intérieure ne peut pas être considérable, attendu que la plupart se fabriquent aujourd'hui dans le pays, et que, pour peu qu'on éprouve de difficultés à

les introduire, la concurrence tournera à notre désavantage ¹.

Ainsi donc l'Europe, et la France surtout, a un grand intérêt à ce que l'Amérique espagnole se rende indépendante de la métropole : car, si l'état de celle-ci l'oblige à repousser les produits de l'industrie européenne, les besoins de l'autre, son immense étendue, les riches productions qu'elle peut donner en échange, remplaceront amplement les débouchés que refuserait l'Espagne. Déjà même l'Angleterre a senti cet avantage ; et, dans la grande querelle des colonies méridionales, elle s'est bien gardée de prendre un parti qui aurait pu fermer les ports des insurgés à ses armateurs. Nous n'avons pas eu la même attention ; mais, si ces belles provinces peuvent une fois s'organiser régulièrement, et retrouver la paix qu'elles ont si bien méritée par leur courage, il faut s'attendre à de nombreux et riches débouchés qu'elles ouvriront pendant une longue période aux nations industrieuses du continent.

Si notre commerce de produits manufacturés avec l'Espagne pour les envois dans ses colonies

¹ Cette réduction, comme il a été remarqué plus haut, est d'autant plus forte dans ce moment que, par un décret des cortès du 6 novembre 1820, toutes les manufactures étrangères sont défendues ; il en est de même du bétail. On en excepte cependant la soie et le coton manufacturés venant des Indes sur des navires espagnols : encore ces derniers doivent-ils subir l'entrepôt.

est réduit à presque rien, et si celui qui se faisait avec l'intérieur est presque détruit par l'effet de la prohibition et l'établissement du grand nombre de fabriques qui s'y sont formées, le commerce des productions du sol français a moins souffert. Il était considérable autrefois. Nous envoyions autrefois en Espagne pour une valeur de 3 à 4,000,000 en moutons des montagnes de l'Aveyron, du Tarn et des Pyrénées ; en jeunes mulets du Limousin, du Cantal et du Poitou ; en pores du Périgord et du Quercy, etc. Nous fournissions à ce pays des grains, des légumes, des poissons, des fruits, pour environ 2,000,000. Nous lui vendions presque tous les produits chimiques employés dans ses fabriques, ainsi que des matières colorantes nécessaires à ses teintures. Ce commerce ne peut se perdre entièrement, et même il doit prendre de l'activité en proportion de celle des fabriques d'Espagne, puisqu'il fournit des objets, les uns nécessaires à la subsistance du peuple, les autres à ses travaux d'industrie.

Ajoutons à ces notions l'aperçu du commerce actif de l'Espagne avec l'Europe et l'Amérique, estimé en francs d'après des données certaines.

La valeur des marchandises nationales exportées d'Espagne en Amérique fut, savoir :

En 1788.....	39,255,809 fr.
En 1789.....	36,100,010
En 1790.....	25,500,000
En 1791.....	29,000,000
En 1792.....	67,500,000

Le terme moyen est d'environ.. 44,000,000 fr.
 La valeur des marchandises étrangères, terme moyen..... 35,000,000

Total..... 79,000,000 fr.

Ainsi l'Espagne envoyait annuellement pour soixante-dix-neuf millions de marchandises dans ses colonies : c'était surtout par Cadix que se faisait ce grand commerce, aujourd'hui suspendu, et très-sûrement réduit pour toujours de beaucoup par l'affranchissement des colonies.

Ce commerce avait été encore plus considérable depuis l'époque que nous venons de prendre pour terme de comparaison. En effet, celui de la Vera-Cruz seul, port du Mexique par où se font presque toutes les expéditions de l'Amérique continentale, avait été en 1802, savoir :

Importations venues d'Espagne
 pour une valeur de..... 82,494,000 fr.
 Exportations des productions et
 métaux précieux en Espagne. 115,342,000 fr.

Les articles principaux du commerce de l'Espagne avec ses colonies consistent en une quantité considérable d'ouvrages des manufactures

espagnoles, en une importation en Europe de productions coloniales et de métaux précieux, tant en lingots qu'en piastres, soit pour le gouvernement, soit pour les particuliers.

L'Espagne envoie aux colonies des carreaux de faïence de Valence, des gros draps de cette province pour l'habillement des troupes, beaucoup de quincaillerie, du papier peint pour ameublement, des indiennes, des toiles et étoffes de coton de Catalogne, des bas de coton, des rubans de même matière, une énorme quantité de mouchoirs de soie; beaucoup de bas de fil tricotés; huit cent mille *varras*¹ de toileries; du linge de table; des rubans de fil; des peaux, cuirs et corroieries de la Galice; deux cent mille paires de souliers; beaucoup de bas de soie, beaucoup d'étoffes de soie, et mêlées d'or et d'argent; beaucoup de papier de Valence et de Catalogne.

Les colonies donnent en retour à l'Espagne du café, du sucre, un peu de coton, du tabac, des cuirs, du cacao, de la vanille, des bois de teinture, des bois de construction, et des sommes considérables en or et argent monnoyés.

Une partie de l'or et de l'argent appartient au roi, le surplus arrive pour le compte des négocians, et sert à solder la balance du commerce entre l'Espagne et ses colonies.

On évalue ordinairement, d'après des calculs

¹ La varre (varas) ou *barre* d'Espagne, répond à vingt-neuf pouces quatre lignes du pied-de-roi. Une varre et demie fait l'aune de Paris.

modérés, de 120 à 150,000,000 de livres tournois la quantité connue et déclarée d'or et d'argent qui passait annuellement des colonies américaines en Espagne. Il en passait aussi en fraude pour des sommes considérables. Une grande partie servait à payer à l'étranger les marchandises qu'on en avait tirées, et que l'Espagne n'avait pu fournir.

Le tableau suivant, qui comprend, outre le continent, les Philippines, Cuba, la Trinité, etc., fait connaître dans quelle proportion chaque port de l'Espagne contribuait à son commerce colonial, en prenant une année antérieure à la guerre, telle que fut celle de 1788.

NOMS DES PORTS.	VALEUR	VALEUR	VALEUR
	des marchandises nationales exportées.	des marchandises étrangères exportées.	des retours d'Amérique.
	l. s.	l. s.	l. s.
Séville	952,759 15	145,422 "	52,492 10
Cadix	22,815,106 15	50,565,456 15	158,828,978 "
Malaga	5,188,011 5	556,838 10	2,967,581 "
Barcelone.....	7,422,008 "	520,829 5	8,861,624 "
La Corogne.....	2,498,384 5	" "	20,406,597 "
Saint-Sébastien..	91,136 15	794,883 10	2,838,857 10
Les Alfaques de Tortosa *.....	216,096 "	5,601 "	60,308 15
Santander.....	1,270,716 10	2,819,487 10	6,575,981 5
Gijon.....	15,443 15	282,998 "	166,522 15
Alicante.....	155,644 "	8,150 "	158,777 10
Palma.....	149,218 15	" "	68,525 15
Canaries.....	552,644 15	529,906 "	715,953 5
** TOTAUX.....	59,505,260 10	55,625,572 10	201,675,757 5

* Petites îles d'Espagne sur la côte de Catalogne, presque vis-à-vis l'embouchure de l'Èbre.

** Les sommes sont réduites en livres tournois.

Telle était l'importance des colonies espagnoles pour la métropole, les richesses qu'elle en tirait, et l'étendue des affaires que cette circulation entretenait. Nous allons nous occuper maintenant des colonies; la révolution qui s'y opère ajoute encore à l'intérêt qu'elles inspirent. Le tableau de leurs diverses provinces, de leur population, et celui de leur produit respectif, doit servir de base à ce que nous avons à en dire; c'en est en quelque sorte la statistique abrégée.

GRANDES DIVISIONS POLITIQUES.	ÉTENDUE en lieues carrées de 25 au degré	POPULATION.	Nombre d'habitans par lieue carrée.	PRODUIT ANNUEL des mines d'or et d'argent exprimé en piastres.	VALEUR EN PIASTRES des marchandises de l'ancien continent importées dans l'Amérique espagnole.
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne avec les <i>provincias internas</i>	118,478	5,900,000	49	23,000,000	20,000,000
Capitanía gener. de Guatimala avec Nicaragua et Verapaz.....	26,101	1,300,000	46	2,000,000
Ile de Cuba et Porto-Rico.....	8,921	600,000	87	11,000,000
Les deux Florides.....	8,555
Capitanía gener. de Caracas (Cumana, Venezuela, Coro, Maracaybo, Variñas, la Guyane espagnole).....	47,856	900,000	2	5,500,000
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade (avec la présidence de Quito).....	64,500	1,800,000	28	5,000,000	5,700,000
Vice-royauté du Pérou.....	30,390	1,700,000	55	8,000,000	11,500,000
Présidence du Chili.....	22,574	1,100,000	8	5,000,000	5,500,000
Vice-royauté de Buenos-Ayres.....	143,014
TOTAUX de l'Amérique espagnole....	468,460	13,200,000	28	59,000,000	57,200,000

On voit ici l'énorme puissance que devait donner à la monarchie la possession d'une aussi riche contrée. A la vérité, sa population, son industrie, n'étaient pas en proportion de son étendue; mais les richesses en métaux qu'on en exportait, et le débouché qu'elle offrait au commerce de la métropole, devaient faire de l'Espagne le premier état colonial de l'Europe: elle surpassait sous ce rapport l'Angleterre même, ainsi qu'il résulte de la comparaison des possessions de l'Inde anglaise avec celles de l'Amérique espagnole.

« D'après les recherches que j'ai été à portée de faire sur l'état des finances des colonies espagnoles, dit le savant M. Humbolt ¹, il m'a paru que l'on pouvait évaluer le revenu brut de toute l'Amérique espagnole à 56,000,000 de piastres. La population de l'Amérique espagnole est à peu près de quinze millions d'habitans ²; sa surface de quatre cent soixante-huit mille lieues carrées ³.

Les colonies dont on peut indiquer avec quelque certitude le revenu brut, sont les suivantes:

« Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne.....	20,000,000	piastres.
« Vice-royauté du Pérou.....	4,000,000	

¹ *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome 5, page 59.

² Cette estimation est plus forte de douze cent mille que celle qui est indiquée dans le tableau précédent. Mais l'auteur écrivait plusieurs années après l'époque où le tableau a été dressé, et croyait sans doute la première estimation trop faible.

³ Un peu moins que celle qui est indiquée sur le même tableau.

« Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.	piastres. 3,800,000
« Capitania générale de Caracas.	1,800,000
« Capitania générale de la Havane, et l'île de Cuba, sans les Florides.	2,500,000
« Iles Philippines, sans le <i>situado</i> ¹ venant d'Acapulco ²	1,700,000
« Les îles Canaries, annexées à l'Andalousie, ont un revenu brut, y compris la ferme du tabac, de ³	240,000

« De ces 38,000,000 de piastres, auxquels s'élève le revenu brut des colonies espagnoles en Amérique, en Asie et en Afrique, on peut considérer 8,000,000 et demi de piastres comme profit de monnayage et impôts levés sur le produit des mines d'or et d'argent; 9,000,000 de piastres comme revenu de la régie du tabac; 20,000,000 et demi comme produit d'alcalava, d'almojarifazgo.

¹ On donne le nom de *situados* à des sommes que les provinces du continent, surtout le Mexique, prennent sur leurs revenus pour venir au secours des autres colonies. Les secours annuels (*situados*) pris sur une moyenne proportionnelle, de 1788 à 1792, se sont élevés, pour le Mexique seul, à la somme de 3,655,000 piastres, répartis entre Cuba, la Floride, Porto-Rico, les Philippines, la Louisiane, la Trinité, et la partie espagnole de Saint-Domingue.

² La population de ces îles, en ne comptant que les Indiens soumis dans l'île de Luçon et la Bissayes, donne un million neuf cent mille habitans; leur surface est de quatorze mille six cent quarante lieues carrées.

³ Leur population est de cent quatre-vingt mille habitans sur quatre cent vingt et une lieues carrées.

Nota. La capitania générale du Chili, et la vice-royauté de Buenos-Ayres ne sont pas comprises ici, à défaut de renseignemens certains.

fazgo¹, de tribut d'Indiens, de vente de poudre et d'autres droits sur la consommation. »

L'administration intérieure des colonies espagnoles absorbait, avant la révolution, 31,000,000 de piastres par an; il en refluit près de 8,000,000 dans le trésor royal de Madrid.

Il n'est pas sans intérêt, dans l'état actuel des choses, de pousser cet examen plus loin, et de déterminer le revenu net que la métropole tirait de ses colonies. Nous empruntons encore ces importants détails du même auteur, dont le bel ouvrage sur ces contrées nous fournit tant d'utiles documens.

« Le trésor royal de Madrid reçoit² de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne 5 à 6,000,000 de piastres par an; de la vice-royauté du Pérou, un peu plus de 1,000,000; de la vice-royauté de Buenos-Ayres, 6 à 700,000 piastres; de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade, 4 à 500,000 piastres.

« Dans les *capitanias generales* de Caracas, du Chili, de Guatemala, de l'île de Cuba et de Porto-Rico, les recettes sont absorbées par les frais d'administration; il en est de même aux Philippines et aux îles Canaries.

« Toutes les colonies ne produisent par consé-

¹ L'alcalava et l'almojarifazgo sont des droits de douanes qui se perçoivent sur les marchandises à leur entrée et à leur sortie dans les possessions espagnoles.

² L'auteur écrivait en 1810.

quent au fisc d'Espagne, année commune, que la somme de 8,200,000 piastres.

« Si l'on considère les colonies comme des provinces éloignées, on trouve que la partie européenne de la monarchie espagnole a un revenu qui égale à peine celui de la partie américaine ¹. »

En effet, nous avons vu plus haut que le revenu brut des colonies d'Amérique s'élevait à 38,000,000 de piastres; et celui d'Espagne a varié entre 36 à 57,000,000 de piastres : en 1810, il n'a été que de 35,000,000.

Ces données sur la valeur de l'Amérique espagnole nous permettent d'en comparer l'importance avec les possessions anglaises dans l'Inde. On sera peut-être étonné de voir que ces dernières sont loin d'égaliser la richesse de la première.

Le tableau suivant en donne la preuve.

ÉTENDUE EN LIEUX CARRÉS de 25 au degré.	AMÉRIQUE espagnole.	POSSESSIONS ANGLAISES en Asie.
Étendue.....	460,000	48,500
Population.....	15,000,000	32,000,000
Revenu brut en piastres * ...	38,000,000	45,000,000
Revenu net en piastres.....	8,000,000	3,400,000

* Le revenu brut de la péninsule ou Espagne d'Europe est de 55,000,000 de piastres; sa population de dix millions quatre cent mille habitans (en 1810); son étendue de vingt cinq mille lieues carrées.

* La piastre vaut 5 francs 50 centimes.

Il résulte de ce tableau, qui se rapporte à 1804, que le revenu net des possessions espagnoles l'emportait sur celui des possessions anglaises : différence qui s'explique par celle des frais d'administration et du service militaire, plus considérable dans les possessions anglaises que partout ailleurs. Au surplus, on n'a fait entrer dans cette estimation que le territoire sur lequel la compagnie anglaise a acquis la souveraineté, et l'on n'y comprend pas les alliés et les tributaires, tels que le Nizam, les princes d'Oude, de Carnatic, de Mysore, de Cochin, de Travancore, sur lesquels les Anglais lèvent des tributs plus ou moins considérables.

Ces considérations peuvent faire apprécier l'énorme perte que doit faire l'Espagne par la séparation du continent américain, et la puissance à laquelle s'élèverait celui-ci, si, par une sage et vigoureuse conduite, il parvenait à assurer son indépendance sous une forme de gouvernement régulier et libre. On en sera encore plus convaincu par les résultats suivans.

Les colonies espagnoles se composent, 1° de provinces continentales en Amérique; 2° d'îles dans la même partie du monde; 3° de possessions dans l'Inde et en Afrique.

Les premières sont : la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, celle du Pérou, celle de Buénos-Ayres, celle de la Nouvelle-Grenade, la capitainerie générale de Caracas, du Chili, de Guatemala;

à quoi on pourrait ajouter les Florides ou la Louisiane, si la cession aux États-Unis n'était pas confirmée; les secondes, Cuba, Porto-Rico; les troisièmes, les îles Philippines et les îles Mariannes; enfin les quatrièmes se bornent aux Canaries, annexées au gouvernement de l'Andalousie.

Entrons dans quelques détails. De ces possessions, plusieurs feraient à elles seules des états puissans. Tel est le Mexique ou la Nouvelle-Espagne, dont le savant M. Humbolt nous a donné une si belle et si riche description.

Ce royaume, aujourd'hui entraîné dans une guerre pour la liberté, est, par son état de civilisation, bien supérieur à ce que l'on observe dans les autres possessions espagnoles. Cependant plusieurs branches de l'agriculture ont atteint un plus haut degré de perfection dans la province de Caracas que dans la Nouvelle-Espagne. C'est que moins une colonie a de mines, plus l'industrie de ses habitans se porte à la culture des productions végétales; mais cela ne suffit pas pour hâter les progrès de la civilisation, et le développement de l'industrie. La fertilité du sol d'ailleurs est plus grande dans les provinces de Cumana, de la Nouvelle-Barcelone et de Venezuela. Elle est plus grande sur les bords de l'Orénoque et dans la partie boréale de la Nouvelle-Grenade que dans le royaume du Mexique, dont plusieurs régions sont stériles, manquent d'eau, et paraissent dénuées de végétation. Mais, en considérant la

grandeur de la population du Mexique, le nombre de villes considérables qui y sont rapprochées les unes des autres, l'énorme valeur de l'exploitation métallique et son influence sur le commerce de l'Europe et de l'Asie, on explique facilement la préférence que la cour de Madrid accordait au Mexique sur ses autres colonies.

On a vu, par le tableau général des possessions espagnoles, que le Mexique a une surface de cent dix-huit mille lieues carrées, dont deux tiers sont sous la zone tempérée. Le tiers renfermé dans la zone torride jouit en grande partie, à cause de l'extrême élévation de ses plateaux, d'une température analogue à celle qu'on trouve au printemps dans le midi de l'Italie et de l'Espagne.

Cette étendue n'a pas une population proportionnée, mais cependant supérieure à toute autre population dans cette partie du monde. Les recensemens les plus exacts la portent à cinq millions huit cent quarante mille habitans, parmi lesquels deux millions et demi d'indigènes de race cuivrée¹, un million d'Espagnols mexicains, soixante-dix mille espagnols européens, presque

¹ Un préjugé répandu en Europe fait croire qu'un très-petit nombre d'indigènes à teint cuivré, ou descendans des anciens Mexicains, s'est conservé jusqu'à nos jours. Les cruautés des Européens ont fait disparaître les anciens habitans des Antilles, à la vérité; mais on n'est point parvenu à cet horrible résultat sur le continent américain. « Dans la Nouvelle-Espagne, dit M. Humbolt, qui y a séjourné, le nombre des Indiens excède deux millions et demi, en ne comptant que ceux qui sont de race pure sans mélange de sang européen ou africain. » (Tome 1, page 368.)

pas de nègres esclaves. La population est concentrée sur le plateau central. Le clergé ne comprend que quatorze mille individus. Mexico a cent trente-cinq mille habitans.

L'agriculture n'a pas à beaucoup près atteint le degré de prospérité auquel elle parviendra. La banane, le manioc, le maïs et les céréales sont les substances qu'elle donne pour la nourriture du peuple. Les céréales, cultivées sous la zone torride et partout où le sol s'élève de cinq à six cents toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer, y produisent vingt-quatre grains pour un. Le maguey (agave) peut être considéré comme la vigne des indigènes. La culture de la canne à sucre y a fait depuis peu des progrès rapides : la Vera-Cruz exporte annuellement onze millions de livres pesant, ou pour 1,300,000 piastres de sucre mexicain¹. On recolle du coton de la plus belle qualité sur les côtes occidentales. Les cultures du cacao et de l'indigo sont négligées. La vanille des forêts de Quilate offre une récolte annuelle de neuf cents milliers. Le tabac est cultivé avec soin dans les districts d'Oribaza et de Cordova ; la cire abonde dans le Yucatan ; la récolte de la cochenille d'Oaxaca est de huit cent mille livres pesant par an ; les bêtes à cornes se sont extrêmement multipliées dans les *provincias inter-*

¹ Cette piastre répond, comme on sait, à 5 francs et quelques centimes ; c'est du sucre à 14 sous tournois ou 70 centimes la livre poids de marc, valeur dans le port.

nas¹ et sur les côtes orientales, entre Panuco et Huasacualco. Les dîmes du clergé, dont la valeur désigne l'accroissement du produit, avaient augmenté d'un cinquième depuis 1800.

Mais ce qui distingue plus particulièrement le Mexique ou la Nouvelle-Espagne parmi toutes les contrées de l'Amérique, c'est le produit de ses mines. On estime qu'il est annuellement de seize cents kilogrammes en or, de cinq cent trente-sept mille kilogr. en argent, évalués 25,000,000 de piastres, ou près de la moitié de la valeur des métaux précieux qu'on retire annuellement des mines des deux Amériques.

L'hôtel des monnaies de Mexico a fourni de 1690 à 1803, plus de 1,353,000,000 de piastres. Trois districts de mines, Guanaxuato, Zacatecas et Catorce, qui forment un groupe central placé entre les 21 et 24 degrés de latitude, donnent presque la moitié de tout l'or et de tout l'argent qui sont retirés annuellement des mines de la Nouvelle-Espagne. Le seul filon de Guanaxuato, plus riche que le gîte de minerai du Potosi, fournit, année commune, cent trente mille kilogrammes d'argent, ou un sixième de tout l'argent que l'Amé-

¹ On donne le nom de *provincias internas* à l'étendue de pays qui se trouve au nord et au nord-ouest du royaume de la Nouvelle Galice. Elles comprennent 1° le petit royaume de Leon, 2° la colonie du Nouveau-Saint-Ander, 3° le Texas, 4° la Nouvelle-Biscaye, 5° Sonora, 6° Cabahuila, 7° le Nueve Mexico. Elles forment une étendue de cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze lieues carrées, peuplée de trois cent cinquante-neuf mille deux cents habitans.

rique verse annuellement dans la circulation ¹. La seule mine de Valenciana, dans laquelle les frais d'exploitation excèdent 4,000,000 et demi de francs par an, n'a cessé de donner chaque année à ses propriétaires, depuis quarante ans, un profit net de plus de 3,000,000 de francs. Ce profit s'est élevé quelquefois à 6,000,000. Ces produits expliquent la fortune de quelques grandes maisons d'Espagne qui jouissent d'immenses revenus. On a remarqué que les travaux des mines avaient occasionné des défrichemens, et par conséquent encouragé l'agriculture dans les environs; mais, en général, les spéculations se portant vers ce genre de richesse, il ne se fait pas, ou se fait beaucoup moins de grandes entreprises agricoles: ce ne sera que lorsque la population sera devenue plus considérable, et que les richesses seront réparties dans toutes les classes, que les grands travaux agricoles pourront avoir de l'activité. La révolution qui s'opère au Mexique, si elle parvient à un terme désiré, est de nature à produire un effet aussi salutaire.

La richesse des mines mexicaines consiste plus dans l'abondance que dans la valeur intrinsèque des minerais d'argent: cette valeur ne s'élève, taux moyen, qu'à 0,002 (ou trois à quatre

¹ Nous apprenons que la guerre et les événemens politiques qui agitent la Nouvelle-Espagne ont apporté quelque diminution dans les travaux des mines et l'exportation de leur produit en Europe. La paix aura bientôt réparé le premier vide: on peut douter qu'il en soit de même du second.

onces par quintal de cent livres). La quantité des minerais extraits au moyen du mercure est à celle produite par la fonte en raison de $3\frac{1}{2}$ à 1. Le procédé de l'amalgamation dont on se sert est long, et cause une grande perte de mercure; cette perte s'élève pour la Nouvelle-Espagne à sept cent mille kilogrammes par an, ou quatorze mille quintaux. Il est à présumer que les Cordillères mexicaines fourniront un jour le mercure, le fer, le cuivre et le plomb nécessaires à la consommation intérieure ¹.

L'industrie manufacturière au Mexique est, comme nous l'avons remarqué, d'une importance au-dessous de ce qu'elle pourrait être. La valeur de son produit annuel est estimée de 7 à 8,000,000 de piastres. Les fabriques de cuirs, de draps, de toiles de coton, ont pris quelque essor depuis plusieurs années. La liberté, la paix, soutiens de l'industrie, l'élèveront un jour à un haut degré de prospérité, lorsque la main de plomb du despotisme sera enfin brisée dans cette riche contrée.

Voici la statistique de son commerce, telle qu'elle se présente pour une année moyenne depuis 1803 jusqu'à 1810. Importations des productions et marchandises étrangères, 20,000,000 de piastres; exportations en productions de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, 6,000,000 de piastres; les mines produisent en or et en argent 23,000,000 de piastres, dont 8 à 9 sont

¹ Humbolt, tome 5, page 85.

exportés pour le compte du roi : par conséquent, si l'on déduit des 15,000,000 de piastres restant 14,000,000 pour solder l'excédant de l'importation sur l'exportation, on trouve que le numéraire du Mexique augmente à peine de 1,000,000 de piastres par an.

Le revenu brut s'élève à 20,000,000 de piastres, dont 5,500,000 du produit des mines d'or et d'argent, 4,000,000 de la ferme du tabac, 3,000,000 des Alcauales, 1,500,000 de la capitation des Indiens, et 800,000 de l'impôt sur le pulque, ou suc fermenté de l'agave, qui tient lieu de vin au peuple.

La situation de Mexico, capitale de ce beau royaume, offre des avantages inappréciables, si on la considère sous le rapport de ses communications avec le reste du monde policé. Placé sur un isthme qui est baigné par la mer du Sud et par l'Océan atlantique, Mexico paraît destiné à exercer une grande influence sur les événements politiques qui agitent les deux mondes, et à devenir le centre d'une grande puissance. Un souverain qui régirait l'état par des lois constitutionnelles et libérales, et dont la résidence serait dans cette ville, pourrait se placer au rang des premières puissances du monde; il communiquerait en cinq semaines avec l'Europe, et en six avec les îles Philippines et l'Asie. Le vaste royaume de la Nouvelle-Espagne, soigneusement cultivé, produirait lui seul tout ce que le commerce ras-

semble sur le reste du globe, le sucre, la cochenille, le cacao, le café, le coton, le froment, le chanvre, les huiles, la soie, le vin; il fournirait tous les métaux, sans même exclure le mercure; il fournirait de superbe bois de construction. L'abondance du fer et du cuivre favoriserait les progrès de la navigation mexicaine. Mais l'état des côtes et le manque de ports depuis l'embouchure du Rio-Alvaro jusqu'à celle de Rio-Bravo, opposent des obstacles qu'il serait difficile de vaincre.

Ces obstacles, à la vérité, n'existent pas du côté de l'Océan très-mal nommé *Pacifique*. Saint-François, dans la Nouvelle-Californie, San-Blas, dans l'intendance de Guadalajara, près de l'embouchure de la rivière de Sant-Iago, surtout Acapulco, sont des ports magnifiques.

Les côtes orientales n'ont pas le même avantage; il n'y existe proprement pas de ports; car celui de la Vera-Cruz, par lequel se fait annuellement un commerce de 50 à 60,000,000 de piastres, n'est qu'un assez mauvais mouillage entre les bas-fonds de la Caleta, de la Galeta et de la Lavandera.

Mécontents du port de la Vera-Cruz, les habitants du Mexique se bercent de l'espérance de pouvoir ouvrir des voies plus sûres au commerce avec l'Europe; ils désignent au sud de la Vera-Cruz les bouches des rivières d'Alvarado et de Guasacualco; au nord de Vera-Cruz le Rio-Tampico, et surtout le village de Sotto-la-Marina.

Mais ces points, qui ont déjà fixé l'attention du gouvernement, ne pourraient devenir utiles qu'en ouvrant les rivières et en faisant d'immenses travaux : encore ne parviendrait-on à avoir que de médiocres lieux de relâche pour de petits vaisseaux.

C'est donc par le port de la Vera-Cruz que se fera encore long-temps le commerce du Mexique et de presque toutes les provinces qui composaient naguère le domaine de l'Espagne en Amérique. C'est donc d'après les exportations et les importations qui se font par ce port que nous pouvons estimer ce commerce. Voici les résultats, évalués en piastres, qu'il offre pour 1804.

Importations de l'Espagne.	{	En productions nationales...	10,412,524 piastres.
		En productions étrangères..	4,495,756
Importations de l'Amérique.....			1,619,682
Exportations de la Vera-Cruz.	{	Pour l'Espagne.....	18,055,571
		Pour l'Amérique.....	5,424,511
Mouvement du commerce.....			37,983,624 piastres.

Parmi les productions nationales importées d'Espagne à la Vera-Cruz, il y avait quarante-huit mille sept cent trente-sept barriques d'eau-de-vie, dont la valeur est estimée 1,255,130 piastres; quarante-trois mille cent soixante-deux barriques de vin (valeur, 837,776 piastres); vingt mille neuf cent quarante-six arrobes d'huile (valeur, 78,456 piastres); dix-neuf mille sept cent vingt et

une livres de safran (287,057 piastres); soixante-dix-neuf mille deux cents bouteilles de bière (valeur, 78,456 piastres); cent trente-six mille trois cent quatre-vingt et une rames de papier (valeur, 486,583 piastres); soixante-treize mille huit cent vingt-sept quintaux de fer (valeur, 812,707 piastres); trois mille cent huit quintaux d'acier (valeur, 53,052 piastres); et pour plus de 6,000,000 de piastres¹ en soieries, lainages, toiles de lin, mousselines et chapeaux, contenus dans des caisses que les négocians ne sont point tenus d'ouvrir à la douane.

Au nombre des productions étrangères importées d'Espagne il y avait pour 4,000,000 de piastres en soieries, toiles, draps et autres étoffes; en cannelle, quarante-sept mille deux cent trente-six livres (valeur, 163,171 piastres); en clous de girofle, vingt-huit mille cent soixante-sept livres (valeur, 85,952 piastres); et en deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept quintaux d'acier (valeur 51,477 piastres). Ces valeurs, comme les précédentes, sont à l'estimation dans le port.

Parmi les productions américaines importées des autres colonies espagnoles à la Vera-Cruz il y avait vingt-sept mille huit cent quatorze arrobes de cire de la Havane (valeur, 576,856 piastres); mille neuf cent vingt-huit arrobes de cire de camêche (valeur, 26,068 piastres); treize mille

¹ Toutes ces valeurs sont celles des marchandises dans le port de la Vera-Cruz.

quatre cent vingt-trois fanègues ¹ de cacao de Tabasco (valeur, 461,845 piastres); huit mille cent quarante et une fanègues de cacao de Caracas (valeur, 2,055 piastres); quarante-neuf mille cinq cent trente-cinq quintaux de bois de campêche (valeur, 100,219 piastres); et dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize fanègues de sel (valeur, 57,845 piastres).

Parmi les productions indigènes exportées du Mexique pour la métropole, et comprises dans le tableau plus haut, il y avait trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent neuf arrobes de sucre (valeur, 1,097,505 piastres); onze mille sept cent trente-sept arrobes de cochenille fine, résultat d'une récolte très-modique (valeur, 1,220,193 piastres); huit cent soixante-sept arrobes de *granilla* (val., 24,414 piastres); quatre cent soixante-quatre arrobes de cochenille en poudre (valeur, 5,816 piastres); cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres d'indigo (valeur, 367,302 piastres); trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept quintaux de bois de campêche (valeur, 77,485 piastres); mille huit cent dix-huit quintaux de jalap (valeur, 62,411 piastres); sept mille cent soixante-neuf quintaux de salsepareille (valeur, 96,734 piastres); quatorze

¹ L'arrobe est un poids de vingt-cinq livres, poids de marc, à bien peu de choses près; la fanègue est une mesure de capacité qui est à peu près le $\frac{25}{21}$ du setier de Paris; elle contient cent cinquante livres pesant de blé.

cent milliers de vanille (val., 111,195 piast.); et trois mille sept cent quatre-vingt-six fanègues de cacao de Guayaquil (valeur, 460,585 piastres).

L'exportation de l'argent monnoyé, non comprise dans le tableau, s'est élevée à 16,847,845 piastres, dont 13,500,000 pour le compte du roi d'Espagne, et le reste pour le commerce et les particuliers ¹.

Pendant cette même année 1804, il est entré à la Vera-Cruz, venant d'Espagne, cent sept bâtimens; des colonies espagnoles en Amérique, cent vingt-trois.

Dans l'année suivante, 1805, l'importation d'Espagne à la Vera-Cruz a été, en productions indigènes, d'une valeur de 1,514,473 piastres (le papier seul, soixante mille six cent dix-sept rames, évaluées 582,769 piastres); en productions et marchandises étrangères pour 574,963 piastres. L'importation d'Amérique a été de la valeur de 1,262,907 piastres (la cire seule de la Havane, dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf arrobes, valeur, 547,304 piastres).

L'exportation pour l'Espagne a été pendant cette même année 1805, d'une valeur de 110,200 piastres; pour l'Amérique, de 330,546 piastres; l'exportation faite par des vaisseaux neutres, pour une valeur de 562,048 piastres: mouvement total du commerce, 4,355,137 piastres.

¹ On n'a point porté non plus dans cet état vingt mille quintaux de mercure importés pour le compte du gouvernement.

En 1806, ce mouvement a été ainsi qu'il suit : importations d'Espagne en productions espagnoles, pour 1,815,579 piastres ; en productions étrangères, 327,295 piastres ; importations d'Amérique, 1,499,244 piastres ; importations faites par des vaisseaux neutres, 3,485,655 piastres. Exportations pour l'Espagne, 805,037 piastres ; pour l'Amérique, 574,191 piastres ; pour des ports neutres, 4,101,554 piastres¹.

Par conséquent, importations totales, 7,157,773 piastres ; exportations totales, 5,478,762 piastres ; mouvement général du commerce, 12,616,535 piastres.

Cette année ne peut être prise pour mesure du commerce de ce pays ; mais une moyenne proportionnelle formée des années 1802, 1803 et 1804 (trois années de paix), prouve que l'importation totale est à la Vera-Cruz de 20,700,000 piastres ; et l'exportation, non compris l'or et l'argent monnayés ou ouvragés, de 6,500,000 piastres.

Il faudrait ajouter à ce résultat le commerce de contrebande, très-actif en tout temps dans cette

¹ La France et l'Espagne, soumises alors à Bonaparte, étaient en guerre avec l'Angleterre. Les ports et les bâtimens neutres furent les moyens employés par le commerce pour continuer ses opérations. L'on voit par les états ci-dessus que l'importation des espèces monnayées en Espagne cesse dès-lors, et que le mouvement du commerce en denrées et marchandises diminue sensiblement. En effet, le mouvement du commerce avait été en 1804 de 37,983,624 piastres ; il n'est en 1806 que de 12,616,535.

belle partie du monde ; mais on ne peut guère l'évaluer au-dessus d'un dixième : ainsi, ce serait 2,700,000 piastres à ajouter à l'importation, et 650,000 à l'exportation.

Il résulte des données que nous avons établies sur le commerce de la Nouvelle-Espagne, que ce vaste pays, dans l'état actuel de sa civilisation et de son industrie, a besoin de productions et de marchandises étrangères pour la valeur de 100 à 110,000,000 de francs. En accordant une pleine liberté au commerce d'Acapulco et de San-Blas avec la Chine et avec l'Inde, le Mexique pourra tirer des toiles de coton, des soieries, du papier, des épiceries, et peut-être même du mercure directement de l'Asie : cette circonstance diminuera les importations de l'Europe de plus de 20,000,000 de francs. Plus les rapports de l'Amérique avec l'Asie orientale seront multipliés, et moins la somme d'or et d'argent que le nouveau continent versera annuellement dans le commerce de l'Europe sera considérable. Les effets de cette révolution, inévitables dans le commerce du Mexique, se feront sentir plus promptement sur le continent européen que ceux qui résulteront de l'établissement et des progrès plus tardifs des manufactures dans cette partie de l'Amérique.

Ces progrès seront encore plus lents au Pérou. Cette vice-royauté, qui, sur une étendue de trente mille trois cent quatre-vingt-dix lieues carrées, n'offre qu'une population de six cent mille indi-

vidus ¹, est loin de l'état de prospérité où est parvenu le Mexique.

Ce royaume a subi différentes divisions de son immense territoire; depuis que la frontière du royaume de Buenos-Ayres ² passe à l'ouest du lac de Chucuito ³, entre ce lac et la ville de Cusco; et depuis que d'un côté le royaume de Quito et les provinces de Jaën, de Bracamoros et de Magnas, de l'autre les gouvernemens de Paz, d'Oruro, de la Plata et du Potosi, ont été séparés du Pérou: ce dernier a été divisé en sept intendances, savoir, celles de Truxillo, de Tarma, de Huancavelica, de Lima, de Guamanga, d'Arequipa et de Cusco, dont chacune comprend plusieurs départemens ou *partidos*.

Les capitales de ces sept intendances sont, Lima, avec cinquante-deux mille six cents habitans; Guamanga, vingt-six mille; Arequipa, vingt-quatre mille; Truxillo, cinq mille huit cents; Huancavelica, cinq mille deux cents; Tarma, cinq mille six cents, et Cusco trente-deux mille.

Cet ancien empire des Incas n'est pas également favorisé des dons de la nature. La côte qui longe

¹ D'après le dénombrement fait en 1795 par ordre de don Gil Lemos, vice-roi du Pérou, il doit y avoir eu une augmentation depuis cette époque; mais nous ne la connaissons pas.

² Nous nous servons encore de l'ancienne dénomination, quoique depuis six ans Buenos-Ayres forme une république, mais république dont les destinées ne nous paraissent pas encore fixées; les divisions intestines, pires que la guerre, ne cessent de l'agiter.

³ Voy. la carte.

l'Océan indien est un pays misérable; des marais vastes et nombreux en occupent une grande partie; ce qu'ils ne couvrent pas est inondé près de six mois de l'année par les eaux qui descendent des montagnes; d'épaisses forêts sortent de ces eaux stagnantes, et fournissent de beaux bois de mûture et de construction. Les Andes ou Cordillères, dont la chaîne s'étend dans toute la longueur des deux Amériques, sont plus hautes dans le Pérou qu'ailleurs ¹. Les lieux les plus élevés de ces montagnes sont couverts de neige, et servent de retraite aux guanacos et aux vigognes, dont la laine est si estimée.

Les différentes vallées depuis le port d'Atacama jusqu'à Guayaquil sont séparées l'une de l'autre par des déserts sablonneux de douze à quinze lieues, et même au-delà. Les rivières sont très-éloignées, et leurs eaux ne sauraient fertiliser ces sables arides. D'un autre côté, les montagnes couvertes de neige, sous un ciel brûlant, empêchent les vapeurs de se former en nuages; la température de l'air, toujours égale, refuse au pays les bienfaits de la pluie.

Sur le revers des Cordillères latérales, et dans l'intervalle qui les sépare de l'autre chaîne de montagnes plus élevées, connues sous le nom de *Cor-*

¹ Le Chimborazo a six mille cinq cent trente mètres de hauteur au-dessus du niveau de l'Océan; le Gayambé, cinq mille neuf cent cinquante-quatre; Antisana, volcan, cinq mille huit cent trente-trois; et le Cotopaxi, autre volcan, cinq mille sept cent cinquante-trois.

dillières royales ou des *Andes*, sont situées les régions connues sous le nom de *la Sierra*; elles s'étendent depuis la province de Chachapoyas jusqu'au pays minéral du Potosi ¹.

On a fait la remarque que, dans les pays incultes et sauvages, les rivières sont beaucoup plus larges et plus nombreuses que dans les régions civilisées. On en trouve la preuve au Pérou; car le débordement des rivières et leur largeur démesurée y opposent des difficultés extrêmes au transport des denrées et des marchandises.

Ces différentes causes, réunies à la mauvaise qualité du sol dans le plus grand nombre des provinces, expliquent le peu de progrès de la culture au Pérou. Depuis que les Espagnols s'y sont établis, rien ne montre que les productions s'y soient accrues sensiblement. Cependant elles suffisent au nombre des habitans, qui en sont les seuls consommateurs; elles font l'aliment du commerce établi dans l'intérieur entre les provinces du royaume.

Il nous serait difficile d'établir les divers articles de ce commerce intérieur; nous réunirons seulement ici des détails qui en pourront faire connaître le plus ou moins d'activité et d'étendue.

Il paraît qu'à la fin de 1789 l'intendance de Lima avait retiré de son commerce avec le reste du royaume une balance de 725,192 piastres à son avantage. Le profit que cette même province

¹ Voy. la carte.

avait tiré de ses produits dans la vice-royauté de Buenos-Ayres, la même année, s'était élevé au-dessus de 100,000 piastres. Celui qui se fait des provinces d'Arequipa et du Cusco avec la même vice-royauté, s'élève, année ordinaire, à 2,054,980 piastres; de cette somme 1,500,475 piastres tourne au profit de la province d'Arequipa, qui donne en échange du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile, du piment, du sucre, et d'autres productions moins importantes. Le surplus de la somme, qui se monte encore à 755,505 piastres, revient à l'intendance de Cusco pour des molletons et autres lainages, du sucre, du blé, etc. Réciproquement la province d'Arequipa reçoit de Buenos-Ayres le montant de 586,260 piastres de bétail, viande sèche, suif, noix de cocos, cuivre, étain, etc. La province de Cusco reçoit la valeur de 475,530 piastres en mulets, moutons, bétail, cuirs, cire, savon, suif, molleton, etc. Le bénéfice de ce commerce s'élève pour la province d'Arequipa à 911,215 piastres, et pour la province de Cusco, à 258,975 piastres.

Les provinces de la Sierra qui possèdent les mines les plus riches, et qui, pour cette raison, sont les plus peuplées, quoique les plus stériles, ayant été réunies à l'intendance de Buenos-Ayres, les consommateurs ne peuvent tirer les produits de la terre que des pays attenants à la côte, parce que ces pays forment le seul district où le terrain peut être cultivé avec succès. Arequipa leur en fournit plus

que les autres à cause de sa proximité. Cusco subvient aux besoins de ses habitans par ses manufactures de frises et d'autres étoffes servant à l'habillement. Cependant, par l'importation devenue plus considérable des marchandises européennes sur la rivière de la Plata, cette branche de commerce est sensiblement déchuë, attendu que les camelots, les cotonnades et les habits introduits par ce canal, et vendus à bas prix, ont porté un grand préjudice aux manufactures de l'intérieur.

Le commerce avec les autres provinces du Pérou se fait par mer avec des bâtimens de différentes grandeurs, qui appartiennent principalement aux habitans de Lima. Ces bâtimens ont le port de Callao sur la mer du Sud pour lieu de rendez-vous. Leur chargement réuni forme un objet de seize à dix-sept mille tonneaux de diverses marchandises et denrées; de cette quantité cinq mille tonneaux sont employés exclusivement au commerce de la mer du Sud: la balance en est toujours plus ou moins au désavantage de l'intendance de Lima. Une grande partie du numéraire en circulation dans cette province est absorbé par le commerce qui se fait avec le Chili.

Les marchandises exportées de Lima consistent principalement en étoffes, tant des manufactures de l'intérieur que de celles de Quito; en sucre et en riz. Lima reçoit en échange une grande quantité de blé, du suif, des cuirs, du cuivre, des cordages, etc.

L'avantage que le Chili retire de ce commerce provient surtout de la stérilité des vallons qui sont autour de Lima.

Il est commun de voir manquer les moissons dans le territoire de Lima. Cet inconvénient a tellement accru le commerce des blés, que la capitale enlève à elle seule presque la moitié de l'importation qu'on en fait dans l'intendance de Lima.

Les productions du Chili expédiées aux ports d'Arica, d'Ilo et d'Aranta, appelés *ports intermédiaires*, sur le même Océan, ne s'élèvent guère au-delà de la valeur de 50,000 piastres, desquelles il faut encore défalquer la valeur du thé de Paraguay, apporté par deux bâtimens qui partent annuellement du port de Pascamayo, chargés aussi de tabac pour le compte du gouvernement.

Les relations de Baldivia, ville située dans une contrée fertile, avec un bon port, s'entretiennent par deux navires qui s'y rendent tous les ans, l'un du port de Valparaiso, avec des subsistances; l'autre de Lima, avec la solde des troupes qui y sont en garnison. Ce manque de commerce ne saurait être attribué à la stérilité du sol; car, à une petite distance des Cordillières, il y a des vallons riches en blé et en productions de toute espèce. Les montagnes sont couvertes de chênes et d'autres arbres qui fournissent d'excellens bois de construction; et les mines d'or de ce district ont été célèbres par la grande finesse du minerai,

qui n'a jamais été au-dessous de vingt-trois karaks, ou neuf cent cinquante-huit millièmes trois dixièmes de millième, suivant la nouvelle manière d'estimer le degré de fin de l'or ¹.

Les ports de Realexo et de Sonsonate, sur le même Océan, sont les seuls fréquentés par les bâtimens qui font l'exportation de Callao à Guatimala. Ce trafic consiste en cuirs, en vins, en eaux-de-vie, huile, etc. Il est en général peu considérable; il ne passe guère 50,000 piastres. L'importation, au contraire, dans les mêmes ports, est plus que quadruple de l'exportation: elle consiste en indigo, piment, pois, planches, bois de cèdre et de Brésil. Il en résulte une balance considérable en faveur de Lima.

Le commerce de Lima avec Santa-Fé de Bogota se fait en partie par terre, à travers la province de Quito, et en partie par mer par les ports de Guayaquil et de Panama. L'exportation de Callao vers les ports de Puna et Guayaquil consiste en vins de Coquimbo, de Rasca, de Pisco, et de Conception; en eaux-de-vie, en sucre, en farine, en cuivre, etc. L'exportation qui, des mêmes ports, se fait dans celui de Panama, consiste principalement en étoffes provenant des manufactures du pays, en laines et en farines. Les articles principaux qui se transportent par terre vers

¹ Voyez pour la nouvelle manière d'estimer le titre des métaux précieux, beaucoup plus claire et plus simple que l'ancienne, l'introduction au Dictionnaire de la géographie commerçante, p. 569.

Truxillo, Pacasmayo, pour être ensuite expédiés à Guayaquil et à Panama, sont du coton, des cuirs, des souliers, des chapeaux, des molletons et du sucre.

L'exportation de la province de Santa-Fé dans celle de Lima consiste en cacao, café, cire, etc., et s'élève ordinairement à la somme de 284,000 piastres.

Ces divers détails montrent la nature et la circulation du commerce intérieur du Pérou, et font connaître quels sont les objets qui y entrent principalement.

Il en résulte aussi que le Pérou, pour pourvoir à ses besoins, est redevable pour une balance considérable aux autres provinces de l'Amérique espagnole.

Ce qui constitue la richesse principale du Pérou, au moins jusqu'à présent, ce sont ses mines. Aussi est-ce là, comme dans la Nouvelle-Espagne, l'objet qui fixe plus particulièrement l'attention du gouvernement et du commerce. Nous nous attacherons donc à en donner une idée précise, en nous aidant des recherches du savant auteur de *l'Essai sur l'économie politique de la Nouvelle-Espagne*, déjà si souvent cité.

Les provinces de l'Amérique espagnole qui fournissent des métaux précieux sont, la Nouvelle-Espagne ou le Mexique ¹, le Pérou, dans lequel on comprend le Potosi, le Chili, la vice-royauté

¹ Nous conservons les anciennes dénominations de territoire, parce

de Buenos-Ayres et celle de la Nouvelle-Grenade. Il est reconnu que les quatre autres grandes divisions politiques, savoir : les quatre capitánias generales de Guatimala, de la Havane, de Porto-Rico et de Caracas, ne renferment point de mines en exploitation.

Pour apprécier la quantité d'or et d'argent que donne le Pérou, nous produirons les états suivans :

De 1754 à 1772, il a été livré à l'hôtel de la monnaie de Lima six millions cent deux mille cent trente-neuf marcs d'argent¹, et cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt marcs d'or; de 1772 à 1791, il a été porté à la même monnaie huit millions quatre cent soixante dix-huit mille trois cent soixante-sept marcs d'argent, et quatre-vingt mille huit cent quarante-six marcs d'or.

La valeur de l'or et de l'argent s'est élevée, dans la première de ces époques, à 68,944,522 piastres; dans la seconde, à 85,434,849 piastres, ce qui fait, année moyenne, de 1754 à 1772, 3,830,000 piastres; et de 1772 à 1791, 4,496,000 piastres.

Le produit de l'or a diminué au Pérou pendant que celui de l'argent a augmenté considérablement. En 1790, le produit des mines du

que c'est d'après elles que nous établissons les données statistiques comprises ici.

¹ Le marc dont il s'agit est celui de Castille; il est au marc de France comme 541 est à 576, par conséquent plus léger. Un kilogramme pèse 4 marcs 5 gros 55 grains, et une petite fraction de grain du marc de Castille.

Pérou était, d'après *le Mercurio peruviano*¹, de cinq cent trente-quatre mille marcs d'argent, et de six mille trois cent quatre-vingt marcs d'or.

Depuis 1797 jusqu'en 1801, on a frappé à Lima, en or et en argent, pour la somme de 26,032,633 piastres; savoir, 23,709,986 piastres en argent, et 2,322,667 en or.

Dans les cinq années qui ont précédé ces dernières, le produit avait été de 30,000,000 de piastres; mais, attendu que la guerre a empêché en 1801 l'exploitation, par l'impossibilité de transporter du mercure, il fut réduit à 26,032,633 piastres. On pourrait le fixer, année moyenne, et en temps de paix, à 6,000,000 de piastres. Cependant, pour éviter toute exagération, nous nous arrêterons, avec M. Humbolt, à la quantité de trois mille quatre cent cinquante marcs d'or, et de cinq cent soixante-dix mille marcs d'argent, faisant 5,300,000 piastres, comme le produit, année moyenne, des mines du Pérou.

De même qu'au Mexique presque tout le produit est dû aux mines de Guanaxuato, de Catorce, de Zacatecas, de Real-del-Monte, et de la Nouvelle-Biscaye; ainsi au Pérou, presque tout l'argent est tiré des grandes mines d'Yauricocha, de Lauricocha (appelées communément *mines de Pasco*, et du *Cero de Bombon*), de celles de Gualgayoc ou de Chota, et de Huantajaja.

¹ Volume 1, page 59.

Depuis et compris 1792 jusqu'en 1801 inclusivement, il a été fondu à Pasco, en lingots, deux millions quatre cent soixante dix-neuf mille quatorze marcs d'argent de la mine de Yauricocha, d'après les registres de la trésorerie de Pasco.

Toutes les mines comprises sous le nom de mines de Gualgayoc, dans le district de Chota, ont fourni aux caisses provinciales de Truxillo, depuis le mois d'avril 1774 jusqu'au mois d'octobre 1802, la somme d'un million neuf cent douze mille trois cent vingt-sept marcs d'argent, ou, année moyenne, soixante-sept mille cent quatre-vingt-treize marcs. Le minerai du Cero de Gualgayoc est très-riche, et l'on ne doute pas que le Cero ne devint un second Potosi par une exploitation plus étendue.

Huantajaja renferme beaucoup d'argent natif; cette mine fournit annuellement de soixante-dix à quatre-vingt mille marcs d'argent.

La présidence, ou *capitania general* du Chili, produit annuellement en or et en argent 1,700,000 piastres. Ce produit a augmenté considérablement dans ces dernières années. En 1790, on a frappé à Sant-Iago pour 721,000 piastres en or, et 146,000 en argent.

La grande quantité de métaux précieux que fournit la vice-royauté de Buenos-Ayres est due entièrement à la partie la plus occidentale, c'est-à-dire aux provinces de la Sierra, qui, en 1778, ont été séparées du Pérou. On peut évaluer le

produit annuel, qui est presque tout en argent, à 4,200,000 piastres.

La montagne seule de Potosi, qui se trouve dans cette partie du Pérou, a fourni, en ne comptant que l'argent enregistré qui a payé les droits royaux depuis 1545 jusqu'à nos jours, une masse d'argent qui équivaut à 5,750,000,000 de livres tournois.

On voit aussi, par des états authentiques, que pendant l'espace de deux cent trente-trois ans, depuis 1556 jusqu'en 1789, on a extrait des mines du Potosi, en argent déclaré à la caisse royale, pour la valeur de plus de 788,000,000 de piastres¹.

Enfin, l'année moyenne de 1779 à 1789, du Cero de Potosi, a donné un produit de 3,676,350 piastres de 8 réaux, faisant quatre cent trente-deux mille cinq cent dix marcs de Castille.

Au reste, les mines du Potosi, dans leur état actuel, n'occupent plus le premier rang parmi celles du monde connu; mais elles tiennent leur rang immédiatement après celles de Guanaxuato.

Nous parlerons plus bas de la Nouvelle-Grenade, comme province séparée; nous consignons ici seulement son produit en métaux précieux, afin de suivre l'énumération de cette branche de

¹ Il faut faire une diminution, peu importante à la vérité, sur cette somme; cette diminution résulte de la différence de la piastre. Depuis 1595 il s'agit de la piastre à 8 réaux; avant cette époque on comptait par piastre de 13 réaux et demi, dont $5\frac{1}{27}$ font le marc de Castille.

richesses dans les possessions espagnoles autres que le Mexique.

Il résulte de l'état authentique que la Nouvelle-Grenade, si riche en mines d'or, produit, année moyenne, dix-huit mille trois cents marcs d'or. Depuis 1789 jusqu'en 1795, il a été monnayé à Santa-Fé de Bogota, soixante mille treize marcs d'or, faisant une valeur de 8,161,862 piastres; et de 1788 à 1799, on a monnayé à Popayan quarante-sept mille huit cent treize marcs d'or, faisant 6,502,542 piastres: ce qui donne pour l'année moyenne de la première quantité huit mille cinq cent soixante-treize marcs d'or, ou 1,161,862 piastres; et pour la seconde, six mille huit cent trente marcs d'or, ou 928,951 piastres.

Après cet exposé général des richesses du Pérou, jetons un coup-d'œil sur les provinces connues sous le nom d'*intendance*.

Celle de Truxillo, la plus septentrionale, et dont la capitale renferme six mille habitans, offre un terrain fertile, et produit du blé, du maïs, de la vigne, des oliviers, de la canne à sucre, des fruits et des légumes. Nous avons parlé du commerce qu'elle fait avec Lima et le reste du Pérou.

Tarma est moins fertile, plus froide; on y élève beaucoup de troupeaux, qui fournissent des laines et des cuirs. Elle a plusieurs mines d'argent. Sa capitale, du même nom, offre une population d'environ 5,600 habitans.

L'intendance de Lima est une des plus fertiles

et la plus riche du Pérou. Toutes les céréales d'Europe y croissent, et la canne à sucre y réussit parfaitement; l'olivier et la vigne y donnent de forts produits, et l'eau-de-vie y est un des principaux objets d'exportation. Nous avons dit que l'or et l'argent produits par les mines de Tarma se transportent à Lima, où les propriétaires de ces mines font leur séjour.

La situation de cette ville est avantageuse; elle commande une vallée dans laquelle coule la rivière de Lima, qui baigne les murs de la ville. On y a construit un assez beau port. On estime sa population de cinquante-deux mille huit cents individus, parmi lesquels on compte treize cent quatre-vingt-dix prêtres ou moines, quinze cent quatre-vingts religieuses, six mille Indiens, environ trois mille nègres, et le reste de la population se compose d'Espagnols ou de leurs descendans. On jouit à Lima des quatre saisons comme en Europe, dans un très-beau climat. Callao est son port. La population de cette riche contrée ne peut qu'aller en augmentant, par l'introduction de la vaccine, qui y fut apportée en 1802, et par la suppression des couvens de religieux, et surtout de religieuses.

Dans un pays où la population surabonde, il est de l'intérêt de l'état de laisser subsister des couvens de religieuses, parce que c'est par les femmes que se fait l'accroissement du nombre des habitans; mais dans les pays comme le Pérou, ces établissemens nuisent à la population bien plus que les couvens d'hommes, et doivent être supprimés, ou n'être conservés qu'en très-petit nombre, en laissant aux individus qui s'y retirent la liberté de se consacrer au soin des malades et à l'instruction populaire, ou en leur en imposant le devoir.

L'intendance de Huancavelica, qu'on écrit aussi Guancavelica, dont la capitale compte cinq mille deux cents habitans, est célèbre par sa mine de mercure, située dans les montagnes de *Santa-Barba*, au midi de Huancavelica.

La quantité de mercure qu'on en a retirée s'élève, d'après M. Humbolt, depuis 1570 jusqu'en 1789, à un million quarante mille quatre cent cinquante-deux quintaux. Elle donne, d'après diverses estimations du même auteur, six mille quintaux de mercure par an. La Nouvelle-Espagne, ou le Mexique seul, consomme seize mille quintaux de ce minéral. D'après des calculs fondés, les usines de Potosi ont consommé depuis 1545 jusqu'en 1657 la quantité énorme de deux cent trente-quatre mille sept cent quintaux de mercure pour le travail de l'or et de l'argent; depuis 1759 jusqu'en 1765, la consommation a été de quinze à dix-sept cents quintaux par an¹.

D'après les recherches qui en ont été faites, l'Amérique espagnole, savoir, le Mexique, le Pérou, le Chili et le royaume de Buenos-Ayres (car les autres parties ne connaissent pas les procédés de l'amalgamation), consomme annuellement plus de vingt-cinq mille quintaux

¹ Les mines du Potosi sont, de toutes les mines de l'Amérique espagnole, celles qu'on exploite avec le plus d'activité. Pendant l'année 1790 on a frappé à la monnaie de Potosi 4,222,000 piastres; savoir, 299,246 piastres, ou deux mille deux cent quatre mares en or; et 3,923,175 piast., ou quatre cent soixante-deux mille six cent neuf mares en argent.

de mercure, dont la valeur s'élève dans les colonies à plus de 6,500,000 francs.

Il s'en importe à la Vera-Cruz, tous les ans, pour le service des mines de la Nouvelle-Espagne, une quantité de huit cent mille kilogrammes, estimés 650,000 piastres.

Les droits que le fisc perçoit sur la vente du mercure dans les colonies espagnoles ne s'élèvent annuellement qu'à 536,000 piastres.

La cour de Madrid s'étant réservé le droit de vendre elle seule le mercure en Amérique, a conclu depuis 1784 un contrat avec l'empereur d'Autriche, d'après lequel celui-ci fournit le mercure au prix de 52 piastres le quintal; elle envoie annuellement, en temps de paix, par des vaisseaux de la marine royale, tantôt neuf mille, tantôt vingt-quatre mille quintaux de mercure.

En 1803 on forma le projet utile d'approvisionner le Mexique pour plusieurs années, afin que, dans le cas d'une guerre, le travail des mines ne fût pas entravé par le manque de mercure; mais ce projet n'a point été exécuté.

Le mercure d'Allemagne, fourni par le gouvernement autrichien, n'a été introduit au Mexique que depuis l'écroulement des travaux souterrains de Huancavelica, et à une époque où la mine d'Almaden¹, inondée dans la plupart de ses travaux, ne donnait qu'un produit très-faible. Mais,

¹ Almaden ou Almadenejos est un bourg ou petite ville d'Espagne de la province de la Manche, sur les frontières de l'Estramadure.

en 1802, cette dernière mine était de nouveau dans un état si florissant, qu'elle seule fournissait par an plus de vingt mille quintaux de mercure, et que l'on pouvait concevoir l'espoir de se passer du mercure allemand pour le Mexique et le Pérou.

Il y a eu des années où dix à douze mille quintaux de ce dernier mercure ont été importés à la Vera-Cruz.

Il résulte d'états authentiques que, depuis 1762 jusqu'en 1781, les usines de la Nouvelle-Espagne seule ont absorbé la somme énorme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinq quintaux de mercure, valant 60,000,000 de livres tournois.

Cette consommation annonce le besoin du mercure pour mettre en valeur une des premières richesses des colonies espagnoles; et ce besoin tiendrait éternellement ces provinces dans la dépendance de l'Europe, si elles ne pouvaient pas y suppléer par une extraction de mercure indigène. Mais il résulte des recherches de M. Humbolt et d'autres naturalistes, que l'Amérique espagnole contient un grand nombre de mines de mercure, et qu'à mesure que l'art et les recherches s'y perfectionneront, on parviendra à en exploiter la quantité nécessaire. Ainsi les nouveaux états qui se forment n'ont pas à redouter à cet égard le mal qui résulterait de leur rupture avec l'Europe; il est présumable que la nécessité les contraindra même dans ce moment de crise à

se livrer à des essais, à des recherches qui les mettent sur la voie des découvertes. Le savant Humbolt indique dans son ouvrage plusieurs lieux où le cinabre s'offre en assez grande quantité pour en extraire beaucoup de mercure.

Revenons à la province de Huancavelica, dont cette digression nous avait éloigné à propos de la riche mine de Santa-Barba.

Sa population est aujourd'hui au-dessous de ce qu'elle a été; on attribue cette diminution à celle des travaux de sa mine, et aussi aux événemens qui se passent. On nourrit dans un des districts de cette intendance un grand nombre de vigognes ou moutons péruviens, dont la laine forme un article de commerce très-productif.

Guamanca, autre intendance, est située au midi de la précédente et des pays incultes des bords de l'Apurimac; elle offre un sol fertile en grains et en fruits. Les principaux articles de son commerce sont les bestiaux, les cuirs et les fruits confits; il faut y joindre le produit de ses mines, dont nous avons déjà parlé. Sa ville capitale, qui est la résidence d'un évêque, compte vingt-six mille habitans espagnols, métis, mulâtres et indiens.

Cusco. Cette intendance, ou province, est une des plus industrieuses et des plus grandes du Pérou. Les habitans de sa capitale, dont le nombre est de trente-deux mille, se distinguent dans les manufactures de draps, de cuirs, de coton, dont il se fait une grande consommation à Lima.

Arequipa donne son nom à la province où il est situé ; c'est une des plus grandes villes du Pérou , peuplée seulement de vingt-quatre mille habitans. Le district , le plus méridional de l'intendance d'Arequipa , a un bon port sur la mer Pacifique ou l'Océan austral , nommé Arica ; il est très-fréquenté par les vaisseaux de commerce.

En terminant ici l'analyse statistique du Pérou , nous rappellerons que sa population totale , non compris le Chili , s'élève à environ un million trois cent mille âmes ; savoir , cent trente mille blancs , deux cent quarante mille métis ; le surplus se compose d'Indiens de race pure et de nègres en petit nombre. Le roi entretenait ordinairement dans cette vice-royauté douze mille hommes de troupes réglées , et quarante-neuf mille de milices : en tout soixante et un mille hommes ¹.

Le commerce du Pérou , comme celui de toutes les colonies espagnoles , a souffert des entraves qu'y a mises le cabinet de Madrid ; aujourd'hui une partie de ces entraves est levée , mais d'autres circonstances font souffrir le commerce.

On exporte du Pérou de l'or , de l'argent , de la laine de vigogne et de lamas , divers baumes , des plantes médicinales. Il reçoit annuellement de la Plata vingt-cinq à trente mille mulets , qui

¹ On a estimé la proportion des troupes entretenues dans les colonies espagnoles d'Amérique , avec la population. En 1796 , cette proportion était , sur une population de quatorze à quinze millions , de vingt-six mille hommes de troupes européennes.

sont employés aux travaux des mines. Les valeurs qui sortent du Pérou pour l'Asie sont à peu près de 2,800,000 piastres. Il reçoit en échange , des Philippines , pour 270,000 piastres de mousseline , de thé et d'autres marchandises.

Capitainie générale de Guatimala. Elle forme , avec la province de Nicaragua et de la Vera-Paz , un gouvernement particulier dont l'étendue est de vingt-six mille cent cinquante-deux lieues carrées , peuplées d'un million deux cent mille habitans seulement.

C'est une des plus riches contrées de l'Amérique espagnole ; elle abonde en cacao , en blé , en maïs , en sucre , en coton. On y cultive beaucoup d'indigo. Ses ports lui facilitent la communication avec le Pérou et le Mexique.

La capitainie générale de Caracas ou de Venezuela avec les provinces de Cumana , Venezuela , Coro , Maracaybo , Varinas et la Guyane espagnole , présente une étendue de quarante-sept mille huit cent cinquante-six lieues carrées , et une population de neuf cent mille habitans seulement ; sur quoi il faut compter cinquante-quatre mille esclaves : c'est la partie de l'Amérique espagnole où il s'en trouve le plus ¹.

¹ Depuis l'époque de 1800 , à laquelle se rapporte la population de Caracas de neuf cent mille habitans , elle est augmentée : en sorte qu'en 1809 elle était de neuf cent soixante-quinze mille , en y comprenant dix mille Guaranis , qui vivent dans les îles situées à l'embouchure de l'Orénoque ; quatre mille Arrouaks , habitant entre l'Orénoque et Rio-Esequibo ; et cinquante mille Gouahiros , qui vivent dans les lagunes de Maracaïbo et Rio-de-la-Hacha.

La ville de Caracas, capitale de cette capitainie, comptait quarante-sept mille deux cent vingt-huit habitans en 1807. Elle s'était élevée à cinquante mille en 1810; et la population de la province de même nom, qui fait partie de la capitainie générale, et avec laquelle elle ne doit pas être confondue, avait en 1810 une population de quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-douze habitans, ce qui est plus de moitié de celle de la capitainie.

Venezuela est le nom national adopté aujourd'hui par les provinces confédérées, et Caracas est leur métropole. La province de Venezuela a pris le nom de province de Caracas.

Le port de cette province est la Guàra, ou Goayre. Il n'est qu'à cinq lieues de Caracas; et, quoique mauvais, il est très-fréquenté. La plupart des négocians de la Guàra, ville qui n'a que sept mille âmes, ne sont que facteurs de ceux de Caracas. A peine les marchandises y sont-elles débarquées, qu'on les transporte à dos de mulets à Caracas.

Le Coro, chef-lieu du pays de même nom, est le premier établissement que les Espagnols fondèrent sur la terre-ferme pour communiquer avec Porto-Rico et Saint-Domingue.

Les environs de la ville et du port de Coro sont stériles; mais, à trois lieues plus loin, on trouve de fertiles plaines. La ville de Coro a dix mille habitans, parmi lesquels on comptait à peine

deux cents esclaves. Il s'y fait avec Curaçao un commerce considérable en bestiaux, en cuirs, en indigo, et même en cochenille.

Le district de Carora, qui, avec la ville de même nom, n'a que dix mille habitans, fait un commerce assez considérable de la cochenille sauvage. Quoique le sol soit aride, on n'y élève pas moins un grand nombre de bœufs, de chevaux, d'ânes, de brebis, de chèvres: c'est surtout dans la vue d'en tanner les cuirs que ces animaux sont élevés. Autrefois les habitans étaient pauvres, mais ils se sont enrichis depuis qu'ils se sont adonnés à ce genre d'industrie.

Sans faire une description détaillée de la province de Caracas, qui fait partie de la capitainie générale de ce nom, ou Venezuela, nous remarquerons que la population des villes qui s'y trouvent n'est pas comme celle de la plupart des villes d'Europe où il n'y a pas de manufactures, composée de propriétaires, de rentiers qui ne font autre chose qu'y dépenser leurs revenus, et de marchands. Les habitans des villes de cette capitainie sont presque tous des propriétaires-fermiers, qui tous cultivent leurs domaines ou élèvent de nombreux troupeaux dans les campagnes voisines. Les prêtres, les médecins, des *escrivanos* (gens de loi qui sont à la fois avocats, notaires, procureurs, et même huissiers), et un petit nombre de marchands forment le reste de la population. On ne rencontre que des forêts ou

des prairies naturelles (savanes) dans l'intervalle qui sépare le territoire d'une ville d'une autre ville, éloignées ordinairement de dix à douze lieues entre elles. Passons à Cumana.

Cette ville, qui donne son nom à une province ou gouvernement, comptait en 1810 une population de trente mille habitans, presque tous laborieux et industriels. Les vivres sont à très-bon marché, et les habitans très-polis dans le Cumana.

Le commerce de détail de la ville est presque tout entre les mains de Catalans, de Biscayens, et de Canariens.

On trouve dans cette même province, près des embouchures de Guarapiche, de l'Orénoque et du port d'Espagne, la belle et fertile vallée de Yagnaraparo, couverte de plantations de café et de cacao, d'où il se fait une grande exportation de ces riches productions.

La province de la Nouvelle-Barcelone n'est pas moins remarquable par ses produits. C'est cependant un pays peu peuplé et peu cultivé. On en exporte tous les ans par milliers des bœufs, des chevaux, des ânes et des mulets, dans les colonies voisines. On y tue aussi une grande quantité de bœufs dont on fume la viande, objet d'un commerce considérable.

Le port de Barcelone exporta durant la paix d'Amiens, c'est-à-dire pendant un an, cent trente-deux mille bœufs, deux mille cent chevaux, quatre-

vingt-quatre mille mulets, huit cents ânes, cent quatre-vingt mille quintaux de *tasajo* ou bœuf fumé, trente-six mille cuirs de bœuf, quatre mille cinq cents cuirs de cheval, six mille peaux de cerf¹.

On cultive aux environs de Barcelone les plantes alimentaires du pays, y compris le cacao, dont on fait une grande consommation. On n'exporte de cette province que de cent cinquante à deux cent mille quintaux de cacao, et de trois à quatre mille quintaux d'indigo; environ deux mille quintaux de rocou; et deux cent cinquante à trois cent mille quintaux de coton.

Les marchandises sont emballées avec beaucoup d'art dans des peaux de bœuf et de cerf: on donne à ces ballots une forme carrée, et ils ne sont pas perdus pour le commerce. Le maïs est aussi un objet de culture dans cette province; mais on n'en exporte guère que de cent cinquante à deux cent mille sacs d'environ cent cinquante livres pesant chacun.

La population de Barcelone, ville riche et mal bâtie, était en 1810 de quinze mille habitans.

Un voyageur qui a été sur les lieux, et qui nous en a donné une excellente relation², remarque

¹ Ces quantités ne sont pas celles qu'on exporte en temps ordinaires. On profitait de la paix pour se débarrasser des quantités que la guerre avait fait accumuler.

² M. Dauxion Lavaysse, dans son *Voyage aux îles de la Trinité, Tabago, et en Venezuela, dans l'Amérique méridionale*, 2 volumes, 1815.

qu'on a mal à propos fait une province à part de la Nouvelle-Andalousie, dépendante de celle de Cumana; c'est la même province: en sorte qu'il faudrait dire Cumana, ou Nouvelle-Andalousie.

Il est peu de pays plus variés, plus fertiles, mieux arrosés que les différens districts de la province de Cumana. Nous verrons plus bas l'étendue de son commerce extérieur.

Disons un mot de la Guyane espagnole, dont les limites sont comprises entre les possessions portugaises à Saint-Joseph de Marasitanos au sud; le royaume ou vice-royauté de la Nouvelle-Grenade à l'ouest; les provinces de Cumana, de Barcelone et de Caracas au nord, et la Guyane française et hollandaise à l'est.

La Guyane espagnole, qui est le pays le plus fertile de la capitainerie générale de Caracas ou Venezuela, est cependant le moins cultivé, le plus pauvre et le moins peuplé. « Je ne crois cependant pas, dit M. Dauxion Lavaysse, qu'il y ait dans le monde un pays plus sain, mieux arrosé, plus fertile, plus agréable à habiter que le pays situé d'un côté entre l'Esquibo ou Esse-qui-bo, et de l'autre la Caroni et l'Orénoque. Ce pays, qui fait une partie considérable de celui qui nous occupe, a plus de quarante-cinq lieues du nord au sud, et de soixante-dix de l'est à l'ouest; il n'a pas en étendue un sixième de la Guyane espagnole.

La population se partage entre les indigènes

réunis en *missions*, ceux qui ne sont pas réunis, et les blancs. Les premiers s'élèvent à quinze mille âmes. Les seconds, qui sont des Arrouaks et des Gouaranis, sont indépendans; ils n'ont pas embrassé le christianisme: leur nombre s'élève également à peu près à quinze mille. On compte huit mille blancs répandus dans les hammeaux et les hates de la province, environ six mille métis ou gens de couleur libres, environ trois mille esclaves. Total dix-sept mille individus pour la population de la Guyane espagnole.

Jusqu'à présent ce beau pays n'a été qu'une contrée presque sauvage. On n'y cultive que très-peu de sucre, de coton, d'indigo, de rocou, et du tabac excellent et très-agréable à fumer. Des plantes aromatiques et médicinales, le *lignum cassia* et le kina d'Angustura y deviendront un jour de grands objets de commerce.

Les bœufs, les chevaux, les ânes et les mulets qui y furent originaiement transportés d'Europe s'y sont multipliés, et forment des troupeaux considérables. Une grande partie errent sauvages et indomptés dans les savanes et les forêts; d'autres sont réunis dans des hates ou prairies naturelles habitées par des Espagnols qui s'occupent d'élever ces animaux. Il est tel particulier qui possède cinq ou six lieues de pays en tout sens, et qui est propriétaire de trente ou quarante mille bœufs, chevaux ou mulets.

« Lorsque, par l'effet d'un gouvernement meilleur, la Guyane espagnole pourra prendre tout l'accroissement que lui assurent la fertilité de son territoire, ses richesses naturelles et les rivières navigables qui la traversent en tout sens, elle deviendra le centre et l'entrepôt d'un commerce immense, et dont ne peuvent se faire d'idée les personnes les plus instruites qui n'ont point visité ce pays ¹. »

C'est sur les bords de l'Orénoque que les habitans de Santa-Fé de Bogota iront échanger les productions de leur sol contre les produits des manufactures européennes et des États-Unis d'Amérique; et Santa-Fé de Bogota deviendra le comptoir d'un grand commerce entre le Pérou et les autres parties du monde.

Saint-Thomas, ou San-Thome de Angustura, capitale de la Guyane, offre une population de huit mille cinq cents habitans. Son port, mal situé et peu commode, peut être regardé comme une des causes de l'état languissant de la colonie, qui dorénavant doit recevoir plus de vie des changemens que la révolution y opère.

La province de Varinas, qui fait partie du Venezuela, ou capitainie de Caracas, forme un gouvernement particulier. Sa population ne passe guère cent quarante et un mille individus, y compris les douze mille habitans de Varinas, capitale.

C'est un pays encore dans l'enfance, quoique

¹ M. Dauxion Lavaysse, tome 2, page 301.

son territoire ne le cède en rien à toute autre partie de l'Amérique méridionale. Depuis environ vingt ans seulement on y cultive la canne à sucre, l'indigo, le coton, ainsi que le cacao, qui faisait précédemment la seule culture dont s'occupassent les habitans.

La province de Maracaïbo tire son nom de celui de sa ville capitale. Cette ville, appelée aussi Nouvelle-Zamore, est bien bâtie, dans un climat sain, mais chaud; on y comptait en 1807 une population de vingt-cinq mille habitans, dont cinq mille esclaves.

On cultive dans cette province toutes les productions des tropiques; et, sur les coteaux ou lieux élevés, le froment, la vigne et les autres fruits et légumes des régions tempérées de l'Europe.

D'après des états authentiques consultés sur les lieux par M. Dauxion Lavaysse, il résulte que les produits de l'agriculture exportés de la capitainie générale de Caracas, ou Venezuela, s'élevaient annuellement, depuis 1794 jusqu'en 1806, à environ 4,000,000 de piastres. Outre cette exportation, connue par les registres des douanes, on sait par divers renseignemens qu'année commune les interlopes de la Trinité, de la Grenade, de Tabago, de Curaçao, de Saint-Thomas et de la Martinique, enlevaient pour des sommes considérables de denrées, consistant en cacao, coton, indigo, un peu de cochenille, du rocou, du bois de teinture et de marqueterie, du cuivre,

des cuirs, du maïs, des viandes, des poissons salés et fumés, des bœufs, des chevaux, des mulets, des ânes, des singes, des perroquets, etc., et environ 6 ou 700,000 piastres en espèces. Depuis 1801 ils y ajoutèrent une petite quantité de sucre et de café.

Les importations ont été, année moyenne, de 1789 à 1807, d'une valeur de 35,000,000 de fr., y compris la contrebande. Avant la révolution française nous entrions pour moitié dans ce commerce. Les négocians français de la Martinique, les Hollandais de Saint-Eustache et de Curaçao, les Danois de Saint-Thomas, les Suédois de Saint-Barthelemi, y avaient leur port; mais, depuis que l'île de la Trinité a été cédée à l'Angleterre, en 1797, elle a fait presque tout ce commerce à elle seule; elle y a établi des relations commerciales jusqu'à Santa-Fé de Bogota, capitale de la Nouvelle-Grenade, dont il faut entretenir le lecteur.

Cette vice-royauté, réunie à la présidence de Quito, offre, sur une étendue de soixante-quatre mille cinq cent vingt lieues carrées, une population de dix-huit cent mille âmes: c'est vingt-huit individus par lieue carrée.

Le climat y est extrêmement chaud et humide vers le nord. Les chaleurs excessives y pompent les vapeurs de la mer, qui retombent ensuite en torrens considérables, et qui produisent souvent de grands ravages. En général la température de la Nouvelle-Grenade dépend de la direction des

branches des Cordillères qui en occupent les différentes parties.

Le sol est fertile en diverses productions utiles à l'homme. Parmi les arbres remarquables on distingue le carbo, le cèdre, le maria; le mance-nillier, qui porte un fruit semblable aux pommes d'api, mais dont les qualités sont si pernicieuses, que l'on ne pourrait long-temps rester sous son abri sans éprouver des douleurs de nerfs.

La Nouvelle-Grenade a des endroits inhabitables par la rigueur du froid, et où l'on ne trouve que des ours, des lapins, et des chats sauvages; d'autres où sont des prairies fertiles et des terrains propres à toutes sortes de semences et de fruits. On y élève une grande quantité de bétail.

Il y a des mines d'or, d'argent, et de diverses pierres précieuses dont il faut que nous parlions.

Le royaume de la Nouvelle-Grenade produit, année moyenne, dix-huit mille trois cents marcs d'or; et, d'après des renseignemens authentiques, on sait qu'il a été frappé, depuis le 1^{er} janvier 1789 jusqu'au 31 décembre 1795, dans la monnaie de Santa-Fé de Bogota, soixante mille treize marcs d'or, faisant une valeur de 8,161,862 piastres, dont l'année des sept est de huit mille cinq cent soixante-treize marcs d'or, ou 1,165,980 piastres. La quantité d'or frappée également en espèces dans la monnaie de Popayan, depuis et compris 1788 jusqu'à 1794 compris, s'est élevée à quarante-sept mille huit cent treize marcs

d'or, ou 6,502,542 piastres : année moyenne des sept, six mille huit cent trente marcs d'or, ou 928,931 piastres.

La vice-royauté de la Nouvelle-Grenade a beaucoup de filons d'argent extrêmement riches dans la province de Vega de Supia et dans d'autres endroits. On avait essayé de les exploiter ; mais, comme la quantité d'argent ne s'est élevée dans l'une des plus riches qu'à huit mille sept cents marcs depuis 1791 jusqu'à 1797, tandis que les frais se sont élevés à deux cent seize mille piastres, l'on a abandonné les travaux. Nous ne savons pas s'ils ont été repris.

On voit, par les états de la balance du commerce pour l'époque de 1807, que la Nouvelle-Grenade reçoit en marchandises d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande, pour une somme annuelle de 5,700,000 piastres ; qu'elle exporte également, année moyenne, en produits de l'agriculture, pour 2,000,000 de piastres ; en valeurs du produit des mines, pour 3,000,000 de piastres.

Son revenu brut allait, année moyenne, avant les événemens qui se passent aujourd'hui dans cette partie du monde, à 3,800,000 piastres ; et le roi d'Espagne en retirait 5 à 6,000,000 de piastres par an ¹.

Buenos-Ayres, siège d'une république dont l'existence a de la peine à s'affermir, offrait en 1804

¹ Humbolt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome 4 et 5, pages 38 et 40.

une étendue de cent quarante-trois mille quatorze lieues carrées, avec une population de onze cent mille habitans, ce qui fait seulement huit individus par lieue carrée.

Ce pays est fertile, et produit du blé, du maïs, des légumes au-delà de ce qu'il en faut pour la consommation des habitans. La capitale, qui porte le même nom, a environ trente mille habitans ; l'air y est sain, et la situation agréable. Les Anglais s'en étaient emparés pendant la guerre ; mais les Espagnols la reprirent en 1806 ; elle leur est restée depuis.

C'est dans la partie la plus occidentale de la vice-royauté, aux provinces de la Sierra, qui, en 1778, ont été séparées du Pérou, que se trouve la grande masse de métaux précieux que fournit Buenos-Ayres. On en peut évaluer le produit annuel, qui est presque tout en argent, à 4,200,000 piastres.

La montagne du Potosi a fourni à elle seule, et en ne comptant que l'argent dont elle a payé les droits royaux depuis sa découverte en 1545 jusqu'à nos jours, une masse qui équivaut à 5,780,000,000 tournois.

Le droit appelé *quint*, payé à la trésorerie de la monnaie de Potosi pour l'argent frappé en espèces depuis et compris 1555 jusqu'à 1578 compris, s'est élevé à la somme de 9,801,906 piastres.

Depuis 1579 jusqu'à 1736 compris, le quint

et deux autres droits réunis ont donné pendant ces cent cinquante-huit années la somme de 129,417,275 piastres au trésor.

Et depuis 1756 jusqu'à 1789 compris, celle de 14,542,684 piastres.

Il résulte d'états également authentiques que la vice-royauté de Buenos-Ayres recevait, année moyenne, à l'époque de 1804, en importations d'Europe et d'Asie, pour une somme de 5,500,000 piastres; qu'il en était exporté en produits de l'agriculture pour une somme de 2,000,000 de piastres; et en valeur du produit de ses mines, pour 5,000,000 de piastres.

Le roi en retirait annuellement, tous frais d'administration prélevés, 6 à 700,000 piastres.

La capitainie, ou présidence du Chili, est réunie dans ce moment au même gouvernement républicain que Buenos-Ayres; elle présente une étendue de vingt-deux mille cinq cent soixante-quatorze lieues carrées. C'est un pays riche et susceptible d'un grand développement de prospérité. Sa population, composée d'Européens, de créoles, de métis, d'Indiens soumis, s'élève à huit cent dix mille âmes. Le climat est un des plus salubres du monde, tempéré et propre à la végétation.

Toutes les céréales d'Europe y réussissent, surtout le maïs, l'orge, le seigle, l'avoine; la vigne et l'olivier y croissent et donnent des produits utiles. Dans les provinces du nord on cultive le coton, le sucre, le manioc, la jalap, la salsepa-

reille, l'indigo, et toutes les productions des climats chauds.

Le Chili a de superbes forêts qui conservent presque toutes leur verdure, et d'immenses prairies couvertes de bestiaux. Les chevaux du Chili sont beaux, forts et pleins de feu.

Le Chili est divisé en plusieurs provinces. Santiago, ville de quarante mille âmes, en est la capitale; les habitans jouissent d'une grande aisance, qu'ils doivent à leur commerce et aux mines dont ils sont propriétaires.

Le produit en or et en argent de la présidence ou capitainie générale du Chili produit annuellement en or et en argent 1,700,000 piastres. Le produit des mines du Chili a augmenté considérablement dans ces derniers temps. En 1790 on a frappé à Santiago pour 721,000 piastres en or, et 166,000 en argent, provenant de ses mines.

Cuba et Porto-Rico dépendent de l'Amérique espagnole. Ces deux colonies réunies forment une étendue de six mille neuf cent vingt-une lieues carrées, sur lesquelles existe une population de six cent mille individus; ce qui fait quatre-vingt-sept individus par lieue carrée.

Cuba est une possession importante pour l'Espagne, et où jusqu'à présent l'insurrection n'a point fait de progrès. Les Anglais ont cru un moment qu'elle leur serait abandonnée dans les discussions relatives à la cession des Florides aux

États-Unis : elle serait pour eux une barrière contre ces derniers, et leur servirait de point d'appui pour leur commerce avec le continent et la défense de la Jamaïque.

La Havane, ville de près de vingt mille habitans, est de toutes les capitainies de l'Amérique espagnole celle qui ressemble le plus aux grandes villes d'Europe, sous le rapport des usages, des raffinemens du luxe et de la société. C'est à la Havane que l'on connaît le mieux la situation des affaires politiques et leur influence sur le commerce. Cependant, malgré les efforts de la *société patriotique de l'île de Cuba*, qui encourage les sciences avec un zèle généreux, les sciences prospèrent lentement dans un pays où la culture et le commerce des produits coloniaux fixent toute l'attention des habitans.

La culture du café, et du sucre surtout, a fait de grands progrès à Cuba : on trouve qu'année moyenne il s'en exporte trente-sept millions six cent mille kilogrammes.

Le revenu brut de cette île, dont la population libre ne passe pas trois cent quarante mille habitans, et douze cents esclaves, va à 2,300,000 piastres ; elle tire du Mexique un *situado* ou secours qui n'est pas compris dans cette somme.

Il y a à Cuba une force armée de vingt-quatre mille cinq cents hommes, sur lesquels deux mille quatre cents hommes d'infanterie régulière, et cinq cent dix-sept de cavalerie.

Porto-Rico est une île importante par sa situation ; sa population ne va guère cependant qu'à cent quarante mille habitans : les frais d'administration y surpassent les revenus qu'on en tire, et le Mexique y supplée par un envoi de secours annuel¹.

Les îles de Cuba et de Porto-Rico réunies offrent, sur une étendue de six mille neuf cent vingt-une lieues carrées, une population de six cent mille habitans : c'est quatre-vingt-sept individus par lieue carrée. La valeur de leurs exportations en denrées coloniales était, en 1804, de 9,000,000 de piastres ; et les importations en marchandises d'Europe et d'Asie, de 11,000,000.

Il reste encore aux Espagnols, en Amérique, le Nouveau-Mexique et les deux Florides. Nous entretiendrons nos lecteurs de ces dernières au chapitre des États-Unis.

Le Nouveau-Mexique est une contrée vaste et peu habitée, qui a la Louisiane à l'est, le Mexique au sud, et l'Océan pacifique à l'ouest : elle a dans le sens le plus étendu six cents lieues environ de long, et trois cents de large ; elle confine à la Californie par l'ouest. Le sol en est fertile et fournit abondamment du blé, du maïs, des fruits délicats, et même des raisins. Il y a des mines d'étain : et l'on soupçonne même qu'il y a des mines d'or.

¹ Nous renvoyons à *l'Histoire philosophique* pour les autres détails qui ne sont pas ici. On doit se rappeler que notre objet est de tracer l'état actuel des établissemens coloniaux, et c'est à quoi nous nous bornons, lorsque des renseignemens sûrs nous en offrent le moyen.

L'intérieur des terres présente des marais salans : les bourgades de cette contrée sont peuplées de naturels du pays.

Le coton réussit très-bien dans la partie australe du Nouveau-Mexique ; des troupes nombreuses de chevaux sauvages trouvent aisément à s'y nourrir.

Trois villes se font remarquer dans le Nouveau-Mexique, Santa-Fé, capitale, avec trois mille six cent habitans ; Santa-Cruz, neuf mille ; et Albuquerque, six mille. Les Espagnols qui se trouvent dans ces villes sont en général industrieux, actifs et adonnés à la culture.

Terminons cette analyse par des rapprochemens qui peuvent donner une idée de l'importance et de l'état actuel des contrées de l'Amérique espagnole, dont le sort est aujourd'hui livré aux chances d'une révolution incertaine encore dans ses résultats, quoique l'on ne puisse qu'en attendre un mouvement favorable au développement de l'industrie et du commerce dans ces riches et vastes contrées.

On peut juger de l'étendue et de l'activité de leur commerce par les résultats suivans :

Les importations dans l'Amérique espagnole par la Vera-Cruz sont, année moyenne, de 15,000,000 de piastres ; l'exportation (non compris les métaux précieux) est de 5,000,000.

La Havane : exportations en productions indigènes, 8,000,000 de piastres ; dont, en sucre,

trente et un million six cent mille kilogr. ¹, valant 6,300,000 piastres (en évaluant la caisse de sucre 40 piastres) ; en cire, cinq cent vingt-cinq mille kilogrammes, ou 720,000 piastres (l'arrobe à 18 piastres) ; en café, six cent vingt-cinq mille kilogrammes, ou 250,000 piastres (l'arrobe à 5 piastres).

Lima. Importation, 5,000,000 de piastres ; exportation (y compris les métaux précieux), 7,000,000 de piastres.

Carthagène des Indes, y compris les petits ports voisins de Rio-de-la-Hacha, Santa-Marta et Porto-Belo, dont les liaisons commerciales sont les plus rapprochées. Exportations de l'agriculture indigène, sans compter les métaux précieux, 1,200,000 piastres : dont un million cinq cent mille kilogr. de coton, cent mille kilogr. de sucre, 10,000 kilogr. d'indigo, quatre cent mille kilogr. de bois de Brésil, cent mille kilogr. de quinquina de la Nouvelle-Grenade, mille kilogr. de baume de Tolu, six mille kilogr. d'ipécacuanha ². Importations, pour une valeur de 4,000,000 de piastres.

La Guayra, principal port de la province de Caracas. De 1796 à 1800, l'exportation a été, année moyenne, de 1,600,000 piastres : dont deux millions neuf cent soixante-cinq mille kilogr.

¹ On sait qu'un kilogramme est un peu plus de deux livres de seize onces poids de marc.

² Il ne faut pas confondre l'ipécacuanha espagnol dont il s'agit ici avec celui du Brésil.

de cacao, quatre-vingt-dix-neuf mille kilogr. d'indigo, trois cent cinquante-quatre mille kilogr. de coton, et cent quatre-vingt-douze mille kilogrammes de café.

De 1789 à 1796 on a pu évaluer, année moyenne, les importations à la Guayra, à 2,362,000 piastres. L'exportation, à la même époque, en productions indigènes, a été de 2,759,000 piastres : dont quatre millions sept cent soixante-quinze mille kilogr. de cacao, trois cent quatre-vingt-six mille kilogr. d'indigo, deux cent quatre mille kilogr. de coton, cent soixante-six mille kilogr. de café, et soixante-treize mille pièces de cuirs.

Guayaquil. Exportation en productions indigènes, 550,000 piastres, dont cinq millions de kilogr. de cacao. Importation, pour une valeur de 1,200,000 piastres.

Cumana, y compris le petit port voisin nommé Nueva-Barcelona. Importations, 1,000,000 de piastres. Exportation, 1,200,000 piastres, dont un million cent mille kilogr. de cacao, 500,000 kilogr. de coton, six mille mulets, un million deux cent mille kilogr. de *tasajo* (viande salée) ¹.

On n'a point tenu compte dans ces estimations de la contrebande, excepté dans les ports de Carthagène et de Cumana.

Le tableau suivant présente de nouvelles données sur le commerce de l'Amérique espagnole, et un intéressant objet de comparaison.

¹ Humbolt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. 4, p. 462.

ÉPOQUES.	VALEUR DE L'EXPORTATION de l'Amérique espagnole, en piastres.			VALEUR DE L'IMPORTATION de l'Espagne dans l'Amérique espagnole, en piastres.		
	PRODUCTIONS de l'agriculture.	MÉTAUX précieux.	TOTAL de l'exportation.	MARCHANDISES nationales.	MARCHANDISES étrangères.	TOTAL de l'importation.
Année moyenne de 1748 à 1753.....	4,555,000,000	18,060,000	23,015,000	4,059,000	7,076,000	11,115,000
1778.....	5,728,000	1,431,000	2,134,000	3,745,000
1784.....	16,720,000	46,456,000	65,176,000	9,799,000	11,041,000	21,740,000
1785.....	19,415,000	45,888,000	65,505,000	16,865,000	21,499,000	38,562,000
1788.....	40,254,000	7,900,000	7,120,000	15,020,000

On est frappé dans ce tableau de la différence qui existe entre les années qui se succèdent. Les années 1784 et 1785 offrent des exemples d'une activité de commerce extraordinaire, parce qu'après la paix de Versailles les productions des colonies, accumulées pendant la guerre, refluent à la fois en Europe. La paix d'Amiens a présenté depuis un phénomène semblable, mais plus frappant encore. En 1802, le seul port de Cadix a reçu des différens ports d'Amérique, en productions coloniales et en métaux précieux, pour la valeur de 409,000,000 de francs.

Les tableaux que l'on désigne sous la dénomination peu exacte de *balance du commerce* ne présentent des résultats utiles qu'autant qu'ils fournissent les moyennes d'un grand nombre d'années. Sous ce rapport le premier résultat que renferme le tableau précédent peut être en même temps un point de départ et un point de fait pour apprécier l'étendue du commerce des colonies espagnoles d'Amérique.

Un objet intéressant dans la statistique de ces riches possessions, c'est le montant de l'exploitation qui s'y fait des mines d'or et d'argent.

Aucun écrivain n'a traité ce sujet avec plus de connaissance que M. Humbolt. Il a recueilli sur ce point des renseignemens qui l'ont mis à même d'offrir les résultats que présente le tableau suivant

Produit annuel des mines du nouveau continent au commencement du dix-neuvième siècle.

NOMS DES GRANDES DIVISIONS politiques.	VALEUR DE L'OR et de l'argent en piastres.		
	OR. kilogr.	ARGENT. kilogr.	
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne.	1,609	557,512	25,000,000
Vice-royauté du Pérou.	742	140,478	6,240,000
Capitania generale du Chili.	2,807	6,827	2,060,000
Vice-royauté de Buenos-Ayres.	506	110,764	4,850,000
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.	4,714	2,990,000
Brésil.	6,875	4,360,000
TOTAUX.	17,251	795,581	43,500,000

On peut, en retranchant ce que fournit le Brésil, connaître le montant du produit des mines de l'Amérique espagnole.

Mais on se tromperait beaucoup si on pensait que tous ces trésors passent en Europe; ils se répartissent sur tout le globe, et une grande quantité va s'engloutir dans l'Inde pour le commerce qui s'y fait.

M. Humbolt, qu'il faut toujours citer dans cette matière, a trouvé qu'il était passé en Europe depuis 1592, époque de la découverte de l'Amé-

rique jusqu'en 1803, la somme de 5,445,000,000 de piastres, ou 28,586,000,000 de francs.

« Ce calcul, ajoute M. Humbolt, comme tous ceux présentés par Forbonnais, Ustariz, M. Necker et Raynal, est établi en partie sur des faits, et en partie sur des conjectures. Il est aisé de concevoir cependant que les résultats sont d'autant plus exacts que l'on a pu employer un plus grand nombre de faits, et que les conjectures reposent sur une connaissance plus intime de l'histoire et de l'état actuel des exploitations du Nouveau-Monde; et c'est ce qui arrive ici. »

Des 43,500,000 piastres que l'Europe reçoit aujourd'hui annuellement de l'Amérique il en reflue à peu près 25,500,000 en Asie; savoir, 4,000,000 par le commerce du Levant, 17,500,000 par celui qui se fait dans la même contrée par la route du Cap de Bonne-Espérance, et 4,000,000, toujours dans la même partie du monde, par la voie de Kiatcha et Tobolsk.

Il reste donc 18,000,000 de piastres en or et en argent d'Amérique pour l'Europe.

Terminons ces recherches intéressantes sur la statistique et le commerce de l'Amérique espagnole par le tableau suivant, qui en offre en quelque sorte le résumé.

Importation et exportation des colonies espagnoles du nouveau continent.

DIVISIONS politiques.	IMPORTATION d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande.	EXPORTATION des colonies.		REMARQUES sur la consommation.
		VALEUR des produits de l'agriculture.	VALEUR des produits des mines d'or et d'argent.	
Capitanía générale de la Havane et de Porto-Rico.	piastres. 11,000,000	piastres. 9,000,000	piastres.	Dans l'île de Cuba, hommes libres, 524,000, dont 254,000 blancs. Les gens de couleur consommant plus qu'au Mexique. Pas d'Indiens.
Vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, et capitania générale de Guatemala.	22,000,000	9,000,000	22,500,000	
Vice-royauté de la Nouvelle-Grenade.	5,700,000	2,000,000	3,000,000	Population totale, 7,800,000. Dans la Nouvelle-Espagne, 5,357,000 blancs et castes de sang mêlé. Le nombre des natifs ou Indiens qui ne consomment presque pas de marchandises étrangères, s'élève à 2 millions et demi; celui des blancs seuls, à 1,100,000. Population 1,800,000. En 1778 on trouva, par un dénombrement exact dans l'audience de Santa-Fé, 747,641; dans celle de Quito, 55,799. Total, 1,279,440 individus.
TOTAUX en piastres...	38,700,000	20,000,000	25,500,000	

Suite de l'importation et exportation des colonies espagnoles du nouveau continent.

DIVISIONS politiques.	IMPORTATION d'Europe et d'Asie, y compris la contrebande.	EXPORTATION des colonies.		REMARQUES sur la consommation.
		VALEUR des produits de l'agriculture.	VALEUR des produits des mines d'or et d'argent.	
REPORT.....	58,700,000	20,000,000	25,500,000	Population totale des sept provinces de Caracas, Maracatbo, Varinas, Coro, Nouvelle-Andalousie, Nouvelle-Barcelone et Guyano, 900,000, dont 54,000 esclaves.
Capitania generale de Caracas.	5,500,000	4,000,000	
Vice-royauté du Pérou, et capitania generale du Chili.	11,500,000	4,000,000	8,000,000	Population, 1,800,000. Au Pérou seul, le dénombrement donna en 1791, blancs, 150,000; métis, qui consomment beaucoup lorsqu'ils jouissent d'un certain degré d'aisance, 240,000. Au Chili, beaucoup de blancs, mais en général grande simplicité de vie.
Vice-royauté de Buenos-Ayres.	5,500,000	2,000,000	5,000,000	
TOTAUX en piastres...	59,200,000	50,000,000	38,500,000	Total de l'exportation en produits de l'agriculture et des mines, 68,500,000 piastres.

Ce tableau fait voir que, si l'Asie ne prenait aucune part au commerce de l'Amérique, les nations manufacturières de l'Europe trouveraient actuellement dans les colonies espagnoles un débit annuel de marchandises pour la valeur de 59,200,000 piastres. Cette importation énorme n'est balancée que par 50,000,000 et demi de piastres, valeur des produits de l'agriculture coloniale. L'excédant de l'importation, qui s'élève à 150,675,000 livres tournois, ou 28,700,000 piastres, est soldé en or et en argent tirés des mines d'Amérique.

On voit aussi par ce tableau que la valeur des métaux précieux qui refluent annuellement d'Amérique en Europe est de 38,000,000 et demi de piastres, ou de 202,125,000 livres tournois¹. Si l'on déduit de cette somme les 28,700,000 piastres destinées à payer l'excédant des importations sur les exportations, il reste 9,800,000 piastres, ou 51,450,000 francs, qui équivalent à peu près aux rentes des propriétaires américains établis dans la péninsule, et à la quantité d'or et d'argent qui entre dans le trésor de l'état comme revenu net des colonies.

« De l'ensemble de ces données, dit le savant auteur d'où nous les avons recueillies, il résulte le principe suivant, dont la connaissance intéresse l'économie politique : savoir, qu'au commence-

¹ La livre tournois et le franc diffèrent si peu, que, pour de pareilles sommes, on peut prendre l'un ou l'autre indifféremment.

ment du dix-neuvième siècle la valeur des importations dans l'Amérique espagnole est presque égale au produit des mines; après qu'on en a retranché la valeur de l'exportation en objets d'agriculture coloniale, les piastres qui refluent dans les caisses royales à Madrid¹, et les sommes peu considérables que retirent directement d'Amérique les colons qui demeurent en Europe. »

Lorsqu'on examine d'après ce principe les états d'importation de l'or et de l'argent en Espagne, et qu'on les compare au produit des hôtels des monnaies en Amérique, on reconnaît facilement combien la plupart des auteurs qui ont traité du commerce espagnol ont exagéré le produit de la contrebande anglaise et le gain des négocians de la Jamaïque. Quelques auteurs ont dit que les Anglais gagnaient par ce commerce frauduleux plus de 20,000,000 de piastres par an. En ajoutant cette somme à la quantité d'or et d'argent qui est enregistrée à Cadix comme arrivant des colonies, soit pour le compte du roi, soit pour solder la valeur des marchandises espagnoles, on trouverait une masse d'argent qui excéderait de beaucoup le produit réel des mines. Quant aux objets et aux marchandises importés, on s'est assuré que, malgré la contrebande qui se fait sur les côtes de Caracas, même depuis que les

¹ Nous avons vu précédemment que toutes les colonies de l'Amérique espagnole ne produisent au fisc d'Espagne qu'un revenu net, année commune, de 8,200,000 piastres versé au trésor royal.

Anglais sont maîtres de la Trinité, et à l'époque où ils l'étaient aussi de Curaçao, l'importation frauduleuse dans toute l'Amérique espagnole ne s'est pas élevée au-delà du quart de l'importation totale.

Les choses ont changé depuis cette époque, sans doute; l'état de guerre et d'agitation où se trouve le beau continent de l'Amérique méridionale a dû influer sur les relations de commerce extérieur.

Outre les possessions qui lui sont soumises en Amérique, et dont nous venons d'analyser la puissance et le commerce, l'Espagne possède encore quelques autres établissemens sur les côtes d'Afrique et aux Indes.

Les premiers sont les Canaries, dont l'importance, quoique peu considérable pour un aussi vaste empire, mérite cependant de fixer l'attention. Nous nous bornerons à peu de détails.

Les Canaries sont placées trop près de l'Europe, sans doute, et trop dépourvues de bons ports pour être d'une grande importance politique ou navale; mais elles sont susceptibles d'améliorations commerciales et industrielles. Leur riche sol pourrait se couvrir de vignes, de blé, d'oliviers, de mûriers, d'amandiers. On pourrait établir des pêcheries sur les côtes.

La population des sept îles Canaries s'est accrue, mais lentement. Il résulte des recherches qu'y a faites M. Bory-de-Saint-Vincent, que le nombre des habitans y était :

En 1678, de cent cinq mille six cent trente-sept individus.

En 1745, de cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-douze.

En 1803, de cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-neuf.

Cette dernière population était distribuée de la manière suivante entre les diverses îles : Ténériffe, soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf habitans; Canarie^{*}, quarante-un mille quatre-vingt-deux; Palme, vingt mille quatre-vingt-seize; Lancerote (par approximation), neuf mille cinq cents; Fortaventure, huit mille cinq cents; Gomère, sept mille; Fer, quatre mille vingt-deux.

Le gouvernement espagnol avait favorisé d'une manière particulière les Canaries. Les trois ports de *las Palmas*, dans l'île de ce nom, de la Luz dans la Grande-Canarie, et de Santa-Cruz dans Ténériffe, avaient le privilège de faire des armemens pour le commerce des colonies espagnoles en Amérique : c'était surtout à Santa-Cruz que se faisaient ces armemens. On voit, par les états du commerce de ces îles, qu'en 1786 elles exportèrent des marchandises nationales pour une valeur de plus de 540,000 fr., et en marchandises étrangères, à peu près la moitié de cette valeur.

La quantité de vins que produit Ténériffe est,

* C'est de celle-ci que les autres ont pris leur nom. On l'appelle aussi *la Grande-Canarie*.

année moyenne, de vingt-deux mille pipes (la pipe de six cent quatre-vingts pintes de Paris). Les autres îles ensemble en produisent à peine une égale quantité. Une grande partie de ces vins est consommée dans le pays; le reste est converti en eau-de-vie très-estimée. Tout le commerce de vin se fait à Ténériffe, savoir, à Santa-Cruz pour les colonies espagnoles, et à l'Orotava pour l'étranger. L'exportation est d'environ quinze mille pipes, valant près de 4,000,000 de francs.

Fortaventure et Lancerote, dépouillées de leurs forêts, éprouvent de longues sécheresses; dans les années pluvieuses elles abondent en blé et en orge. On trouve dans ces deux îles des chameaux, des chevaux excellens, des mulets et des ânes : on en exporte beaucoup de soude. Canarie est très-fertile en blé, légumes, olives, cire, miel, vin et coton; ses pâturages nourrissent des troupeaux excellens. A Ténériffe certains districts sont d'une grande fécondité. Gomère a les mêmes ressources que Canarie; elle exporte des eaux-de-vie, des fruits, des légumes. A Palme, outre le vin, qui est très-estimé, on récolte plus de trois mille arrobes de sucre, et beaucoup de soie. L'île de Fer éprouve de grandes sécheresses, et manque d'eau.

On connaît peu les revenus que le gouvernement espagnol retire des Canaries. On estime cependant que, tous frais d'administration prélevés, il reste encore au fisc environ 1,400,000 francs. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en proportion du

revenu qu'on perçoit, les dépenses d'administration sont considérables.

A l'autre extrémité du globe, l'Espagne possède les îles Mariannes et les Philippines. L'historien des deux Indes a trop bien décrit ces îles pour que nous ajoutions rien à ce qu'il en a dit.

Les premières ont été beaucoup négligées par la cour d'Espagne, qui ne tient de forces que dans la principale, appelée Guam, et qui est presque dépeuplée. Il y croit des citrons, des oranges, des fruits, des légumes; on y élève des bestiaux, surtout des cochons et des bœufs. Cette île, comme les autres Mariannes, est de peu d'importance pour les forces et pour les richesses espagnoles.

L'archipel des Philippines se compose d'une vingtaine d'îles, dont les principales sont, Luçon, Mindanao, Samar et Paragoa. Mindanao, la plus grande de toutes, est soumise à un sultan ou roi, qui a sous sa dépendance d'autres petits souverains. Les Espagnols n'ont des établissemens que sur la côte du nord. L'île est très-fertile; il y a même quelques mines d'or et d'argent, mais de peu de produit.

Les Anglais, qui ne négligent rien de ce qui peut étendre leur commerce, se sont fait céder sur la côte occidentale, par le sultan de Mindanao, une île nommée Bunworl.

Samar ne dépend pas des Espagnols; mais ils y font commerce: elle est occupée par un roi du pays.

Ils n'ont également qu'un port et que quelques

comptoirs à Paragoa, qui reconnaît pour souverain un des sultans de Bornéo.

La puissance espagnole s'est concentrée à Luçon, qu'elle a civilisée en très-grande partie. Les habitans convertis habitent des villages, et sont soumis à des missionnaires pour le spirituel, et à des magistrats ou corrégidors pour le civil. Manille, la capitale, a près de quarante mille habitans, sur lesquels on compte à peine douze cents Espagnols européens: c'est une des villes les plus opulentes de l'Inde. Elle a de beaux magasins et des chantiers de construction pour la marine militaire et marchande.

C'est de Manille que partaient jadis les vaisseaux appelés *galions*, chargés de soie, de porcelaine, de mousselines, de toiles, d'épices et autres productions de l'Inde; ils se rendaient pour l'ordinaire au port d'Acapulco, dans le Pérou.

La flotte du Chili, pays qui fait aujourd'hui partie de l'union américaine du midi, s'est emparée de plusieurs de ces galions. Le commerce de Manille, ignorant sans doute ce qui se passait dans l'Amérique méridionale, a expédié des vaisseaux comme à l'ordinaire; ils ont été pris par les insurgés, ce qui a occasionné la ruine d'un grand nombre de maisons à Manille.

Cette île n'a encore éprouvé aucune insurrection; elle est restée soumise à la métropole. Mais, très-enviée par les Anglais, il est possible qu'ils y favorisent des germes de mécontentement.

« Si Madrid veut conserver Luçon, dit M. Beaumont de Brivasac ¹, il doit gagner l'affection des indigènes au lieu de les laisser gémir sous le poids d'une administration vexatoire. Il est de règle à la cour de Madrid d'envoyer à Manille quelque gentilhomme ruiné. Le nouveau titulaire n'y arrive que dans la ferme résolution d'y improviser une fortune, et il se montre d'autant plus rapace, qu'après trois ans d'exercice il est sûr d'être rappelé. Le moyen le plus expéditif qu'ont imaginé ces gouverneurs pour brusquer la fortune, c'est d'interdire aux habitans la faculté de vendre leurs denrées aux étrangers. Le gouverneur les fait acheter lui-même en son nom. On sent combien les prix doivent être arbitrairement fixés, et quels bénéfices le gouverneur et ses agens doivent faire à la revente aux étrangers. »

Passons maintenant à la France, et traçons rapidement son état colonial actuel, si loin de ce qu'il était, et sans doute de ce qu'il peut être encore un jour.

¹ *De l'Europe et de ses colonies, en décembre 1819, tome 1, page 516.*

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

